







HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUIS XIV.

PAR

Mr. DE LARREY,

CONSEILLER DE LA COUR ET DES AMBASSADES DE SA MAJESTE' LE ROI DE PRUSSE.

TOME V.

Qui contient ce qui s'est passé depuis la Paix de Nimegue en 1679. jusqu'à la fin de l'année 1691.



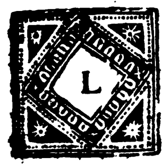
A LIEGE, chez GUILLIAUME IGNACE [illegible]CART.

ET

A MAESTRICHT, chez LAMBERT BERTUS

Marchands-Libraires. 1723.

HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUIS XIV.



Es Etats Generaux parurent plus contens de la Paix, qu'aucun des Confederez. Aussi en avoient-ils été les Mediateurs, & & pour ainsi dire, les auteurs, en faisant la leur les premiers, pour servir d'exemple & d'invitation aux autres. Le Traité, comme je l'ai dit (1), en avoit été conclu à Nimegue le 10. d'Août 1678. Et comme les Etats Generaux s'empresserent d'en témoigner leur allegresse, le Roi Tres-Chrétien de son côté ne fut pas moins prompt à leur en marquer sa satisfaction, & le plaisir qu'il avoit de leur pouvoir rendre sa premiere affection. Desorte que ce ne fut que felicitations reciproques au sujet de ce Traité de Paix & d'Amitié, comme on le

1679. CINQUIE'ME PERIODE.

(1) *A la fin du IV. Tome.*

1679. nommoit (1). La Publication s'en fit le 18. de Septembre en même jour à Paris & à la Haie au bruit de l'Artillerie, des acclamations du Peuple, & de la solemnité des feux de joie. Celui que le Comte d'Avaux, Ambassadeur Extraordinaire du Roi, fit allumer devant son Hôtel, representoit par des Figures symboliques l'union de la France & de la Hollande. C'étoit sept Fléches, qui signifioient les sept Provinces, entrelassées d'une branche de Lis avec ces mots : *Quis separabit?* Qui les separera? Rien ne pouvoit être plus flateur pour la Republique.

Le Discours de l'Ambassadeur, en prenant sa premiere Audience (2), ne le fut pas moins : & la Lettre, qu'il presenta de la part du Roi son Maître (3), donnoit tout le prix à une Alliance si honorable & si chere aux Sept Provinces. *Tres-Chers, Grands Amis, Alliez & Confederez*, disoit le Roi, *maintenant que le Traité, qui a été signé entre nos Ambassadeurs & les Vôtres à Nimegue, a heureusement fini les troubles qui ont alteré depuis quelques années l'étroite Alliance qu'il y avoit entre nous, le premier soin que nous voulons avoir, c'est de vous faire sçavoir avec combien de sincerité nous voulons la rétablir, sur les fermes fondemens de l'ancienne amitié que nous avons toûjours eue pour votre Etat.*

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année* 1678.

(2) *Le* 1. *Octobre* 1678.

(3) *Elle étoit du* 5. *de Septembre.*

Il ne faut pas s'étonner, si après des expressions si affectueuses de la part du Maître, le Ministre parla sur le même ton. *Sa Majesté*, dit-il aux Etats, *vous a rendu son amitié, aussi-tôt qu'elle a sçû que vous l'avez sincerement desirée... C'est ce qui l'a portée, lorsqu'elle étoit au milieu de ses Victoires, & dans la plus grande prosperité de ses Armes, à arrêter à votre consideration le cours de ses Conquêtes.* Il fait ensuite l'énumeration des Conquêtes renduës par Sa Majesté, & de celles dont elle a bien voulu se contenter en leur faveur, & venant à son Ambassade : *Il me semble*, dit-il, *que vous ne pouvez regarder la promptitude de Sa Majesté à me faire passer auprès de vous, que comme un effet bien particulier de son amitié, & un excès de la confiance qu'elle a euë, que les Etats Generaux confirmeroient avec joie un Traité qui leur rend avec la Paix, la ferme amitié que Sa Majesté a euë de tout tems pour votre Republique.* 1679. Discours du Comte d'Avaux.

C'est aussi ce que firent les Etats Generaux par la celebre Ambassade (1) qu'ils envoierent au commencement de l'année, & dont celui qui portoit la parole ne s'exprima pas avec moins de respect que de force & de grace (2). *Sire*, dit-il, *nos Seigneurs & Maîtres sçachant fort bien combien l'amitié de Votre Majesté leur est necessaire, & de quelle importance il est, pour le bien de leur Republique, d'entretenir une si* Discours des Ambassadeurs Hollandois au Roi.

A 2

(1) *Elle étoit composée de Mrs. Boreel, van Odyck, & van Wede.*

(2) *En Mars 1679. Voiez le Mercure Hollandois.*

1679. *glorieuse Alliance, ils ne manqueront pas de faire voir aux occasions qui se presenteront, qu'ils le recherchent avec grand soin, & qu'ils conserveront un profond respect pour un si grand Roi.* Et ensuite, après avoir dit que les Etats souhaitoient de voir toute l'Europe rétablie dans une Paix parfaite, il ajoûte, *c'est pourquoi ils nous ont ordonné de prier Votre Majesté, comme l'unique Arbitre d'une si grande Oeuvre, & veritablement digne d'un Roi Tres-Chrétien, de vouloir faire ceder la gloire de ses Triomphes au repos de tant de Peuples, & de vouloir préferer la Paix Generale à l'esperance que la continuation d'une Guerre avantageuse pourroit donner.*

Medaille frapée en l'honneur du Roi.

La Hollande ne se contenta pas de ces felicitations au sujet de la Paix, & du glorieux aveu qu'elle faisoit au Roi de lui en être redevable : elle voulut encore, pour en rendre la memoire perpetuelle, la faire graver sur le métal, & fit dans ce dessein fraper l'année suivante une Medaille en l'honneur de Sa Majesté. Le Roi y étoit representé en Buste (1) le Casque en tête & couronné de Lauriers, avec ces paroles: *Louis le Grand, Pacificateur de l'Univers* (2). Et c'est ainsi que Septime Severe est qualifié dans une de ses Medailles.

(1) *Voiez l'Histoire de Hollande par La Neufville, imprimée à Paris en 1693. & le Journal des Sçavans de Paris pour les années 1687. & 1688. & l'Histoire Metallique de la Republique de Hollande par Mr. Bisot, raportée dans le Journal de 1687.*

(2) *Elles étoient en Latin*, Ludovicus Magnus, Orbis Pacificator.

Sur le revers de celle du Roi étoit la Paix, & au dessous un Soleil dissipant les nuages, avec ces paroles, *C'est à lui qu'on est redevable du Repos Public* (1). On ne pouvoit témoigner plus solemnellement sa reconnoissance de la Paix que venoit de donner le Monarque Victorieux : & aussi ne pouvoit-on refuser un si glorieux témoignage à un Prince qui avoit le premier sacrifié à une Paix si desirée, par la restitution de tant de Places conquises qu'il avoit bien voulu rendre à l'Espagne, comme non seulement les Etats Generaux, mais aussi tous les Plenipotentiaires aux Conferences de Nimegue eurent la bonne foi, ou la complaisance, dit l'Auteur (2) qui le raporte, de le reconnoître. 1679.

Le Prince de Furstemberg, mis en liberté par le Traité du 5. de Fevrier, vint le 4. d'Août en France en remercier son Liberateur, & fut toûjours attaché aux interêts du Roi.

Le Prince de Furstemberg vient remercier le Roi.

Le Mariage du Roi d'Espagne, qui se fit le 31. d'Août avec *Mademoiselle*, fille aînée de *Monsieur* (3), sortie de son premier Mariage avec Henriette d'Angleterre, fut le plus agréable, & devoit être le plus inviolable Sceau de la Paix. Mais que les

Le Roi d'Espagne épouse la fille aînée du Duc d'Orleans.

A 3

(1) Solus hæc otia fecit.

(2) *Voiez Politique nouvelle de la Cour de France, imprimé en 1694.*

(3) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, De Riencourt, le Mercure Hollandois pour l'année 1679. les Memoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand.*

1679. choses humaines sont inconstantes ! La mort de cette Princesse, qui arriva au commencement de l'année 1689. rompit ce Sceau, puisque, comme nous le verrons dans la suite, ce fut quelques mois après que l'Espagne declara la Guerre à la France. Spinola Dorie, Marquis de Los Balbasés, & revêtu du Caractere d'Ambassadeur Extraordinaire, en vint faire la demande le 26. d'Avril, & le 2. de Juillet il obtint le consentement du Roi & de *Monsieur*. Les conditions du Mariage furent reglées avec le Marquis de Los Balbasés le 11. du même mois, & la Celebration s'en fit à Fontainebleau le 31. d'Août. Le Prince de Conti, porteur de la Procuration du Roi d'Espagne pour épouser *Mademoiselle*, parut avec un habit & un manteau tout couvert de Perles & de Diamans, & se mit à la main droite de la Princesse, dont la mante & l'habit étoit de velours violet, semé des fleurs de Lis d'or avec un bord d'Hermines, aiant sur la tête une Couronne d'or, fermée par le haut, en forme de croix avec des demi-cercles de Diamans. Le Cardinal de Bouillon, revêtu de ses Habits Pontificaux, les maria suivant le Ceremoniel, & leur donna la benediction nuptiale. Le Roi & la Reine, *Monsieur*, *Madame*, les Princes & les Princesses du Sang, toute la Cour enfin assista à cet auguste Ceremonie, où il y eut peut-être plus de magnificence que de veritable joie.

Car enfin ce Mariage n'étoit pas du goût de la jeune Princesse, élevée dans une Cour

dont les manieres étoient bien differentes 1679.
de celles de la Cour où elle alloit entrer (1). Aussi le regarda-t-elle moins comme une fortune éclatante, qui la faisoit monter sur un des premiers Trônes du Monde, que comme un sacrifice qu'elle faisoit de sa liberté & de ses inclinations à la Cour de France qui le souhaitoit. Le pressentiment qu'elle avoit de ses malheurs ne fut que trop réellement accompli. Enfermée dans son Palais, qui lui servoit de prison sous la garde d'une vieille Camarera Major, sa Geoliere, plûtôt que sa premiere Dame d'honneur, n'aiant pour compagnie & pour consolation que d'autres vieilles Espagnoles qu'elle n'entendoit point, & à qui elle ne pouvoit se faire entendre, & pour divertissement que des Tragedies de la façon des Jesuites, où elle ne comprenoit rien, des Cavalcades, où elle couroit quelquefois risque de la vie, & des Actes du cruel Tribunal de l'Inquisition, dont le Spectacle lui faisoit horreur: sans argent, & hors d'état de faire ni charitez, ni liberalitez à personne, elle passa ainsi dix ans de vie le plus tristement du monde. Et s'il faut croire les bruits qui coururent de sa mort arrivée en 1689. (2), elle ne fut pas naturelle, & on en publia des circonstances fort semblables à celles de la feuë Duchesse d'Orleans sa mere: mais il ne faut pas avoir trop de credulité

(1) *Voiez les Memoires de la Cour d'Espagne.*

(2) *Voiez le Mercure Historique & Politique pour l'année 1689.*

1679. pour ces sortes d'Anecdotes. Aussi l'Auteur qui les raporte, dit bientôt après que c'étoient des discours en l'air : aussi-bien que ce que l'on dit des soins qu'on avoit pris en France avant qu'elle en partît, pour qu'elle ne pût avoir d'enfans.

Je reviens à son Mariage. Aiant été celebré de la maniere que j'ai dit, elle partit pour se rendre en Espagne, accompagnée de *Monsieur* & de *Madame* jusqu'à Orleans, d'où elle se rendit le 19. d'Octobre à S. Jean de Luz, qui est la derniere Place de France de ce côté-là : & après quelques sejours que causerent les ordres qu'on attendoit d'Espagne, elle continua sa route, & arriva le 3. de Novembre sur les bords de la petite & fameuse Riviere de Bidassoa, qui separe les deux Roiaumes, & qui en de pareilles occasions sert de Rendez-vous à la Pompe des deux Cours. Le Marquis d'Astorga en aiant été averti y vint trouver Sa Majesté, *étant venu;* dit-il, *au nom du Roi son Maître pour recevoir la Reine.* A quoi le Prince de Harcourt, qui la conduisoit, répondit : *Qu'il étoit venu de son côté pour la lui delivrer, souhaitant que Sa Majesté pût servir d'un gage d'amitié entre les deux Couronnes.* L'Acte de Delivrance s'étant fait ensuite, la Reine entra dans le batteau qui la porta sur les Terres d'Espagne, & le Roi vint la recevoir le 18. de Novembre à trois lieuës de Burgos, où le Mariage fut beni pour la seconde fois. Le lendemain Leurs Majestez se rendirent à Burgos, d'où elles prirent le chemin de Buen-Retiro, & l'année suivante firent leur Entrée à Madrid avec

la Pompe ordinaire en de semblables Fêtes. 1679.

Dom Jean d'Autriche, dont j'ai souvent fait mention, eût dû s'y trouver par le Droit de sa naissance : mais il étoit mort le 17. de Septembre, & sa mort avoit fait differer pendant quelques jours les réjouïssances publiques qui devoient se faire, sur les nouvelles que la Cour de Madrid avoit euës de la Celebration des Nôces faites le 31. d'Août à Fontainebleau. Ainsi il n'y a pas d'aparence au bruit qu'on fit courir, qu'il étoit mort de chagrin de cette Alliance, pour laquelle il avoit de l'aversion. Ce que j'ai eu occasion de raporter de la vie & des traverses de ce Prince en diverses rencontres (1), m'oblige de dire quelque chose de sa mort, & d'achever son éloge en peu de mots. Il languit pendant vingt-trois jours d'une fievre maligne, qui le coucha dans le tombeau à l'âge de cinquante ans. Il étoit fils naturel de Philippe IV. qui l'avoit legitimé, & l'Espagne n'avoit point eu depuis long-tems un Prince de si grand merite : également bien fait de sa personne, soit pour le corps, soit pour l'esprit : regulier en tous les traits de son visage, d'une conversation agréable, & s'attirant le cœur de tout le monde : propre, galant, poli, écrivant fort bien en plusieurs sortes de Langues. Il n'étoit pas moins versé dans la Politique, ni moins habile, ni moins brave dans la Science Militaire, & à la tête des Armées, témoin la celebre Bataille des Dunes (2), & tant

La mort de Jean d'Autriche l'empêche d'assister aux Nôces.

Son [illegible]

(1) *Voiez le IV. Tome pag. 245. & suiv.*

(2) *En 1658.*

1679. d'autres, où nous l'avons vû signaler sa capacité & sa valeur. Il avoit été Vicaire-General en Italie, titre qui l'élevoit au-dessus des Vicerois: on lui avoit donné le Gouvernement des Païs-Bas en proprieté: & les Roiaumes d'Arragon & de Catalogne l'avoient reçû pour leur Viceroi. Mais, comme je l'ai dit (1), la Reine Douairiere d'Espagne avoit été comme sa Junon, qui lui avoit continuellement suscité de fâcheuses traverses, & il ne trouva de repos que dans le cercueil, où il fut porté à l'Escurial, & enterré auprès des Princes de la Maison Roiale.

1680. L'année 1680. (2) où nous allons entrer, commence une des plus considerables Epoques du Regne de Louïs XIV. C'est aussi une des plus delicates, & qui demande le plus de circonspection & de ménagement. Ce fut pendant cette Epoque, que je pousse jusqu'à l'année 1689. qu'on vit éclorre les semences d'une nouvelle Guerre, plus generale, plus sanglante, & plus longue que celle qui venoit d'être terminée par la Paix de Nimegue.

Eloge du Regne de Louïs XIV. jusqu'à 1680.

Jusques ici tout le Regne de Louïs XIV. a été aplaudi, comme celui d'un fameux Conquerant, & si la fureur de ses Armes a laissé de funestes traces en quelques en-

(1) *Voiez le IV. Tome pag. 245.*

(2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, le Memoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand, De Riencourt; les Journaux des Sçavans de Paris, l'Histoire de Guillaume III. le Mercure Hollandois pour l'année 1680.*

droits, tel eſt le ſort de la Guerre, & le malheur preſque inſeparable de la Victoire. Peut-être encore l'ambition & la fierté l'ont-elles emporté trop loin : mais il eſt peu de Heros ſans ces défauts. Après tout il a ſçû ſe borner, & ſes Ennemis reconciliez ont donné des éloges à ſa moderation, auſſi-bien qu'à ſes Triomphes : témoin la Medaille que la Hollande fit fraper à ſon honneur enſuite de la Paix, & le témoignage que lui rendirent les Plenipotentiaires aux Conferences de Nimegue (1) : Mais je crains qu'il n'en ſoit pas de même dans la ſuite, & que ſon ambition ne faſſe tort à ſa gloire. Je ne puis neanmoins me reſoudre à diſſimuler les grands mouvemens qu'il a donné à toute l'Europe, pour accomplir ſes deſſeins, qui ne furent gueres moins vaſtes que ceux d'Alexandre & de Ceſar. Je n'oublierai rien de ſe qui ſe peut dire pour les juſtifier : mais je ne ſupprimerai pas non plus les plaintes ameres qu'en font ces Ennemis, & les odieuſes couleurs avec leſquelles ils le dépeignent. 1689.

Nouvelles prétentions de la France.

Je commencerai par donner un Plan de la ſituation où la Paix de Nimegue avoit mis toute l'Europe. Il parût bientôt après qu'elle fut publiée que le Traité n'avoit pas tout reglé, & qu'il avoit laiſſé d'auſſi grandes prétentions à la France, que celles qu'il lui avoit été adjugées. Elles conſiſtoient en pluſieurs Châtellenies, Villes, Bourgs, Villages & autres lieux que le

(1) *Voiez ci-deſſus* *pag.* 5.

1680. Roi avoit conquis par ses Armes, & qu'il prétendoit lui apartenir, n'étant point nommez dans les Articles des Cessions specifiées par le Traité de Paix. Mais le Roi d'Espagne soûtenoit qu'ils y étoient renfermez : & cette contestation donna lieu à un Congrès qui se tint à Courtrai (1) en l'année 1681. où les deux Rois avoient leurs Commissaires députez, qui travaillerent inutilement à l'accommodement de leurs differens, sur lesquels ni les uns ni les autres ne voulurent point se relâcher. Les Conferences rompuës, la France n'abandonna pas ses prétentions, & menaça de se faire justice, si on ne la lui faisoit pas.

Congrès de Courtrai.

Autres prétentions à cause du Comté de Chiney & des trois Evêchez.

Elle prétendoit encore que le Comté de Chiney (2), qui lui fut cedé le 21. de Juillet 1681. étendoit sa Jurisdiction jusqu'aux Portes de Luxembourg, & par ce moien elle tenoit cette Ville toûjours bloquée, lui coupoit les Vivres, & pouvoit la reduire à mourir de faim. Il falloit donc la lui ceder, ou lui donner un Equivalent.

La Cession qu'on lui avoit faite de l'Alsace (3) ne lui donnoit pas de moindres Droits sur Strasbourg : & les Villes de Mets, Thoul & Verdun, qui sont des Sieges d'Evêchez, lui attribuoient une grande étenduë de Païs qu'elle soûtenoit être de l'ancienne Mouvance de ces Evêchez, dont l'Empereur & les Seigneurs particuliers l'avoient soustrait, & où elle vouloit le réunir. De là

(1) *Voiez le Procès Verbal des Procureurs des deux Rois à l'Assemblée de Courtrai.*

(2) *Ou Chiny.*

(3) *En confirmant le Traité de Westphalie.*

vinrent les Chambres de Brisach & de Mets, dont je parlerai bientôt. Telles étoient les prétentions de la France.

Il s'en falloit donc bien que la Paix de Nimegue n'eût fait le repos de l'Europe, puisqu'on la voioit tout de nouveau à la veille de se broüiller plus que jamais, & de reprendre les Armes qu'elle avoit à peine quittées. Les Ennemis de la France lui en imputoient la cause.

Plaintes des Ennemis de la France.

« *A peine*, disoient-ils, la Paix fut-elle publiée, que la France commença à la violer par des infractions manifestes. Elle n'abandonna les Places qu'elle avoit cedées dans les Païs-Bas qu'un peu tard : elle en retint quelques-unes, & s'empara de quelques autres qu'on ne lui avoit point cedées, & dont elle chassa les Garnisons. Elle se rendit maîtresse de la plus grande partie de la Campagne & des Villages qui étoient autour des Villes Espagnoles. Elle établit des Bureaux jusqu'aux Portes de ces Villes, & empêcha qu'on ne paiât au Roi d'Espagne les Droits qui lui étoient dûs : & tout cela sous prétexte que ces Païs qu'elle occupoit, étoient des Dépendances de ceux qu'on lui avoit cedez, ou n'étoient point des Dépendances de ceux qu'elle avoit cedez, & faisoit partie des Conquêtes qu'elle avoit retenuës. Enfin elle en demanda d'autres qui ne lui apartenoient pas plus legitimement, & menaça que si on ne les lui donnoit, elle se feroit raison par les Armes, & se saisiroit d'abord de Luxembourg, qu'elle tenoit bloqué,

1680. „ pour Equivalent des Places qu'elle pré-
„ tendoit lui apartenir.

Prétentions de la France pour les trois Evêchez.

Elle n'en faisoit pas moins en Allemagne que dans les Païs-Bas. Sous prétexte des anciens Droits des Evêchez de Mets, Thoul & Verdun qu'elle faisoit revivre, elle prétendoit enlever à l'Empire une étenduë de Païs considerable, & ses Chambres Souveraines de Mets & de Brisach réunissoient au Domaine de la Couronne, les Comtez, les Baronnies, & les autres Fiefs qu'elle prétendoit avoir été démembrez des trois Evêchez.

Entreprises des Chambres de Mets & de Brisach.

Invasion de Strasbourg & de Casal.

Ce qu'il y eut encore de plus fâcheux & de plus irritant pour l'Empire, c'est que le 30. Septembre 1681. elle se saisit de Strasbourg, sans parler de Casal qui reçût le même jour Garnison Françoise.

„ Quelles bornes donc, ajoûtoit-on
„ peut-on donner à cette insatiable Mo-
„ narchie, dont la passion de s'agrandir
„ croîtra toûjours, à mesure que ses en-
„ treprises seront suivies de succés heu-
„ reux ? Et que veulent dire ses quatre
„ Camps en Alsace, en Flandre, sur la
„ Saare & sur la Saone (1)? si ce n'est
„ pour alarmer l'Espagne, l'Empereur,
„ les Electeurs, toute l'Europe.

Réponse de la France.

La France traitoit ces Plaintes de pures Déclamations, & prétendoit n'avoir fait aucune contravention au Traité de Nimegue, „ duquel au contraire elle execu-
„ toit les Articles, soit à l'égard des Ces-

(1) *La France faisoit camper là quatre Corps de Troupes,*

fions qu'on lui avoit faites, soit à l'égard des Places qu'elle n'avoit point cedées, & qu'elle prétendoit retenir : comme elle s'en étoit expliquée aux Conferences de Courtrai. Qu'à l'égard de Luxembourg, elle usoit de ses Droits sur le Territoire de son Comté de Chiney, sans qu'elle fut obligée d'avoir de la consideration, pour le préjudice que la Ville de Luxembourg en pouvoit recevoir à cause de son voisinage : & que pour les Réunions qu'elle faisoit faire par ses Chambres de Brisach & de Mets, il n'y avoit là rien que de Juridique, que tout s'y passoit selon les Loix, & qu'elle ne s'étoit pas liée les mains par le Traité de Nimegue, ni n'avoit pas renoncé au plus beau Droit & au plus noble Apanage des trois Evêchez. " 1684

Quant aux Villes de Strasbourg & de Casal, la premiere étant une Ville libre, avoit pû se donner à la France, & Casal, en recevant Garnison Françoise, avoit pourvû à sa sureté. "

Il y avoit aussi peu de raison à critiquer ses Camps & ses Armées : comme si un Souverain étoit obligé de rendre compte à ses Ennemis ou à ses Voisins de l'exercice & du campement de ses Troupes sur ses propres Terres. "

Ambition de Louvois.

Toute la France pourtant n'aplaudissoit pas à l'ambition du Monarque : mais on en rejettoit la haine sur celle du Favori (1). *Aprés la Paix de Nimegue*, dit

(1) *Louvois*.

1680. l'Ecrivain moderne (1), *on peut dire que la domination de la France étoit comme établie dans toute l'Europe, & que le Roi fut devenu l'Arbitre de tous les Princes dans cette partie de notre Hemisphere, s'il eût marqué de la moderation & de l'equité : mais l'ambition de Louvois, qui vouloit perpetuer la Guerre, engagea le Roi dans de nouvelles pretentions, & fit ériger la Chambre de Mets, surprendre Strasbourg, & faire le Siege de Luxembourg en pleine Paix. On vit par là*, continuë cet Auteur, *qu'il étoit necessaire pour la sureté Publique que tout le monde se liguât contre la France.* Que les Rois sont à plaindre d'avoir de semblables Favoris, & que l'ambition en est pernicieuse !

Ces entreprises rallumerent le feu mal éteint & firent remuer tous les Interressez. Ils en porterent leurs plaintes au Roi d'Angleterre, dont le Roi Tres-Chrétien ne refusa pas la Mediation. L'Empereur l'accepta de son côté; mais l'Espagne avoit de la peine à y consentir, dans la prévention où elle étoit des liaisons du Monarque Anglois avec Sa Majesté Tres-Chrétienne. Elle s'y resolut enfin, & alors Louïs XIV. fit lever en 1682. le Blocus de Luxembourg, & rompre les Conferences de Courtrai, ausquelles on en devoit substituer d'autres, d'un plus grand pouvoir & d'une plus grande étenduë, sous la Mediation du Roi d'Angleterre. Il ne s'agissoit plus que de convenir d'un lieu où tous les Interressez pûssent traiter, afin

(1) *Voiez les Memoires du M. D.L.F.*

afin de terminer une bonne fois ces contestations, & d'établir la Paix Generale sur des fondemens qui ne pûssent plus être ébranlez. 1680.

Mais pendant qu'on contestoit là-dessus, le Roi Tres-Chrétien, ennuié de tant de longueurs, & le tems de la Suspension qu'il avoit accordée étant écoulé, il trouva à propos d'exercer ses Droits. Le Maréchal d'Humieres assiegea Courtrai, & le Maréchal de Crequi bombarda Luxembourg (1) pour la raison que j'en dirai en son lieu. Ce Bombardement fut suivi de Siege, & de la prise de la Place au mois de Juin 1684. & de la Trêve concluë le mois d'Août ensuite entre la France, l'Espagne & l'Empire.

Hostilitez à quoi la France se voit contrainte.

Tel étoit en general l'état des affaires de l'Europe par raport à la France & à ses Ennemis, ou à ses Alliez & Voisins, depuis le Traité de Nimegue jusqu'à la Trêve de Ratisbonne. Voions maintenant un détail plus circonstancié de tout ce qui se passa chaque année en France, & dans les lieux où elle porta ses Armes ou ses Negotiations.

Le Roi, prévoiant les nouvelles Guerres, où l'explication du Traité de Nimegue alloit l'exposer, commença par solliciter les Etats Generaux d'entrer avec lui dans une Alliance défensive (2), s'obligeant de tenir prêts cinquante mille Hom-

(1) *L'un & l'autre se fit sur la fin de l'année 1683.*

(2) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1680.*

1680. mes, toutes les fois qu'il seroit necessaire de les emploier pour le Bien Commun, & n'exigeant d'eux que l'entretien de dix mille Fantassins & de six mille Chevaux. Il ne crût pas que des Peuples, qui avoient témoigné tant de joie & tant de reconnoissance de se voir rétablis dans l'honneur de son amitié, voulussent lui refuser d'entrer dans une Union si honorable & si avantageuse à leur Republique. Trois Memoires furent presentez pour cela par le Comte d'Avaux le 6. le 12. & le 21. de Janvier: mais ils furent traversez par l'Envoié du Roi d'Angleterre, qui regarda cette Alliance comme injurieuse au Roi son Maître (1). Ce ne fut pas un petit embarras pour les Etats Generaux, de ne pouvoir accepter la proposition du Roi Tres-Chrétien sans offenser Sa Majesté Britannique, ni la refuser sans s'exposer à perdre les bonnes graces d'un Roi, dont ils avoient plus à craindre ou plus à esperer que de tout autre. Ce fut pourtant à ce dernier parti qu'ils se resolurent après bien des Déliberations. Tout le temperament qu'ils garderent, consista en des excuses tres-respectueuses qu'ils firent au Comte d'Avaux, & en de fortes protestations de donner au Roi en toutes rencontres, des témoignages de leur zele & de leurs bonnes intentions. Le Roi ne trouva pas à propos d'en exiger davantage, & voiant bien qu'il ne pouvoit compter que sur ses pro-

(1) *A cause de celle qui avoit été faite avec lui en 1678.*

pres Forces, il se prépara à surmonter seul tous les obstacles qui s'oposeroient à ses prétentions. 1686.

Il prit pour un heureux augure le surnom de *Grand*, qui lui fut donné au commencement de cette année, du consentement même de tous les Etrangers (1). Nous avons vû que la Hollande fit fraper une Medaille où il étoit ainsi qualifié. Constantin, Valentinien, Theodose furent honorez de ce surnom (2), qui avoit été donné avant eux à Alexandre & à Pompée. Ceux donc qui font un crime au Roi de l'avoir accepté, font paroître moins d'équité & de modestie, que d'envie & de malignité. Il est vrai qu'Alexandre Severe le refusa du Senat de Rome, qui vouloit le lui donner: mais peut-être ne croioit-il pas le meriter; car pour être *Grand* il faut être convaincu de sa grandeur. Ainsi Charlemagne & Otton I. Empereurs, ainsi Henri IV. Roi de France, ainsi Louïs XIV. son petit-fils s'en crurent dignes, & l'ont glorieusement porté. Et après tout, est-ce qu'il y a quelque chose de plus ambitieux dans ce titre, que dans ceux de *Vainqueur*, de *Triomphateur*, d'*Invincible*, & de *toûjours Auguste* que prenoit l'Empereur Justinien, & qui sont passez à ses Successeurs à l'Empire, sans qu'on y trouve à redire?

Surnom de *Grand* donné au Roi.

B 2

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand.*
(2) *Voiez le Journal des Sçavans de Paris pour l'année* 1685.

1680. Empoisonneurs & Sorciers.

On s'aperçût cette année (1) que l'empoisonnement & le sortilege infectoient le Roiaume; deux crimes presque toûjours compliquez, où plûtôt qui ne sont bien souvent qu'un seul & même crime; les Sorciers n'étant que des Empoisonneurs, & leurs prétendus sortileges que de veritables malefices pour empoisonner tantôt les plantes, tantôt les animaux, & d'autres fois les hommes. L'Italie est fameuse pour ces Sceleratesses: & l'on sçait qu'environ l'an 420. de Rome ce crime devint si contagieux, que le Senat fut obligé de faire mourir cent soixante & dix Dames Romaines qui en étoient coupables (2), outre un plus grand nombre dont on épargna la vie, pour ne point rendre la Ville deserte, & qu'on se contenta d'intimider par le suplice de leurs Complices. Telle étoit encore cette Locusta, si renommée pour la subtilité de ses poisons, & dont Agrippine se servit pour faire perir l'Empereur Claude son mari. Dès-lors les sortileges se joignoient aux empoisonnemens, & l'Histoire est pleine de ces Conjurations, que faisoient ces prétendus Sorciers ou Magiciens sur la vie, soit des Empereurs, soit des autres Grands de Rome, qu'on les accusoit de faire perir par leurs enchantemens. De là ces Caracteres & ces Talismans si vantez dans tous les Siecles, &

Frequens en Italie.

Origine des Talismans & des Caracteres.

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, De Riencourt, le Journal des Sçavans de Paris, le Mercure Hollandois.*

(2) *Voiez Tite Live. Liv. 8. Ch. 18.*

qui ne sont pas ignorez du nôtre, ausquels on attribuë une vertu magique, dont la credulité & la foiblesse de l'esprit humain font tout le fondement.

Empoisonneurs & Sorciers en France.

La France, aussi-bien que l'Italie & que tous les autres peuples du Monde, s'est ressentie du mal general. Elle a eu aussi ses Empoisonneurs & ses Sorciers, soit qu'il faille en faire deux genres de Scelerats differens, ou les confondre ensemble, n'étant distinguez que par la superstition du Peuple, qui traite de sortilege tout ce qui ne lui paroît pas naturel. C'est ainsi que du tems de Charlemagne la mortalité s'étant mise parmi les Bestiaux, *le Peuple credule & superstitieux*, dit l'Historien (1), *fut assez fou pour croire que ce mal venoit de sortilege.* On alla bien plus loin. On publia que Grimoald, Duc de Benevent, ennemi de Charlemagne, envoioit des hommes avec des poudres enchantées pour les jetter dans les herbages & sur le Bétail, & qu'il y avoit un Païs de *Magodie*, ou ces Sorciers s'embarquoient dans les nuës, & venoient prendre terre où il leur plaisoit. L'Historien ajoûte, que ce bruit universellement répandu blessa si fort l'imagination de plusieurs esprits foibles, qu'ils crurent, & qu'ils avoüerent même en justice qu'ils étoient du nombre de ces malheureux-là. Ce n'est pas que je veuille nier qu'il y ait eu, ou soûtenir qu'il n'y ait pas encore de veritables Sorciers, des hommes assez abominables pour faire pa-

Les Contes qu'on en fait.

(1) *Voiez Mezerai.*

1680. ſte avec le demon, & pour emprunter de lui les devinations & les autres ſortileges dont ils trompent ceux qui les conſultent. Mais il eſt certain que la plûpart de ces miſerables, ne ſont que des Fourbes & des Empoiſonneurs. Ils n'en ſont pas moins criminels, & les Loix divines & humaines s'arment également contre de ſemblables Monſtres.

Declaration contre les Empoiſonneurs & les Devins.

Auſſi le Roi donna le 11. de Janvier une Déclaration qui comprenoit les uns & les autres. „ Voulant pourvoir aux Impietez, Sortileges, Empoiſonnemens, & „ autres crimes énormes que commettoient certaines perſonnes qui faiſoient „ profeſſion de Magie, qui paſſoient pour „ Devins, & qui ſous ce prétexte ſurprenoient la credulité de beaucoup de gens, „ par la fauſſeté de leurs impoſtures & de „ leurs enchantemens, Sa Majeſté ordonne que tous les Devins & Devinereſſes „ ſortiront inceſſamment de ſon Roiaume, à peine de punition corporelle: & „ que tous ceux qui auront emploié des „ termes de l'Ecriture Sainte, ou des „ prieres, en faiſant des choſes qui n'ont „ aucun raport aux cauſes naturelles, ſeront punis exemplairement. „ La même Déclaration défendoit l'uſage des poiſons à tous autres, qu'à ceux qui ſont d'un Art & d'une Profeſſion qui les autoriſe à les emploier dans leurs remedes & leurs antidotes : abandonnant au reſte les Empoiſonneurs à la rigueur des Loix.

Il y avoit déja quelques années que la

Marquise de Brinvilliers (1), convaincuë d'avoir empoisonné son pere, son frere, & plusieurs pauvres de l'Hôpital, avoit eu la tête tranchée, suplice trop doux, mais que les grandes alliances de sa Famille dans la Robe lui obtinrent, au lieu du feu qu'elle avoit merité. Cette execution n'empêcha pas deux autres malheureuses, la Vigoureuse & la Voisin (2), de faire le même métier, & de joindre à leurs poisons, l'art trompeur de deviner. Leur déteſtable commerce avoit été suivi de crimes énormes, & elles furent brûlées toutes vifs. Elles nommerent des Complices d'un grand nom, & entre toutes les autres la Duchesse de Bouillon, la Comtesse de Soissons, & le Duc de Luxembourg. La premiere brava les Juges dans son interrogatoire, & ne fut pas mise en prison; mais on l'obligea de s'absenter pendant quelque tems. La Comtesse de Soissons, décretée en prise de corps, aima mieux passer en Flandre, que de s'exposer à la haine des ennemis qu'elle avoit à la Cour; (3). Pour le Duc de Luxembourg, accusé de commerce avec le Demon & les Magiciens, il fut envoié à la Bastille, mais élargi bientôt après & declaré absous. On dit (4) qu'il s'étoit attiré cette disgrace, pour s'être brouillé

1680.

Suplice de de la Voisin & de la Vigoureuse.

Elles accusent les personnes de la premiere qualité.

Accusation contre le Duc de Luxembourg.

B 4

(1) *Femme du Marquis de ce nom, & fille du Lieutenant-Civil Aubrai décapitée en 1676.*
(2) *Sage-femme.*
(3) *La Marquise de Montespan.*
(4) *Voiez les Memoires du M. D. L. F.*

1680. avec le Favori. Passons à des Evenemens moins tragiques & plus importans.

Le Roi fait fortifier Saar-Louïs.

L'Alsace, qui s'étend entre le Rhin qu'elle a à l'Orient, & la Moselle qu'elle a au Couchant, depuis la Lorraine jusqu'à la Suisse, pouvoit être exposée aux courses des Allemands, & à l'irruption des Suisses, à qui d'ailleurs la Franche-Comté étoit ouverte. Le Roi fit fortifier Saar-Louïs, située sur la Saar à l'ouverture de la Lorraine du côté du Nord, & d'une Bicoque qu'elle étoit auparavant, il en fit une Ville considerable, dans laquelle il établit un Siege Présidial d'un grand ressort. Cette Ville empêchoit les irruptions des Allemands du côté du Rhin & de la Moselle, & couvroit la Lorraine & l'Alsace.

Le Roi fait bâtir le Fort de Hunningue.

A l'égard de la Franche-Comté, bornée à l'Orient par la Suisse, par où il étoit facile de penetrer dans la Province, & de là dans le cœur de la France, le Roi fit bâtir le Fort de Hunningue, qui tient Basle en échec & comme à sa discretion. Par là toute la Suisse est arrêtée, & n'oseroit donner passage aux Ennemis de la France, sans s'exposer à perdre une de ses plus belles Villes, & un de ses plus riches Cantons. D'abord le Roi trouva quelque resistance de la part des Suisses, qui disoient, qu'on vendoit leur liberté & leur Païs à la France, en lui souffrant de bâtir une Citadelle sur leur Moustache, pour ainsi dire, & qui la rendoit maîtresse de Basle. Les Pensionnaires de la France fermerent la bouche à ces jaloux Republi-

quains, qui se trouverent être le plus foible Parti. Tant les mesures de cette Cour avoient été bien prises ! Nous verrons dans la suite la jalousie que prirent les Imperiaux de voir les François fortifier cette Place, & qu'ils tâcherent d'en donner aux Suisses, en voulant leur persuader que c'étoit menacer leur liberté, qui se trouvoit par là à la merci du Roi Tres-Chrétien. Mais, comme sçût fort bien representer son Ministre à l'Assemblée de Bade le 8. d'Octobre 1690. (1). *Vous n'avez*, leur dit-il, *rien à craindre d'un Voisin tel que le Roi, dont vous n'avez que du secours & de l'amitié à attendre, comme vous en avez eu des marques depuis que Hunningue est en état, mais ce sont les Imperiaux dont vous devez vous défier, & les Fortifications de Hunningue ne leur déplaisent, que parce qu'ils ont pour but de s'emparer de cette Place, pour se rendre les maîtres de votre liberté, & pour faciliter leurs irruptions dans les Pais qui sont sous l'obéïssance du Roi.* 1680.

C'étoit un des Articles du Traité de Nimegue, que l'Espagne procureroit à la France la Cession de Dinant de la part de l'Evêque de Liege, qui en étoit le Seigneur proprietaire, ou qu'elle lui cederoit la Ville de Charlemont dans le Comté de Namur. N'aiant pû obtenir la Cession de ce Prelat, il fallut qu'elle satisfît à l'alternative, & le 27. de Fevrier la France prit possession de Charlemont.

L'Espagne cede Charlemont.

(1) *Voiez sa Lettre dans le Traité sur les Matieres du Tems en l'année 1690. C'est la Lettre vingt troisiéme.*

1680. Le Dauphin épouse la Princesse de Baviere.

Le 8. de Mars le Dauphin épousa la Princesse de Baviere. C'étoit Anne-Marie Victoire, sœur du jeune Electeur, dont Colbert, Marquis de Croissi, Secretaire d'Etat, avoit conclu le Mariage à Munich, & signé les Articles du Contract dès le 15. de Decembre 1679. en vertu des Procurations du Roi & du Dauphin. Le Duc de Crequi partit en poste pour en faire les complimens, & pour porter les presens, qui consistoient en un assemblage de Diamans de la valeur de plus de deux cens mille écus. Il étoit accompagné de l'Abbé Regnier, qui a fait une si agréable description de ce voiage en vers. Je ne décrirai point la solemnité des Fiançailles & des Epousailles qui se firent à Munich, ni la magnificence des differens Spectacles qui les précederent & qui les suivirent. Sa Majesté nomma dès-lors la plûpart des Officiers de Madame la Dauphine, qui eurent ordre d'aller au devant de cette Princesse jusqu'à Schelestat. Ce fut là que furent distribuez les presens envoiez par le Roi pour ceux de la Suite de la Princesse, consistant en pierreries pour les personnes du premier rang, & en argent monnoié qu'on fait monter à vingt mille écus pour les autres. L'argent fut compté par Bertholot, qui leur dit que s'il y avoit quelques pieces qui ne fussent pas de mise, il les leur feroit échanger.

Entrevûë du Dauphin & de la Dauphine.

Le Dauphin partit de Versailles avec le Roi au commencement de Mars pour recevoir la Princesse, & l'entrevûë se fit à Vitri le François (1). Aussi-tôt que Ma-

(1) *En Champagne.*

dame la Dauphine aperçût le Roi, qui avoit mis pied à terre, elle descendit promptement du Carosse, & se jetta à ses genoux. Le Roi la releva aussi-tôt, l'embrassa & la presenta au Dauphin, qui lui témoigna la joie qu'il avoit de son arrivée en des terres convenables à une pareille solemnité. Après quoi tous trois monterent en Carosse, où le Roi fit placer deux Dames d'Honneur (1) de la Dauphine, & s'il est vrai ce qu'en dit une Relation (2), il voulut aussi que la Marquise de Maintenon y eût sa place. De sorte qu'il faudroit que dès-lors elle eût pris la superiorité sur la Marquise de Montespan, & l'empire sur le cœur du Roi. La Reine attendit la Dauphine à Châlons, où elle lui fit le plus obligeant accueil du monde, & lui donna de sensibles marques de son affection. La Ceremonie des Fiançailles fut faite ou reïterée (3) le 7. de Mars par le Cardinal de Bouillon, Grand Aumônier de France, dans la Chapelle du Palais Episcopal, & celle du Mariage le lendemain dans l'Eglise Cathedrale par le même Prelat, assisté de l'Evêque d'Orleans, premier Aumônier du Roi, & de l'Evêque de Condom, premier Aumônier de la Dauphine, en la presence de leurs Majestez & de plusieurs grands Seigneurs & Dames de la Cour, avec toute la pompe que demandoit une si belle Fête.

1680.

Ceremonie du Mariage.

(1) *Mesdames de Richelieu & de Rochefort.*

(2) *Le Mercure Hollandois pour l'an* 1680.

(3) *Elle avoit été faite la premiere fois à Munich.*

1680. Le Roi va avec toute sa Cour visiter ses Frontieres.

Quelques mois après le Roi voulut visiter ses Frontieres, & comme ce n'étoit qu'un voiage de plaisir, il souhaita que la Reine & les nouveaux Mariez fussent de la partie. Il partit donc le 13. de Juillet de Saint Germain avec cette Compagnie Roiale, ne menant que les Troupes de sa Maison, commandées par le Duc de Noailles, premier Capitaine des Gardes du Corps. Je ne manquerai point tous les jours de cette galante Promenade, & tous les honneurs qu'on fit pendant toute la route à leurs Majestez, ainsi qu'au Dauphin & à la Dauphine, qui ne virent que des démonstrations éclatantes de l'allegresse publique. Je me contenterai de raporter ce qu'il y eut de plus remarquable.

Telle fut la curiosité qu'eut le Roi au départ de Boulogne, où il avoit couché le 19. du mois, d'aller voir le lendemain le Port d'Ambletuse, qui en est éloigné de deux lieuës, & d'en considerer la situation. Ce Port est le seul dans la Manche du côté de France, d'où les Vaisseaux puissent sortir par un Vent de Nord, & la Rade en est aussi bonne que celle de Dunkerque, La Mer d'ailleurs ne s'en éloigne que de quatre cens toises, au lieu qu'elle s'en éloigne de plus de mille de Dunkerque, & on voit de là aisément la Côte d'Angleterre. Le Roi visita encore le Port de Vissan (1), que l'on croit être le Port *Iccius*, d'où Cesar passa des Gau-

(1) *Ou Essen, à deux lieuës de celui d'Ambletuse.*

lés dans la Grande-Bretagne. Il ne faut pas douter que Sa Majesté, instruite de l'Expedition de ce celebre Conquerant, ne prît plaisir à jetter les yeux sur ce fameux trajet de l'Ocean, où Cesar avoit le premier des Romains arboré sur son Bord, l'Aigle de cette Republique, alors maîtresse du Monde, & dont il se rendit dans la suite le maître lui-même. Cependant le Roi préfera le Port d'Ambleruse à celui de Vissan, & la situation lui en aiant semblé meilleure, il resolut d'y faire travailler (1). 1680

De là le Roi fut à Calais, visita les Ouvrages de la Place, & les jours suivans ceux d'Ardres, d'Aire, de St. Omer, & sur le chemin fit la revûë de plusieurs Regimens, que le Chevalier de Sourdis avoit rangez en Bataille à une lieuë de St. Omer, où il rentra avec toute la Cour.

Il en partit le 26. pour Dunkerque, où il fut complimenté par le Comte d'Oxford & le Colonel Churchil de la part du Roi d'Angleterre & du Duc d'York, & par le Marquis de Vargu:es de la part du Duc de Villa-Hermosa. Il vint le lendemain voir un des plus grands & des plus beaux Vaisseaux qui fût dans ses Ports, que le Marquis de Seignelai, par ordre de Sa Majesté, avoit nouvellement fait venir de Brest. Il étoit de mille Tonneaux, & doré jusqu'à l'eau. Il avoit quatre cens Hommes d'Equipage, & étoit monté de cinquante-huit pieces de Canon de fonte.

Il voit à Dunkerque un magnifique Vaisseau.

(1) On préfera Mardick depuis.

1680. Son nom étoit *l'Entreprenant*, & le Chevalier de Leri le commandoit. Comme il fut averti de la visite du Roi, il se prépara à recevoir dignement un si grand Hôte. Il avoit fait parer les Mâts de Banderolles blanches : tout l'Equipage étoit habillé de neuf, les Matelots armez de Pertuisanes & de Hallebardes, les Soldats de Sabres, & tous rangez selon la manœuvre qu'ils devoient faire. Le Vaisseau étoit orné de plusieurs ouvrages de Sculpture : ceux de son Arriere & de son Avant étoient bronzez, & relevez en or sur un fond vert qui en augmentoit l'éclat. La Chambre du Roi étoit toute peinte & dorée, garnie d'un ameublement de Damas incarnat à fleurs, avec une frange d'or & d'argent. On passoit de cette Chambre dans un autre tapissée de Damas à fleurs jaune-paille sur un fond blanc, avec des bandes d'incarnat à fleurs, & le reste de l'ameublement également magnifique : desorte qu'on eût crû être dans un Palais plûtôt que dans un Navire. Le Roi examina d'abord la construction du Vaisseau ; & ensuite vit faire l'Exercice, ordonnant lui-même plusieurs manœuvres qui furent tres-bien executées sous les ordres du Chevalier de Leri, à qui il donna de grandes loüanges. Toute la Cour entra aussi dans le Vaisseau, & on y servit une collation qui répondoit à la magnificence du Bâtiment. L'aprés-dînée le Roi fit le tour des Remparts & des Fortifications du Dehors, visita ce fameux Ouvrage, nommé *le Risban*, qu'il faisoit construire à l'entrée du

Port, & qui s'étendoit bien avant dans la Mer, donna ses ordres pour l'achever, & pour mettre ce Port si celebre en un état de perfection. Il ne prévoioit pas alors que le grand motif de la Paix l'obligeroit d'en faire un sacrifice à ses Voisins, & de préferer la Tranquillité Publique, à la conservation d'un si beau Monument de sa magnificence & de sa grandeur.

1680. Le Roi donne ses ordres pour les Ouvrages du Port.

Je passe sous silence le Combat de deux Fregattes, dont le divertissement fut donné à leurs Majestez à la Rade de Dunkerque, & dont l'Equipage, également galant & guerrier, fit paroître toute l'adresse & toute la bravoure de la Marine. Le Roi fit des presens dignes de sa magnificence à tous les Officiers du Vaisseau & des Galiottes. Le Chevalier de Leri fut gratifié d'une somme de douze mille livres, les autres Officiers à proportion, & il y eut quatre mille livres distribuez aux Matelots & aux Soldats.

Liberalité du Roi.

Le 30. le Roi partit de Dunkerque avec toute la Cour pour aller à Ipres, où le Maréchal d'Humieres, Gouverneur de la Flandre Françoise, accompagné du Marquis de la Trousse, Gouverneur de la Place, le reçût hors de la Porte, & lui presenta les Clefs d'argent dans un sac de velours en broderie : Sa Majesté les prit, & les lui remit aussi-tôt. Les Magistrats se trouverent aussi à l'entrée de la Ville pour lui faire leurs soûmissions : & les Ecoliers, en habits fort riches, divisez en six Compagnies, & representant diverses Nations, ne furent pas un des moins beaux

La reception qu'on lui fait à Ipres.

1680. Spectacles de cette ſolemnité. Les ruës par où paſſoient leurs Majeſtez étoient tapiſſées & ornées de feſtons & de rameaux entremêlez de fleurs de Lis avec pluſieurs Inſcriptions. Il y avoit des Couronnes de Laurier & de fleurs ſuſpenduës de diſtance en diſtance ; & le pavé étoit couvert de fleurs depuis la Porte de la Ville juſqu'à la maiſon du Gouverneur, qui avoit été préparée pour le logement de la Cour. Je ne parle point des Arcs de Triomphe avec les Inſcriptions à l'honneur du Roi, ni des fenêtres de la Maiſon de Ville, ornées des Tableaux des Rois de France depuis Pharamond juſqu'à Louïs le Grand, ni enfin des Illuminations qui ſe firent pendant toute la nuit.

La reception que fait la Maréchale d'Humieres au Roi.

Le 1. d'Août leurs Majeſtez partirent d'Ipres, paſſerent par Menin, & arriverent à Lille, où la Maréchale d'Humieres leur donna une magnifique collation accompagnée de Concerts, & d'un fort beau Feu d'Artifice, où l'on voioit quatre figures de femmes qui repreſentoient la France, l'Empire, l'Eſpagne & la Suede. Elles avoient ſur leurs Têtes des Couronnes de Châteaux, qui pendant le Spectacle furent toûjours enflâmées, & ſervirent à éclairer la Place, ſans que les quatre figures en fuſſent endommagées, juſqu'à ce qu'un trait lancé par un Geant contre le Soleil, fut renvoié par cet Aſtre contre ſon ennemi, & embraſa toute la Machine. On vit paroître la Paix en la Place entre le Genie de la France & celui de Lille, dont le premier mit d'un coup de flêche le feu à un

à un Trophée d'Armes, & l'autre enflâma des cœurs posez à côté de lui. A trente pas de cette Machine parut une Illumination d'une grande Couronne roiale qui couvroit ces trois mots, *Vive le Roi*, portez sur des lacs d'amour. Toute cette Machine étoit soûtenuë d'un piedestal, d'où sortoit un grand nombre de Girandoles (1), & ce fut par là que le Spectacle finit. 1680.

Pont de cuivre.

Le Roi partit le 3. de Lille, vint à Tournai, & alla voir faire sur l'Escaut l'épreuve d'un Pont de Batteaux de cuivre, de l'invention de Du Mets, Lieutenant-General de l'Artillerie, sur lequel Sa Majesté vit passer un Bataillon aiant sur les Aîles deux pieces de Canon de vingt-quatre livres de balle. C'est ainsi que le Roi mêloit toûjours à ses divertissemens quelque chose d'utile, & que dans ses voiages des plaisirs il s'occupoit des soins de sa Roiauté. Il partit de Tournai le 10. d'Août, vint à Cambrai le 18. d'où il se rendit le 19. à Sedan, & de là à Versailles, où toute la Cour arriva le 30. C'est ainsi qu'il visitoit ses Conquêtes, moins pour s'en aplaudir, que pour s'en assurer la conservation, & pourvoiant à tout ce qui étoit necessaire pour leur défense.

Retour du Roi & de la Cour.

Le Roi fait fortifier Landau & Phalsbourg.

Il prenoit soin aussi de ses Frontieres du côté du Rhin & de la Moselle, & au retour de son voiage il envoia des ordres pour faire fortifier Landau & Phalsbourg.

(1) *Quantité de fusées volantes qui partent en même tems.*

1680. Fait baisser le Pavillon aux Vaisseaux d'Espagne.

Il n'oublioit pas sa gloire, qui étoit à même tems celle de l'Etat, & il donna ordre à tous les Capitaines de ses Vaisseaux de faire baisser par tout le Pavillon á ceux d'Espagne.

Le Roi d'Espagne renonce au titre de Comte-Duc de Bourgogne.

Il obligea aussi le Roi Catholique à passer un Acte dans les formes, par lequel il renonçoit à prendre doresnavant le titre de Comte-Duc de Bourgogne, qu'il avoit retenu pendant que la Franche-Comté étoit sous sa domination, mais qu'il ne pouvoit plus garder depuis la Conquête du Roi Tres-Chrétien, & la Cession qui lui en avoit été faite par le Traité de Nimegue.

Chambres de Mets & de Brisach.

En tout cela, ses Ennemis ou ses Voisins ne pouvoient raisonnablement trouver rien à redire. Il n'en étoit pas de même des Chambres de Mets & de Brisach, pour réunir au Domaine & à la Couronne de France tous les Fiefs détachez des trois Evêchez (1), & toutes les Terres démembrées de l'Alsace (2). L'Empire, l'Espagne, tous les Ennemis secrets de la France se récrioient d'une étrange maniere contre ces Tribunaux, & traitoient non seulement d'injustice & d'opression, mais encore d'extravagance & de pure comedie la Foi & l'Hommage que cette Couronne prétendoit de plusieurs Souverains, qu'elle y faisoit citer. Il est vrai que leur établissement eut quelque chose de surpre-

(1) *Mets, Thoul & Verdun.*
(2) *Voiez les Pieces raportées dans le Mercure Hollandois de l'année* 1680.

nant, & que l'origine en est fort singuliere. La verité de l'Histoire ne me permet pas de la suprimer. 1680.

Recherches faites par Ravaux.

Il y a à Mets un Parlement, dont un des Conseillers, nommé *Ravaux*, eut ordre du Roi de faire un Memoire exact de tout ce qui étoit de son ressort, & de l'envoier à la Cour. Il emploia dans ce Memoire plusieurs Villages qui n'y avoient jamais ressorti, au moins à ce que prétendoient ceux qui le critiquerent. Le Conseiller fut mandé à la Cour, pour être plus particulierement ouï sur un Memoire qui n'avoit pas déplû, & qui sembloit assez bien raisonné. Le Conseil de France fut content de ses éclaircissemens, & le chargea de continuer ses recherches, & de feuilleter tous les Regîtres Publics, pour voir s'il n'y trouveroit rien de plus, d'en faire un Recueil exact, & de le tenir prêt pour s'en servir en tems & lieu. Aiant fait ce Recueil il fit un second voiage à la Cour, & le communiqua au Marquis de Louvois, qui d'abord s'en moqua : mais après une plus serieuse reflexion il l'aprouva, lui donna ordre de poursuivre son travail, & le renvoia plein d'esperance d'en être recompensez. Il ne fut pas trompé. Sur le plan de ses Memoires, le Roi, qui en fut instruit, & à qui ce puissant Ministre, abusant de l'ascendant qu'il avoit sur son esprit (1), fit comprendre l'utilité qu'on en pourroit retirer, érigea les deux Chambres Souveraines de Reunions,

La Cour aprouve son Memoire.

Louvois fait entrer le Roi dans son projet.

(1) *Voiez les Memoires du M. D. L. F.*

1680. Competence de la Chambre de Mets. Et de celle de Brisach.

celle de Mets pour ce qui concernoit les Fiefs qui avoient été soustraits de la Jurisdiction des trois Evêchez, & celle de Brisach pour ceux qui avoient été démembrez de l'Alsace. L'érection des deux Chambres se fit au mois de Mars & au mois d'Avril de l'année 1680. (1) & l'Auteur des Memoires en fut établi Procureur-General.

Reflexions sur les Memoires.

Je n'entre point dans la question de la legalité ou de l'illegalité de cette procedure, & je raporte seulement le fait en Historien, laissant aux Politiques à faire leurs reflexions, & au Lecteur à prendre son parti. Je dirai pourtant une chose qu'il importe de sçavoir pour ne pas décider legerement pour ou contre : c'est qu'il est certain, & les Adversaires de la France en conviennent, que du moins en beaucoup d'Articles les Memoires du Procureur-General étoient justes, & qu'aiant parcouru tous les Archives des Eglises & des Abbayes, suivant le pouvoir qu'il en avoit du Roi, il y avoit trouvé que plusieurs Evêques, pour obliger leurs Parens, les avoient accommodez des Biens des Evêchez, qui étoient à leur bienseance. Il est vrai que ces Prélats en avoient reçû d'autres en échange; mais il y a bien de l'aparence que ce n'étoit pas de la même valeur. Quoi qu'il en soit, la France qui exerçoit les Droits feodaux des trois Evêchez, prétendoit que la Mouvance n'avoit pû en être alienée. Une autre

(1) *Selon les Fastes.*

question naissoit encore de la premiere. 1680.
Les Possesseurs de ces Fiefs, dont la foi & l'hommage leur avoient été transferez depuis plusieurs Siecles, prétendoient qu'il y avoit préscription : mais on répondoit que le Possesseur de mauvaise foi ne préscrit jamais : Que d'ailleurs le Patrimoine des Evêchez étoit de sa nature impréscriptible : & qu'enfin la Cession des trois Evêchez aiant été faite à la France avec la plenitude de leurs Droits (1), elle pouvoit revendiquer tout ce qui en avoit été soustrait & usurpé. Les Possesseurs ne demeurerent pas sans replique : mais je ne prétens pas entrer dans un plus grand détail d'une dispute, dont on doit chercher la discussion dans les Actes qui en ont été conservez, & de laquelle il suffit à l'Histoire d'indiquer les sources.

Quoi qu'il en soit, la France sçût bien faire valoir ses Droits, & commença par de grands coups, en s'adressant à des Souverains du premier ordre. Tels étoit le Roi de Suede, un des premiers qu'elle attaqua pour son Duché des Deux-Ponts, & le Roi d'Espagne pour ses Villes & Prévôtez de Verton & de Saint Mard.

Le Roi de Suede cité à la Chambre de Mets.

Le Duché des Deux-Ponts est enclavé dans le Bas-Palatinat, & la France prétendoit que c'étoit un Fief mouvant de sa Couronne, en vertu de la Cession des trois Evêchez. C'est pourquoi le Roi de Suede, qui en étoit en possession par la mort du dernier Duc dont il étoit Heri-

(1) *Par le Traité de Westphalie.*

1680. tier, fut cité à la Chambre de Mets pour en faire foi & hommage. Il fit remontrer par son Ambassadeur au Roi Tres-Chrétien, que ce Duché avoit toûjours été un Duché Souverain, & que ceux qui l'avoient possedé n'en avoient jamais rendu foi & hommage à personne, si ce n'est qu'on prît pour une foi & hommage l'Investiture qu'on étoit obligé de demander à l'Empereur. Le Procureur-General, qui avoit ses Memoires & ses Actes tirez des Archives pour en justifier la Mouvance, en informa la Cour de France; qui ordonna à la Chambre de prononcer sur ce different, au refus du Roi de Suede de comparoître sur la citation: desorte qu'après bien des pourparlers inutiles entre l'Ambassadeur Suedois, & les Ministres François, la Chambre donna un Arrêt de réunion du Duché à la Couronne, si dans un tems précis le Roi de Suede n'en rendoit foi & hommage. C'étoit un jeune Prince trop fier pour déferer à ce jugement: & le Roi voulant faire voir qu'il n'avoit pas fait rendre cet Arrêt par un motif de convoitise, & pour s'emparer du Duché, en fit offrir l'Investiture au Duc Adolfe, Oncle du Roi de Suede, & encore à son refus au Prince Palatin de Birkenfeld, qui en fit la foi & l'hommage. C'est ce qui fit perdre à la France l'Alliance du Roi de Suede qui entra dans le Parti contraire, aiant conclu en 1681. un Traité avec l'Espagne & la Hollande (1),

Faute de comparoître le Duché de Deux-Ponts est réuni.

On donne l'Investiture au Prince Palatin de Birkenfeld.

(1) *Il est raporté par Dumont dans le nouveau Recueil des Traitez &c. Tom. I.*

& son Successeur ne rentra dans le Duché que par la paix de Ryswyck. 1680.

Le Roi d'Espagne ne fut pas traité plus favorablement : cité en qualité de *Pretendu Seigneur* pour prêter foi & hommage à cause des Villes & Prévôtez de Verton & de St. Mard, comme d'un Fief mouvant de l'Evêque de Verdun : & faute de comparoître, la réunion jugée à la Couronne de France par le Tribunal à la Chambre de Mets. N'étoit-ce point exercer ses Droits avec trop de hauteur, & ne point assez ménager les Têtes couronnées? n'étoit-ce pas en faire des Rois de Theatre?

Citation du Roi d'Espagne.

L'Electeur Palatin ne fut pas plus ménagé pour une partie de ses Terres : & le Comte de Veldens, autre Prince Palatin, ne pût empêcher la réunion de son Comté de Veldens. En vain le Roi d'Angleterre interceda pour le premier : en vain la Diete de Ratisbonne écrivit une Lettre fort respectueuse au Roi Tres-Chrétien en faveur de l'un & de l'autre, & de tous les autres Seigneurs de l'Empire qui étoient dans le même cas : en vain encore le Comte de Mansfeld, député par l'Empereur, vint à Paris solliciter leur décharge : rien ne pût arrêter les procedures, & le Roi, prévenu par le Marquis de Louvois, se fit une fausse gloire de soûtenir ces deux étranges Tribunaux, & d'en autoriser les Arrêts.

L'Electeur Palatin, & le Comte de Veldens traitez de même.

Je ne parle point des autres Réunions en grand nombre : je dirai seulement encore que le Rhingrave, qui est un Comte de l'Empire, comme son nom le signifie,

Le Rhingrave reconnoît la Jurisdiction de la Chambre des Réunions.

1680. reconnut la Jurisdiction de ce Tribunal des Réunions, & n'y comparut pas seulement pour faire hommage de ses Terres, mais il persuada encore les autres, qui étoient dans son Voisinage, de suivre son exemple. Ainsi tout se soûmettoit par amour ou par crainte : & on trouve *dans les Memoires pour servir à l'Histoire de Louis le Grand* une foule d'Arrêts qui réunissoient aux trois Evêchez, c'est-à-dire, à la Couronne qui en avoit les Droits cedez, une multitude de Villes, de Terres, de Seigneuries : & de la maniere dont la France s'y prenoit, elle eût pû y réunir tout l'Empire.

Prétentions pour les Dépendances.

Elle ne faisoit pas moins valoir ses Dépendances. Les deux Chambres de Mets & de Brisach avoient été établies pour juger les Réunions : le different des Dépendances se traitoit à l'Assemblée de Courtrai, dont j'ai déja fait mention (1), sans qu'on pût, comme je l'ai dit, y convenir de rien. L'Espagne se plaignoit de ce que la France étendoit trop ses Dépendances, & les Annexes des Places qui lui avoient été cedées : & la France prétendoit au contraire que c'étoit l'Espagne qui vouloit trop étendre celles des Villes conquises qui lui avoient été remises. Je ne raporterai point les raisons des uns & des autres. Cette dispute n'est pas du ressort de l'Histoire, & j'en renvoie le détail au Procès Verbal des Commissaires des deux Rois à l'Assemblée de Courtrai.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 12.*

Pour en hâter la décision, la France joignit à ses Manifestes la force de ses Armes, & bloqua Luxembourg. Elle leva depuis ce Blocus en 1682. & nous verrons pourquoi? Elle le bombarda en 1683. prit Courtrai & Dixmude la même année, & aiant assiegé Luxembourg dans les formes en 1684. elle en fit alors la Conquête. La Trêve concluë à Ratisbonne arrêta ses progrés, comme je l'ai déja dit, & comme je le dirai en son ordre plus amplement. Je reprens le fil des Evenemens de l'année 1680. dont il me reste peu de chose à dire. 1680.

Dès l'année 1679. Colbert de Croissi étoit passé en Baviere (1), pour disposer le jeune Electeur à entrer dans une étroite Alliance avec la France, en épousant Mademoiselle de Blois (2). En faveur de cette Alliance on lui faisoit esperer le secours de la France pour le faire élire Roi des Romains, titre affecté à celui qui doit succeder à l'Empire. D'autres disent que le Ministre François étoit passé dans les Cours d'Allemagne, dans le dessein de solliciter cette dignité pour le Dauphin, & l'on en débita les conditions sous lesquelles le Roi l'auroit souhaitée. Mais il y a peu de fond à faire sur les Ecrivains de telles Anecdotes, & qui tantôt veulent

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1680. les Memoires pour servir à la Paix de Ryswyck, les Lettres sur les Matieres du Temps.*

(2) *Elle épousa depuis le Prince de Conti.*

1680. que le Roi eût affecté l'Empire pour le Dauphin, & tantôt pour lui-même. (1). Quelque vaste que fût son ambition, il avoit un assez beau Roiaume pour la contenter, & ne voioit rien au dessus de la qualité de Roi de France. Je reviens à l'Electeur de Baviere. La proposition qu'on lui fit lui sembla plus dangereuse que pratiquable, & il fallut s'en tenir de part & d'autre à une Alliance qui préparoit les voies à une étroite correspondance de ce Prince avec la Couronne de France: mais qui n'eut pourtant pas tout le succès qu'on s'en étoit promis. C'étoit le Mariage de la Princesse de Baviere, Sœur de l'Electeur, avec le Dauphin, dont j'ai raporté la Ceremonie (2). La mort de cette Princesse, qui arriva en 1690. fit évanouïr les avantages qu'on eût dû esperer de cette Alliance: & d'ailleurs le Mariage de l'Electeur avec l'Archi-Duchesse, Fille de l'Empereur, le tourna du côté de la Maison d'Autriche. Peut-être crût-il par là s'aprocher du Trône d'Espagne: & effectivement si le Prince issu de ce Mariage ne fût pas mort avant Charles II. qui l'avoit institué son Heritier par un premier Testament, il y a bien de l'aparence qu'il lui eût succedé. Sa mort rompit ce Testament, & donna lieu à un second qui

(1) *La Cour de Vienne renouvelle ce soupçon en 1989. voiez l'Article separé du Traité de la grande Alliance arrêté à Vienne le 12. de Mai 1689. raporté par Dumont, tom. I. du nouveau Recueil des Traitez.*

(2) *Voiez ci-dessus pag. 26.*

institua le Duc d'Anjou, qui regne aujourd'hui sous le nom de *Philippe V.* C'est pour faire connoître que les destinées des Princes & des Empires sont cachées dans un avenir impenetrable, & que la Providence en dispose comme il lui plaît. 1680.

Apárition d'une grande Comete.

Sur la fin de cette année, l'aparition de la plus grande Comete, dont on ait jamais ouï parler, donna lieu à bien des speculations & à bien des raisonnemens. Il est certain que ces Phenomenes ont leurs causes naturelles, & qu'ils ne produisent nullement les funestes accidens qu'on leur attribuë. Mais c'est une erreur si inveterée, qu'on n'en guerira jamais le Peuple, & toute la Philosophie des plus sages & des plus éclairez ne détruira pas la vieille opinion, *que jamais Comete n'a paru impunément* (1). Quoi qu'il en soit, celle-ci se fit voir pendant plusieurs jours avec une longue queuë qui avoit quelque chose d'effraiant. Mais elle avoit paru quelques jours auparavant en Angleterre, plus épouvantable encore, avec une queuë de plus de vingt pieds, se montrant deux heures devant le jour pendant une semaine entiere. Elle parut le 10. de Decembre à Porsmouth, & le 17. à Kingsale. Il seroit difficile au reste de lui assigner quelques Païs en Europe, ni cette année, ni la suivante, où il se fût passé rien d'assez tragique, pour l'en faire ou la cause fatale, ou le signe avantcoureur : & il seroit ridicule d'en étendre les influences à des

(1) *Visus unquam impunè Cometes.*

1680. tems plus éloignez, pendant qu'elle n'influeroit point sur les plus proches.

Je finirai cette année par une belle action du Roi. Il avoit Procès pour de certains Droits, ou de certains Fonds (1) qu'on voulut lui persuader être du Domaine de la Couronne, mais qui lui étoient disputez par les Possesseurs, & le raport s'en faisoit au Conseil où il voulut assister. Le Raporteur (2) opina hardiment à son préjudice, & en aiant goûté les raisons il les aprouva, se condamnant lui-même, ou cedant son Droit dans sa propre cause contre ses Sujets. N'étoit-ce pas imiter Trajan? Sous l'Empire duquel, nous dit son Panegyriste (3), le Fisc faisoit gloire d'être vaincu.

Il ne faut pas s'étonner après cela, si le Roi ne prenoit pas moins de soin des Loix que des Armes, & s'il voulut établir dans sa Capitale une Chaire pour le Droit François (4), dont la Jurisprudence a la même autorité dans le Roiaume, qu'avoit celle du Droit Romain dans l'Empire: ainsi que je l'ai raporté en son ordre (5).

1681. La Marine fut mise l'an 1681. sur un pied qui fit voir que le Roi vouloit donner des Loix sur la Mer aussi-bien que sur

(1) *Pour les Fossez de Paris, ou pour les maisons bâties sur les anciennes Fortifications.*

(2) *Basville.* (3) *Pline.*

(4) *Au mois de Novembre.*

(5) *Sur la fin de l'année 1667. Voiez le III. Tom. pag. 358.*

la Terre (1). Soixante mille Matelots furent enrollez & distribuez par Classes pour servir sur les deux Mers : & bientôt après, les Tripolins, dont les pyrateries avoient attiré l'indignation de la France, sentirent la force, & la vengeance de ses Armées Navales. On navigea la même année tout le long du Canal de la Mediterranée à l'Ocean : & ces deux Mers sembloient ne se joindre que pour reconnoître ensemble la puissance du Monarque qui avoit sçû les unir. Il avoit aussi fait construire ou perfectionner deux Ports, pour la bonté & la sureté desquels il n'avoit rien épargné, & celui de Toulon pour la Mediterranée, & celui de Brest pour l'Ocean. 1681.

Ports de Brest & de Toulon.

Ses exploits n'étoient pas moins surprenans sur Terre. La reddition de Strasbourg qui se donna à lui, & la soûmission de Casal qui reçût ses Troupes pour Garnison, sont des coups ausquels ses Ennemis ou ses Envieux ne s'attendoient pas, & qui ne causerent pas moins d'étonnement, qu'ils exciterent de plaintes.

Au milieu de tous ces soins qui demandoient l'aplication du Prince, il sçût bien reprimer les attentats de la Cour de Rome, & jaloux des Droits de sa Couronne, autant que de sa propre gloire, il ne voulut pas plus souffrir les entreprises sur l'u-

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, De Riencourt, le Mercure Hollandois pour l'année* 1681. *les Memoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand.*

1681. ne que sur l'autre. Parcourons tous ces Evenemens dans leur ordre.

Expedition contre les Tripolins.

Je commence par l'Expedition de la Flotte commandée par le Marquis Du Quesne, que le Roi envoia contre ceux de Tripoli. Personne n'ignore la situation de cet Etat, la constitution de son Gouvernement, & la qualité de ses Habitans. Situé dans cette Contrée de l'Afrique, qu'on nomme la *Barbarie*, entre les Roiaumes de Tunis & de Barca, gouverné en Republique sous la protection du Grand Seigneur qui a un Bacha resident dans sa Capitale, & qui n'est habité que par des Pyrates, il ne s'y fait gueres d'autre Commerce que celui des voleries & des brigandages de ces Corsaires, gueres d'autre Trafic que celui des Esclaves qu'ils font sur les Vaisseaux qu'ils prennent, sans se soucier de quelle Nation ils peuvent être. Ils avoient pillé les Vaisseaux François comme les autres, & venoient les insulter jusques sur leurs Côtes & à leurs Rades. Le Roi en voulut reprimer les Courses, & leur aprendre à respecter son Pavillon. Il fit partir le Marquis Du Quesne avec une Escadre, pour leur donner la chasse par tout où il les rencontreroit, avec ordre de les chercher & de les poursuivre en quelques Païs qu'ils pûssent relâcher. Il les trouva dans le Port de Scio, qui est une des Iles de l'Archipel sous la domination des Turcs, depuis la Conquête qu'en fit Soliman II. sur les Genois : & ne croiant pas qu'il dût y avoir d'asyle pour les Corsaires, il ne balança pas à les y attaquer,

Il attaque leurs Vaisseaux dans le Port de Scio.

les foudroia de tout son Canon, & en fit couler la plûpart à fond. Comme le Château de la Ville en prit la défense, & se mit en état de les faire jouïr de sa protection, il éprouva aussi les Boulets de l'Escadre Françoise, & eut lieu de se repentir d'avoir pris le Parti de ces Voleurs. Il fallut pourtant que pour apaiser la Porte Ottomane, à qui ils en porterent leurs plaintes, l'Ambassadeur de France fit un present au Grand Visir. 1681

L'Amiral François (1) étoit prêt de châtier une seconde fois les Tripolins, & de leur livrer un second Combat, soit en pleine Mer, soit jusques dans leurs Havres : mais il lui vint des ordres du Roi de les recevoir à merci. Le Grand Seigneur n'en voulut point épouser la querelle, & aima mieux emploier sa recommandation que ses Armes en leur faveur. Le Roi de son côté ne trouva pas à propos d'irriter une seconde fois le Sultan, bien aise d'ailleurs de faire jouïr ses Sujets de la liberté du Commerce par le moien de la Paix. Elle fut donc concluë le 24. de Decembre par l'entremise du Bacha de Tripoli, & ratifiée par le Grand Seigneur. Les Corsaires remirent entre les mains du Marquis Du Quesne le Vaisseau qu'ils avoient pris sur un Capitaine François avec tous ses Canons, tous ses Equipages, & un grand nombre d'Esclaves Chrétiens, promettant encore de ren-

Les Tripolins se soûmettent.

(1) *Il n'avoit le titre que de Lieutenant-General.*

1681. dre ceux qu'ils avoient disperſez dans le Païs, dont le Bacha ſe rendit garant.

Ce fut ſur la fin de Septembre que Strasbourg ſe rendit au Roi, qui y fit ſon entrée le 23. d'Octobre. La reduction d'une ſi importante Place à l'obéïſſance de Sa Majeſté, merite bien qu'on en raporte au moins les principales circonſtances.

Deſcription de Strasbourg, & de ſon Gouvernement.

Strasbourg ſur l'Ill, & proche du Rhin eſt la plus conſiderable Ville d'Alſace, dont elle eſt la Capitale, au moins par ſa ſituation & par ſes Fortifications. C'étoit une des dix Villes de cette Province, qui ſe gouvernoient du tems immemorial en Etats libres, & en forme de Republiques ſous la protection, plûtôt que ſous la dépendance de l'Empire. La France prétendoit que l'Alſace lui aiant été cedée par le Traité de Munſter, confirmé par celui de Nimegue, elle avoit un Droit de Souveraineté ſur Strasbourg: & l'Empereur ſoûtenoit qu'en cedant l'Alſace par ces Traitez, il n'avoit pû ceder une Ville libre & indépendante. *Que vous importe donc*, repartit le Roi, *à quel Droit & à quel Titre je la poſſede, & ſi elle a bien voulu, en uſant de ſa liberté, me reconnoître pour ſon Souverain?* Voici de quelle maniere cette reduction ſe fit.

Prétentions du Roi ſur cette Place.

Negociations du Marquis de Louvois pour reduire la Ville à l'obéïſſance du Roi.

Le Roi aiant bien prévû que s'il emploioit la force ouverte pour réunir cette Ville au Corps de l'Alſace, il auroit toute l'Allemagne ſur les bras, trouva plus à propos d'y emploier la Negociation, & laiſſa cette intrigue à ménager au Marquis de Louvois, qui avoit des intelligences

avec

avec les Magiſtrats. Les intrigues reuſſirent, & les Bourguemeſtres de cette année aiant été gagnez, perſuaderent à la Ville, qu'étant chargée de grandes dettes à cauſe des dépenſes qu'il avoit fallu faire pendant la Guerre, il falloit, maintenant qu'on étoit en Paix, retrancher cette dépenſe en diminuant la Garniſon, qui n'étoit que trop forte dans un tems où l'on n'avoit rien à craindre. Cet avis plût au Peuple qui ne demandoit qu'à être ſoulagé, & une partie de la Garniſon fut congediée. Le Roi en aiant reçû la nouvelle, & que le Parti des bien-intentionnez n'attendoit que ſa venuë pour lever le maſque, & pour faire declarer toute la Bourgeoiſie en ſa faveur, partit de Fontainebleau, où il ſembloit n'être occupé que des divertiſſemens de la Saiſon, fit filer ſes Troupes qu'il tenoit prêtes, & inveſtit la Ville lorſqu'elle le croioit encore dans le cœur de ſon Roiaume. D'abord l'alarme ſe répandit par tout; & comme peu de perſonnes ſçavoient le ſecret, on ſe mit en état de ſoûtenir un Siege. On tira le Canon ſur les Troupes du Roi, & ce qui reſtoit de la Garniſon prit les Armes. 1681. Le Roi fait inveſtir la Ville.

Cependant les Bourguemeſtres convoquerent l'Aſſemblée des Bourgeois, pour prendre leurs reſolutions dans une conjoncture ſi ſurprenante & ſi dangereuſe. On ne fut pas long-tems ſans voir l'Hôtel de Ville environné de la Populace, criant qu'il falloit ſe rendre, & ne pas attendre que la Ville fut conſumée par les Bombes & par les Boulets rouges dont on les me- Le Peuple demande à ſe rendre.

1681. naçoit. Ces cris redoublez porterent l'effroi parmi ceux qui n'étoient point avertis de l'intelligence, & servirent aux autres d'occasion pour porter l'Assemblée à suivre la voix du Peuple, & à meriter l'affection du Roi par une prompte obéïssance, plûtôt que sa colere par une resistance, qui après tout seroit inutile. Tous s'accorderent à ce sentiment. On battit la Chamade, on arbora le Pavillon pour marque qu'on étoit prêt de capituler : en un mot la Ville fut renduë, & sans qu'il en coûtât de sang le Roi se vit maître de la plus importante Place de l'Empire.

On bat la Chamade.

Par la Capitulation faite avec les Magistrats, le Roi laissa le libre Exercice de la Religion Protestante, & la possession de tous les Biens Ecclesiastiques & de toutes les Eglises, telle qu'elle avoit été auparavant, à la reserve du Corps de l'Eglise Cathedrale de Nôtre-Dame, qui fut rendu aux Catholiques. Il confirma aussi aux Habitans tous les Privileges, qu'ils pouvoient raisonnablement prétendre dans leur dépendance de la Souveraineté de la Couronne. Ensuite de ces Articles ainsi accordez, le Roi entra, comme je l'ai dit, le 23. d'Octobre dans la Ville, & y fut reçû avec toute la pompe & tous les aplaudissemens que Strasbourg crût devoir au nouveau Souverain, dont elle attendoit plus de repos qu'elle n'en avoit trouvé dans son indépendance sous la protection de l'Empire, de qui elle avoit été obligée de suivre les differentes revolutions. C'est à la Politique à juger si cette

Articles de la Capitulation.

Le Roi fait son Entrée à Strasbourg.

ruse de la France étoit permise, & si la perfidie des Bourguemestres pouvoit l'autoriser. 1681.

Plaintes de L'Empereur.

Un coup si hardi & si heureux étonna toute l'Europe. L'Empereur envoia le Comte de Mansfeld en France pour en faire des plaintes, comme d'un attentat à la Paix: mais on lui répondit, " Qu'on " s'étonnoit que l'Empereur se mêlât de " ce dont il n'avoit que faire: qu'il avoit " été permis au Roi de se mettre en pos- " session d'une Ville, qui lui apartenoit " comme Capitale de l'Alsace, dont la " Cession lui avoit été faite par le Traité " de Munster, & que s'il ne s'en étoit " pas emparé plûtôt, c'est qu'il avoit eu " ses raisons pour cela, dont il n'étoit " comptable à personne. „ C'est dont l'Empereur ne demeuroit pas d'accord, soûtenant que les dix Villes de l'Alsace, dont Strasbourg étoit la Capitale, étoient des Fiefs immediats de l'Empire, qui lui avoient été conservez par le Traité de Munster, bien loin d'en avoir été démembrez pour les ceder à la France.

Réponse du Roi.

Le bruit que fait ont l'Empire.

Tous les Princes d'Allemagne parlerent à peu près sur le même ton que l'Empereur, & se donnerent les mêmes mouvemens. Le Roi d'Angleterre lui-même, excité par son Parlement, en fut emû: & il sembloit qu'on alloit voir renouveller la Guerre avec fureur contre la France. Chacun parla de venger cette injure: mais quand ce vint à l'execution, il n'y en eut point qui n'y trouvât des difficultez. L'un n'avoit point d'argent pour lever & pour

1681. entretenir une Armée : l'autre ne vouloit point hazarder ses Troupes, les reservant pour une autre occasion. Il y en avoit qui demandoient à qui apartiendroit la Ville quand elle seroit reprise : & s'ils paroissoient quelquefois d'accord tous ensemble, ce n'étoit qu'en conspirant à leur ruine plûtôt qu'à leur conservation. La France ne perdoit pas ainsi son tems à des choses inutiles, & elle sçavoit bien donner d'autres occupations à l'Empereur & à l'Empire, que celle de lui arracher Strasbourg, dont elle se fit confirmer ensuite la possession pour toûjours par le Traité de Ryswyck. Il faut pourtant avoüer, comme je le raporterai en ce lieu-là, que la France ne s'en étant saisie que conformément aux explications qu'elle donnoit au Traité de Munster, & en vertu des Réunions jugées par les Chambres de Mets & de Brisach, revoquées par le Traité de Ryswyck, & en consequence de la convention particuliere & volontaire des Habitans, elle crût avoir besoin d'une nouvelle Cession de l'Empereur, qui renonça alors pour lui & pour l'Empire aux Droits de Souveraineté sur cette Ville.

Tous ces mouvemens demeurent sans execution.

Casal reçoit Garnison Françoise.

Le même jour que Strasbourg se rendit au Roi, la Citadelle de Casal, Ville Capitale du Montferrat, située sur le Pô, recevoit Garnison Françoise. Ce fut un nouveau sujet de plainte pour la Maison d'Autriche, & pour toutes les Puissances jalouses de la grandeur de la France. Le Roi en avoit traité avec le Duc de Mantouë, qui en étoit le veritable & legiti-

me Souverain, & qui pouvoit par consequent en disposer à sa volonté, sans consulter là-dessus ceux à qui ce Contract pouvoit déplaire. L'Empereur en conçût du ressentiment, & comme Empereur, & comme Parent du Duc de Mantouë. En la premiere qualité, il consideroit Casal comme un Fief de l'Empire, dont il craignoit que le Roi Tres-Chrétien ne le démembrât, & n'en voulût pas prendre l'Investiture. Il se trouvoit encore plus interressé comme Parent, & comme Heritier Présomptif, se voiant privé de la Succession par la Translation qu'en faisoit le Duc à Sa Majesté Tres-Chrétienne. Mais son chagrin pouvoit-il lier les mains aux deux Princes contractans, & son mécontentement devoit-il autoriser les plaintes des autres Puissances qu'il entraînoit par les siennes? Aussi le Roi s'en mit peu en peine, & se maintint dans Casal jusqu'à l'année 1695. qu'il l'abandonna au Duc de Savoie qui en faisoit le Siege : mais la Ville fut remise au Duc de Mantouë son premier Maître, après que les Fortifications en eurent été rasées. C'étoit dans la crainte que ce Prince ne la remît encore une fois à la France, & en cas qu'il le fît, pour qu'elle ne trouvât au moins qu'une Place démolie. Tant les Ennemis de cette Couronne la redoutoient, ou lui portoient d'envie. 1681.

Trois Brefs du Pape, envoiez au commencement de cette année en France, faillirent à en troubler la tranquillité, par les entreprises du Pontife sur les Droits de la

Querelle avec le Pape au sujet de la Regale.

1681. Couronne. Un des plus considerables, des mieux établis, & des plus anciens, puisqu'il est né avec la Monarchie, est celui de la Regale, qui n'est dans le fond autre chose que le Droit de Patronnage Roial, qu'a le Monarque sur les Evêchez & les autres grands Benefices du Roiaume à l'égard du Temporel, dont il est Seigneur immediat, & dont il n'apartient qu'à lui de donner l'Investiture. Il ne la donne aussi qu'au moien de la foi, & de l'hommage qu'on lui en rend : & s'il en étoit autrement, il ne seroit Seigneur de son Roiaume qu'en partie, & en laisseroit la plus considerable à la discretion d'une Puissance Etrangere, telle qu'est celle du Pape, qui joignant ensemble les deux Glaives lui enleveroit le Temporel avec le Spirituel, & bâtissant Autel contre Autel, se rendroit maître des Biens & de la Conscience, & ne laisseroit au Roi qu'un fantôme de Roiauté. Louis le Grand étoit trop fier, trop jaloux, & trop bien instruit de ses Droits pour souffrir une telle entreprise. Il n'ignoroit pas les funestes Guerres qu'elle avoit causées dans l'Empire & ailleurs sous le nom d'*Investitures*, dont le Pape avoit fait un crime aux Empereurs, & aux autres Puissances Seculieres : & il ne vouloit pas déroger à la fermeté des Rois ses Prédecesseurs, qui avoient sçû maintenir leur Droit de Regale ou d'Investiture contre la Tyrannie & l'Usurpation de la Cour de Rome. C'est ce qu'il avoit témoigné dès l'année 1673. par les Declarations qu'il avoit renduës sur cette

Raisons du Roi pour maintenir son Droit.

matiere, qui y fut dès-lors agitée, comme je l'ai raporté en ce lieu-là (1). La conduite qu'il tint fut digne de sa Religion, aussi-bien que de sa Majesté, & en ménageant la premiere, il ne permit pas d'entreprendre sur les Droits de l'autre. Il en usa encore cette année de même. Il ne voulut rien faire que dans les formes de la Justice, & se conformant aux Canons de l'Eglise Gallicane, il renvoia l'examen des trois Brefs à l'Assemblée du Clergé. 1681.

Les trois Brefs renvoiez à l'examen du Clergé de France.

Il convoqua d'abord pour cet effet les Prélats qui se trouvoient à Paris & qui s'assemblerent dans le Palais Archiepiscopal pour examiner les matieres contenuës en ces Brefs. Aiant trouvé qu'ils contenoient des choses contraire aux Décisions des anciens Conciles, aux Loix du Roiaume, & aux Libertez de l'Eglise Gallicane, les Archevêques de Rheims, d'Ambrun & d'Albi, & les Evêques de la Rochelle, d'Autun & de Troye furent nommez pour les examiner. Leur avis fût, après les avoir examinez: " Que Sa Majesté seroit tres-humblement supliée de " permettre qu'il fût convoqué un Con- " cile National des Evêques du Roiaume, " ou une Assemblée Generale de tout le " Clergé, afin d'y prendre des resolu- " tions convenables à une matiere si im- " portante, & à la conservation des Droits " de l'Eglise Gallicane & de l'Etat. " Conformément à leur resolution, le Roi or-

Jugement des Prélats.

(1) *Dans le IV. Tom. pag. 134. & suiv.*

1681. donna le 28. de Juin qu'il seroit convoqué une Assemblée Generale du Clergé de France, dont nous allons voir l'Acte qui fût arrêté le 3. de Fevrier 1682.

1682. C'est par où je commence cette année (1). Le principal Chef des Questions sur lesquelles l'Assemblée devoit déliberer, concernoit le Droit de Regale. Elle jugea qu'il étoit mal disputé au Roi par le Pape: Que c'étoit un Droit attaché à la Couronne de France, & que tous les Rois en avoient continuellement joui, sans qu'aucun Pape l'eût jamais contesté ni combattu (2).

Avant que ces Ecclesiastiques en formassent un Acte, ils arrêterent que l'Assemblée députeroit à Sa Majesté, pour lui témoigner sa reconnoissance de l'obligation qu'elle lui avoit, d'avoir en cette occasion conservé le Droit & la Jurisdiction de Evêques & du Clergé du Roiaume.

Acte en faveur de la Regale. L'Acte qui fût signé le 3. de Fevrier portoit, „ Que l'intention de toute „ l'Assemblée étoit de donner son con„ sentement à l'extension du Droit de Re„ gale dans tout le Roiaume, sans avoir „ égard à l'exemption prétenduë par cer„ tains Evêchez: Qu'elle reçevroit avec „ soûmission les Declarations du Roi de „ l'année 1673. & que l'Assemblée écri-

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, les Memoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand, De Riencourt.*

(2) *Voiez le IV. Tome page 134. & suiv.*

roit au Pape au nom de tout le Clergé " de France pour lui en aprendre la re- " solution. " Le 13. de Fevrier l'Archevêque de Paris alla à St. Germain, & au nom de tout le Clergé il porta au Roi l'Acte de l'Assemblée, signé de tous les Prélats qui y avoient assisté, avec la Lettre que ces mêmes Prélats écrivoient au Pape, supliant Sa Majesté d'agréer que le Duc d'Estrées, son Ambassadeur à Rome, la présentât à Sa Sainteté: ce que le Roi trouva bon. l'Archevêque n'aiant pas peu contribué à la resolution de l'Assemblée, Pasquin dit alors assez à propos de lui, *Pœnitebit & non erubescet.* En effet il ne pût parvenir au Cardinalat, qui avoit été le but de toutes ses actions, jusques-là qu'il avoit abandonné dans cette vûë le Jansenisme, dont il avoit été ardent Zelateur. Nous verrons reparoître cette grande affaire pour la troisiéme fois en 1688. avec plus de chaleur que les deux premieres de la part du Pape, & reprimée aussi par le Roi avec toute la force & l'indignation que meritoit une entreprise si opiniâtre. Ce fût pourtant toûjours avec moderation, & ne se servant de la Puissance Roiale que pour maintenir les Libertez de l'Eglise Gallicane, inseparables des Droits de la Monarchie.

1682.

L'Assemblée du Clergé n'en demeura pas là. En attendant la réponse du Pape, les Evêques firent plusieurs Reglemens, les uns concernant la Morale, & les autres touchant la Discipline Ecclesiastique, sur-tout pour faire observer la Sub-

Reglement sur le Droit du Pape, & sur celui des Rois.

1682. ordination des Religieux Reguliers aux Evêques. On delibera ensuite sur les Propositions de la Sorbonne presentées en 1663. qui traitoient du Droit du Pape, & de celui des Rois.

Le Pape n'a point de pouvoir sur le Temporel.

On arrêta sur la premiere, „ Que „ ni le Pape, ni l'Eglise n'avoient aucun „ pouvoir en quelque maniere que ce fût „ sur le Temporel des Rois, & qu'ils ne „ pouvoient être déposez, ni leurs Sujets „ dispensez du Serment de Fidelité. „ Sur la seconde, „ Que le Concile General „ étoit au dessus du Pape „ Sur la troisiéme, „ Que la Puissance du Pape avoit été li- „ mitée par les Canons, & qu'il ne pouvoit „ rien faire ni statuer qui fût contraire aux „ Maximes établies par les anciens Conciles „ & par les anciens Canons, ni aux Libertez „ de l'Eglise Gallicane, qui ne sont point „ des Immunitez, ni des Privileges, mais „ des Barrieres établies contre les abus que „ les Papes font de leur autorité, ou con- „ tre leurs atteintes sur le Droit des Rois, „ & sur les anciens Usages, & les ancien- „ nes Constitutions de l'Eglise. „ Sur la quatriéme il fût arrêté, „ Que le Pape „ n'étoit point infaillible, non seulement „ quand au fait, mais même quand au „ droit, à moins qu'il ne soit à la tête „ d'un Concile.

Concile au dessus du Pape.

Le Pape ne peut statuer contre les Canons.

Libertez de l'Eglise Gallicane.

Le Pape n'est point infaillible.

Declaration pour faire observer les Reglemens.

Des quatre Décisions établies, Sa Majesté fût supliée de donner une Declaration, par laquelle tous les Professeurs en Theologie & en Droit Canon seroient obligez de s'y conformer : & la Declaration fût envoiée le 23. de Mars au Par-

lement qui en ordonna l'enregistrement & l'observation dans tout le Roiaume. Le General des Carmes du grand Couvent de Paris eût la temerité d'interdire le Pere Felix de Buhy de ses Fonctions de Lecteur en Theologie, parce qu'il avoit enseigné cette Doctrine: mais il en fût severement repris par le Parlement, & le Pere Buhy rétabli dans ses Fonctions.

1682.

Le General des Carmes s'y opose.

Pour donner une plus grande authenticité à l'Arrêté du Clergé & à ses Décisions, le Premier Président & le Procureur General du Parlement, avec quelques Conseillers de la Grand' Chambre, se transporterent le 24. d'Avril au Cloître des Mathurins pour en ordonner l'enregistrement dans les Registres de l'Université: ce qui fût fait en la presence & du consentement de toutes les Facultez. La même Ceremonie se fit aussi en Sorbonne, & en la Sale de la Faculté de Droit, ainsi que dans celle de Theologie. Voilà comment tout concourut à maintenir l'Autorité Roiale, & à reprimer les entreprises de la Cour de Rome.

Ils sont enregistrez sur les Registres de l'Université.

Mais la foudre tomba d'une maniere bien plus terrible sur les Protestans du Roiaume, dont il y a long-tems que je n'ai parlé, & dont j'eusse souhaité d'épargner la triste Catastrophe à l'Histoire de Louïs XIV. s'il m'eût été permis de la suprimer. Prévenu par un implacable Clergé, & croiant faire un sacrifice agréeble à Dieu de les exterminer, il donna autant d'Edits qu'on lui en demanda pour un si cruel dessein. On ne vouloit ni les

Protestans opprimez.

1682. laisser vivre ni les laisser mourir en repos. On ne les bannissoit pas seulement des Honneurs & des grandes Charges, on leur empêchoit même l'exercice des plus vils mêtiers, pour les reduire à la terrible necessité d'abjurer leur Croiance, ou de mourir de faim, & il ne leur restoit que la consolation de sçavoir, que tout leur malheur ne provenoit que de leur Religion. Entre tous les Edits rendu contre eux, ils n'en trouverent point de plus affligeant, que celui qui autorisoit les Enfans à l'âge de sept ans de faire choix d'une Religion. C'étoit porter le Deuil & le desespoir dans toutes les Familles, & on sçait le funeste succès qu'eût l'action d'Emanuel, Roi de Portugal, qui avoit voulu ôter aux Juifs leurs Enfans, au dessous de l'âge de quatorze ans. Plusieurs de ces Peres malheureux, pour arracher leurs Enfans à cette violence, les jetterent dans des Puits, & s'y précipiterent après eux. C'est Osorio, Evêque de Sylva, & Historien celebre qui nous l'aprend, & qui fait ce jugement de l'action du Roi Portugais : *Que quoi qu'elle procedât d'une bonne intention, & qu'elle tendît à une bonne fin, elle n'étoit fondée ni en Loi ni en Religion, parce que Dieu demande des hommes un sacrifice volontaire, & qu'il ne veut pas qu'on force les Consciences.*

Edit qui autorise les Enfans de sept ans à faire choix d'une Religion.

Le desespoir des Juifs à qui un Roi de Portugal veut ôter les Enfans.

J'ai de la peine à croire qu'un Roi aussi sage & aussi éclairé que Louïs XIV. eût été instruit des inconveniens que pouvoit produire sa Declaration, semblables à ceux dont l'action du Roi Emanuel fût suivie.

Les Protestans imputent leur oppression au Clergé.

Il ne le fût pas sans doute non plus des funestes suites qui se rencontroient dans les autres Edits, qu'exigerent de lui les Ennemis des Protestans. Ces derniers au moins ne les imputent qu'à leurs Persecuteurs, & non pas au Roi, persuadez disoient-ils, qu'il en étoit trompé, & qu'il croioit, agissant de bonne foi par un pur zele, qu'il devoit leur accorder toutes ces Declarations qu'ils fabriquoient eux-mêmes. Ils sçavoient sa passion de rendre tout son Roiaume Catholique, jusqu'à dire, *qu'il eût voulu qu'il lui en eût coûté un bras pour rapeller tous ses Sujets à l'Eglise Romaine*, & ils en abusoient. Ils lui firent croire qu'ils ne prenoient que la voie de la douceur, la voie de Conversion & de Réunion, pour ramener les Prétendus Reformez dans le sein de l'Eglise. *S'étant imaginé*, dit l'Auteur Catholique que j'ai souvent cité (1), *que tout leur étoit possible, ils crurent pouvoir réellement convertir des milliers de Huguenots en six mois, par des voies indignes de la sainteté de notre Religion & de l'humanité.*

1682.

Le Clergé abuse de la bonté du Roi.

Pour y parvenir, le Clergé en Corps sur la fin de l'année 1681. dressa le Formulaire de son *Avertissement Pastoral*, qui fût publié dans tous les Temples des Protestans du Roiaume en 1682. & en 1683. Cela fût accompagné d'un projet de Réunion entre ceux de l'Eglise Romaine & les Reformez, redigé en seize articles. Je ne les aporterai point, tant

Avertissement Pastoral.

Projet pour réunir les deux Religions.

(1) *Memoires du M. D. L. F.*

1682. parce qu'ils ne furent pas solemnellement aprouvez du Clergé, que parce que les Reformez craignirent que ce ne fût un piége qu'on leur dressoit, & refuserent d'y souscrire.

Ces voies ne réussissant pas, on emploia celle des Intendans, pour interdire les Exercices, abattre les Temples, abymer les plus zelez de cette Religion, & leur ôter tous moiens de subsister. Les Declarations du Roi & les Arrêts des Parlemens vinrent encore au secours des Convertisseurs, & enfin les Dragons furent envoiez dans les Provinces.

Dragons envoiez en Poitou.

On commença en 1682. par le Poitou, *& en peu de jours trente-neuf mille personnes*, dit l'Auteur des Memoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand, *se convertirent à la Foi Catholique.* Telle étoit l'efficace de la *Mission bottée*, ou de la Dragonnerie, qui agissoit sous les ordres de l'Intendant Marillac, qui n'acquit pas dans l'exercice de sa Charge une aussi belle reputation, qu'en acquit Pline dans un semblable emploi sous l'Empereur Trajan (1)

Dans le Languedoc & le Dauphiné, & dans la Principauté d'Orange.

Du Poictou la persecution passa dans le Languedoc & le Dauphiné, & n'épargna pas la Principauté d'Orange. Des Provinces Meridionales elle s'étendit dans les Septentrionales, & parcourut tout le Roiaume. *Mais*, comme le dit un Ecrivain Catholique (2) en parlant des Croi-

(1) *Voiez les Lettres de Pline.*

(2) *Voiez le V. Tome du Journal des Savans.*

ſades contre les Albigeois, *les ſuplices n'étoient pas des moiens fort propres a retirer de l'erreur ceux qui en avoient été une fois prévenus.* C'eſt ce que les Docteurs Catholiques, & ſur-tout les Directeurs de la Conſcience du Roi euſſent dû lui repreſenter, & que comme Pere de ſes Sujets qu'il croioit devoiez, il ne devoit emploier à leur Converſion que les voies de la perſuaſion & de la douceur, & non pas celles de la violence. Il faut s'arrêter là: nous aurons encore occaſion d'y revenir, quand nous viendrons au coup fatal de la Revocation de l'Edit de Nantes. On peut voir ailleurs les injuſtices & les violences que le Clergé fit exercer contre les Proteſtans (1). 1682.

La Principauté d'Orange adjugée à la Maiſon de Longuevilles

J'ajouterai ſeulement que les ordres qui s'executerent dans la Principauté d'Orange, furent précedez par un Arrêt du Grand Conſeil, qui en adjugeoit la poſſeſſion à l'Heritiere de la Maiſon de Longueville, dont on faiſoit revivre les prétentions ſur cette Principauté, de laquelle pourtant il y avoit cent cinquante ans que la Maiſon de Naſſau avoit été inveſtie (2). Je paſſe rapidement ſur cet Article, parce qu'il y eût plus de paſſion que de juſtice dans cette procedure, & que par la Paix de Ryſwyck, le Prince d'Orange, alors

(1) *Voiez l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes.*

(2) *En vertu du Teſtament de Philbert de Châlons en faveur de René de Naſſau qui inſtitua Guillaume I. de Naſſau, Prince d'Orange, ſon Heritier.*

1682. Roi d'Angleterre sous le nom de *Guillaume* III. fût pleinement rétabli dans sa Principauté. Peut-être qu'il eût été plus beau au Roi Tres-Chrétien de ne s'en pas saisir sous le nom de la Maison de Longueville (1), ou de la restituer sur les instances que lui en firent les Etats Generaux & le Roi d'Angleterre: mais irrité de voir toûjours le Prince à la tête des Ennemis, il voulu se vanger; & croiant avoir un prétexte de le faire avec justice, il l'embrassa sans l'aprofondir.

Dans le même tems le Roi eût des nouvelles par deux differens endroits des préparatifs que faisoient les Turcs contre la Hongrie. Le Marquis de Seppeville, son Ambassadeur à Vienne, l'en informa, & il en fût encore instruit plus particulierement par Guilleragues, son Ambassadeur à Constantinople. Il lui mandoit qu'il n'y avoit point de prolongation de la Trêve de vingt ans à esperer pour l'Empereur, & que le Grand Seigneur étoit en marche avec toutes ses Forces vers le Danube pour envahir la Hongrie. Sur ces nouvelles le Roi, bien loin d'en vouloir profiter, commanda de lever le Blocus de Luxembourg.

Blocus de Luxembourg levé.

Il duroit depuis dix mois. J'en ai déja dit quelque chose, mais je n'en ai parlé qu'en passant, & c'est ici qu'il faut raporter les raisons qu'on alleguoit pour & contre, & qui de part & d'autre furent debitées avec chaleur.

La

(1) *Elle se prétendoit Heritiere de la Maison de Châlons.*

…ns sa
…é plus
… ne s'en
…aison de
…tituer sur
…s Etats Ge-
…e : mais …
…e à la tête des
…er ; & croiant
…e avec justice,
…dir.
…oi eût des nou-
… endroits des pré-
… Turcs contre la
… de Seppeville, son
…, l'en informa, &
… plus particuliere-
…s, son Ambassadeur
… lui mandoit qu'il
…olongation de la Tré-
…esperer pour l'Empe-
…and Seigneur étoit en
… ses Forces vers le Da-
… la Hongrie. Sur ces
… bien loin d'en vouloir
…anda de lever le Blocus

… J'en ai dé-
…uis dix mois. … mais je n'en ai par-
…hose, & c'est ici qu'il faut ra-
…t, & c'est ici qu'il faut ra-
…ns qu'on alleguoit pour &
…ui de part & d'autre furent
… chaleur. La

…tendoit Heritiere de la Maison de

La Ville & la Province de … bourg n'étoient point comprises … Traité de Munster ni dans celui d… gue : mais l'Espagne avoit cedé le … de Chiney avec ses Dépendances à … ce (1). Ce Comté n'est pas se… situé dans le Luxembourg ; ses De… ces sont encore d'une si grande … qu'elles vont jusques aux Por… Capitale, & la Chambre des R… avoit adjugé tout le Territoire … Ses Troupes étoient postées dans … & comme il en étoit Seigneur, i… qu'on n'étoit pas en Droit d'emp… Campemens, sous prétexte qu… quoient une Place qui apartenoi… pagne. Le Roi d'ailleurs avoit u… valent à demander pour le Comté … dont il avoit fait ses instances de… Commissaires de l'Assemblée de … (2), sans qu'il eût pû rien obten… que la Ville & la Châtellenie d'A… sent partie des Païs qu'il avoit co… ses Armes, & que par consequen… apartinssent, n'aiant point été c… dans les Cessions portées par le T… Nimegue. Il pouvoit donc en … represailles s'emparer de Luxembo… tenoit bloqué, & se faire justice p… ce des Armes, puisqu'il n'y avo… esperer des Negotiations qui se… moient en de vaines formalitez…

(1) *En 1681. voiez ci-dessus pag.* …
(2) *Voiez ci-dessus pag.* 13.

1682. témoigner la sincerité de ses intentions; il s'en étoit expliqué le 10. de Fevrier de cette année à l'Ambassadeur des Provinces Unies, & lui avoit declaré qu'il n'avoit aucune prétention sur la Ville de Luxembourg, prêt de la laisser dans une entiere liberté, aussi-tôt qu'il seroit assuré d'une satisfaction raisonnable. Il fit declarer la même chose au Roi d'Angleterre & aux autres Cours interressées à la querelle. Ses Ennemis en conviennent (1).

Réponse des Ennemis de la France.

Mais ils disoient, que déja les François s'étoient emparez de toute la Province de Luxembourg, sous prétexte que certaines parties étoient mouvantes en Fief des Evêchez de Mets & de Verdun: & qu'ils avoient pour ainsi dire, changé le nom de Duché de Luxembourg en celui de Comté de Chiney, quoi que ce Comté, qui leur avoit été cedé, ne fût qu'un accessoire de cette Province, consistant en une petite Ville ouverte, & en fort peu de Villages. Qu'en vain les Commissaires d'Espagne l'avoient ainsi representé à l'Assemblée de Courtrai: que leurs raisons n'avoient point été écoutées par les Commissaires de France, qui fondoient leurs prétentions sur le Traité de Munster, & sur les Réu-

(1) *Voiez la Réponse à la Lettre d'un premier Ministre d'un Prince de l'Empire, imprimée à Cologne. Voiez aussi la conduite de la France depuis la Paix de Nimegue, imprimée à Cologne en 1683. & le Mercure Hollandois pour l'année* 1682.

nions de la Chambre de Mets. Que cette couronne avoit ainsi attiré par parties l'une après l'autre toute la Province de Luxembourg sous sa puissance, quoi que le Traité de Munster n'en fit aucune mention, non plus que celui des Pyrenées, d'Aix la Chapelle & de Nimegue. A l'égard de ses prétentions pour la Ville & Châtellenie d'Alost, c'étoit une question indecise que l'Assemblée de Courtrai n'avoit pû regler, & qui avoit été remise à d'autres Negociations. 1682

Pour en revenir au Blocus de Luxembourg, l'ordre que le Roi envoia pour le lever au Maréchal de Crequi sur la fin de Mars 1682. est encore une preuve authentique de ses bonnes intentions, & que quoi qu'en puissent dire ses Ennemis, il souhaitoit de sortir d'affaire par les voies de l'accommodement, si l'Espagne & l'Empire eussent voulu y entendre de bonne foi, & ne point perdre le tems aux Conferences de Courtrai, & à la Diette de Francfort. Les termes de l'ordre du Roi, étoient, « Que sur les avis qu'il avoit reçûs de Vienne & de Constantinople, « il ne vouloit pas que ceux qui devoient « s'opposer à l'Invasion des Turcs lui pûssent « reprocher, que les mouvemens qui « se faisoient dans les Païs-Bas pour faire « valoir ses justes demandes, les missent « hors d'état de veiller avec succès à la « défense de la Chrétienté. Qu'il avoit « resolu, pour terminer tout d'un coup « les affaires des Païs-Bas, de remettre à « l'Arbitrage du Roi d'Angleterre, l'E- «

Offres de convenir du Roi d'Angleterre pour Arbitre.

1682. „ quivalent qui lui devoit être donné „ pour la Renonciation des legitimes pré- „ tentions, que son Procureur avoit de- „ duites à l'Assemblée de Courtrai. „ Ainsi le Bloçus fût levé le 1. d'Avril de l'année 1682.

Le Roi notifie la levée du Blocus à l'Ambassadeur d'Espagne.

Non content de l'ordre qu'il envoioit au Maréchal de Crequi, il envoia querir le Marquis de Fuentes, Ambassadeur d'Espagne, & lui dit, *Que sur l'avis qu'il avoit eu que les Turcs alloient descendre en Hongrie, il avoit bien voulu faire retirer ses Troupes de devant Luxembourg, afin que le Roi d'Espagne pût secourir l'Empereur.*

Ce procedé paroît net, sur-tout aiant été suivi de l'execution par la levée du Blocus. Cependant les Ennemis du Roi, pour obscurcir la gloire qui lui en revient, attribuoient cette démarche à une cause bien differente. Ils prétendoient que l'Empereur & le Roi d'Espagne avoient fait marcher leurs Troupes de concert, partie vers Strasbourg, & partie vers Casal: & que le Roi, inquiet de leur marche, & s'imaginant que peut-être ils avoient quelque secrete intelligence dans ces Places, fit lever le Blocus de Luxembourg pour avoir des Troupes toutes prêtes à leur oposer. Cette terreur panique ne convient gueres au Roi, qu'on represente comme portant lui-même la consternation par tout, & il n'y a gueres de vraisemblance à un conte si mal imaginé. Car enfin que devinrent ces deux Armées dont on prétend que le Roi eut peur? Où parurent-elles, & quels furent les Camps

qu'elles occuperent (1)? D'ailleurs l'Empereur n'avoit-il pas plus à craindre pour la Hongrie que pour Luxembourg, & n'avoit-il pas besoin de toutes ses Forces contre les Turcs. 1682.

On ajoûte, que le Blocus de Luxembourg ne fut levé qu'en aparence; que les Troupes Françoises demeurerent toûjours aux environs, & qu'elles revinrent sur la fin de 1683. le bombarder, & en faire enfin le Siege dans les formes au mois de Juin 1684. ces deux Expeditions aiant été précedées de celle du Maréchal d'Humieres, qui prit Courtrai & Dixmude pendans le mois de Novembre 1683. Nous parlerons de ces Exploits en leur ordre, & des raisons qu'eut le Roi pour les entreprendre.

Son aplication à tout ce qui pouvoit contribuer au Bien-Public & au maintien des Familles étoit toûjours agissante. Il avoit sur-tout les yeux ouverts sur la Noblesse, & il sçavoit bien que c'étoit le plus ferme apui de la Monarchie: mais il sçavoit aussi qu'elle avoit besoin d'être assistée, & que pour la mettre en pouvoir de servir la Patrie, il falloit que l'Etat prît soin de l'Education de sa Jeunesse, au moins s'il vouloit en tirer une Milice distinguée, & en faire une Pepiniere de Capitaines & de Soldats intrepides. Il institua pour cet effet des Academies de

(1) *Le Mercure Hollandois pour l'année 1682. dit que la marche des Troupes fut proposée, & non-executée.*

1682. Etablissement des Academies de Gardes-Marine & de Cadets.

Gardes-Marine & de Cadets, où les uns fussent instruit dans la Navigation & dans la maniere de bien combattre sur Mer, qu'ils aprissent à joindre à la connoissance des Astres, de la Boussole & des Cartes Marines, l'adresse, l'exercice & la hardiesse qui font un bon Homme de Mer: & que ceux qui étoient destinez à servir sur Terre, eussent des Maîtres de Dessein, de Mathematiques, & de tout ce qu'il faut que sçache un Homme de Guerre pour devenir un bon Officier. Les Gardes-Marine furent envoiez dans les principaux Ports de l'Ocean & de la Mediterranée, comme Brest & Toulon, où étoit leur Academie: & les Cadets, dont on fit deux Compagnies, furent mis dans la Citadelle de Tournai, & dans celle de Mets, où étoit la leur. C'étoit là qu'ils étoient placez & élevez aux dépens du Roi, afin qu'on enseignât aux premiers la Science de la Marine, & aux autres les Fortifications & tous les Exercices Militaires. Mais il falloit que tous ces Eleves fussent Gentilshommes, & on ne les recevoit qu'après qu'ils avoient justifié leur Noblesse. C'est ainsi qu'Auguste distingua les Fils des Patriciens, qui étoient les premiers Nobles de Rome, des autres Citoiens dans les Emplois Militaires, leur permettant d'être Tribuns des Legions ou Colonels de la Cavalerie Romaine dès la premiere Campagne, ce que les autres ne pouvoient obtenir que par degrez: & pour les faire respecter dans l'Armée, il leur accorda le Privilege de prendre la

Les Eleves devoient être Gentilshommes.

Robe Virile & le *Latus Clavus* (1) dès l'âge de dix-ſept ans, afin d'avoir l'entrée au Senat. Louïs le Grand prit un autre methode, plus capable de former la jeune Nobleſſe de ſon Roiaume au ſervice de l'Etat, & à la veritable profeſſion des Armes. Ce que faiſoit Auguſte n'étoit bon que pour enfler l'orgueil des jeunes Patriciens, ſans le rendre plus habiles: les ſoins que prenoit le Roi des jeunes Gentilhommes de ſon Roiaume les inſtruiſoient & les diſciplinoient, & ils aprenoient à faire leurs Charges avant que de les exercer. 1682.

Naiſſance du Duc de Bourgogne.

La naiſſance du Duc de Bourgogne, qui vint au monde le 6. d'Août, combla la Cour de joie. Louïs le Grand vit avec plaiſir la perpetuité de la Famille, & l'affermiſſement du Trône en la perſonne de ſon Petit-Fils, & tout le Roiaume en conçût des grandes eſperances. Le Roi, qui ſouhaita qu'il portât ſon nom, qui étoit auſſi celui du Dauphin ſon Pere, voulut encore lui donner le ſurnom de *Duc de Bourgogne*, ſi illuſtre par ſes deux Roiautez, dont la premiere finit l'an 534. en la perſonne de Gondemar, après avoir duré quatre-vingt-dix ans, & fut réunie à celle de France: & la ſeconde fut éteinte l'an 733. par Charles Martel. La Bourgogne ne fut pas moins illuſtre par ſes deux Duchez, dont le premier dura trois cens trente ans, & finit en la perſonne de ſon douziéme Duc nommé *Philippe*, qui mou-

Diverſes Revolutions de la Bourgogne.

E 4

(1) *Larges bandes de pourpre dont la Robe étoit enrichie. Voiez Ferrarius.*

1682. fut l'an 1321. & par sa mort le Duché revint à la Couronne, soit par la Parenté qu'avoit le Roi avec le Duc, soit à Droit de Reversion de ce Fief Masculin à la Monarchie. La seconde Branche des Ducs de Bourgogne, commença en Philippe le Hardi, à qui sa valeur à la Bataille de Poitiers merita ce surnom, & lui acquit peut-être encore dans la suite le Duché de Bourgogne, que le Roi Jean son Pere, au retour de sa Prison d'Angleterre, détacha de la Couronne à laquelle il l'avoit réuni, pour le lui donner l'an 1363. Il finit encore une fois en la personne de Charles le Hardi, tué à la Bataille qui se donna devant Nanci dont il faisoit le Siege, l'an 1477. & n'aiant laissé qu'une Fille, qui transporta ses grands Etats à la Maison d'Autriche, par son Mariage avec l'Empereur Maximilien. Mais le Roi Louïs XI. se saisit de la Bourgogne, n'aiant laissé que la Franche-Comté à cette Heritiere & à ses Descendans, sur qui Louïs XIV. en fit la Conquête qui lui fut cedée par le Traité de Nimegue. C'est pourquoi le Roi d'Espagne, qui jusques-là avoit pris dans ses Titres, celui de Duc de Bourgogne, s'obligea de ne le plus prendre, sur la requisition qu'en fit la Cour de France, comme je l'ai raporté (1), se contentant d'en retenir l'Ordre de la Toison d'Or institué par Philippe le Bon, & dont les Rois d'Espagne, tiennent à honneur d'être les Chefs,

(1) *Voiez ci-dessus* *pag. 34.*

Ainsi par la Réunion de la Franche-Comté au Duché, toute la Bourgogne est retournée de nouveau à la Couronne, dont elle est un des plus nobles & des plus anciens Apanages, & le Roi ne pouvoit donner un surnom plus convenable à son Petit-Fils, qu'il regardoit comme son Heritier Présomptif. Mais que les esperances humaines sont mal assurées! Il s'est vû ravir par la mort ce jeune Prince, à qui il croioit laisser la Couronne. 1682.

Le Marquis Du Quesne bombarde Alger.

Les Corsaires d'Alger n'étoient pas moins fâcheux que ceux de Tripoli (1), & ne desoloient pas moins le Commerce de la Mediterranée & de l'Ocean, où ils venoient aussi faire des Courses. Ils en furent punis de même: & le Marquis Du Quesne fut envoié bombarder Alger, comme il avoit bombardé Tripoli. Il parut avec son Escadre devant la Ville le 30. d'Août, & y fit jetter un si grande quantité de Bombes, qu'elles ruinerent beaucoup de Maisons, renverserent une grande partie de la Mosquée, & remplirent les ruës de sang & de carnage. Le mauvais tems l'obligea de se retirer: mais nous l'y verrons revenir l'année suivante, y porter tout de nouveau la terreur & la desolation, & contraindre ces Ennemis de la Chrétienté & du genre humain à mettre en liberté les malheureux qui tombent entre leurs mains, & dont ils font des Esclaves.

(1) *Voiez le détail de cette Expedition dans le Mercure Hollandois de 1682.*

1682. Pendant que l'Amiral François (1) chassoit ainsi les Corsaires d'un Etat, qui est dans la dependance de l'Empire Ottoman, l'Ambassadeur du Roi Tres-Chrétien recevoit à Constantinople les honneurs du Soffa. On sçait que c'est un Siege qu'on met sur l'Estrade couverte d'un tapis, pour y faire asseoir le Ministre du Prince, à qui le Sultan ou le Grand Visir veulent faire cette civilité: mais ils la font à peu de Ministres des Princes Chrétiens. Nointel, Ambassadeur de France, ne pût l'obtenir du Visir Kara Mustafa, qui avoit succedé l'an 1676. au fameux Coprogli: & quoi qu'il eût raporté lui-même le Siege sur le Soffa, d'ou le Visir l'avoit fait ôter, ce superbe Ministre le fit enlever une seconde fois, & Nointel aima mieux se retirer sans avoir Audience, que l'obtenir au prix d'une indignité qui retomboit sur son Maître. Elle fût reparée par l'honneur que fit le Sultan d'accorder le Soffa à l'Ambassadeur François, qui prenoit son Audience le 28. d'Octobre.

L'Ambassadeur de France reçoit les honneurs du Soffa.

J'ai trop souvent parlé du fameux Prince Robert, l'un des Fils de l'infortuné Electeur Palatin, Roi de Boheme, pour ne rien dire de sa mort. Il s'étoit retiré à la Cour d'Angleterre, & s'étoit signalé dans le Commandement de ses Flottes en plusieurs Batailles Navales: Il mourut à Londres le 9. Decembre de cette année,

Mort du Prince Robert.

(1) *Il n'avoit que le titre de Lieutenant-General.*

âgé de soixante-trois ans, dans la reputation d'une capacité & d'une valeur extraordinaire, & sa Charge de Vice-Amiral fût donnée au Duc de Grafton. 1682.

La grandeur du Roi paroissoit dans la Paix & dans la Guerre, dans les Camps où il se trouvoit à la tête de ses Troupes, & dans ses Apartemens (1). Il portoit un air tout Martial dans le Camp, tout gracieux dans les Apartemens, une noble fierté dans le premier, une grande bonté dans les autres, de la magnificence par tout. Il donna des preuves de cette magnificence & de cette Politesse dans les Apartemens qu'il y eût au mois de Decembre, & c'est par où finit agréablement cette année.

Le Roi tient ses Apartemens.

Celle de 1683. fut presque toute occupée des Negotiations de la Paix, ou de l'accommodement des differens de la France avec l'Espagne & l'Empire : des obstacles qui s'y rencontrerent, dont les deux Partis s'accuserent respectivement : de la rupture de ces Conferences par la Guerre que declara le Marquis de Grana, qui fut suivie de celle que fit alors ouvertement la France dans les Païs-Bas, par les Sieges de Courtrai & de Dixmude, & par le Bombardement de Luxembourg (2).

1683. Sommaire des Evenemens de l'année 1683.

(1) *On apelle ainsi non seulement les Chambres où le Roi donne le divertissement du jeu ou de la Musique, mais le divertissement même.*

(2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, les Memoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand, De Riencourt, le Mercure Hollandois pour l'année 1683.*

1683. Dans ces entrefaites, & au milieu de tous ces mouvemens & de toutes ces hostilitez des Puissances Chrétiennes, acharnées les unes contre les autres, nous verrons le Turc profiter de leurs divisions, & venir avec une Armée de deux cens mille Hommes faire le Siege de Vienne, qui fut levé le 12. de Septembre. Nous verrons encore pendant ce fameux Siege, donc le succès faisoit trembler non seulement tout l'Empire, mais aussi toute l'Europe Chrétienne, le Roi suspendre la marche de ses Troupes contre l'Espagne, visiter ses Provinces avec la Reine & toute la Cour, & offrir toûjours la Paix, moiennant qu'on le mît en possession des places qui lui apartenoient, ou qu'on lui en donnât l'Equivalent. Vienne delivrée & les Turcs chassez, il ne crût pas devoir attendre davantage à se faire justice, & à faire agir ses Troupes. La mort de la Reine préceda ces Expeditions, & fut suivie de celle de Colbert, Ministre d'Etat. Le Roi donna des larmes & de sinceres regrets à la premiere, & ne fut pas insensible à la seconde. La Naissance du Duc d'Anjou, second Fils du Dauphin, aida à le consoler, & il n'étoit pas convenable à un grand Roi, de qui dependoient les destinées de la premiere Monarchie du Monde, de s'abandonner à la douleur. Tels furent les Evenemens de cette année, diversifiez par les intrigues du Cabinet, par les operations de la Campagne, par la mort & par la naissance de ce que le Roi aimoit le plus. Je vais developer toutes ces differentes Scenes.

Je commence par l'Expedition Navale, que le Marquis du Quesne vint faire la seconde fois devant Alger. Il partit le 6. de Mai de Toulon avec une Escadre de six Vaisseaux de Guerre, laissant ordre aux autres de le venir joindre aux Iles Fromentieres. Ils y arriverent le 2. de Juin, & les Galiottes à Bombes le 9. Le 20 il mouilla l'ancre à la Rade d'Alger, où il trouva cinq autres Vaisseaux, commandez par le Marquis d'Anfreville. On tint Conseil de Guerre le 22. & le jour suivant on disposa les Vaisseaux pour foudroier la Ville. On n'en pût venir à l'execution plûtôt que le 26. Ce jour-là on jetta dans la Place environ quatre-vingt-dix Bombes, & les Assiegez tirerent de leur côté plus de trois cens volées de Canon. La nuit du 27. le fracas des Bombes recommença, & il en fût tiré cent trente dans l'espace de deux heures, qui mirent le feu à plusieurs Maisons, & entre autre à celle de Baba Hassan, le Chef du Divan & de la Soldatesque, & le Roi ou le Dey d'Alger. Il y eut aussi plusieurs Algeriens tuez, une de leurs Batteries démontée, & deux Navires coulez à fond dans le Havre. Le Peuple & le Soldat effraiez prierent le Bassa (1) de faire la Paix, & aiant convoqué le Divan il y fit apeller le Pere Vacher, Consul de la Nation Francoise, que le Bassa envoia à Bord de l'Amiral pour regler la Capi-

1683. Second Bombardement d'Alger par le Marquis Du Quesne.

(1) *C'est le Grand Seigneur qui l'envoie, mais il a peu de credit.*

1683. tulation, dont on donna le signal en arborant le Drapeau blanc. Le Marquis du Quesne ne trouva pas à propos de traiter avec le Consul, & dit à l'Envoié Turc qui l'accompagnoit, qu'il ne vouloit écouter aucune Proposition de Paix, que premierement ceux d'Alger n'eussent rendu les Escaves François, & ceux des autres Nations pris sur les Vaisseaux François, & ne les eussent envoiez à son Bord.

Les Algeriens renvoient les Esclaves Chrétiens.

Il fallut obéir: & le 29. ils amenerent en douze Chaloupes cent quarante-deux Esclaves, avec promesse de rapeller ceux qui étoient aux Champs occupez à la culture des Terres. Ils vinrent à diverses reprises jusqu'au nombre de cinq cens quarante-six, en y comprenant les cent quarante-deux qui étoient arrivez les premiers.

On traite de la Paix.

Cela fait on traita de la Paix le 3. de Juillet & les jours suivans; mais le General François voulut avoir des Otages qui lui furent livrez le quatorziéme jour. L'un s'apelloit *Mezzo-Morto*, Amiral d'Alger, & l'autre étoit *Aley Reys*. Le Marquis du Quesne envoia en échange L'Ayet, Commissaire General, & Des Combes, Ingenieur, qui proposerent les conditions ausquelle on vouloit faire la Paix. C'étoit premierement, „ Qu'on restituât le „ les restes des Esclaves François, & en „ second lieu, tous les effets qu'on avoit „ pris à la Nation. „ Le Dey Baba Hassan n'osa accorder ces conditions, sur-tout la derniere de peur d'irriter le Peuple, qu'il n'en eût conferé avec Mezzo-Morto, qui lui fut renvoié pour cela, & on renvoia

en sa place l'Ingenieur des Combes. Mezzo-Morto étant arrivé, se rendit sur la Place où étoit la Soldatesque, avec qui s'étant mis à boire du Caffé, il dit que Baba-Hassan ne meritoit pas qu'il regnât sur eux : qu'il avoit affronté leur Patrie en restituant les Esclaves, & qu'ils auroient encore la honte de voir qu'on ne leur restitueroit pas les leurs. Ainsi Baba Hassan, croiant apaiser la multitude, & garentir sa vie par l'entremise de Mezzo-Morto, fut immolé à la fureur de ses gens par le discours seditieux de ce Traître, à qui toute la Soldatesque aplaudit. Ils resolurent sur le champ d'assasiner leur Chef & leur Roi ou leur Dey, & sur dix heures du soir, comme il venoit de faire la Ronde, huit d'entre eux l'environnerent, dont quatre lui tirerent quatre coups de Mousquet, qui le coucherent sur le carreau, & les quatre autres se jetterent sur lui acheverent de le massacrer. Mezzo-Morto profita de son crime, aiant été aussi-tôt proclamé Dey en sa place. Il voulut meriter cette élevation en rompant la Capitulation, & en faisant arborer le Pavillon rouge, pour marque qu'il ne vouloit point de Paix. La Guerre recommença donc plus furieuse qu'auparavant, & dura depuis le 21. de Juillet jusqu'à la fin du mois d'Août. Je ne raporterai point le carnage qui se fit de part & d'autre par le Canon, par les Bombes, & par les Mortiers : le recit en feroit horreur. Je me bornerai à deux actions les plus remarquables de toutes, l'une

1683.

La perfidie de Mezzo-Morto fait rompre la Negociation.

Il fait assasiner le Dey.

Il est élû en sa place, & refuse les Conditions de la Paix.

1683. par sa cruauté, & l'autre par la generosité d'un Capitaine Turc, qui trouveroit à peine dans l'Histoire un exemple de vertu si heroïque. Les Algeriens enragez de se voir abîmez par les Bombes des François, en vinrent à cet excès d'inhumanité de jetter le Consul le Vacher tout vivant dans un de leurs Mortiers, & de le tirer au lieu de Boulet. Ils en eussent fait autant de Choiseul, Capitaine François, qu'ils avoient fait Prisonnier, sans le genereux Capitaine Turc qui s'y opposa. Par trois fois il l'arracha d'entre les mains de ces Bourreaux, & mit autant de fois sa vie en danger pour le sauver. Il fit plus, & c'est où l'Heroïsme parut avec éclat. Ne pouvant les empêcher de le lier à la bouche du Canon, il voulut y être lié avec lui. Ce spectacle les attendrit, ou leur donna une admiration, qui ne leur permit pas d'achever leur crime en mettant le feu au Canon: & soit qu'une generosité si extrordinaire les eût charmez, soit qu'ils voulussent épargner leur Compatriote, ils les sauverent tous deux. Cependant la Saison se passoit de tenir à l'ancre sur cette Rade, où les Navires ne sont point en sureté, dès que le mois d'Août est fini, à cause des mauvais Vents qui y regent. Ce fut donc une necessité à l'Amiral François (1) de mettre à la Voile, pour retourner en France, où il arriva sur la fin de Septembre avec les cinq cens quarante-six Chrétiens qu'il

Il fait mettre le Consul tout vivant dans un Mortier, & le fait tirer au lieu de Boulet.

Genereuse Action d'un Turc.

Du Quesne revient avec les Esclaves délivrez.

(1) *Il n'étoit que Lieutenant-General.*

qu'il avoit tirez de l'esclavage, & après avoir rempli la Ville de meurtre, de debris & de terreur, dont l'image fit une si forte impression sur ces Barbares, qu'ils envoierent l'année suivante des Ambassadeurs à Paris demander la Paix. 1683.

Les Negociations de celle qu'on traitoit à Courtrai avoient été rompuës, comme je l'ai dit : mais on en traita en divers autres lieux pendant les années 1682. & 1683. Les Hollandois emploioient tout leur credit auprès du Roi de la Grande Bretagne, pour l'engager à se rendre Mediateur. On tint des Diettes à Francfort & depuis à Ratisbonne pour travailler à un accommodement avec la France, & pour le faciliter le Roi avoit dès le mois d'Avril 1682. levé le Blocus de Luxembourg, & accordé une Suspension d'Armes qui fut prolongée jusqu'à la fin du mois d'Août 1683. Cependant toute l'année se consuma en des vaines Deliberations (1), & ne finit que par de nouvelles hostilitez.

Toute l'année se passe en de vaines Negociations.

Citters & Van Beuningen, Ambassadeurs des Etats Generaux, pressoient le Roi de la Grande Bretagne d'accepter la Mediation ; mais il la refusa, *prévoiant bien*, disoit-il, *qu'elle seroit inutile*, offensé d'ailleurs de ce qu'on avoit refusé son Arbitrage : & quand l'Empereur & le Roi Catholique y donnerent enfin les mains,

Le Roi d'Angleterre refuse d'être Mediateur.

(1) *Voiez le Mercure Hollandois, qui en attribuë toute la faute à l'Espagne.*

1683. les choses se trouverent dans une telle confusion, qu'il n'en étoit plus tems. Il fallut donc laisser aller le cours des Diettes.

L'Ambassadeur de l'Electeur de Brandebourg à Vienne, sollicite inutilement l'Empereur à la paix.

L'Electeur de Brandebourg, reconcilié avec la France (1), agit de son côté par l'entremise du Comte de Swerin, son Ambassadeur à la Cour de Vienne, pour obliger l'Empereur d'entendre à la Paix, & d'écrire à ses Plenipotentiaires à Ratisbonne d'en hâter la conclusion. Mais on voit par la réponse de Sa Majesté Imperiale à cet Ambassadeur du 18. de Mars 1683. qu'il n'y avoit pas moien de faire aprocher les Parties. L'Ambassadeur avoit representé, „ Que pour procurer „ le repos & la fureté de l'Empire & de „ toute l'Europe, il falloit en prévenir „ les malheurs, & détourner les perils pen„ dans sur la tête, par l'acceptation de la „ Paix que présentoit la France, dont les „ Articles pourroient être si clairs & si „ précis qu'il n'y auroit à l'avenir plus „ d'équivoque ni de matiere de contesta„ tion. „ La Réponse de l'Empereur fut, „ Qu'on ne pouvoit abandonner le Do„ maine de l'Empire en Italie, les Terres „ & Places du Cercle de la Bourgogne „ (2), la Principauté de Lorraine & plu„ sieurs autres, sans causer du dommage „ à l'Empire, & le mettre en danger d'ê„ tre infesté dans ses propres entrailles: „ Qu'une Paix à ce prix ne pouvoit être

(1) *Voiez le Mercure Hollandois de 1683.*
(2) *Ce Cercle comprenoit le Païs-Bas & la Franche-Comté.*

que vaine, inconſtante & abuſive, & " 1683.
traîner après ſoi une ſuite plûtôt qu'u- "
ne fin de la Guerre, & une tranſlation "
des Armes Françoiſes des Païs-Bas dans "
l'Empire. "

Plaintes de l'Empereur de la lenteur des Diettes.

Quatre mois s'écoulerent cependant, ſans qu'on vît aucun ſuccès de la Diette de Ratisbonne. Les Plenipotentiaires travailloient avec la même lenteur & la même tranquillité, que ſi la France eût été obligée d'attendre leur commodité, & qu'elle n'eût pas fixé un terme, au de là duquel il n'y avoit plus d'accommodement à eſperer : ou comme ſi le Turc n'eût pas menacé Vienne d'une prochaine Invaſion. Il étoit pourtant déja aux Portes, & en vint former le Siege le 8. de Juillet, quatre jours après le Decret de la Commiſſion Imperiale du 4. du mois à la Diette de Ratisbonne. L'Empereur s'y plaint, " Que la Negociation de la "
Paix avec la France n'ait pû être trai- "
tée avec le ſuccès à Francfort: Que de- "
puis ſa tranſlation à Ratisbonne on y ait "
ſi peu avancé, qu'on ne lui ait pas en- "
core adreſſé le moindre reſultat de l'Em- "
pire, pour lui aprendre de quelle ma- "
niere on pourroit parvenir au but qu'on "
ſe propoſe. " Il entre enſuite dans les remontrances qu'il ſouhaite qu'on faſſe au Plenipotentiaire de la France. Ce ſont des plaintes de tout ce qu'a fait cette Couronne depuis l'année 1681. ſoit par les voies de la juſtice, ſoit par celles des Armes pour ſe mettre en poſſeſſion des Terres & des Places, *ſur leſquelles*, dit

1683. l'Empereur, *le Traité de Munster ne lui donne aucun Droit, pas plus sur Strasbourg, que sur le Vassaux des trois Evêchez* (1).

Le Plan sur lequel il offre de traiter de la Paix.

Ensuite de ces plaintes il donne le plan sur lequel il offre de traiter de la Paix, tant en son nom, qu'au nom de l'Empire dont il est le Chef. C'est premierement, „ Qu'en cas que la France veuille faire la restitution de ce qu'elle a occupé, on se montrera fort traitable pour les dommages presque irreparables que l'Empire a souffert de ses vexations. „ En second lieu, „ Quon conviendra dans un tems limité d'un Arbitrage, pour decider suivant le Traité de Westphalie des points qui souffrent de la difficulté „ : & en troisiéme lieu, „ Si la France refuse la voie d'Arbitrage, on veut bien entrer en Negociation avec elle & emploier tous les moiens pratiquez par les Princes Chrétiens pour en venir à une conclusion, par où la Paix de la Chrétienté fût maintenuë, & la bonne correspondance & amitié affermie avec la Couronne de France. Ce Memoire fut delivré par l'Evêque & Prince d'Aichstadt : & le Comte de Crecy, Ambassardeur du Roi Tres-Chrétien, y fit sa réponse le 26. de Juillet (2).

Réponse de l'Ambassadeur du Roi, qui en rejette les Articles.

Il commence par dire, „ Qu'il s'étonne que les Ministres de l'Empereur

(1) *Mets, Thoul & Verdun.*

(2) *Ces deux Pieces sont raportées dans le Mercure Hollandois de l'année* 1683.

aient voulu, par un Ecrit aussi éloigné « 1683.
de l'accommodement que l'est celui-là, «
revoquer en dispute tout ce qui a été «
debattu & resolu au Traité de Nime- «
gue, & dire qu'ils croiroient faire gra- «
ce à Sa Majesté de ne prétendre point «
de dédommagement, pourvû qu'elle «
voulût se dépoüiller de tout ce qu'elle «
possede en consequence des Traitez de «
Westphalie & de Nimegue. C'est mon- «
trer ouvertement le dessein qu'ils ont «
de rallumer une nouvelle Guerre dans «
l'Empire, au lieu d'en réunir les For- «
ces contre les Infidelles. «

Les plaintes que fait le Roi des mauvaises intentions de la Cour de Vienne.

Il se plaint ensuite « De ce que la «
Cour Imperiale, gouvernée par le Con- «
seil des Espagnols, a mieux aimé, pour «
satisfaire à leur opiniâtreté, laisser une «
partie de ses Troupes dans l'Empire, «
& abandonner le soin de ses Frontie- «
res du côté des Turcs, que se déporter «
du dessein qu'elle avoit formée de de- «
clarer la Guerre à Sa Majesté Tres- «
Chrétienne. Que dans un telle resolu- «
tion, cette Cour à fait plus de dépen- «
se en Negociations auprès de tous les «
Princes de l'Europe, pour les engager «
avec elle contre la France, qu'elle n'en «
a fait en préparatifs pour mettre ses Ar- «
mées & ses Places en état de défense «
contre le Turc: Qu'elle pense moins à «
lui resister, qu'à en acheter une Paix «
honteuse pour faire la Guerre à la Fran- «
ce: Qu'ainsi le Roi Tres-Chrétien, qui «
a des preuves convainquantes de la mau- «
vaise intention des Ministres Imperiaux, «

1683. „ manqueroit à toutes les regles de la pru-
„ dence contre ce qu'il doit à ses Alliez
„ & à sa propre Couronne, s'il entroit
„ en aucun engagement avec l'Empereur,
„ semblable à celui qu'on lui propose. Il
„ declare au contraire, qu'il veut demeu-
„ rer en la liberté où il est de prendre les
„ mesures qui s'accorderont le plus avec
„ la justice de son Droit, & avec les Trai-
„ tez qu'il a faits avec ses Alliez. Nean-
„ moins pour témoigner la sincere inten-
„ tion qu'il a d'assurer le repos de l'Eu-
„ rope, il veut bien convenir d'une Trê-
„ ve de trente ans, pendant laquelle on
„ aura le tems de terminer à l'amiable tou-
„ tes les contestations qui sont entre les
„ Parties interressées, & d'en venir à un
„ accommodement définitif. Mais Sa Ma-
„ jesté souhaite de sçavoir si la Trêve qu'el-
„ le propose sera acceptée par l'Empereur
„ & par les Etats de l'Empire, & en cas
„ que l'acceptation n'en soit faite dans le
„ mois d'Août, Sa Majesté prétend n'ê-
„ tre plus liée, ni ses Armes suspendues;
„ protestant que tous les maux, dont la
„ Chrétienté pourra être assaillie, ne doi-
„ vent s'imputer qu'à ceux qui refusent
„ encore des offres si avantageuses à l'Em-
„ pire.

Il offre une Trêve de trente ans.

Cette offre de la France d'une Trêve de trente ans sembloit suportable à quelques Etats de l'Empire (1), qui jugeoient que par là le repos & la Paix y seroient

Divers sentimens pour & contre la Trêve.

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année* 1683.

conservez, au lieu qu'on ne pourroit les obtenir par les Armes. D'autres tenoient un milieu. Ils aprouvoient la Trêve, ne croiant pas qu'il fût possible autrement de se garentir de l'Invasion du Turc ; mais ils ne pouvoient blâmer l'Empereur, de repeter le Païs dont la France s'étoit emparée au préjudice des Traitez, pourvû que cette repetition se fît par les voies de la Negociation. Il y en eût enfin qui jugerent l'offre de la France fort préjudiciable à l'Empire, & qu'en acceptant la Trêve on donneroit le moien à la France, non seulement de s'affermir dans ses Conquêtes, mais encore de pousser ses prétentions plus loin. La plûpart des Deputez des Electeurs étoient d'avis qu'on acceptât la Trêve : mais les Deputez des Princes opinoient qu'il falloit auparavant traiter de la maniere qu'elle se feroit, & du tems qu'elle devoit durer. Cette contestation ne servit qu'à aigrir les esprits, sans qu'on pût convenir de rien. L'Ambassadeur du Roi Tres-Chrétien en eut du chagrin, & l'Empereur envoia le Comte de Windisgrats à Ratisbonne pour avancer la Negociation : mais elle fut accrochée pendant toute l'année, par le refus que firent les Deputez des Electeurs de lui donner le rang d'Excellence (1). Voilà comme de vaines formalitez empêchoient le succès des plus grandes affaires, & comment l'ambition des Particu-

1683.

La Trêve n'est point acceptée.

F 4

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1683.*

1683. liers faisoit obstacle au Salut Public.

Le Duc de Lorraine, qui n'étoit pas content de ce qui avoit été stipulé pour lui au Traité de Nimegue, souhaitoit qu'on prît soin de ses interêts à la Diette de Ratisbonne: mais les difficultez qui se trouverent sur l'acceptation de la Trêve, empêcherent que l'affaire de ce Duc ne fût mise sur le tapis.

Voiage du Roi en Bourgogne & en Alsace.

Il seroit tems de passer au Siege de Vienne: mais il faut voir auparavant le voiage de la Cour de France en Bourgogne & en Alsace, moins peut-être pour y donner du divertissement aux Dames qui étoient de la partie, que pour y faire la Revûë des Troupes. Quoi qu'il en soit, le Roi & la Reine, accompagnez de *Monsieur* & de *Madame*, partirent de Versailles le 26. de Mai & vinrent coucher à Corbeil. Le Dauphin ne partit que le 4. de Juin, & joignit la Cour le 6. à Dijon. Elle en partit le 7. pour Bellegarde, où se fit l'Exercice des Troupes qui s'y étoient renduës pour passer en Revûë. Le Roi avec toute sa Suite en partit le 15. & se rendit le 16. à Besançon. Sa Majesté y fit la Revûë de la Garnison, & en partit le 19. après avoir visité les Fortifications & la Citadelle. Elle arriva le 24. à Colmar, d'où elle alla le 26. à Strasbourg.

Il visite les Ouvrages de Strasbourg.

Elle y arriva à onze heures du matin, visita la Citadelle, le Fort de Kell & les autres Ouvrages. Sa Majesté fut aussi voir le Campement de ses Troupes auprès de Molsheim (1), où elle donna

(1) *Dans la Haute Alsace.*

Audience à divers Deputez des Princes d'Allemagne qui vinrent la complimenter. Elle partit de Molsheim le 29. & vint le 30. à Bouquemont voir un autre Campement à une lieuë de là de vingt-huit Bataillons & d'une tres-belle Cavalerie, sous le Commandement du Duc de Villeroy. On donna le 5. de Juillet à Bouquemont le divertissement d'un Combat qui se fit à l'attaque d'un Fort qu'on avoit construit exprès à cette fin. Le 7. la Cour passa au travers d'un Campement de huit Bataillons auprès de Saar-Loüis, dont le Roi visita les travaux. Sa Majesté & toute sa Cour partirent de là pour Mets, d'où prenant leur chemin par Verdun & par Ste Menehout, elles arriverént le 15. du mois à Châlons, & le 20. à Versailles. 1683.

Il visite les autres Places.

Son retour à Versailles.

Mais qu'il y a peu de certitude dans les choses humaines, & peu de distance de la joie & des plaisirs au deuil & à la tristesse! A peine leurs Majestez étoient elles de retour d'un voiage de divertissement, que la Reine tomba malade le 26. de Juillet, & sa maladie la coucha le 30. dans le tombeau, sans qu'il fût possible aux Medecins de la sauver. Son corps aiant été ouvert, on y trouva une apostume, qui s'étant crevée lui suffoqua le cœur: desorte que tous les remedes avoient été inutiles. On a pourtant dit que l'ignorance des Medecins l'avoit tuée, & que si au lieu de la seigner, comme ils firent, ils eussent laissé agir la nature, elle eût poussé au dehors le venin que la saignée fit rentrer au dedans, & qui l'étouffa. Son cœur & ses

Maladie de la Reine.

Sa mort.

1683. entrailles furent embaumez, & porté au Val de Grace; mais son corps fut conduit à St. Denis pour y être enterré avec les solemnitez qui se pratiquent dans ces grandes & tristes Ceremonies. Le Chariot où étoit le Corps de la Reine étoit précedé des Suisses de sa Garde, & quatre de ses Aumôniers tenoient les quatre coins du Poële, les Gardes du Corps & les Gendarmes de la Garde du Roi suivoient, & cette Pompe Funebre étoit fermée par le Cortege des Carosses du Corps des Princesses du Sang, escortez d'un grand nombre de Pages & de Valets de pied qui portoient des Flambeaux de Cire Blanche.

Sa Pompe funebre.

La douleur du Roi.

Tout le Roiaume regreta cette mort, & se plaignit d'avoir perdu la meilleure Reine du monde. Le Roi en fut plus affligé que personne. D'abord qu'on avoit vû la Reine en danger on l'en avoit averti, & il s'étoit rendu dans sa Chambre, s'étoit jetté sur son lit les larmes aux yeux, & lui avoit parlé Espagnol: mais les yeux de la Reine agonisante étant déja tournez à la mort, elle rendit l'esprit entre les bras du Roi son Epoux sans lui pouvoir répondre. On arracha d'auprès d'elle ce Prince qui s'abandonnoit à sa douleur, & on lui entendit proferer ces paroles qu'on a recueillies, & qui meritent d'être conservées: *Qu'il perdoit en la personne de la Reine une femme admirable, & qui ne lui avoit point donné d'autre chagrin que celui qu'il recevoit de sa mort.*

C'est ici que je place l'élevation de la

Marquise de Maintenon, qui avoit quelques années auparavant suplanté la Marquise de Montespan (1), mais qui, tant que la Reine vécut, ne s'empressa point de paroître à la Cour (2). Il y avoit long-tems que le Roi ne sentoit plus pour la Marquise de Montespan qu'un amour usé, qui s'éloignoit tous les jours, & le Comte de Toulouse, qui vint au monde le 6. de Juin 1678. en fut le dernier fruit. Bientôt après parut à la Cour (3) une jeune Beauté, connuë sous le nom de *Mademoiselle de Fontagne*, dont les yeux allumerent dans le cœur du Roi un feu, que ceux de la Marquise de Montespan cessoient d'animer. Elle s'en aperçût, & ne pût cacher sa jalousie qui alla jusqu'à la fureur, & même jusqu'au crime, s'il est vrai, comme on l'en soupçonna, que la mort de sa jeune Rivale fût causée par le poison qu'elle lui fit donner. Ce qu'il y a de certain, c'est que ses emportemens en la presence du Roi la firent bannir de la Cour (4) le Roi lui assigna pourtant une pension de mille pistoles par mois, dont elle a joui jusqu'à sa mort (5). Ce ne fut pas dequoi consoler son ambition : mais elle fut justement punie de la passion criminelle qu'elle avoit

1683.

Amour du Roi pour Mademoiselle Fontagne.

La Marquise de Montespan éloignée de la Cour.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 27.*
(2) *Voiez les Auteurs ci-dessus citez, & les Memoires du M. D. L. F.*
(3) *En 1680.*
(4) *Le Mercure Historique & Politique dit qu'elle ne s'en retira toute à fait qu'en 1691.*
(5) *Elle mourut en 1707.*

1683. allumée dans le cœur du Roi, & du double adultere, où elle avoit engagé avec elle. Je ne parle point des Enfans nez d'un commerce si scandaleux, fruits innocens quant à eux, mais qui ne rendent pas l'innocence aux Parens qui leur ont donné la naissance.

Politique & pouvoir de la Marquise de Maintenon.

Alors on vit s'établir sur ses ruines la Marquise de Maintenon, qu'elle avoit regardée comme une personne à son service, & de Gouvernante des Enfans qu'elle avoit eus du Roi, s'élever jusqu'à gouverner le Roi lui-même par son habileté & par sa douceur, & en lui inspirant des sentimens de Devotion. C'est ainsi qu'elle l'emporta sur toutes les Maîtresses qui ne s'étoient étudiées qu'à lui donner de l'amour, & sur les Favoris qui n'avoient pensé qu'à flatter son ambition : sur Louvois lui-même, à qui elle fit sentir sa superiorité.

Ennemie des Protestans.

Elle fit encore plus sentir sa toute-puissance aux Protestans : au moins ils s'en plaignirent amerement, & la regarderent comme liée avec les Jesuites pour les opprimer. Je ne dis rien de sa naissance, issue de la Maison d'Aubigné, si celebre parmi les Protestans dont elle fut ennemie, ni de son Mariage avec Scaron (1), non plus que de celui qu'on soupçonna le Roi d'avoir contracté avec elle, & qui n'est gueres vraisemblable. Il est pourtant vrai qu'elle n'eût pas moins de pouvoir sur son esprit, que Livie en avoit eu sur celui d'Auguste.

La mort de la Reine fut suivie cinq se-

(1) *Voiez sur l'un & sur l'autre les Memoires du M. D. L. F.*

maines après de celle du Controlleur-General Colbert, qui déceda le 6. de Septembre. Il avoit utilement servi le Roi dans le soin qu'il avoit pris des Finances, aussi-bien que dans celui qu'il avoit eu du Commerce & des Manufactures (1), qu'on peut nommer *les sources des Finances*, comme on nomme ces dernieres, *les nerfs & la base de l'Etat*. Quoi qu'élevé pour les Finances, il aimoit les Sciences & les beaux Arts, & en procuroit l'avancement, comme nous l'avons vû par les Etablissemens de diverses Academies érigées sous son Ministere. Je ne parle point des richesses immenses qu'il laissa à sa Famille, de ses grandes Terres, de ses superbes Maisons qui étoient autant de Palais, & de l'opulence de ses Meubles, dont l'Inventaire montoit à plus de six cens mille écus: magnifiques Monumens de sa fortune, ou plûtôt de la liberalité du Roi, qui voulut bien recompenser si splendidement les services de cet infatigable Ministre. Le Peuple, rarement équitable dans ses jugemens, trouva trop de dureté dans son Ministere, qu'il regreta cependant dans la suite. Aussi ne peut-on s'empêcher de reconnoître que l'Etat, les Lettres, & les Arts lui sont obligez. Je ne dis rien de sa Famille qu'il laissa assez nombreuse & florissante, mais dont il ne reste que les Descendans du Marquis de Seignelai. La Branche Collaterale (1) soûtient la dignité de la Maison.

1683.

Mort de Colbert.

Son éloge.

Son aplication.

Ses richesses.

(1) *Voiez la Vie de J. Baptiste Colbert.*

(1) *Colbert de Croissi.*

1683. Siege de Vienne. Il est tems de voir le Siege de Vienne, pendant lequel le Roi arrêta le progrès de ses Armes. On debitoit cependant parmi les Espagnols & les Imperiaux ; „ Que la „ France avoit sollicité le Roi de Polo- „ gne d'entreprendre la Conquête de la „ Silesie, où il ne trouveroit pas grande „ resistance dès le moment que les Turcs „ seroient descendus en Hongrie, & qu'ir- „ ritée de ce que ce Prince, refusant d'é- „ couter une telle proposition, avoit „ mieux aimé se joindre avec l'Empereur „ contre les Turcs, elle avoit fait des Ca- „ bales en Pologne pour le détrôner : Que „ Morstein, Grand-Tresorier du Roiau- „ me, en étoit le Chef, & qu'il s'étoit „ sauvé en France pour mettre sa tête à „ couvert. Que le Roi de Pologne fut „ persuadé de sa perfidie par des Lettres „ qui furent interceptées, & que le Duc „ de Vitri, Ambassadeur François à Var- „ sovie, fomentoit la Conspiration (1). De tout cela neanmoins on n'a produit aucune preuve, & la retraite du Grand-Tresorier en France n'en est pas une suffisante, ni de la Conspiration, ni des prétendues intrigues dont on accusoit le Duc de Vitri. D'autres assûrent (2) que le refus que fit le Roi Tres-Chrétien du Brevet de Duc & Pair pour le Marquis d'Arquien, Pere de la Reine de Pologne, fut

Bruits faux, injurieux au Roi.

(1) *Voiez la Conduite de la France depuis la Paix de Nimegue.*

(2) *Voiez le Mercure Historique & Politique pour le mois de Decembre 1686.*

cause que cette Princesse, pour s'en venger, obligea le Roi son Mari à traiter avec l'Empereur. 1683.

On debita encore " Que Boham " dont j'ai parlé en un autre endroit (1), Protestant de Religion & François de Nation, engagé au service de Tekeli, étoit venu " en France cette année, & qu'il avoit " eu un entretien secret de plus de qua- " tre heures avec le Roi : Que depuis il " en avoit eu un autre qui n'avoit pas " moins duré avec le P. La Chaise dans " le Couvent des Jesuites de la ruë St. " Antoine. ,, On l'assure ; mais où en sont les preuves où les témoins? Ces prétendus Entretiens ont bien l'air d'un conte, & cette Deputation si mysterieuse de Boham, & ses Conferences avec le P. La Chaise dans le Couvent des Jesuites ne paroissent gueres vraisemblables. Est-ce donc que le Roi, qui avoit son Ambassadeur à Constantinople, ne pouvoit pas par son Ministere negocier plus sûrement avec Tekeli, qui n'agissoit que par les ordres de la Cour Ottomane? Aussi l'Historien de ce Chef des Hongrois Mecontens ne fait-il aucune mention de ces intrigues qu'il n'eût pas oubliées, exact comme il est, s'il eût crû les pouvoir donner pour veritables : sur-tout lorsqu'il fait mention de Boham en plusieurs endroits.

Contes des Entretiens de Boham avec le Roi & le Pere La Chaise.

Quoi qu'il en soit, & quelque jugement qu'on puisse faire de ces discours, qu'une renommée vague répandoit, le

Ligue de l'Empereur avec le Roi de Pologne contre le Turc.

(1) Voiez le IV. Tom. pag. 264.

1683. Roi de Pologne fit son Traité au mois d'Avril avec l'Empereur. Il contenoit, „ Qu'ils se liguoient ensemble contre le „ Turc : Que pour lui faire la Guerre „ avec succès, Sa Majesté Imperiale en- „ tretiendroit soixante mille Hommes, „ dont elle en mettroit quarante mille en „ Campagne, commandez par le Duc de „ Lorraine, Generalissime de l'Armée „ Imperiale, & les autres vingt mille dans „ les Garnisons : Que de son côté le Roi de „ Pologne marcheroit avec quarante mil- „ le Hommes qu'il commanderoit en per- „ sonne. „ On convioit les autres Princes Chrétiens d'entrer dans cette Alliance, & on en sollicitoit fortement le Czar de Moscovie.

Le Siege de Neuhausel levé.

L'Armée Imperiale se mit de bonne heure en Campagne, & le 3. de Juin elle forma le Siege de Neuhausel : mais elle fut obligée de le lever huit jours après, sur les ordres que le Duc de Lorraine reçût de la Cour de Vienne, qui voiant aprocher le Turc, avoit besoin de toutes ses Forces pour les lui oposer.

Formidable Armée des Turcs.

Le Grand Seigneur & son Visir étoient partis de Constantinople au commencement de l'année pour Andrinople, faisant marcher par petites Troupes & de tems en tems vers Gricks-Weissembourg les Gens de Guerre qu'on avoit levez dans les Provinces Ottomanes, & où étoit le Rendez-vous general pour le 24. de Mai. On faisoit monter toutes ces Troupes réunies à près de trois cens mille Hommes, en y comprenant les Tartares, les Transylvains,

sylvains, les Moldaves & les Valaques, Tributaires du Grand Seigneur. Cette formidable Armée parut au commencement de Juillet devant Raab, comme si elle eût voulu en faire le Siege : mais on s'aperçût bientôt qu'elle en vouloit à Vienne. 1683.

L'Empereur sort de Vienne.

L'Empereur, l'Imperatrice, les principaux Seigneurs en étoient sortis pour se rendre à Lintz & de là à Passau, afin d'éviter les perils d'un Siege, dont il y avoit tout à craindre. La défense de la Ville fut confiée au General Starremberg, à qui le Duc de Lorraine envoia douze mille Hommes, pendant qu'avec le reste de l'Armée il se tenoit posté dans la petite Ile de Thabor près de Vienne, pour observer les Ennemis. Ils ne tarderent pas à se rendre devant la Ville au nombre de cent quatre-vingt douze mille Hommes, & le 15. de Juillet ils ouvrirent la Tranchée.

Starremberg en prend la défense.

Les Turcs en font le Siege.

Je ne raporterai point les particularitez d'un Siege si fameux, & qui dura deux mois, ni les Actions memorables qui s'y firent de part & d'autre. Ce recit apartient à l'Histoire de l'Empire, & on en trouve d'amples Relations imprimées (1), où l'on voit jour par jour les Exploits des deux Partis. Je me hâte de venir au secours de la Ville assiegée qui n'en pouvoit plus.

L'état où étoit Vienne quand le secours parut.

Déja les Turcs avoient poussé leurs Tra-

(1) *Voiez Le Mercure Hollandois pour l'année 1683.*

1683. vaux dans les Fossez de devant le Ravelin, & jusques à la Courtine : Déja ils s'étoient avancez dans les Lignes de Communication des Assiegez : Déja maîtres de ces Lignes devant la Courtine ils y avoient donné trois Assauts, & avoient emporté deux Bastions qui la défendoient : Déja enfin le brave Starremberg, resolu de s'ensevelir sous les ruines de Vienne plûtôt que de capituler, avoit fait barricader au dedans les ruës & les maisons avec des Chaînes & des Traverses, & y avoit fait faire des Batteries pour se défendre dans ce dernier Retranchement, où il vouloit vaincre ou mourir, quand enfin le secours attendu avec tant d'impatience parut, & donna de ses nouvelles par les signaux qui l'annoncerent. On dit qu'une Colombe blanche, volée du Camp des Ennemis dans la Ville le 9. de Septembre, en avoit été un bon augure : & en effet l'11 le feu des Raquettes qu'on tira la nuit de l'Armée Chrétienne qui s'avançoit, donna avis de sa marche, & les Assiegez y répondirent par celles qu'ils tirerent de la Ville.

On en donne le signal.

Les Troupes qui le composoient.

L'Armée étoit composée de quatre-vingt-deux mille Hommes, dont il se fit deux Aîles : la gauche, où se trouvoit la Cavalerie Imperiale & celle de l'Electeur de Saxe, étoit commandée par le Duc de Lorraine : dans la même étoient l'Infanterie Imperiale & la Saxonne, & celle de Franconie & de Baviere, dont fut formé le Corps de Bataille sous le Commandement des Electeurs de Saxe & de Baviere. Le Roi de Pologne menoit l'Aîle droite,

composée de ses propres Troupes, renforcées de quelques Escadrons des Imperiaux & des Alliez. 1683.

Le Roi de Pologne commandoit ses propres Troupes.

Description de la Bataille.

La Bataille fut engagée le 12. de Septembre (1), & dura tout le jour jusqu'à la nuit, avec un grand carnage de part & d'autre. Les Turcs disputerent le terrain pied à pied, & n'abandonnerent le Champ de Bataille avec la Victoire, qu'après avoir faits de grands efforts pour l'obtenir. Elle demeura enfin toute entiere aux Chrétiens : & si le Roi de Pologne & le Duc de Lorraine y eurent la meilleure part, il ne faut pas frustrer les Electeurs de Saxe & de Baviere de la gloire qu'ils y acquirent. J'en dis autant des autres Generaux, dont on trouve les noms dans les Journaux de ce celebre Evenement : & tous les Combattans, depuis les Chefs jusqu'aux simples Soldats, y donnerent des marques d'une valeur extraordinaire. Mais je ne dois pas confondre dans la foule les deux jeunes Princes de Conti, qui allerent dans l'Armée de l'Empereur comme Volontaires signaler leurs premiers Faits d'Armes, avec cette valeur si naturelle aux Princes de leur Sang. Ils étoient accompagnez du Prince de Turenne & du Marquis de Lassai, qui ne té-

(1) *Voiez les Anecdotes de Pologne par Dalerac, & l'Histoire de l'Empire Ottoman par Ricaut. Voiez aussi le Mercure Hollandois pour l'année* 1683. *& les Memoires du M. D. L. F.*

1683. moignerent pas moins d'ardeur & de courage dans ce fameux Combat. On trouva un grand Butin dans le Camp des Turcs, qui fut entierement pillé cette nuit-là, & il y avoit dans la Tente du Visir de grandes richesses en or & en argent, outre les autres choses précieuses dont elle étoit remplie. Toute leur Artillerie, qui étoit de plus de cent pieces de Canon, fut aussi gagnée, avec les prodigieuses Munitions de Guerre, dont leur Camp étoit pourvû. La nuit favorisa leur retraite, & empêcha les Chrétiens de les poursuivre, contens d'ailleurs d'une si belle Victoire, & de la délivrance de Vienne, le but de leur Armement, & du secours du Roi de Pologne, qu'il en faut regarder comme son Liberateur : sans rien dérober neanmoins aux autres Chefs qui se signalerent dans cette fameuse Expedition, ni au vaillant Gouverneur (1), à qui la Ville avoit été confiée, & qui la défendit pendant deux mois avec tant de bravoure contre deux cens mille Hommes qui l'attaquoient avec fureur. J'en demeure là. Le retour de l'Empereur dans sa Capitale, son entretien avec le Roi de Pologne, la separation de ce dernier pour revenir couvert de gloire dans ces Etats, dont il ne reprit le chemin qu'à la fin de la Campagne terminée le 27. d'Octobre par la prise de Gran, les suites enfin qu'eurent tous ces grands succés des Chrétiens, ne sont pas de mon Histoire que je vais

Eloge du Gouverneur Starremberg.

Suite de la Victoire.

(1) *Starremberg.*

reprendre : le Siege de Vienne en aiant suspendu la narration, comme il avoit suspendu les Armes du Roi Tres-Chrétien. 1683.

La Trêve accordée par le Roi finie, il donne ordre de reprendre les Armes.

La Trêve que Sa Majesté avoit accordée finissant avec le mois d'Août, & les Espagnols ne se mettant pas en peine de la satisfaire sur ses prétentions, elle crût qu'il n'étoit ni de sa gloire ni de son interêt de temporiser davantage avec une Nation, qui ne songeoit à rien moins qu'à lui faire justice. Elle envoia donc ordre au Maréchal d'Humieres de faire marcher ses Troupes dans le Païs-Bas Espagnol, & de mettre le plat Païs en Contribution. Le Maréchal fit sçavoir cet ordre au Marquis de Grana à Bruxelles, lui declarant neanmoins qu'elle ne feroit rien contre la Paix, & qu'il ne commettroit aucune hostilité, pourvû que le Marquis de Grana s'abstint d'en commettre de sa part. La réponse du Gouverneur Espagnol fut, Qu'il étoit fort étonné de la commission envoiée au Maréchal d'Humieres; Qu'il croioit être en pleine Paix : Que les differens, qui pouvoient resulter du Traité de Nimegue, se traitoient par la voie des Conferences, & que dans l'état où étoit la Chrétienté, il n'eût pas crû qu'on eût voulu quitter cette voie pour prendre celle des Armes: Que le Roi son Maître avoit un Ambassadeur à Paris, & Sa Majesté Tres-Chrétienne un à Madrid, par l'entremise desquels se devoit examiner la Proposition de la France touchant le droit qu'elle croioit avoir sur le Païs d'Alost :

1683. „ Que pour sa Charge se bornoit à la défense des Païs-Bas, qui lui avoient été „ confiez, & dont il n'en pouvoit ceder „ aucune partie. „ Une telle réponse n'avoit garde d'arrêter les Troupes Françoises. Elles passerent au commencement de Septembre en Flandre & dans le Brabant, se faisant voir jusqu'aux Portes de Bruxelles. Le Marquis de Castel Moncayo, Envoié d'Espagne résident à la Haye, en fit ses plaintes aux Etats Generaux, leur demandant les huit mille Hommes qu'ils s'étoient engagez de fournir, en cas que la France attaquât les Païs-Bas Catholiques.

La réponse du Marquis de Grana hâte cette reprise.

Les Etats Generaux, ne voulant rien faire à l'étourdie, notifierent tout cela au Roi de la Grande Bretagne, le supliant d'interposer sa Mediation pour empêcher la Guerre prête à se rallumer : à quoi Sa Majesté Britannique répondit : „ Qu'elle „ se mêleroit en vain de cette affaire, puis „ que la France prétendoit ne faire autre „ chose que ce que les Traitez lui permet- „ toient : ajoûtant que l'Equivalent (1) „ que demandoit cette Couronne n'étoit „ pas de si grande consideration, que l'Es- „ pagne ne dût s'y refoudre pour le bien „ de la Paix, & qu'après tout l'Armisti- „ ce ne pouvoit se moienner qu'à ce prix. La Cour d'Espagne emploia aussi le Ministre qu'elle avoit à Londres pour seconder les sollicitations des Etats Generaux: mais le Roi se contenta de répondre, „ Qu'il étoit fâché de voir les affaires sur

Les Etats Generaux sollicitent le Roi d'Angleterre d'être Mediateur. Il le refuse.

(1) *Luxembourg.*

le pied qu'elles étoient, & que si l'Es- « 1683.
pagne l'avoit voulu croire, elle ne se- «
roit pas tombée dans cet embarras, & «
auroit prévenu ses malheurs. «

Il ne restoit donc de ressource à cette Couronne que dans la force de ses Armes, & c'est à quoi elle se resolut plûtôt qu'à ceder Luxembourg. Toute foible qu'elle étoit, elle arma sur Mer & sur Terre. Elle fit équiper à Cadix une Flotte qui fit voile vers la Côte d'Italie, sous le Commandement du Comte d'Aguilar: mais elle ne fit que croiser & porter quelque renfort aux Places Maritimes qu'avoit l'Espagne de côté-là.

L'Espagne arme sur Mer & sur Terre.

La Cour de Madrid donna aussi ordre au Marquis de Grana d'oposer la violence à la violence: mais elle oublia de lui fournir les moiens de le faire avec succès, ne lui envoiant ni Troupes ni argent. Cependant le Gouverneur se disposa à executer ses ordres avec autant de fierté, que s'il avoit eu des Armées toutes prêtes à se mettre en Campagne. Rien n'est de plus fier que les Lettres circulaires qu'il en écrivit aux Gouverneurs particuliers, Colonels, & autres Officiers des diverses Provinces des Païs-Bas Espagnols, & dont il fit publier le contenu à Bruxelles. C'étoit un Manifeste où il déclamoit contre les prétentions de la France, qu'il traitoit *d'Injustice & de Contravention aux Traitez*, & contre ses procedures, qu'il nommoit *illegitimes, violentes & tyranniques*. « La «
France, disoit-il sur la fin, n'aiant au- «
tre but que l'agrandissement de son Em- «

Lettres Circulaires du Marquis de Grana aux Commandans Espagnols & à tous les Sujets.

Il y traite fierement la France.

1683. „ pire, a rebuté la Mediation du Roi d'Angleterre, & le dernier du mois d'Août, „ qui étoit le cinquantiéme jour du Siege „ de Vienne, le Maréchal d'Humieres „ nous a envoié dire que le Roi Tres-Chrétien n'aiant pû obtenir de satisfaction touchant les prétentions qu'il disoit avoir sur Alost & autres Places, il „ lui avoit ordonné d'entrer avec ses „ Troupes dans le Païs : que neanmoins „ il ne prétendoit rien faire contre la Paix, „ pourvû qu'on ne le troublât point en ce „ qu'il prétendoit executer. „ Il ajoûta la réponse qu'il avoit faite à l'Envoié du Maréchal d'Humieres, & continuant sur le même ton il dit, „ Que la France, sans „ écouter ni la justice, ni les instances du „ Pape, ni celles de Sa Majesté Britannique, s'étoit emparée de plusieurs Places du Roi Catholique, & avoit exercé toutes sortes de violences pour exiger des Contributions exorbitantes. „ C'est pourquoi, continuoit-il, tous les „ moiens amiables aiant été inutiles, & „ la patience avec laquelle on a souffert „ les violences de cette Couronne n'aiant „ servi qu'à les multiplier, nous nous sommes trouvez obligez, par le devoir de „ notre Charge, d'ordonner à tous les „ Commandans & Officiers de Sa Majesté Catholique, même à tous ses Sujets „ de quelque qualité qu'ils soient, qu'ils „ aient à s'oposer à ces Attentats, & à „ repousser la force par la force, se servant des moiens que Dieu & la Nature „ leur ont mis en main, pour se défendre

contre les violences & cruautez inoüies " dont on use envers eux. " Cet Ecrit étoit dâté du 12. d'Octobre, & fut publié le même jour à Bruxelles. C'étoit sonner le tocsin, & mettre la France dans la necessité de faire la Guerre à l'Espagne, bien loin d'en retenir le ressentiment, & d'en arrêter les Armes. 1683.

L'Empereur disoit à peu près la même chose, mais en moins de termes & mieux ménagez dans sa Lettre (1) aux Etats Generaux, qu'il sollicitoit d'entrer dans la Ligue contre la France. Il les loüoit même d'y être entrez, & d'avoir secouru les Païs-Bas Catholiques, où ils avoient envoiez les huit mille Hommes promis pour la Garantie du Traité de Nimegue. *Votre resolution*, leur disoit-il, *merite par tout une tres-grande loüange, puisqu'en secourant les Païs-Bas, & aidant fortement vos Voisins & vos Alliez, vous tâchez si genereusement d'amolir le joug qui vous pend sur la tête. Il ne faut pas desesperer que la bonté de Dieu ne favorise la bonne Cause, & n'assoupisse en bref les troubles qui ont été suscitez sans sujet legitime.* Ainsi parloit l'Empereur. Il s'exprima plus fortement dans sa resolution du 21. de Novembre, adressée de Lintz à l'Envoié des Etats Generaux resident à Vienne. Il traitoit les dernieres Expeditions de la France *d'Attentats contre les Païs-Bas Espagnoles*, promettant d'y faire passer des Troupes & de l'Artillerie, & de solliciter puissamment les Etats de

Lettre de l'Empereur aux Etats Generaux pour les mettre dans ses interêts.

(1) *Du 12. d'Octobre.*

1683. l'Empire à le seconder, ne doutant point que tout ne se declarât contre les infractions commises par les François, & n'embrassât vigoureusement la défense du Cercle de Bourgogne.

Equivalens proposez par le Roi.

La Cession de Luxembourg que la France demandoit pour l'Equivalent du Païs d'Alost, étoit ce qui contribuoit le plus à rendre l'acommodement impratiquable. L'Espagne disoit qu'elle vouloit sacrifier quelque chose à la Paix, mais que ce ne seroit jamais la Ville de Luxembourg. On crût donc toute aparence de Negociation manquée, lorsque tout d'un coup, & dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, le Comte d'Avaux, Ambassadeur du Roi Tres-Chrétien à la Haye, présenta son Memoire aux Etats Generaux, par lequel il offroit au nom du Roi son Maître cinq sortes d'Equivalens, que je ne raporte point ici, parce qu'aucun ne fut accepté. Le Marquis de Castel Moncayo répondit au Memoire, & sa réponse ne servit qu'à aigrir les esprits.

Pendant ces vaines disputes, & que l'Espagne & l'Empereur n'emploioient que des paroles, le Roi Tres-Chrétien agissoit efficacement. Irrité du Manifeste du Marquis de Grana, qui contenoit une Ordonnance de courir sus aux François, équipolente à une Declaration de Guerre, & de l'aveu qu'en faisoient les deux Cours de Vienne & de Madrid, il lâcha la bride à l'Armée que commandoit le Maréchal d'Humieres, & lui ordonna de faire le

Siege de Courtrai.

Siege de Courtrai. Il arriva le 2. de No-

vembre devant la Place, accompagné des 1683.
Princes de Conti & de la Roche-sur-Yon, du Duc de Vermandois, Grand-Amiral de France & Fils naturel du Roi (1), & de plusieurs autres jeunes Seigneurs, qui faisoient leurs premieres Campagnes. La Ville ne tint que trois jours de Tranchée ouverte, & la Citadelle deux, la premiere s'étant renduë le 4. du mois, & l'autre le 6. sans que les François y eussent perdu que peu de Soldats & quelques Officiers, entre lesquels on nomme le Chevalier d'Artagnan : mais peu s'en fallut que le Prince de Conti, qui alloit visiter la Tranchée, ne fût tué d'un Boulet de Canon, qui tomba à trois pas de lui sur un Cheval de main.

Prise de la Ville & de la Citadelle.

La joie qu'eut la Cour de la prise de Courtrai, fut temperée par la tristesse qu'y causa la perte qu'elle fit du Duc de Vermandois qui tomba malade, & qui mourut bientôt après. Ce jeune Prince donnoit de grandes esperances, & le Roi fut affligé de sa mort.

Mort du Duc de Vermandois.

La reduction de Courtrai fut suivie de celle de Dixmude, qui n'étant qu'une Place sans défense, se rendit le 10. de Novembre, le même jour qu'elle fut attaquée. Ces deux Places, situées en Flandre, faisoient la meilleure partie des Equivalens demandez par la France, & proposez par le Memoire du Comte d'Avaux, dont j'ai parlé, & que l'Empereur & le Roi Ca-

Reddition de Dixmude.

(1) *De ses Amours avec la Duchesse de la Valliere.*

1683. tholique avoient rebuté: mais le Roi Tres-Chrétien sçût bien s'en mettre en possession. Il s'arrêta-là, & les Troupes Françoises eurent ordre de se retirer dans leurs Garnisons.

Le Marquis de Grana les irrita une seconde fois, par un Placart plus fier encore & plus emporté que le premier. Le dépit d'avoir perdu Courtrai & Dixmude excitoit son ressentiment: mais il eût dû consulter ses Forces, & ne pas faire paroître une colere impuissante, qui ne servit qu'à lui attirer de nouveaux malheurs & de nouveaux dommages sur le Païs, dont il avoit le Gouvernement. Le onziéme Decembre il fit publier un Placart à Bruxelles, par lequel, après de violentes déclamations contre les hostilitez de la France, & de grandes rodomontades que Sa Majesté Catholique ne pouvant plus souffrir l'oppression qu'on faisoit à ses bons Sujets des Païs-Bas, avoit resolu de venir à leur secours & de les défendre par toutes les Terres de sa domination, ,, Il commandoit à tous les Gouverneurs des ,, Villes Espagnoles, & à tous les autres ,, Officiers & Sujets de Sa Majesté Catholique de courre sus aux François, ,, leur défendant d'entretenir aucune correspondance avec la France, d'où il rappelloit tous les Officiers & Soldats Espagnols qui s'y pouvoient trouver, leur ,, enjoignant de s'en retirer dans un mois, ,, sous peine de la Confiscation de leurs ,, Biens, & même de la vie. Il declaroit ,, encore confisquez tous les Biens Meu-

Placart du Marquis de Grana pour courir sus aux François.

bles & Immeubles des François dans les " Païs-Bas, & ordonnoit à ceux qui y " étoient établis d'en partir dans huit jours " de la Publication du Placart avec tou- " te leur Famille, à peine d'être faits Pri- " sonniers de Guerre. " Le Marquis de Castel Moncayo, Ambassadeur d'Espagne à la Haye, aprouva le Placart, & le notifia le 14. du mois aux Etats Generaux. 1683.

Le Maréchal d'Humieres use de represailles.

Le Maréchal d'Humieres rendit au Marquis de Grana fierté pour fierté, & menaces pour menaces: & le 13. de Decembre il fit publier & afficher son Ordonnance à Lille, Qui enjoignoit aux Commandans & Of- " ficiers François, chargez du recouvre- " ment des Contributions, de faire brûler " les Villages abandonnez, & les maisons " vuides pour s'exempter des Impôts: de- " clarant de plus, que si le Gouverneur " des Païs-Bas pour le Roi d'Espagne fai- " soit brûler aucun Village dans la domi- " nation de Sa Majesté Tres-Chrétienne, " il feroit brûler cent maisons pour une, " & cent Villages pour un dans les Ter- " res de l'obéïssance du Roi d'Espagne. " C'est ainsi que les Peuples innocens sont les victimes des fautes ou de l'ambition des Princes (1), & que tout le dommage tombe toûjours sur eux.

Les Etats Generaux desapprouvent le Placart du Marquis de Grana.

Les Etats Generaux, au moins ceux de la Province de Hollande, & sur-tout la Ville d'Amsterdam, n'aprouverent nullement la mauvaise conduite du Marquis

(1) *Quicquid delirant Reges, plectuntur Achivi.*

1683. de Grana dans la Declaration de Guerre qu'il avoit faite à la France. Quelques Provinces avoient été d'avis de lever seize mille Hommes pour les envoier au secours des Païs-Bas Espagnols : mais il fut impossible d'y faire consentir la Ville d'Amsterdam : & par leur Memoire du 22. de Decembre, adressé à l'Assemblée des Etats pour en faire part à l'Espagne, il étoit porté : „ Que tous les Membres de la „ Hollande declaroient unanimement „ qu'ils avoient de l'aversion pour la „ Guerre, & que partant ils ne pou„ voient trouver que fort choquante la „ Declaration qu'avoit faite le Marquis „ de Grana, qui ne serviroit qu'à l'allu„ mer dans les Païs-Bas.

Hostilitez reciproques.

C'est en effet ce qui arriva. Les Espagnols & les François ravageoient le plat Païs, chacun de son côté. Les premiers mirent le feu à Isenguien, & les François usant de represailles en brûlerent dix fois autant sur les Terres d'Espagne, suivant la menace qu'ils en avoient faite.

Ils n'en demeurerent pas là : mais à la faveur des glaces, le Maréchal d'Humieres vint sur la fin de Decembre avec un Corps de dix à douze mille Hommes, pour surprendre les Païs situez au de là du Canal de Bruges & de l'Escaut, pour les obliger à paier les Contributions, à quoi il les contraignit après avoir mis le feu à quelques Villages pour les hâter d'obeïr.

J'ai dit que la France avoit levé le Blocus de Luxembourg, par la compassion qu'elle avoit euë de l'Allemagne, qui en

est voisine, & qui étoit menacée de l'invasion des Turcs : mais la Garnison de cette Place, faisant des Courses sur les Païs de la Domination Françoise, & en exigeant des Contributions, le Maréchal de Crequi eut ordre de s'en venger. Il vint donc avec une Armée, & se presentant devant la Ville, il y fit jetter deux cens Bombes (1), qui ruinerent plus de deux cens maisons. Cela fait, il s'en retourna à Mets, sans rien entreprendre davantage. 1683.

Luxembourg bombardé.

Tout ce que faisoit la France ne tendoit qu'à la Paix, à quoi elle tâchoit par toute sorte de moiens de porter les Espagnols & les Imperiaux. L'Angleterre & la Hollande en jugeoient de même, & les sollicitoient d'accepter les Equivalens qu'elle leur proposoit, sans se laisser désoler par une Guerre qu'ils ne pouvoient soûtenir. Leur opiniâtreté les empêchoit d'écouter ni Amis ni Ennemis, & ils voioient tout perir. Le Roi Tres-Chrétien eut pitié d'eux-mêmes, & continuant à proposer l'accommodement, il fit declarer le 20. de Decembre, par son Ambassadeur le Comte d'Avaux, aux Etats Generaux, « Qu'il vouloit bien encore s'en tenir aux offres qu'il avoit faites par son Memoire du 5. de Novembre touchant les Equivalens, & qu'il accordoit une Suspension d'Armes jusqu'à la fin du mois de Janvier, pour donner ce tems à l'Espagne de prendre sa derniere resolution, & de lui faire «

Le Roi offre toûjours la Paix.

(1) Le 19. de Decembre.

1683. „ justice, si elle ne vouloit pas qu'il se la „ fit lui-même: Qu'il leur avoit assez fait „ sentir ce qu'ils avoient à craindre de la „ puissance & du bon droit de ses Armes; „ & qu'il vouloit bien leur donner ce nou„ veau délai pour faire reflexion sur le „ danger où ils s'exposoient par leur opi„ niâtreté. Il assuroit en même tems les „ Etats Generaux qu'ils n'avoient rien à „ craindre de sa part, & qu'il s'engageoit à „ ne faire aucun Siege pendant tout le tems „ de la Suspension. „ Mais les choses n'étoient point encore disposées à la Paix, & nous verrons l'année prochaine que la France ne pût y amener ni l'Espagne ni l'Empire, qu'après qu'elle eût fait la Conquête de Luxembourg.

Troubles dans le Dauphiné & les Cevennes.

Je finis cette année par la triste Scene des Troubles excitez dans le Dauphiné, les Cevennes & le Vivarais (1). Les Catholiques & les Reformez s'en déchargent reciproquement les uns sur les autres. Il est certain que les derniers étoient reduits au desespoir par la démolition de leurs Temples, par l'interdiction de leurs Assemblées, & par le suplice de leurs plus ardens Zelateurs: mais il n'y a gueres d'aparence que sans Chef & foibles comme ils étoient, ils eussent pris les Armes les premiers. Quoi qu'il en soit, on les pris de part & d'autre, & il se donna de sanglans Combats, où le desespoir supléa souvent du côté des Religionnaires à leur petit

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1683. & l'Histoire de l'Edit de Nantes,*

petit nombre & à leur peu d'experience, 1683.
contre la multitude & la discipline d'Ennemis aguerris & avides de sang & de butin. Ces Combats furent suivis de diverses Amnisties mal observées, quelle qu'en pût être la cause, & l'infraction précedée ou accompagnée de massacres & d'executions par les mains du Bourreau. Ces sanglantes Tragedies durerent toute l'année: & à quoi peut-on les imputer, qu'à la violence du Clergé, qui arrachoit les cruelles Declarations qui causoient le desespoir de ceux dont ils opprimoient les Consciences. Je n'entrerai point dans le détail qu'on trouve dans l'Histoire de leurs malheurs. Je me contente de remarquer dans ces funestes Soulevemens, l'illusion que la France s'est faite sur l'usage des Conversions forcées.

Un des plus considerables Evenemens 1684.
de l'année 1684. où nous allons entrer, fut le Mariage du Duc de Savoie avec la seconde Fille de *Monsieur*, dont l'aînée avoit épousé le Roi d'Espagne (1). La situation de la Savoie est telle, qu'il importe aux deux Couronnes d'en mettre le Souverain dans leurs interêts. C'est pourquoi les deux Rois en ont recherché de tout tems l'Alliance. Ainsi l'on voit dans l'Histoire plusieurs Mariages des Ducs de Savoie, tantôt avec une Fille de France, & tantôt avec une Infante d'Espagne, ou avec des Princesses attachées soit à l'une,

Diverses Alliances de la Maison de Savoie avec celles de France & d'Espagne.

(1) *Voiez les Auteurs ci-dessus citez.*

1684. soit à l'autre de ces Monarchies. Le Pere du Duc regnant avoit épousé en 1663. Mademoiselle de Valois, & en étant devenu Veuf, il épousa en 1665. la Princesse de Nemours, dont la Sœur épousa l'année suivante le Roi de Portugal: & ces deux Mariages s'étoient faits par l'entremise de la France. Elle pensa encore l'année 1683. à faire épouser au jeune Duc l'Infante de Portugal, sa Cousine, & la Duchesse Douairiere & Regente sa Mere favorisoit cette recherche. Mais les Grands de Savoie, sans la participation desquels le Traité se negocioit, n'en furent pas contens & le firent échouer. Ce Mariage aiant manqué, le Roi Tres-Chrétien procura au Duc celui de la Princesse d'Orleans, Niece de Sa Majesté, & qui étoit issuë du Mariage du Duc d'Orleans avec la Princesse Henriette d'Angleterre, morte en 1670. Le Mariage du Duc de Savoie se fit le 8. de Mai de l'année 1684. & il a donné à la France une Dauphine, & à l'Espagne une Reine, qui toutes jeunes qu'elles étoient ont été l'admiration & les delices des deux Monarchies: mais elles ont aussi causé les deuils & les regrets par une mort prématurée qui les leur a ravies.

Le Duc de Savoie épouse la Princesse d'Orleans.

Bombardement de Genes, & quelle en fut la cause.

Le Bombardement de Genes fut un coup terrible de l'indignation & de la puissance de Louis le Grand. Ses Ennemis en ont parlé comme d'un Attentat au Droit des Gens, & comme de l'action furieuse d'un Monarque ambitieux qui veut mettre tout l'Europe aux fers. Pour en juger sans passion, il faut sçavoir quels fu-

rent les motifs d'une si hardie entreprise, 1684.
avant que de voir l'entreprise elle-même.

Le Roi aiant été averti des liaisons de la Republique de Genes avec l'Espagne, au préjudice de ses Alliances avec la France, en fit faire des plaintes par son Ambassadeur le Marquis de St. Olon, qui eut ordre d'en demander satisfaction au Senat. Il executa sa Commission, & dit que le Roi se plaignoit, I. " De ce que la Republique prenoit d'étroites liaisons avec " le Comte de Molgar, Gouverneur du " Milanez, au préjudice de la Neutralité " qu'elle avoit promise d'observer avec " les deux Couronnes : II. De ce qu'elle " faisoit armer quatre nouvelles Galeres, " pour joindre à celles qu'elle entretenoit " ordinairement pour le service de Sa Majesté Catholique, sous les ordres du Duc " de Turcis : III. De ce qu'elle avoit envoié des Poudres & des Bombes aux " Algeriens, pour brûler les Galeres Françoises dans le Port de Marseille : " IV. De ce qu'elle refusoit de donner passage pour la Traite des Sels qu'on devoit " envoier de France au Duc de Mantoue : " Et V. " De ce qu'elle ne vouloit pas faire raison au Comte de Fiesque des Biens " qui avoient été confisquez autrefois sur " le Comte de Lavagne, dont il avoit hérité. " Après que le Marquis de S. Olon eut fait plusieurs instances au Senat de satisfaire le Roi sur ces Articles, il lui declara, " Que s'il faisoit mettre à l'eau les " quatre Galeres, Sa Majesté prendroit " cette action comme une hostilité, & "

Plaintes & demandes de la France.

1684. „ commanderoit à ses Sujets de s'en saisir „ avec tout ce qui apartiendroit aux Ge„ nois.

Constitution & genie de la Republique de Genes.

C'étoit traiter durement une fiere Republique autrefois si puissante, qu'elle avoit non seulement disputé des Roiaumes à celle de Venise dans l'Orient, mais qu'elle avoit encore été sur le point de renverser cette derniere. Mais c'étoit peut être traiter comme elle le meritoit une des plus perfides Seigneuries de l'Europe, qui après s'être mises l'an 1396. sous l'obéïssance du Roi de France (1), s'en revolta l'an 1409. massacra tous les François, & se choisit un autre Maître. On sçait aussi la sage réponse que fit dans la suite Louïs XII. aux Députez de Genes, *qui se donnoit*, disoient-ils, *au Roi : Et moi*, leur répondit-il, *je donne votre Republique à ses propres Compatriotes, persuadé que je ne la puis mettre en de meilleures mains, pour venger toutes les injures faites à la France, ni la recommander à des Maîtres plus dignes d'elle.*

Réponse de Louis XII. aux Genois.

Quoi qu'il en soit, le Senat n'aiant donné aucune satisfaction au Roi, & faisant connoître par là ses mauvaises intentions, le Marquis de St. Olon prit son Audience de Congé. Telle étoit la cause du mécontement du Roi, & telle fut la conduite qu'il tint avec la Republique, pour l'obliger de rompre ses engagemens avec l'Espagne, contraires à la Neutralité, & de le satisfaire sur les autres Articles, avant que de l'y contraindre par la force de ses

Elle refuse de donner satisfaction au Roi.

(1) *Voiez Mezerai.*

Armes. Les Genois aiant fait les fiers, & méprisé ses plaintes & ses menaces, il se crût obligé de les en punir. 1684.

Le Marquis de Segnelai, Secretaire d'Etat, & qui avoit la Marine dans son Département, reçût ordre de faire secretement préparer la Flotte, & toutes les choses necessaires pour un Débarquement. Il y fit travailler aussi-tôt, & se rendit lui-même le 26. d'Avril à Toulon, où après avoir visité les Vaisseaux & les Galeres il s'embarqua le 5. de Mai pour les Iles d'Yeres, où étoit le Rendez-vous General de la Flotte, fit mettre à la voile le 12. & partit avec l'Armée Navale, composée de quatorze Vaisseaux, commandez par le Marquis Du Quesne, Lieutenant-General, assisté du Chevalier de Tourville, qui avoit le même titre, de plusieurs Chefs d'Escadre, & des plus braves Capitaines de Mer qu'eût la France. Trois Fregates legeres suivoient avec dix Galiottes & vingt Galeres, conduites par le Duc de Mortemar leur General, qui avoit avec lui un grand nombre d'Officiers de Marine d'une valeur & d'une qualité distinguée.

Le Marquis de Segnelai fait préparer l'Armée Navale.

Le 17. de Mai la Flotte arriva devant Genes, & les dix Galiotes, qui avoient deux Mortiers chacune, se posterent à la portée du Canon des Murailles, sur une Ligne qui comprenoit depuis la Tour du Fanal jusqu'au Fauxbourg de Bisagno. Les Vaisseaux se rangerent sous un autre Ligne derriere les Galiotes, & les Galeres divisées en deux Escadres. Le lendemain le Senat députa six personnes de son Corps

Elle arrive devant Genes.

1684. au Marquis de Segnelai pour lui faire des excuses, qu'il ne voulut pas recevoir, parce qu'ils ne parloient point de donner satisfaction à Sa Majesté. Bien loin de cela, après que les Députez se furent retirez, on tira de la Ville sur l'Armée Navale. Alors le Marquis de Segnelai crût qu'il n'y avoit plus rien à ménager, & fit commencer le Bombardement, dont plusieurs maisons furent écrasées, & plusieurs Palais ruinez. Le 20. quelques Galiotes furent détachées pour aller plus avant du côté du Port, & ne firent pas moins de dommage. Les Genois consternez eussent volontiers demandé la Paix en satisfaisant la France; mais les Espagnols, qui étoient dans la Ville, les en empêcherent, & ils continuerent à se défendre. Leur opiniâtreté leur coûta cher. Le 23. du mois le Marquis de Segnelai fit faire une Descente pour ruiner les beaux Palais du Fauxbourg de Saint Pierre d'Arena. On fit pour cela deux Attaques, une fausse de sept cens Hommes du côté du Bisagno, & la veritable de quinze cens Hommes tirez des Vaisseaux, & de deux mille des Galeres. Toutes deux réussirent. Après qu'on eut ruiné le Fauxbourg, sans autre perte que du Chevalier de Leri, & de quatre ou cinq Officiers subalternes, on regagna la Flotte.

Le Marquis de Segnelai refuse les excuses du Senat.

La Ville fait tirer sur l'Armée Navale.

Le Bombardement commence.

Descente des Troupes qui ruinent les plus belles maisons.

L'Armée Navale remit à la voile le 29. du même mois pour retourner en France, & arriva le 1. de Juin à Toulon. C'est ainsi qu'en moins de quinze jours se termina une des plus fameuses Expeditions

La Flotte remet à la voile.

qui se soit faite par aucune autre Flotte : 1684
c'est ainsi que Louis XIV. vengea le mépris qu'on avoit fait de son Alliance & de ses remontrances, & sçût bien humilier l'orgueil d'une Republique qui avoit osé mesurer ses Forces aux siennes. Nous verrons au commencement de l'année prochaine son repentir, avec la reparation qu'elle fut encore obligée de faire, de la maniere du monde la plus mortifiante, pour se racheter d'un second Bombardement.

Voions ce qui se passa dans le même tems en Catalogne (1). Le Maréchal de Bellefond y commandoit l'Armée Françoise, & avoit affaire au Duc de Bournonville qui commandoit l'Armée Espagnole. Les deux Armées se rencontrerent sur les Bords du Ter (2), & on en vint aux mains. Le Combat ne commença qu'à sept heures du soir ; mais il ne laissa pas d'être fort sanglant & fort opiniâtre, aiant duré jusqu'à onze heures sans discontinuer. L'obscurité de la nuit le fit cesser. Les Espagnols y perdirent huit cens Hommes, & la Victoire demeura aux François, à qui l'Ennemi ceda le Champ de Bataille, le Duc de Bournonville se retirant à Ostelric avec tant de précipitation, qu'il laissa une partie de son Bagage sur les chemins. Cette Victoire, qui porte le nom de *Pont-Major* ou de *Pont de Madigal*, du lieu où se donna le Combat, eût été plus belle, si elle eût été suivie de la Conquête de Gi-

Bataille de Pont-Major en Catalogne.

(1) *Au commencement de Mai.*
(2) *Cette Riviere passe à Gironne.*

1684. ronne. Le Maréchal de Bellefond s'en aprocha dans le dessein de l'entreprendre: mais il trouva la Place si bien pourvûë, qu'il n'y pût réussir, & on dit que ce fut la cause de sa disgrace, n'aiant point servi depuis (1).

Siege de Luxembourg.

Nous avons vû le Blocus & le Bombardement de Luxembourg: voions en le Siege & la reduction. Cette Place, qui incommodoit extrêmement la Lorraine & la Champagne, est située sur l'Else à trois lieuës de la Moselle, bâtie sur un roc, environnée en partie de la Riviere, & de l'autre qui n'en est pas entourée, elle étoit fortifiée de quatre Bastions taillez dans le roc, au devant desquels il y avoit des Demi-Lunes & des Ravelins, aussi taillez dans le roc; desorte qu'il n'y avoit qu'un petit endroit par où elle pût être attaquée. Le Maréchal de Crequi l'investit le 27. d'Avril, & on ouvrit la Tranchée le 8. de Mai. On avoit fait venir de la Campagne dix mille Pionniers, & on avoit envoié au Camp quarante pieces d'Artillerie de la Citadelle de Mets, avec une prodigieuse quantité de Boulets, de Bombes, de Grenades & de Carcasses. Une Armée de trente mille Hommes de meilleures Troupes de France faisoit le Siege, & elle étoit commandée, outre le Maréchal de Crequi, qui en étoit le General, par des Lieutenans-Generaux, & par des Maréchaux de Camp d'une valeur & d'une ex-

(1) *Il conduisit en 1692. le Roi Jaques sur les Côtes de Normandie.*

périence consommée. Les Princes de Conti & de la Roche-sur-Yon, qui s'étoient signalez l'année précedente à la fameuse Bataille que le Roi de Pologne gagna contre les Turcs (1), & au Siege de Courtrai, se rendirent aussi au Camp en qualité de Volontaires, & voulurent avoir part à tous les perils du Siege. Il dura vingt & un jour de Tranchée ouverte, & la défense ne fut pas moins vigoureuse que les attaques. Mais la Place, abîmée par les Bombes & par les Boulets, fut obligée de capituler. Il y perit beaucoup de monde & de braves Officiers des deux côtez, & le Maréchal d'Humieres y perdit son Fils unique, qui servoit au Siege, en qualité de Colonel d'Infanterie, & qui fut tué dès les premiers jours. 1684 Reduction de la Place.

La reduction de Luxembourg aplanit les difficultez que l'opiniâtreté des Espagnols à la conserver aportoit à la Paix. N'étant plus retenus par le salut d'une Ville, pour laquelle ils vouloient tout risquer, ils écouterent les offres de la France, qui de son côté satisfaite de sa Conquête vouloit bien s'y borner, & rendre même Courtrai & Dixmude avec une partie des autres Places qu'elle avoit prises depuis le mois d'Août 1683.

Les Espagnols ne se rendirent pourtant pas tout d'un coup, & quoi qu'abattus par la perte d'une Place qui leur étoit si chere, & dont ils faisoient comme leur *Palladium*, ils avoient de la peine à consentir à l'ac-

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 99. *&* 106.

1684. commodement, que la France continuoit de leur proposer, moiennant une Trêve de vingt ans, & que les Etats Generaux les sollicitoient d'accepter.

Ces instances des Etats avoient été précedées par un incident arrivé au commencement de l'année, & qui faillit à rompre l'Alliance de cette Republique avec la France, & à rallumer la Guerre terminée par le Traité de Nimegue (1). Le 16. de Fevrier le Prince d'Orange envoia à l'Assemblée de la Haye une Lettre, qu'écrivoit le Comte d'Avaux le 9. de ce mois-là au Roi son Maître, interceptée par le Marquis de Grana, Gouverneur des Païs-Bas Espagnols, qui l'avoit envoiée au Prince. C'étoit afin de la communiquer aux Etats, & pour les obliger par les particularitez, dont la Lettre les instruiroit, de se défier de ceux de leur Corps qui se laissoient gagner par l'Ambassadeur de France, & qui traversoient la levée des seize mille Hommes, que le Prince d'Orange eût voulu que la Republique eût faite, pour les joindre aux Troupes Espagnoles. Comme la Lettre étoit écrite en chiffre, l'Ambassadeur prétendoit qu'on l'avoit mal déchiffrée, & qu'on lui faisoit dire faussement qu'il avoit apris le secret de l'Assemblée par quelques-uns de ses Membres, qu'on désignoit comme des Traîtres à l'Etat. Il parla fierement, comme le Ministre d'un grand Roi outragé en

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1684.*

sa personne : mais les Etats rejetterent la faute sur le Marquis de Grana, & lui de son côté, faisant ceder la colere à la politique, crût qu'il lui suffisoit de faire échouer par ses intrigues la levée des seize mille Hommes, comme il fit, & de tirer d'affaire ceux qui l'avoient servi. 1684.

Les Etats Generaux donc resolus de maintenir la Paix, continuerent de faire les Mediateurs, connoissant l'impuissance des Espagnols & la lenteur de leurs Alliez à les secourir. Enfin voiant Luxembourg pris, & aprehendant d'être envelopez eux-mêmes dans les malheurs de la Guerre, ils prirent le parti de faire le 29. de Juin un Traité avec le Roi Tres-Chrétien, par lequel ils s'engageoient à emploier leurs sollicitations les plus pressantes envers le Roi d'Espagne, pour l'obliger d'accepter l'accommodement que le Roi de France lui offroit, sous les conditions que je viens de dire (1). Ils promettoient de plus, que si le Roi d'Espagne ne faisoit dans six semaines ce qu'ils desiroient, ils retireroient leurs Troupes des Païs-Bas, & ne lui donneroient aucune assistance. L'Espagne alors ouvrant les yeux sur sa ruine inévitable par l'abandonnement des Etats Generaux, accepta la Trêve qui fut concluë le 10. d'Août par la Cession qu'elle faisoit de Luxembourg (2) à la France, qui de son côté lui rendoit Courtrai & Dixmu-

Traité des Etats Generaux avec la France pour obliger l'Espagne à la Paix.

Trêve pour vingt ans entre la France & l'Espagne.

(1) *Sous la condition de la Trêve de vingt ans.*

(2) *Luxembourg fut rendu à l'Espagne par la Paix de Ryswyck.*

1684. de, dont les Fortifications seroient rasées, & tout ce qu'elle avoit pris depuis le mois d'Août de l'année précedente, à la reserve de Beaumont, de Bouvignes, Chimay & leurs Dépendanees.

L'Empereur accepta aussi la Trêve.

L'Empereur accepta aussi la Trêve le 15. d'Août, consentit que la France retint Strasbourg, & tout ce qu'elle avoit pris avant le mois d'Août 1683. & se contenta qu'elle rendit les Places & les Païs dont elle s'étoit saisie depuis ce tems-là. Ainsi finit la dispute des Dépendances d'Aloft & des Equivalens : Ainsi furent annullées ou suspenduës toutes les Réunions des Chambres de Mets & de Brisach (1).

Soûmission des Algeriens.

Le Roi qui donnoit la Paix à l'Europe, voulut bien la donner aussi aux Algeriens, dont les Ambassadeurs vinrent le 4. de Juillet la demander respectueusement à Sa Majesté. Le Bombardement de l'année précedente les avoit humiliez, & ils en aprehendoient un second cette année ; qu'ils prévinrent par leur soûmission. Charles-Quint n'avoit pû en obtenir une semblable, & avoit tenté inutilement de les attaquer dans leur Port, dont ses Vaisseaux n'avoient pû aprocher, comme firent ceux de Louïs le Grand, ni leur Canon causer la terreur qu'y porterent les Bombes des derniers.

La Renommée portoit le nom & la gloire du Roi par tout le Monde, d'Europe en Afrique, & d'Afrique en Asie.

(1) *Ces Réunions ne furent tout à fait annullées que par le Traité de Ryswyck.*

Après l'avoir fait redouter sur les Bords du Danube, sur la Mer Atlantique & sur la Mediterranée, qui baigne les Roiaumes Afriquains, elle le fit encore respecter jusqu'aux Bouches du Gange, & beaucoup plus loin. Le Roi de Siam, dont le Roiaume s'étend dans la Presqu'Ile au de là de ce fameux Fleuve, & ne contient pas moins de trois cens soixante lieuës du Midi au Septentrion, & deux cens d'Orient à l'Occident, rechercha l'amitié du Monarque Chrétien, dont il entendoit publier de si grandes choses, & lui envoia des Ambassadeurs en l'année 1680. qui perirent sur Mer. Il ne se rebuta point, & il en fit partir d'autres le 24. de Janvier de cette année sur un Vaisseau Anglois qui les amena à Calais, d'où ils furent conduits par terre à Paris aux dépens du Roi. Le Marquis de Segnelai, nouvellement arrivé de sa fameuse Expedition de Gennes, leur envoia deux Carosses pour se rendre à l'Audience qu'il leur avoit accordée, & les reçût le 18. de Septembre dans son Cabinet. Après avoir fait trois reverences la face contre terre, & les deux mains jointes élevées en haut, à la maniere du Païs, ils s'assirent sur un tapis, & expliquerent les principaux Chefs de leur Ambassade, dont ils reglerent avec ce Ministre une partie des Articles. Ils allerent ensuite à l'Audience du Marquis de Croissi, avec qui ils acheverent de conclure le Traité de Commerce entre les Sujets du Roi de Siam, & la Compagnie Françoise des Indes Orientales.

1684.

Le Roi de Siam recherche l'amitié du Roi Tres-Chrétien.

Ambassadeurs Siamois à Paris.

Le Traité qu'ils font.

1684. Ils suplioient aussi le Roi d'envoier un Ambassadeur à leur Maître, qui attendoit cet honneur-là avec impatience. Le Chevalier de Chaumont y fut envoié en cette qualité (1), & y fut reçû avec les honneurs usitez en cette Cour, dont il revint au bout de seize mois (2), ramenant avec lui les trois Ambassadeurs dont je parlerai en leur ordre.

Le Roi envoie une Ambassade à Siam.

J'ai trop souvent parlé des intrigues de la Princesse Palatine (3), qui avoit épousé Edouard Palatin, Fils du Roi de Boheme, pour ne pas faire mention de sa mort, qui arriva à Paris le 6. de Juillet 1684.

1685. Je commencerai l'année 1685. par la Paix (4) accordée aux Genois, à la priere du Pape Innocent XI. & dont le Traité fut signé le 22. de Fevrier à Versailles. Ce fut aux conditions que le Roi avoit proposées, bien mortifiantes pour cette Republique, mais qu'elle fut contrainte de subir pour éviter sa ruine. Le Traité portoit, I. „ Que le Doge accompagné „ de quatre Senateurs viendroit faire satisfaction au Roi, & qu'à leur retour „ ils rentreroient dans l'exercice de leurs „ Charges : II. Que la Republique congedieroit toutes les Troupes Espagnoles : III. Qu'elle reduiroit ses Galeres „ à l'ancien nombre : IV. Que les Fran-

Traité de Paix avec les Genois à de dures conditions.

(1) *En Octobre 1684.*

(2) *A compter du jour qu'il partit de France.*

(3) *Pendant les Guerres Civiles.*

(4) *Voiez les Auteurs citez ci-dessus à la Note (1) de la page 4.*

çois feroient dédommagez de tout ce " qui leur avoit été pris · V. Qu'elle paie- " roit cent mille écus au Comte de Fiesf- " que. " Tout fut executé, & les Ambassadeurs vinrent le 15. de Mai à Paris faire leurs soûmissions au Roi. Le Doge parla couvert, les quatre Senateurs étant découverts : & tous cinq revêtus de leurs Robes de Ceremonie. Ce qu'il y eut de plus mortifiant pour cette Republique, qui avoit fait la fiere, c'est qu'après une soûmission si humiliée faite par son Doge, elle fut obligée de lui conserver sa qualité, quoique cela fût entierement contraire aux Statuts & aux Loix de cet Etat, qui veulent qu'aussi-tôt que le Doge est sorti de Genes, il perde sa qualité de Doge & de Souverain. Mais pour ne pas laisser ce subterfuge à la Republique, qui eût pû dire qu'il n'y alloit point de sa Souveraineté dans la soûmission faite au Roi par le Doge, qui avoit cessé d'être revêtu de sa dignité dès qu'il avoit mis le pied hors de ses Terres, le Roi voulut qu'il la conservât toûjours, non seulement pendant son Ambassade, mais encore après son retour dans sa Patrie.

1685.

Soûmission du Doge & des autres Ambassadeurs.

Tout étant paisible en Europe par le moien de la Trêve de 1684. la Succession du Bas-Palatinat ouvrit un nouveau Champ de Guerre. Il en faut dire le sujet.

J'ai raporté (1) le Mariage du Duc d'Orleans avec la Princesse Palatine, Fille

(1) *Tome IV. page 56. & suiv.*

1685. de Charles-Louïs, Comte Palatin du Rhin, & Electeur. J'ai aussi raporté de suite la mort de cet Electeur, qui arriva le 7. de Septembre 1680. & qui laissa en mourant l'Electorat à Charles son Fils unique, avec qui le Duc d'Orleans s'accorda à l'amiable de la portion d'Heredité que pouvoit prétendre son Epouse, Sœur du nouvel Electeur. Mais ce dernier n'aiant survécu à son Pere que cinq ans, & étant mort le 26. de Mai 1685. sans laisser d'Enfans, l'ouverture de sa Succession fournit à la France, qui apuioit les prétentions du Frere du Roi, un sujet de prendre les Armes, pour lui en faire avoir raison. Nous ne verrons ce qu'elles executerent que dans la suite : il faut voir maintenant en quoi consistoient les prétentions du Duc d'Orleans, & qui étoit le Competiteur avec lequel il avoit affaire.

Mort de l'Electeur Charles Palatin.

Differens pour la Succession.

Par la mort de l'Electeur Charles sans Enfans, la Duchesse d'Orleans sa Sœur étoit la plus habile à succeder par la proximité du Sang : c'est pourquoi aussi-tôt qu'il fut mort, le Roi envoia son Ministre à Heydelberg pour faire valoir les prétentions de sa Belle-Sœur sur le Palatinat.

Prétentions du Duc de Neubourg.

Le Duc de Neubourg Palatin, qui en prétendoit toute la Succession, comme d'un Fief Masculin & immediat de l'Empire, s'en étoit déja emparé, étant plus voisin & plus à portée, apellé d'ailleurs par le Testament du feu Electeur, ce qui lui avoit facilité l'entrée dans le Païs. Ce Duc descendoit de Wolfang, né en 1578. qui se fit Catholique, & partagea avec l'E-

lecteur

lecteur de Brandebourg la Succession de Cleves & de Juliers. Philippe Guillaume, Duc de Neubourg, son Fils nâquit au mois de Novembre 1615. & épousa en secondes Nôces, le 24. d'Août 1653. la Fille du Lantgrave George Darmstad, dont il a eu la plus nombreuse & la plus illustre Posterité qu'ait jamais euë aucun Prince de l'Empire, l'aînée de leurs Filles aiant épousé l'Empereur Leopold en 1676. la seconde étant devenuë Reine de Portugal par son Mariage avec le Roi Dom Pedre en 1687. & la troisiéme aiant monté sur le Trône d'Espagne en épousant Charles II. Veuf d'une Fille de France (1) en 1689. Pour revenir au Duc Philippe Guillaume, il est certain qu'il étoit le Chef de la Branche Palatine la plus proche de celle qui venoit d'être éteinte par la mort de l'Electeur Charles, si la Sœur du défunt n'eût pas été plus proche que lui. Il ne contestoit pas cette proximité; mais il prétendoit que l'Electorat & tous les Biens Patrimoniaux du défunt étoient des Fiefs Masculins, où elle étoit incapable de succeder par les Loix de l'Empire, qui en excluent son sexe. A quoi il ajoûtoit que par son Mariage avec le Duc d'Orleans, elle y avoit expressément renoncé. Il s'apuioit encore sur le Testament de l'Electeur Charles, qui l'avoit reconnu pour son Heritier & son Successeur. Mais sa plus forte rai- 1685.

(1) *De la Fille aînée de* Monsieur *qu'il avoit épousée en* 1679.

1685. ſon étoit la nature des Biens dont il s'agiſſoit, & l'inhabileté de la Sœur à y ſucceder. Il en faiſoit ſon bouclier, & invitoit tous les Princes de l'Empire à prendre ſon parti, comme interreſſez à une Cauſe qu'il avoit commune avec eux tous, & qui ne tendoit pas à moins qu'à la ruine des Loix fondamentales de cette grande Monarchie, qui ne devoit pas ſouffrir la brêche qu'y vouloit faire un Etranger.

Prétentions de la Ducheſſe d'Orleans.

Le Roi de France de ſon côté, aïant fait des Proteſtations de nullité de la Renonciation qu'on avoit exigée de ſa Belle-Sœur, & contre le Teſtament de l'Electeur, prétendoit qu'au préjudice du Duc de Neubourg, qui étoit dans un degré plus éloigné, la Succeſſion du Palatinat apartenoit à cette Princeſſe. Il ordonna au Marquis de Croiſſi-Colbert de communiquer ſes raiſons aux Miniſtres des Princes Etrangers, & ſur-tout à l'Envoié Extraordinaire de Brandebourg (1), qui faiſoit paroître plus de chaleur qu'aucun autre pour les interêts du Duc de Neubourg, parce que ſon Maître étoit un des Executeurs du Teſtament (2). On donna auſſi ordre aux Envoiez de France, reſidens à Vienne & à Ratisbonne, de communiquer les mêmes raiſons à la Diete & à la Cour de l'Empereur, afin qu'ils ne ſouffriſſent pas qu'on fît tort à la Ducheſſe d'Orleans dans la Succeſſion de ſon Frere, le Roi étant reſolu de maintenir de toutes ſes

(1) *Spanheim.*
(2) *Le Duc de Saxe étoit l'autre.*

Forces les prétentions de sa Belle-Sœur: 1685.
D'y representer que la Renonciation qu'on lui avoit fait faire, avoit été surprise & forcée: & qu'elle n'eût pû après tout être considerée que comme une Donation, qu'elle auroit faite en faveur de son Frere & de ses Descendans: Desorte qu'étant venu à mourir sans Enfans, la Donation étoit nulle, & la Princesse rentroit dans tous ses Droits. A l'égard du Testament, qu'il avoit été suggeré par les Ennemis de la France en faveur d'un Prince, qui étant dans un degré plus éloigné ne pouvoit succeder à l'exclusion d'une Sœur propre, & que par les Loix & Coûtumes de l'Empire un Frere venant à mourir pendant qu'il a des Freres ou des Sœurs en vie, il ne peut donner les Biens de son Pere à leur préjudice.

Le Duc de Neubourg témoignoit être tout prêt à se soûmettre à la décision des Loix de l'Empire, & qu'il n'avoit dessein de faire aucun tort aux prétentions de la Duchesse d'Orleans qui se trouveroient justes. Cependant il demeuroit toûjours saisi. Ce n'étoit pas l'intention du Roi. Il est vrai qu'à l'égard de l'Electorat, la Bulle d'Or étoit trop expresse pour la pouvoir éluder: mais pour le reste du Palatinat, les Fiefs Hereditaires & les Biens Allodiaux & Mobiliaires, il n'en étoit pas de même, & un Parent Collateral au quatriéme degré ne pouvoit en exclurre une Sœur. Le Roi prétendoit donc, qu'en attendant que la question fût décidée, on convint d'un Sequestre, à qui ces Biens seroient laissez

Le Duc de Neubourg est saisi de la Succession.

Le Roi pour la Duchesse d'Orleans demande un Sequestre.

1685. comme en dépôt, jusqu'à ce que le Procès fut jugé. C'est à quoi de son côté le Duc de Neubourg ne voulut point entendre, sa prise de possession étant, à ce qu'il prétendoit, legitime, fondée sur un Droit incontestable, sur des Loix claires & inviolables, sur une Renonciation précise, & sur un Testament qui achevoit de couper le nœud de la difficulté. Il sçavoit d'ailleurs qu'il avoit pour lui l'Empereur & tous les Princes de l'Empire, excepté le Prince de Furstemberg : desorte qu'il n'aprehendoit pas que les remontrances des Ministres François à la Cour de Vienne & à la Diete de Ratisbonne y pûssent obtenir le Sequestre, à quoi la France vouloit l'obliger.

Mais le Roi avoit d'autres moiens pour se faire obéir : c'étoit la force de ses Armes, que l'Empereur & tout l'Empire redoutoient, & qu'ils ne vouloient pas s'attirer de nouveau. D'autre côté ils ne pouvoient se resoudre à abandonner le Duc de Neubourg, & ils croioient toute la Nation Germanique trop interressée dans sa cause, pour lui manquer de Garentie. Que faire donc dans cet embarras, & quel parti prendre entre deux extrémitez également dangereuses ? Il n'y avoit que la voie de l'intercession & de la priere : & c'est aussi celle qu'ils embrasserent. Quelque sorte que fût la Lettre, qu'écrivit l'Electeur de Brandebourg à son Envoié à Paris le 26. de Juillet 1685. en faveur du Duc de Neubourg, il la finit, *en se promettant*, dit-il, *de la generosité du Roi, qu'a-*

Les Alliez du Duc de Neubourg emploient l'intercession & la priere.

près avoir eu une pleine information de l'affaire, & de ce que le Droit de Madame d'Orleans emporte, Sa Majesté ne prétendra rien au de là, mais sera entierement satisfaite. 1685.

On fit encore intervenir la Mediation du Pape, qui representa au Roi, combien il seroit scandaleux à toute la Chrétienté qu'un Roi Tres-Chrétien, pour des interêts civils, arrêtât par une Guerre qu'il feroit à des Chrétiens, celle qu'on faisoit avec tant de succés contre les Turcs. Le Roi voulut bien ceder à ces remontrances, & l'affaire fut mise en Negociation. On eut de la peine à convenir d'un Tribunal, où ce grand Procès seroit jugé. Celui des Dietes de l'Empire étoit trop interressé, & la France en regardoit les Juges comme ses Parties. Elle n'avoit gueres meilleure opinion de celui du Pape tout à fait Autrichien. Le Roi voulut bien neanmoins l'accepter pour seul & souverain Arbitre. Mais au lieu de se hâter de donner sa Sentence, il laissa consumer le tems au Duc de Neubourg en délais, qui ne tendoient qu'à éloigner le Jugement. Ainsi l'affaire, après avoir été quelque tems inutilement agitée par des Manifestes, & par diverses Ecritures publiées de part & d'autre devant un Arbitre si lent & si partial, on en revint au premier état, & le Roi, prétendant d'avoir été amusé par de vaines procedures, resolut de faire justice lui-même à la Duchesse d'Orleans sa Belle-Sœur, comme nous le verrons en son lieu, & la fin de ce fameux Procès terminé par

Mediation du Pape.

1685. la Sentence arbitrale du Pape Clement XI. (1).

Carrousel à Versailles.

Le 4. & le 5. de Juin il y eut un superbe Carrousel à Versailles. Huit Quadrilles y coururent, dont la premiere avoit pour Chef le Dauphin : & la deuxiéme étoit menée par le Duc d'Enguien : six Seigneurs de la Cour conduisoient les six autres. Le Prince Camille de Lorraine, un des Fils du Comte d'Armagnac, Grand Ecuier, gagna le prix de la premiere journée, & le Marquis de Plemartin, celui de la seconde.

Le Marquis de Segnelai regale le Roi à Seaux.

Rien n'égale la magnificence du regal que le Marquis de Segnelai donna le 16. de Juillet dans sa belle Maison de Seaux, au Roi & à toute la Cour. Sa Majesté y étant arrivée à six heures & demie, il la reçût à la descente de son Carosse, & l'aiant conduite dans le Jardin la fit entrer avec Madame la Dauphine, *Madame* (2), & Madame la Duchesse dans une Chaise à quatre places traînée par des hommes: les Princes & les Seigneurs, qui étoient venus avec le Roi, marchant à pied aux côtez de la Chaise, & l'accompagnant. On entra d'abord dans le Pavillon de l'Aurore, que cette Déesse de la Fable n'eût pas dédaigné pour son Palais. Après y avoir demeuré pendant une heure, pour y entendre les Concerts des plus habiles Maîtres de Musique, on en sortit pour continuer la promenade. Je ne dérirai point la beau-

(1) *Le 7. Fevrier 1702.*
(2) *La Duchesse d'Orleans.*

té des Eaux & des Cascades, & leur bruit 1685.
mêlé à celui des Hautbois cachez derriere les Palissades, ni le Concert des Hautbois & des Fluttes douces cachez derriere les Bosquets : non plus qu'un autre Concert qui passoit tous les autres préparé dans l'Orangerie tenduë d'une riche Tapisserie, qui representoit diverses Chasses & les douze mois de l'année. Ces Concerts finis, le Roi sortit de l'Orangerie, & aiant fait trente pas il découvrit la Table dressée sous une Feuillée, & posée tout autour du Canal. On ne peut rien imaginer de mieux entendu ni de plus somptueux que la structure & la magnificence de cette Table & de ce repas, où une infinité de Lustres faisoient une lumiere plus éclatante & plus agréable que celle du plus beau jour, & où les corbeilles remplies de fleurs parfumoient l'air d'odeurs charmantes.

Beauté de la promenade.

Magnificence du repas.

Il y eut cinq services de tout ce qu'il y avoit de plus rare pour la Saison, tant pour les viandes que pour les fruits. Le Roi fut servi par le Marquis de Segnelai, Madame la Dauphine par le Bailli Colbert, & *Monsieur* par le Marquis de Blainville (1) : A l'autre bout de la Table, Monseigneur & Madame, par le Marquis de Maulevrier. Les Trompettes, les Tymbales, les Violons, les Fluttes douces & les Hautbois se firent entendre alternativement durant le repas : & l'abondance & la politesse regnerent par tout. Ces re-

(1) *Tous trois Fils du défunt Controlleur-General.*

1685. pas si vantez d'Auguste, où les Conviez paroissoient sous la forme de Dieux & de Déesses (1) : & ceux d'Antoine & de Cleopatre, où l'on bûvoit des perles fonduës d'un prix inestimable, n'avoient rien de si propre, de si galant, de si bien entendu que celui de Seaux. Les Conviez n'usurpoient point le superbe nom de Divinitez ; mais on les voioit avec tout l'éclat d'une Cour magnifique, que les Graces & la Majesté suivoient par tout, & on ne servoit à Table rien que de delicieux, rien en même tems qui pût incommoder la santé par une vaine somptuosité, qui n'a d'agrément que dans l'ostentation d'un luxe effrené.

Bombardement de Tripoli.

Les Corsaires de Tripoli n'avoient pas moins merité l'indignation du Roi que ceux d'Alger : ils l'éprouverent aussi comme eux, & comme eux encore ils furent obligez de s'humilier, de rendre les Esclaves Chrétiens, & de demander la Paix. le 22. de Juillet le Maréchal d'Estrées, Vice-Amiral de France, s'étant présenté devant la Place avec ses Vaisseaux, y fit jetter onze cens Bombes qui causerent une desolation & une terreur generale. La Milice & le Divan n'en furent pas moins épouvantez que le Peuple, & tous s'accorderent à demander la Paix. Ils ne l'obtinrent qu'à condition qu'ils rendroient non seulement tous les Esclaves François, mais encore ceux qui avoient été pris sous la Banniere de France, & qu'ils paieroient

Les Tripolins se soûmettent & font la Paix.

(1) Sexque Deos vidit Mallia, sexque Deas.

cinq cens mille livres, pour dédommager les Marchands des prises qu'ils avoient faites sur eux. Le Vice-Amiral de Tripoli rendit encore au Commandant d'un Vaisseau Venitien la Chaloupe qui lui avoit été prise avec tout son équipage, & que le Dey retenoit pour represailles de quelques Turques que ce Commandant gardoit sur son Bord, sous prétexte qu'elles se vouloient faire Chrétiennes. Elles furent relâchées par l'accommodement du Vice-Amiral de France, qui fit rendre à chacun ce qui lui apartenoit, les Turques au Dey, & la Chaloupe au Venitien. 1685.

Soûmission de ceux de Tunis.

Ceux de Tunis (1) eussent éprouvé le même Bombardement que les Algeriens & que les Tripolins, s'ils n'eussent pas renvoié les Esclaves François. Le Maréchal d'Estrées écrivit au Dey, que s'il ne les faisoit pas délivrer au Capitaine de Vaisseau qui lui portoit sa Lettre, il iroit avec sa Flotte les querir lui-même. Le Dey qui sçavoit ce qui s'étoit passé à Alger & à Tripoli, ne voulut pas s'attirer le même malheur, & renvoia tous les Esclaves pris sous le Pavillon de France. Ainsi ces trois Roiaumes de Barbarie, ou ces trois Etats, qui se gouvernent en forme de Republique sous la protection du Grand Seigneur, dont la puissance n'y est pourtant pas fort reverée, rendirent à celle du Roi Tres-Chrétien un hommage, qu'ils n'avoient jusqu'alors point rendu d'une maniere si éclatante & si unanime à aucun Prince Chrétien.

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand.*

1685. Ambassade des Tripolins.

Ce ne fut que l'année 1687. que ceux de Tripoli lui envoierent une Ambassade solemnelle, où le Bacha Turc se joignit avec le Dey, le premier envoiant son Lieutenant, & l'autre un Officier de Marine pour faire leurs soûmissions au Roi, à qui ils presenterent, en forme de Tribut, deux Dromadaires, six Chevaux du Païs d'une beauté extraordinaire, & quelques Autruches. Ils arriverent à Toulon le 3. de Mai : mais ils ne furent conduits à Versailles par le Marquis de Segnelai que le 21. d'Août. Ils firent au Roi leur compliment en Turc, qui fut interpreté par le Truchemant, & presenterent les animaux qu'ils avoient amenez. Ils furent regalez à leur départ chacun d'une chaîne d'or & d'une Medaille avec le portrait de Sa Majesté.

Mesures qu'on prend pour ruiner les Protestans.

Il se passoit, pendant les Expeditions du Maréchal d'Estrées contre les Tripolins, une Scene plus terrible en France, & dont le Roiaume a reçû de rudes secousses. C'est la ruine des Protestans. *Le dessein de les détruire*, dit un Auteur qui ne doit pas être suspect aux Catholiques (1), *n'étoit pas sensé : car les Princes & Etats Protestans avoient toûjours été pour nous contre la Maison d'Autriche : & il ne falloit pas irriter les seuls Alliez que nous pûssions avoir. On dit*, ajoûte-t-il, *que le P. de la Chaise n'étoit pas d'avis des violences : que le Tellier & Louvois ne vouloient pas la Revocation de l'Edit de Nantes, mais que les Cagots l'em-*

(1) *Voiez les Memoires du M. D. L. F.*

porterent. Quand Louvois vit l'affaire entamée il l'a porta à l'extrémité. 1685.

C'est ainsi que le Roi, à qui la Maintenon avoit inspiré l'esprit de devotion, fut poussé à détruire la Religion Protestante dans tous ses Etats. Il convoqua une Assemblée du Clergé à St. Germain en Laye, pour déliberer sur les moiens dont on pourroit s'y prendre pour en venir à bout, & y envoia pour Commissaires Boucherat, qui fut bientôt après Chancelier, Pelletier, & le Marquis de Segnelai. La Deliberation du Clergé ne se fit pas attendre, & le 14. de Juillet ses Députez en vinrent rendre compte au Roi. Ce fut sur leur raport, & par l'avis du Marquis de Segnelai, qui les avoit conduits à l'Audience, & que le Roi voulut aussi entendre, que fut dressé l'Edit qui revoquoit celui de Nantes, & tous les autres auparavant & depuis accordez aux Protestans.

Assemblée du Clergé pour ce dessein.

Resolution prise pour revoquer l'Edit de Nantes.

Je voudrois qu'il me fût permis de tirer le rideau sur un si triste Evenement, qui a fait verser tant de larmes & tant de sang à la France, & qui fait une fâcheuse tâche à la gloire du Roi, quelque soin que prennent ses Flateurs, non seulement pour l'effacer, mais même pour lui en aplaudir, comme de la plus grande & de la plus belle action de son Regne. La fidelité de l'Histoire ne me permet pas d'en suprimer une Catastrophe si considerable, qui s'est passée à la vûë de toute l'Europe, & où la plûpart des autres Etats se sont interressez. Elle ne me permet pas non plus d'en alterer la verité, qui doit l'emporter

Reflexion sur cet Evenement.

1685. ſur toutes les autres conſiderations, quelque cher qu'il en coûte au Heros, à qui elle ne doit jamais être ſacrifiée. J'éviterai ſeulement la ſatyre, & je conſerverai le caractere d'Hiſtorien, avec toute l'équité & toute l'impartialité poſſible, pour un endroit ſi épineux & ſi delicat. Le celebre Auteur (1) de l'Hiſtoire du Grand Theodoſe n'a pas diſſimulé le ſang qu'il fit répandre pour venger la Sedition de ceux de Theſſalonique, & n'a pas fait de ſcrupule d'en repreſenter l'horreur : J'en uſerai de même dans l'Hiſtoire de Louïs le Grand, & je ne craindrai point de blâmer la Revocation d'un Edit accordé par ſon Aieul, confirmé par ſon Pere, & dont il avoit lui-même promis tant de fois l'obſervation. Ecoutons les plaintes qu'en font ſes Sujets Proteſtans.

Plaintes des Proteſtans qui repreſentent l'injuſtice des moiens emploiez contre eux.

Ils rejettent toute la haine de leur proſcription ſur le Clergé & ſur les Jeſuites, ſur les derniers ſur-tout leurs irreconciliables ennemis, qui, s'étant emparez de la conſcience du Roi, lui rendirent premierement la Doctrine odieuſe, & lui dépeignirent enſuite les perſonnes qui la profeſſoient, comme dangereuſes & mal intentionnées, ou abuſées par leurs préjugez. Il reſtoit une difficulté, c'étoit le reproche de la cruauté, que la contrainte dont on uſeroit contre eux ne manqueroit pas d'attirer, ſi on étoit obligé d'en venir à cette extrémité. Le Roi étoit naturellement bon, & n'aimoit pas le ſang : ils le

(1) *Flechier, Evêque de Niſmes.*

prirent encore de ce côté-là, en lui persuadant que sa bonté l'engageoit à rapeller des Sujets dévoiez dans la Communion de l'Eglise, & lui firent croire que la Revocation de l'Edit les y feroit rentrer, sans emploier les suplices ni la violence : qu'ainsi tout conspiroit à le revoquer. Jamais pourtant il n'y en a eu de plus irrevocable. Il avoit pour Auteur un grand Roi, un Roi victorieux, le Conservateur né de ses Sujets, & l'Arbitre naturel & sacré des grands differens que la Religion avoit jusques-là causez entre eux. Il les termina par cet Edit, qu'il nomma *perpetuel & irrevocable.* La nature de l'Edit, la dignité de son Auteur, & le Salut-Public sembloient en être des Garens bien sûrs. Pour détruire des idées si naturelles, on fit accroire au Roi que l'Edit n'étoit que provisionel. Ce terme est pourtant incompatible avec ceux de perpetuel & d'irrevocable. Il fallut donc accuser les Protestans de s'en être rendus indignes par leurs Rebellions sous Louïs XIII. Mais ces prétenduës Rebellions, dont leurs Historiens les justifient, avoient été pardonnées par l'Edit de 1629. qui les maintient dans la jouïssance de celui de Nantes. A l'égard de leur conduite sous Louïs XIV. elle avoit obtenu les aprobations & les remercimens de la Regente pendant la Minorité du Roi, & les éloges du Roi lui-même lors de sa Majorité. Enfin on tâcha de lui persuader que l'Edit étoit desormais inutile, à cause du petit nombre de ceux de cette Religion. Il n'eût pas été

1685.

Ils prétendent que l'Edit étoit irrevocable.

Ils refutent les raisons du contraire.

1685. difficile de se détromper par le nombre des Familles sorties du Roiaume par milliers, sur-tout depuis les violences exercées dans le Poitou en 1682. & par un plus grand nombre de celles, qui, sous le nom de *Nouveaux Convertis*, retiennent toûjours leur ancienne Créance. Mais on n'a pas laissé la porte ouverte à la verité, qui n'entre que rarement & à la dérobée dans le Cabinet des Rois. On n'a pas même permis à Louïs XIV. de prévenir les dangereuses suites des Consciences opprimées, ni d'en être instruit quand elles sont arrivées. Oseroit-on encore se prévaloir de l'odieuse Maxime, *Qu'il ne faut point garder la foi aux Heretiques?* Que la France l'abandonne à ces cruels Roiaumes qui gemissent sous le joug de l'Inquisition : mais qu'elle la rejette toûjours avec horreur : & qu'elle se souvienne de la terrible vengeance que Dieu fit sur la Maison de Saül, pour le punir de n'avoir point gardé la foi promise par Josué il y avoit plus de quatre cens ans aux Gabaonites. Ce Roi pourtant agissoit, ce semble, par un bon zele, *par un zele*, dit l'Ecriture (1), *qu'il avoit pour les Enfans d'Israël & de Juda.* Mais Dieu ne trouva pas bon qu'il eût entrepris de violer un Traité dont il étoit Garent, à cause du serment qui y étoit intervenu : comme il est intervenu dans l'Edit de Nantes.

On a surpris la justice du Roi.

On refute l'odieuse Maxime, Qu'il ne faut point garder la foi aux Heretiques.

Il étoit donc irrevocable, & ceux qui

(1) *Voiez le II. Livre de Samuël Chap. XXI. vers. 2.*

ont ſuggeré au Roi les prétextes & les moiens pour l'abolir, l'ont fait, au préjudice de ſon interêt & de ſa gloire, l'auteur d'un mal dont ils ſeront reſponſables devant toute la Poſterité. 1684.

Examinons, ajoûtent-ils, l'Edit de Revocation. Et d'abord quels étranges ſentimens attribuent, dans leur Préface ceux qui l'ont composé, à Sa Majeſté, & aux Rois Henri IV. & Louïs XIII. ſon Aieul & ſon Pere, de ne s'être proposé, dans l'obſervation de l'Edit de Nantes, que de diminuer l'averſion qui étoit entre les Sujets de l'une & de l'autre Religion, afin d'être plus en état de travailler pour réunir à l'Egliſe ceux qui s'en étoient ſeparez? Il eſt certain que ce n'étoit pas l'intention du Legiſlateur, je veux dire de Henri IV. Il s'en exprime tout autrement dans la Préface de cet Edit. Il veut qu'il ſoit perpetuel & irrevocable, & il laiſſe à Dieu le grand Ouvrage de la Réunion, qui auſſi apartient à Dieu ſeul.

On examine l'Edit qui revoque celui de Nantes.

Au fond l'Edit de la Révocation eſt redigé en douze Articles, qui conſpirent tous, non pas à la Réunion, mais à la Deſtruction des Proteſtans par la démolition de leurs Temples, par la proſcription de leurs Miniſtres, par la privation des Exercices de pieté ſelon leur Liturgie, par l'interdiction de leurs Aſſemblées, par l'enlevement de leurs Enfans, qu'on leur défend d'élever dans une Religion qu'ils croient être la veritable. Eſt-ce là ce qu'on apelle *réunir*?

Le dernier Article promettoit encore

1685. quelque espece de tolerance. „ Pourront „ ceux de la Religion P. R. dit cet Article, en attendant qu'il plaise à Dieu „ les éclairer, demeurer dans les lieux & „ Villes de notre Roiaume, y continuer „ leur Commerce, y jouïr de leurs Biens, „ sans pouvoir être troublez ni empêchez „ sous prétexte de leur Religion, à condition de n'en point faire d'Exercice, „ sous peine de Confiscation de Corps & „ de Biens. „ Mais c'étoit une leurre pour les empêcher de fuir la persecution, & la tolerance, toute dure qu'elle étoit, parut encore trop douce, & dura à peine quinze jours. *Le Contrain les d'entrer*, dont les avoit menacez l'*Avertissement Pastoral*, fut mis à execution, & les Dragons furent envoiez par tout le Roiaume pour mettre la derniere main à la Conversion.

Examen du *Contrain les d'entrer.*

Quels étranges moiens de réunion! Est-ce ainsi qu'on pratique le *Contrain les d'entrer* de l'Evangile? Est-ce ainsi qu'on foule aux pieds les Droits de Gens, & ceux de la Nation & de la Conscience? De là vinrent les Abjurations extorquées, les Conversions contraintes, &, ce qui est encore plus horrible, les Communions forcées. De là tant de suplices, qui font fremir la Nature : Des corps de bons Sujets, dont la Religion faisoit tout le crime, traînez sur la claie & jettez à la voirie : De là les condamnations aux Galeres, les Prisons, & les Translations dans le Nouveau Monde : De là ces Troupes presque innombrables

Cruautez exercées sur les vivans & sur les morts.

brables de Fugitifs (1) qui ont deserté le Roiaume, & qui ont tout abandonné & tout risqué pour sauver leur âme. Qu'on juge après cela de la bonne foi de l'exposé des Compositeurs de l'Edit de Revocation, quand ils disent, "Que la Garentie de celui de Nantes étoit devenuë inutile, parce que la plûpart des Reformez s'étoient faits Catholiques." Pourquoi donc cette terrible Lettre du Marquis de Louvois au Duc de Noailles, Gouverneur de Languedoc? 1685.

Lettre du Marquis de Louvois au Duc de Noailles.

Sa Majesté veut qu'on fasse sentir les dernieres rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa Religion: & ceux qui auront la sotte gloire de vouloir demeurer les derniers, doivent être poussez jusqu'à la derniere extrémité.

Pourquoi ce soin si empressé, pour empêcher de sortir du Roiaume, ceux à qui leur Conscience ne permet pas d'y demeurer? Pourquoi tant de Declarations si rigoureuses là-dessus, & si souvent renouvellées? Je m'arrête-là, & je ne veux pas pousser plus loin les plaintes des Protestans, dont je n'ai pas entrepris de donner le détail, mais dont je n'eusse pû dissimuler l'oppression, à moins que de trahir la verité de l'Histoire.

Enregistrement de l'Edit de Revocation.

Je reviens à l'Edit de Revocation. Il fut arrêté le 22. d'Octobre, & enregistré à la Chambre des Vacations le 25. On

(1) *Les Memoires du M. D. L. F. en font monter le nombre jusqu'à huit cens mille.*

1685. avoit resolu d'attendre l'Ouverture du Parlement : mais la maladie du Chancelier, qui se sentoit mourir, & qui souhaitoit de le sceller avant sa mort, fut fut cause qu'on en hâta l'Expedition. Il eut donc cette satisfaction, qui lui mit en la bouche ces paroles du Cantique de Simeon, *Seigneur vous laissez aller maintenant votre Serviteur en paix.* Les Protestans proscrits par l'Edit ne manquerent pas de critiquer l'aplication du Cantique. Mais quoi qu'il en soit, le Chancelier mourut peu de jours après, content d'avoir mis le Sceau à un Edit qui causoit la desolation de tant de Familles.

Paroles du Chancelier en le scellant.

L'Historien François (1), tout Catholique qu'il étoit, en parlant de la Verification de l'Edit de Nantes, faisoit tenir aux plus grands Ennemis des Reformez, aux plus ardens Ligueurs qu'il y eût eu, un langage bien different de celui du Chancelier. *On remarqua*, dit cet Historien, *qu'ils opinerent plus fortement qu'aucuns autres Membres du Parlement à la Verification de l'Edit.* Il en ajoûte la raison : *C'est qu'ils avoient reconnu qu'en matiere de Religion les violences détruisent plus qu'elles n'édifient.*

Belles paroles contre les Conversions forcées.

C'est aussi comme en parloit la Reine de Suede, dans sa Lettre écrite de Rome (2), où elle s'étoit retirée depuis son abdication, au Chevalier de Terlon. Elle y

(1) *Mezerai en l'année* 1599.

(2) *Le* 2. *de Fevrier* 1688. *raportée dans les Nouvelles de la Republique des Lettres de cette année-là.*

condamne hautement les Conversions forcées des Protestans, en déplore la misere & celle du Roiaume, & n'augure rien de bon d'une Politique qu'elle croit aussi préjudiciable à l'Etat qu'à la Religion. A quoi il faut joindre les Lettres du Duc de Montausier & du Cardinal le Camus, Evêque de Grenoble (1), qui ne condamnent pas moins fortement ces violences. 1685.

Peu de personnes ont la liberté de sortir du Roiaume.

On n'accorda qu'à tres-peu de personnes la liberté de se retirer. La Princesse de Tarente eut besoin pour l'obtenir de tout le credit de la Maison de Hesse. Le Comte de Roye, le Maréchal de Schomberg & le Marquis de Ruvigni eurent aussi la même permission. Le Marquis Du Quesne eut seulement la liberté de sa Conscience; mais on ne lui permit pas de sortir du Roiaume, à cause du danger qu'il y avoit, qu'étant si bien instruit de la Marine, il ne portât ses connoissances aux Païs Etrangers.

Le Roi de Perse ne veut pas qu'on force les Chrétiens d'abjurer leur Religion.

Dans le tems qu'on opprimoit la Conscience des Protestans en France, le Roi de Perse (2) condamnoit la violence qu'on faisoit aux Chrétiens dans son Roiaume, pour leur faire abjurer leur Créance. Aiant sçû que ces malheureux, pour se garentir de la cruauté des Soldats, qu'on emploioit à la levée des Impôts, étoient ve-

(1) *Voiez l'Histoire du Tems, Tome second, num. 25.*

(2) *Voiez Etat présent du Roiaume de Perse, imprimé à Paris en 1694. & le 23. Tome du Journal des Sçavans.*

1685. nus trouver le Grand Visir pour obtenir quelque remise, en offrant de changer de Religion, ce Roi, touché de leur misere, leur remit genereusement toute la dette, & défendit d'accepter l'offre, que la necessité leur avoit fait faire, de renoncer à la Religion Chrétienne, pour embrasser la Mahommetane. Faut-il que des Infideles fassent la leçon aux Chrétiens?

Mort & éloge du Chancelier.

La mort du Chancelier, qui avoit scellé l'Edit du 22. d'Octobre, arriva le 30. Son nom étoit *Michel le Tellier*, qui s'étoit fait connoître par son merite & par ses services de l'année 1640. en qualité de Maître des Requêtes & d'Intendant de Justice: mais son élevation commença proprement en 1643. par l'honneur que lui fit le feu Roi de le faire Secretaire d'Etat, & il parvint au comble l'an 1677. par la dignité de Chancelier, vacante par le decès d'Aligre, qui avoit succedé l'an 1672. à Seguier, ou plûtôt au Roi lui-même, qui avoit voulu l'exercer quelque tems, & des mains duquel il eut l'honneur de la recevoir. Le Tellier l'exerça depuis 1677. jusqu'à sa mort avec une grande capacité: grand Politique & tout dévoué à la Cour: Ministre au reste éclairé, actif, penetrant, apliqué: mais on lui reproche d'avoir perdu beaucoup de sa moderation & de sa douceur, principalement à l'égard des Protestans, depuis qu'il fut revêtu de cette premiere Charge de l'Etat. Il eut pour Successeur à cette haute dignité Boucherat, que son integrité & ses lumieres en rendoient digne: Heureux tous ces fa-

Boucherat lui succede.

meux Ministres de servir un Roi qui sçût rendre justice au merite ! Heureux aussi le Roi de rencontrer des Sujets dont il pût faire un choix si judicieux ! 1685.

1686. Les trois Ambassadeurs Siamois, dont j'ai fait mention sur la fin de l'année 1684. (1) arriverent à Paris au commencement de l'année 1686. Le Chevalier de Chaumont les avoit, comme je l'ai dit, amenez avec lui de Siam, en revenant de son Ambassade, ou plûtôt il avoit été les y prendre, à la priere que le Roi Siamois en avoit faite au Roi Tres-Chrétien, par les deux Ambassadeurs, ou les deux Députez d'un rang inferieur, qui n'étoient venus en 1684. que pour traiter du Commerce, & pour suplier le Roi d'envoier un de ses Vaisseaux à Siam, pour s'y charger de trois Ambassadeurs, qui ne croioient être en sureté que sous son Pavillon. Le Chevalier de Chaumont les amena donc, & ils furent reçûs avec les Ceremonies ordinaires, eurent leur Audience publique, & remirent au Roi une Lettre de leur Prince gravée sur une lame d'or, & enfermée dans une boëte de même métail. On sçait que la Langue des Siamois, au moins celle des Sçavans, qu'ils nomment *Balie*, a ses regles & ses inflexions comme celles de l'Europe, & ils écrivent aussi de la gauche à la droite. On sçait encore que les Mathematiques & l'Astronomie sont les seules Sciences qu'ils cultivent : Que leur Paganisme est tout idolâtre & tout ex-

Arrivée de trois Ambassadeurs Siamois.

La Lettre de leur Prince au Roi.

Sciences des Siamois.

(1) *Voiez ci dessus page 125.*

1686. travagant, & que leurs Prêtres, qu'on nomme *Talapoins*, quelques austeres que soit leur vie, ne sont que des Imposteurs & des Ignorans plongez dans la plus profonde Superstition; n'aiant pour tout Dogme de Religion que celui de la Metempsycose. Leur Morale est pourtant renfermée dans cinq Principes, qui font honneur à la Nature humaine. „ Le I. est de „ ne point tuer : Le II. de ne point dérober : Le III. de ne point commettre d'impureté : Le IV. de ne point „ mentir : Le V. de ne se point enyvrer.

Leur Croiance & leur Superstition. Leur Morale.

Caracteres des trois Ambassadeurs.

Ces trois Ambassadeurs, parurent à tout le monde, personnes de bon sens, & même d'un esprit agréable dans la conversation qu'on avoit avec eux, par le moien d'un Negre qui sçavoit leur Langue & la Françoise, & qui servoit d'Interprete. Comme ils avoient débarqué au Havre, on les mena promener dans la Citadelle, & on leur permit de lever le plan de quelques Ouvrages, à quoi ils firent voir qu'ils n'étoient pas malhabiles. Ils se piquoient de qualité, donnant à leur Noblesse des titres à peu près comme en Europe. Ce qui ne s'accorde pas avec la Relation de la Loubere, Envoié Extraordinaire du Roi en ce Païs-là en 1687. & 1688. qui dit, qu'il n'y a que deux sortes de conditions chez eux, celle des Libres & celle d'Esclaves, & que la distinction à l'égard des premiers ne se fait que par les Charges que donne le Roi, & qu'il retire quand il lui plaît. Ces Ambassadeurs furent congediez avec de riches presens : & on fon-

doit de grandes esperances sur leur Ambassade : mais elles s'évanouïrent bientôt par la terrible Revolution que nous verrons dans la suite (1). 1686.

Le Roi prenoit soin de l'Eglise aussi-bien que de l'Etat : & l'onziéme de Fevrier de cette année, il donna un Edit en faveur des Portions congruës des Curez. Dès le dixiéme & l'onziéme Siecle (2) les Moines Benedictins étoient en possession des Dixmes en beaucoup de lieux du Roiaume. Les grands services qu'ils rendoient à l'Eglise, & les grandes Hospitalitez, qu'exerçoient leurs Monasteres, qui étoient autant d'hôtelleries gratuites pour les Gentilshommes & autres Voiageurs, les Ecoles, qu'ils y entretenoient, pour instruire les Enfans, tout cela les avoit fait aimer de la Noblesse & du Peuple, & avoit porté les Seigneurs à les préferer dans la nomination des Cures & des Chapelles aux Prêtres Seculiers, & à leur donner les Fonds & les Revenus destinez à l'entretien du Ministere de ces Eglises. Ils profiterent de la bonne volonté qu'on avoit pour eux, & s'étant attirez un grand nombre de ces Fonds, il les réunirent à leurs Monasteres, commettant des Religieux pour desservir les Cures & les Chapelles, dont ils possedoient les Revenus. Il n'en restoit que la moindre partie aux Prêtres Seculiers.

Edits pour les Portions congrues.

Les Benedictins s'emparent des Cures.

Ces Moines de S. Benoît, ainsi dispersez dans les Villages, se corrompirent,

Reglemens faits pour les obliger de les abandonner.

(1) *En 1688.* (2) *Voiez Mezerai.*

1686. dit l'Historien François, hors de leur Monastere, de même que le poisson se meurt hors de l'eau : & le Concile de Clermont tenu l'an 1095. ordonna, qu'ils abandonneroient aux Prêtres Seculiers, les Cures qu'ils leur avoient ravies, avec les Fonds affectez à l'entretien des Cures. Depuis encore, l'an 1109. le Concile de Poitiers leur défendit les Fonctions Parroissiales : mais ils ne laisserent pas de les retenir jusqu'à l'année 1115. que le Concile de Latran leur ôta toutes les Cures par une Constitution generale. On leur laissa pourtant le Droit d'y présenter, & les Dixmes aussi, horsmis une mediocre partie pour la subsistance des Curez qui desserviroient ces Eglises. De là vinrent les noms de *gros Decimateurs*, qui demeura aux Moines Benedictins, & celui de Vicaires perpetuels, qui fut donné aux Curez de leur nomination. De là vint encore le nom de *Portion congruë*, dont on qualifioit le nom de la pension qu'ils faisoient à ces Vicaires, pour désigner une somme raisonnable, & qui pût suffire à leur entretien. Or comme par ce Decret on ne leur ôtoit proprement que l'Office, & que le Benefice leur demeuroit, dont ils étoient toûjours les maîtres, ils n'en faisoient qu'une part fort mediocre aux Prêtres Seculiers, qui avoient pourtant toute la Charge des Parroisses. Le Roi voulut remedier à cet abus par son Edit qui contenoit deux Chefs. Par le premier „ Sa Majesté or- „ donnoit que les Portions congruës, que „ les gros Decimateurs sont obligez de

Origine des Portions congruës.

Le Roi les fixe.

paier aux Curez ou Vicaires perpetuels, " demeureront à l'avenir fixées dans toute l'étenduë du Roiaume à la somme " de trois cens livres " : Et par le second : Que les Cures, qui sont unies à des " Chapitres ou autres Communautez Ecclesiastiques, & celles où il y a des Curez primitifs (1), seront desservis par " des Curez ou Vicaires perpetuels qui " seront pourvûs en titre, sans qu'à l'avenir on les puisse déposer, pour mettre des Prêtres *amobiles* (2). " C'est ainsi que le Roi pourvoioit à l'entretien du Curé, en voulant que celui qui servoit l'Autel vêcut de l'Autel, sans l'abandonner à la discretion du Monastere, souvent trop avare & trop interressé, & qu'il avoit soin que l'Eglise eut son Pasteur fixe, sans qu'il fût permis aux Religieux, qui avoient la collation des Benefices, de changer à leur fantaisie les Prêtres qu'ils commettoient pour les desservir.

1686

Il fixe aussi les Vicaires perpetuels.

Le 28. de Mars le Maréchal Duc de la Feuillade éleva une Statuë au Roi dans la Place des Victoires. Elle est Pedestre en bronze, & posée sur un haut pied-d'estail, aiant derriere la Renommée, qui lui met sur la tête une Couronne de Laurier, & à ses côtez quatres Esclaves, qui marquent les differens Peuples dont Sa Majesté a triomphé. La Ville de Paris en Corps, assista à la Ceremonie de cette espece de consecration, où se rendirent aussi les

Statuë du Roi élevée dans la Place des Victoires.

Les Ceremonies faites à cette élevation.

(1) *Ceux qui sont originairement Curez.*
(2) *Ou amovibles, qu'on peut destituer.*

1686. premieres personnes de la Cour pour la rendre plus auguste. Le soir on tira un feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville, & l'on fit des feux de joie dans toutes les ruës. Le Duc de la Feuillade reconnoissoit ainsi les graces qu'il avoit reçûës du Roi, & ce Monument, qui perpetuë les grandes Actions de son Bienfaiteur, perpetuë en même tems la reconnoissance des bienfaits qu'en a reçûs celui qui l'a érigé. Telle fut celle des Romains pour Auguste, à qui le Senat fit dresser une Statuë d'or & un Arc de triomphe dans la grande Place de Rome. Il faut pourtant avoüer que la flaterie des Romains, aussi-bien que celle des François, alla trop loin.

Carrousel de Chevaliers & de Dames.

Il se fit peu de tems après un Carrousel plus galant que tous ceux qu'on avoit vûs jusqu'alors, & dont j'ai fait mention en plus d'un endroit. Le 28. & le 29. de Mai on vit paroître deux Quadrilles, chacune de quinze Chevaliers magnifiquement vêtus, & deux autres d'autant de Dames couvertes de pierreries. La premiere Quadrille des Chevaliers avoit le Dauphin à sa tête, & le Duc de Bourbon étoit Chef de l'autre. La Duchesse de Bourbon commandoit la premiere Quadrille des Dames, & Mademoiselle de Bourbon la seconde. Toute l'adresse & toute la bonne mine des Chevaliers furent obligez de le ceder à la gentillesse & aux graces des Dames, qui attirerent sur elles les yeux de tous les Spectateurs, & qui emporterent la préference dont ce Sexe s'est mis en possession dès les premiers âges du Monde.

La naissance du Duc de Berri, qui vint au Monde le 31. d'Août, combla la Cour & tout le Roiaume d'une nouvelle joie. C'étoit le troisiéme Prince que la Dauphine donnoit à la France, qui joignoit ses felicitations à celles de la Famille Roiale pour une si belle Posterité, qui sembloit assurer les destinées de l'une & de l'autre. La Providence en a disposé autrement. Ce Prince est mort sans laisser d'Enfans (1), & tout se réunit au Dauphin (2). 1686. Naissance du Duc de Berri.

La Ligue d'Ausbourg se mettoit en train. Le Roi en étoit averti, & sans s'en étonner il prenoit de son côté ses mesures pour la prévenir. Il sçavoit bien qu'il pouvoit compter sur le Prince de Furstemberg : c'étoit le seul des Princes d'Allemagne, à qui il pût se fier, & voulant lui témoigner sa reconnoissance, & se l'attacher par de nouvelles obligations, il lui procura le 2. de Septembre le Chapeau de Cardinal, malgré les opositions de l'Allemagne, lui aiant conferé dès l'année 1682. l'Evêché de Strasbourg vacant par la mort de son Frere. Le Roi procure le Chapeau de Cardinal au Prince de Furstemberg.

On commença dans le mois d'Octobre les Travaux pour conduire la Riviere d'Eure à Versailles. Colbert avoit fait faire plusieurs années auparavant un Aqueduc pour y conduire les eaux : mais le Roi y fit venir la Riviere toute entiere, Il fait conduire la Riviere d'Eure à Versailles.

(1) *En 1714.*

(2) *Le seul qui reste des enfans du Duc de Bourgogne, Frere aîné du Duc de Berri. Ceci s'écrivoit du vivant de Louis XIV.*

1686. & acheva par là de faire de Versailles un lieu enchanté. L'Histoire vante les Aqueducs d'Agrippa, qui portoient l'eau du Tibre dans Rome, & par toutes les maisons des particuliers; Ouvrage dont il fit honneur à Auguste, en nommant ces eaux, *Augustales*. Ces Aqueducs pourtant si vantez par les Historiens Romains n'amenoient pas les eaux de fort loin, au lieu qu'il falloit faire un nouveau lit & de nouveaux canaux à la Riviere d'Eure pendant plusieurs lieuës, pour conduire les Aqueducs de Versailles. Mais après tout si on admire la magnificence des derniers, je ne sçai si on ne loüera pas encore davantage l'utilité des premiers.

Mort & éloge du Prince de Condé.

La France perdit cette année (1) un de ses Heros, le grand Prince de Condé, comme en parlent les Fastes de Louïs le Grand: Ce Prince si fameux par tant de Scenes differentes, par ses triomphes depuis les Batailles de Rocroy & de Fribourg jusqu'à celle de St. Antoine, par sa rebellion & par sa proscription jusqu'à la Paix des Pyrenées, par son rétablissement & par ses Victoires jusqu'à la Bataille de Seneff, & à la levée du Siege de Saverne (2), & enfin par sa retraite à sa belle Maison de Chantilli, où il se tint renfermé depuis 1676. jusqu'à sa mort. Perclus de la goutte, il n'étoit plus en état de paroître à la tête des Armées: mais dans cette dou-

Sa retraite à Chantilli.

(1) *Le onziéme de Decembre.*
(2) *Le Prince de Condé le fit lever le 14. de Septembre 1675.*

ce retraite il joüissoit de toute sa gloire 1686.
parmi les Livres dont il aimoit la lecture, n'aiant pas moins cultivé les belles Lettres, pour lesquelles il avoit un goût exquis, que les Armes, pour lesquelles il avoit une passion démesurée. Ce fut alors qu'il goûta tout le fruit de ses Etudes, & qu'il en reçût un secours qui lui fit passer sans ennui & plus tranquillement les dernieres années de sa vie, sur le bord des Eaux de Chantilli, qu'il n'en avoit passé les premieres sur les Bords du Rhin. Il lût avec plaisir cette ingenieuse Epitaphe, écrite sur le portail de cette delicieuse maison, *Ci gît le Heros de Rocroy*: & se familiarisant avec la mort par le commerce de ses Livres, comme il l'avoit bravée dans les Combats, il l'attendit sans la souhaiter, & la laissa venir sans la craindre. Telle fut la retraite de Scipion à Literne, où il trouva plus de douceur à s'entretenir de la Philosophie avec Lœlius, & à moraliser agréablement avec Terence, qu'à vaincre Annibal & qu'à reduire Carthage.

Ingenieuse Epitaphe sur cette retraite.

La maladie du Roi causa bien d'autres alarmes que la mort du Prince de Condé. Tout Paris en fût consterné, & les Provinces, où le bruit s'en répandit, ne le furent pas moins. Mais le bon temperament du Roi & l'habileté des Medecins & des Chirurgiens le tirerent de danger. Il fallut pour cela souffrir une douloureuse Operation; car le mal ne pouvoit être gueri autrement. Il s'étoit fait à l'anus (1) un ulcere qu'il falloit ouvrir, & on

Maladie du Roi.

L'Operation douloureuse qu'il lui fallut souffrir.

(1) *Orifice du fondement.*

1686. y revint par deux fois, la premiere incision ne s'étant pas trouvée assez profonde. Le Roi souffrit l'une & l'autre avec beaucoup de constance, encourageant lui-même le Chirurgien à ne le pas épargner, & à couper hardiment tout ce qu'il y auroit de gâté. L'Operation fut heureuse, & peu de jours après le Roi fut gueri. Sa santé ramena la joie par tout, & il en fut comme de celle d'Auguste, dont le Senat fut si réjouï qu'il fit des presens considerables, & des honneurs extraordinaires au Medecin qui l'avoit traité pendant sa maladie, le faisant Chevalier Romain, d'Afranchi qu'il étoit, & à sa consideration faisant encore le même honneur à tous les Medecins qui étoient à Rome (1).

Sa constance.

Sa guerison.

Etablissement de la Maison de Saint Cyr.

La Maison Roiale de St. Cyr (2), dont j'ai parlé en un autre endroit (3), ne fut établie que le 30. de Decembre de cette année. C'est un des plus beaux Etablissemens qui se soit jamais fait, & où la charité du Roi n'éclate pas moins que sa magnificence. Je ne parle point de la beauté de l'Edifice & de tous ses accompagnemens : je me borne à l'usage auquel cette spacieuse Maison est destinée. C'est pour y loger & y élever trois cens jeunes Filles de qualité, dans toutes les manieres & dans toutes les études qui conviennent aux personnes de leur sexe & de leur naissan-

(1) *Voiez Dion Cassius Liv.* 53.

(2) *Proche de Versailles.*

(3) *Voiez l'année* 1647. *dans le Tome I. page* 260.

ce, & pour les former principalement à la pieté & à la vertu. Elles y entrent fort jeunes : & après un espece de Noviciat, lors qu'elles ont atteint l'âge de vingt ans, on laisse à leur liberté d'en sortir pour rentrer dans leurs Familles, ou de se faire Religieuses. Deux cens mille livres de rente sont emploiées à cette Fondation, dont il n'y avoit qu'un grand Roi qui pût être l'Auteur. 1686.

Il y eut sur la fin de cette année de grands mouvemens en Suisse au sujet des Fortifications de Hunningue (1) : mais le Roi sans se soucier des clameurs des Cantons les fit continuer : & Monclar, Mestre de Camp-General de la Cavalerie legere, eut ordre de ne s'en point éloigner, qu'elles ne fussent hors d'insulte. Pour cet effet il fit tendre sa Tente tout auprès, & n'en décampa point que l'Ouvrage ne fût mis dans un état qu'il n'y avoit plus rien à craindre.

L'année 1687. commença heureusement (2), par les actions de graces que le Roi alla rendre publiquement à Dieu le 30. de Janvier dans Notre-Dame de Paris, & par le Dîner, où la Bourgeoisie de la Capitale du Roiaume l'avoit invité, & qu'il alla au sortir de l'Eglise prendre à l'Hôtel de Ville où il avoit été préparé. Le Président de Fourcy, Prévôt des Mar- 1687.

L'Hôtel de Ville de Paris traite le Roi à dîner.

(1) *Voiez le Mercure Historique & Politique pour l'année 1686.*

(2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, de Riencourt, &c.*

1687. chands, & les Eschevins vinrent en Robes de Ceremonie le recevoir : & la Table fut magnifiquement servie. Il y avoit cinquante-cinq Couverts pour toute la Cour, & il y eut trois services de cent plats chacun.

Le Roi ne voulut point d'autre Garde que celle des Bourgeois.

Le Roi ne voulut point d'autre Garde que celle des Bourgeois, pour leur témoigner sa confiance, persuadé de cette belle Maxime, *Qu'il n'y a point de Garde plus sure pour le Prince, que la bienveillance de ses Sujets*. Ce fut encore pour la même raison qu'il ne voulut point être servi par les Officiers de sa Maison, & qu'il laissa tout l'honneur de la Fête aux Magistrats de la Ville. Il me semble voir cette Table, que le Senat de Rome fit dresser au Capitole, dans le Temple de Jupiter, à Auguste une fois tous les ans pour lui & pour sa Famille.

Ni être servi par d'autres Officiers que ceux des Magistrats de la Ville.

Arrêt du Conseil contre les Jeux de hazard.

Il se rendit le 18. de Juillet un Arrêt au Conseil du Roi contre les Jeux de hazard, portant défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité qu'elles fussent de donner à jouer dans leurs maisons, principalement aux jeux de Hoca, de la Bassette, & du Lansquenet à peine de trois mille livres d'amende. Ce n'étoit proprement qu'un renouvellement des anciennes Ordonnances, qui ont regardé les Jeux de hazard comme des occasions pernicieuses, non seulement de dissipation, mais encore de querelles, de meurtre, & des autres crimes que la fureur du jeu traîne à sa suite. C'est pour la jeunesse & pour les gens sans emploi une Ecole de débauche, & où souvent ils aprennent à trom-

per

per dans l'esperance d'un gain illegitime. 1687.
Si tous les Jeux de hazard ne sont pas sujets à de si dangereux inconveniens, il est au moins certain qu'il n'y en a que peu ou point d'innocens.

Il se fit des Ligues en divers endroits contre la France qui en fut bien informée, & qui ne manqua pas de vigilance pour les rendre inutiles. Elle sçût qu'au Carnaval de Venise le Duc de Savoie, l'Electeur de Baviere, & d'autres Princes prenoient des liaisons contre elle. Le Pape n'étoit pas mieux intentionné, & il tâchoit de suprimer la Franchise des Quartiers, moins par raport aux autres Princes, avec lesquels il s'entendoit, que pour chagriner le Roi Tres-Chrétien. Nous verrons en son ordre à quoi aboutit la Ligue, dont le Traité fut consommé l'année suivante à Ausbourg (1): voions ce qui se passa celle-ci au sujet des Franchises.

Ligues contre la France.

Ce Droit est proprement le Droit des Gens (2): c'est du moins un ancien usage, qui donne aux Ambassadeurs le Droit d'Immunité dans leurs maisons, qui servent d'asyle à ceux qui s'y refugient. Cette Franchise est de toutes les Cours: mais la Franchise des Quartiers à Rome est d'une autre étenduë, ne comprenant pas seu-

Querelle au sujet de la Franchise des Quartiers.

Quel est ce Droit.

(1) *Elle avoit commencé dès le mois de Juillet 1686. selon les Fastes de Louïs le Grand.*

(2) *Les Lettres sur les Matieres du Tems en parlent autrement.*

1687. lement la maison ou l'Hôtel de l'Ambassadeur, mais encore tout le Quartier, tout ce qu'il occupe, les Places & les Ruës qui sont à l'entour de son Palais, sans qu'il soit permis aux Officiers de Justice d'y mettre le pied, non pas même d'y passer. La France ne joüissoit pas seule de ce Droit : elle l'avoit commun avec les autres Puissances Souveraines (1) qui avoit leurs Ambassadeurs à Rome. Elle prétendoit neanmoins qu'il y avoit dans son Droit quelque chose de particulier, que les autres n'avoient pas : & que ses bienfaits & ses services rendus à la Cour de Rome, lui avoient merité des Prérogatives que les autres Rois ne pouvoient prétendre. Charles Martel l'avoit afranchie de la tyrannie des Lombars : Pepin l'en avoit délivrée une seconde fois, & contraint Astolfe, par deux differentes Expeditions, d'abandonner au Pape Etienne III. toutes les Terres que les Lombars avoient usurpées sur l'Etat Ecclesiastique. Pepin d'ailleurs, Charlemagne, Loüis le Débonnaire, & d'autres Rois de France ont fait de si grandes liberalitez à l'Eglise, après l'avoir tant de fois délivrée, qu'ils meritent d'en être considerez comme les Bienfaiteurs magnifiques, aussi-bien que comme les Liberateurs : titres qui doivent donner à leurs Ambassadeurs des Privileges tout particuliers, & les faire joüir des Franchises & des Immunitez dans leurs Quartiers, quand

La France prétend l'avoir à plus juste titre qu'aucune autre Puissance.

(1) *Voiez les Fastes de Loüis le Grand, de Riencourt.*

même ceux des autres Princes n'en joui-roient pas dans les leurs. 1687.

Origine de ces Franchises.

Quant à l'origine de ces Franchises, on n'en peut rien dire de précis. Mais si on a de la peine à fixer le tems où elles ont commencé, il ne seroit pas moins difficile de faire voir celui où elles n'ont point été pratiquées ; & le premier usage semble en être né dans Rome même, être venu des anciens Romains aux Empereurs, & passant des Empereurs aux Papes, avoir été conservez par ces derniers, soit pour en faire des graces, soit pour établir le Droit des Gens, & lui donner une plus grande étenduë à Rome que dans les autres Cours, soit enfin en les accordant aux Rois de France pour reconnoissance de leurs services & de leurs liberalitez.

Les atteintes que ce Droit a reçûës en divers tems.

Ce Droit n'a pourtant pas été si ferme & si irrevocable, qu'il n'ait reçû de rudes atteintes de tems en tems. Car sans remonter plus haut que les Bulles de Jule III. de Pie IV. de Gregoire XIII. & sur-tout celle du fier Pontife Sixte V. elles abolissent ces Franchises & les declarent abusives : Bulles cependant qui furent plûtôt dissimulées qu'executées.

La dispute sembla dormir sous le Pontificat d'Urbain VIII. Elle se reveilla d'une terrible force sous celui d'Alexandre VII. & nous avons vû la reparation qu'il fut obligé de faire au Roi Tres-Chrétien, pour avoir souffert l'insulte faite à son Ambassadeur, & violé le Droit des Franchises qui fut hautement rétabli,

1687. ou entierement confirmé (1).

Innocent XI. veut abolir les Franchises.

Innocent XI. Successeur de Clement X. & qui sous le Pontificat d'Alexandre VII. avoit beaucoup contribué à son accommodement avec la France, étant devenu Pape changea tout à coup de sentiment, entra dans le Pontificat avec une ferme resolution de reformer tous les abus de Rome, & particulierement ceux qui se commettoient dans les Franchises des Quartiers : c'est-à-dire en un mot qu'il resolut de les abolir. Il trouva d'abord de la difficulté dans la resolution que prirent de leur côté les Ambassadeurs des Têtes couronnées, qui se joignirent tous ensemble pour s'y oposer : mais profitant de la mesintelligence des Couronnes liguées contre la France, il obtint la Cession que lui firent les Ambassadeurs d'Espagne & de l'Empereur par ordre de leurs Maîtres, ainsi que de ceux de Pologne, & de Jacques II. Roi d'Angleterre, & ne lui restant plus qu'à surmonter la resistance de celui de France, il crût en venir à facilement à bout. Il se trompa.

Il obtient le consentement de la plûpart des Rois Chrétiens.

L'Ambassadeur de France étant mort, on supprime les Franchises de son Quartier.

Le Duc d'Estrées Ambassadeur François, étant mort le 30. de Janvier 1687. à peine fut-il dans le tombeau, que tous les Officiers de Justice du Pape s'emparerent du Palais Farnese, qu'avoit occupé l'Ambassadeur, & firent sçavoir au Peu-

(1) *Les François tirent cette consequence du Traité de Pise 1664. parce que le Roi Tres-Chrétien y fait rétablir tous ses Droits à Rome.*

ple qu'il n'y avoit plus là de Quartier de Franchiſes. Le Cardinal d'Eſtrées, Frere du défunt, s'opoſa en vain à cette innovation, & aiant vû que ſes remontrances étoient inutiles, il ſe retira de Rome à la Campagne. 1687.

En même tems le Pape, voulant garder quelque ménagement avec le Roi Tres-Chrétien, lui fit repreſenter par le Cardinal Ranuccio, ſon Nonce à Paris, les raiſons qu'il avoit euës d'abolir les Franchiſes des Quartiers, auſquelles les Ambaſſadeurs de l'Empereur, du Roi d'Eſpagne, des Rois de Pologne & d'Angleterre, & la Reine Chriſtine en perſonne (1), avoient renoncé en faveur du repos & du Bien Public. Il ajoûtoit, qu'il n'en eſperoit pas moins du zele d'un Roi, qui portoit le glorieux titre du Fils aîné de l'Egliſe. Le Roi ne ſe laiſſa pas leurrer par ces belles paroles, & répondit, *Que ſa Couronne ne s'étoit jamais reglée ſur l'exemple d'autrui: mais que Dieu l'avoit établi pour ſervir d'exemple & de regle aux autres, & qu'il étoit reſolu de maintenir ſes Droits. Qu'il ne manqueroit pas d'envoier un Ambaſſadeur en la place de celui qui étoit mort, pour continuer à donner des marques de ſon eſtime, & de l'honneur qu'il vouloit faire à Sa Sainteté: croiant que perſonne ne l'empêcheroit de jouïr des Franchiſes des Quartiers, qui étoit un ancien Droit de ſa Couronne à Rome, & qu'il*

Le Nonce du Pape tâche d'y faire conſentir le Roi.

La fiere réponſe que le Roi lui fait.

(1) *Elle s'étoit retirée à Rome, où elle reſta juſqu'à ſa mort.*

1687. *n'en laisseroit jamais perdre aucun pendant qu'il regneroit.*

Bulles du Pape qui abolissent les Franchises.

Le Pape aiant sçû la réponse du Roi s'en irrita, & s'opiniâtrant dans sa resolution d'ôter les Franchises des Quartiers, quoi qu'il en pût arriver, il fit expedier sa Bulle le 2. de Mai, qui confirmoit celle de Sixte V. & des autres Pontifes sur le même sujet. Il fit plus. Il décerna la peine d'Excommunication Majeure encouruë contre toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, Ecclesiastiques ou Seculieres ,, qui à l'avenir prétendoient ,, avoir ou défendre de quelque maniere ,, que ce fût les Franchises apellées vul- ,, gairement les *Quartiers*, ou qui entre- ,, prendoient directement ou indirecte- ,, ment de troubler les Ministres de la ,, Justice, dans l'execution de leurs or- ,, dres au sujet de l'observation de la Bul- ,, le qui les declaroit abolies. ,, Il crût par là intimider le Roi, & empêcher l'arrivée de son Ambassadeur : c'est ce qui la hâta.

Il excommunie tous les Contrevenans.

Ambassade du Marquis de Lavardin à Rome.

Beaumanoir, Marquis de Lavardin, nommé pour cette Ambassade, partit de Paris au commencement de Septembre, prit la route de Turin, & traversant le Parmesan & le Modenois se rendit à Boulogne dans l'Etat Ecclesiastique. Il y trouva un Maître de Ceremonies Apostoliques qui le fût voir, & lui dit, ,, Que s'il ne ,, se disposoit à renoncer aux Franchises, ,, il ne seroit point reconnu pour Ambas- ,, sadeur. ,, Lavardin ne s'étonna point du compliment, à quoi il étoit bien pré-

paré, & répondit, *Qu'il expliqueroit les intentions du Roi son Maître à Sa Sainteté.* Il continua son chemin, & étant arrivé à Florence, il s'y arrêta quelques jours, sans se mettre en peine des défenses du Pape, que l'Assesseur du St. Office portoit à tous les Cardinaux & principaux Prélats de cette Cour, d'avoir aucune communication avec le Marquis de Lavardin, sous peine d'encourir eux-mêmes l'Excommunication portée par la Bulle. 1687.

Le 16. de Novembre sur les trois heures après midi il arriva à Rome, accompagné d'un grand nombre de Gentilhommes, de plus de deux cens Officiers, & de cinq cens Gardes de la Marine. Plusieurs Carosses à six Chevaux, & un grand nombre de Calêches augmentoient la beauté ou la terreur de ce Cortege, qui avoit plus l'air de celui d'un General d'Armée, que de celui d'un Ambassadeur. Il fit son Entrée par la Porte del Popolo dans un Carosse magnifique, où étoient avec lui les Cardinaux d'Estrées & Maldachini, qui lui étoient allez au devant hors de la Porte. Comme ils entroient, les Gens de la Douane se présenterent, demandant à visiter les hardes portées sur cinquante Mulets, qui avoient des couvertures semées de fleurs de Lis. On leur répondit, *Qu'on avoit ordre de couper le nez & les oreilles à quiconque entreprendroit de visiter les hardes de son Excellence.*

Son arrivée & sa Suite.

Les menaces de ses Gens aux Officiers de la Douane.

Cependant l'Ambassadeur avançoit toûjours, & ceux de sa Suite étant entrez

1687. dans la Ville jettoient de l'argent dans les ruës, comme on a coûtume de faire à l'Entrée des Ambaſſadeurs, & le Peuple, qui étoit accouru en foule, ne manqua pas de crier, *Vive la France.* Le Marquis de Lavardin entra donc au milieu de ces acclamations, & comme en triomphe dans Rome. Il traverſa tout ce grand eſpace qui eſt depuis la Porte del Popolo juſqu'au Palais Farneſe, où il alla prendre ſon logement: pendant que ceux de ſa Suite, rangez en Bataille dans la Place qui eſt devant le Palais, ſe tinrent là juſqu'à ce qu'on eût déchargé les hardes & l'équipage, ce qui dura juſqu'à la nuit. Il n'y eut pourtant point de deſordre, quoique la curioſité y eût fait accourir beaucoup de Peuple, qui n'avoit point encore vû de ſemblable Entrée. L'Ambaſſadeur ſe mit auſſi en poſſeſſion des Quartiers, où une partie de ſes Gens armez faiſoient la ronde le jour & la nuit: deſorte que les Officiers du Pape n'avoient garde d'en aprocher.

Il entre dans Rome au milieu des acclamations.

Il prend poſſeſſion des Quartiers.

Six jours après ſon arrivée, il fit demander par deux fois Audience au Pape, qui lui fit réponſe, *Qu'il ne connoiſſoit le Marquis de Lavardin, qui prenoit la qualité d'Ambaſſadeur, que pour un Excommunié, qui devoit faire ce qu'il faut pour obtenir ſon abſolution, avant qu'on examinat les raiſons qu'il avoit de demander Audience.*

Le Pape lui refuſe Audience.

L'Ambaſſadeur en fit ſes plaintes, en remontrant ,, Que l'obſtination du Pape à ,, refuſer l'Audience à l'Ambaſſadeur d'un ,, Roi Tres-Chrétien, pourroit un jour

Il s'en plaint & ſoûtient la dignité de ſon Caractere.

faire verser des larmes à ceux qui avoient " donné un si méchant conseil au Pape. " Il soûtenoit en même tems toute la dignité de son Caractere, & le refus de l'Audience n'empêchoit pas les autres Ambassadeurs, qui étoient à Rome, de le reconnoître pour Ambassadeur, & de lui rendre les visites accoûtumées. Son Excommunication ne l'empêchoit pas non plus d'assister au Service Divin dans les Eglises : mais le Pape envoia ordre le 13. de Decembre aux Chanoines de St. Jean de Latran, où il avoit sçû que l'Ambassadeur devoit aller ce jour-là, de cesser la Celebration du Service, aussi-tôt qu'on le verroit paroître. Il porta le dépit encore plus loin. Aiant sçû que le jour de Noël il avoit fait ses Devotions à l'Eglise de Saint Louïs, Parroisse de la Nation Françoise, conduit par tout le Clergé au Chœur, placé dans un Siege qui étoit comme un Trône, où il assista à tout le Service Divin, ce Pontife en fut si irrité qu'il ordonna au Cardinal Carpegna, son Vicaire, d'interdire cette Eglise & tout son Clergé : ce qui fut solemnellement executé dès le lendemain. Nous verrons bientôt quel fut le ressentiment du Roi à son tour, & quelle vengeance il prit de toutes ces injures.

1687.

Le Pape interdit l'Eglise de St. Louïs.

Il eut le plaisir de voir cette année la perfection de deux grands Ouvrages : l'un étoit la Ville de Brest fortifiée à la moderne, pour assurer son Port, l'un des meilleurs de France sur l'Ocean, & où se font les plus grands Armemens : l'autre étoit l'admirable Palais de Versailles, dont

La Ville de Brest fortifiée.

Le Palais de Versailles achevé.

1687. j'ai souvent parlé, & dont je ne repeterai point la description que j'en ai donnée. Ce ne fut que le mois de Decembre qu'on mit la derniere main à ce Chef-d'œuvre, où l'Art a épuisé tout son genie & tous ses talens, & où le Roi a fait éclater toute sa magnificence.

1688. Revolution de Siam. Nous avons vû au commencement de l'année 1686. les Ambassadeurs arrivez à Paris, la reception qu'on leur fit, & de quelle maniere ils furent congediez avec de riches presens. Sur la fin de 1687. le Roi fit partir des Mathematiciens de France, avec huit cens Hommes de Guerre, & deux Envoiez Extraordinaires (1), qui arriverent à Siam en 1688. Mais ils trouverent le Roiaume dans des Troubles qui en changerent toute la constitution, & qui firent perir la Famille Roiale, pour en faire monter une autre sur le Trône ennemie des François, que le nouveau Roi chassa après les avoir indignement traitez. La Relation que j'en vais donner, est fidellement tirée de celle qu'en écrivit le General des Troupes Françoises, qui étoient à Siam lors de cette terrible Revolution, dont sa valeur & son habileté le sauverent miraculeusement.

L'ancien Roi de Siam avoit pour le Roi de France une haute estime (2), comme

(1) *La Loubere & Sebret. Voiez le Mercure Historique & Politique.*

(2) *Voiez la Relation des Revolutions arrivées à Siam en 1688. donnée par les François. Voiez aussi celle qu'en donne les Hollandois, ra-*

on l'a pû remarquer par les diverses Ambassades qu'il lui avoit envoiées, & par celles qu'il souhaitoit d'en recevoir pour établir entre eux & leurs Etats une bonne correspondance. Il agissoit sincerement: mais sa Cour n'étoit pas dans les mêmes dispositions, quoi qu'elle n'en fit rien paroître, cachant ses mauvaises intentions sous une profonde dissimulation, dans laquelle entroient même les Mandarins qui étoient venus en France en 1686. & qui étoient retournez chez eux l'année suivante. Si le Roi de Siam eut joüi d'une meilleure santé, & si sa vie eût été plus longue, il y a bien de l'aparence qu'il eût surmonté les obstacles qui s'oposoient au Commerce de la France: car ce Prince avoit, comme je l'ai dit, une estime toute particuliere pour le Roi Tres-Chrétien, dont les Actions heroïques, qu'il prenoit plaisir à se faire raconter, l'avoient charmé, & d'ailleurs il aimoit les Etrangers, à qui il se fioit plus qu'à ses propres Sujets, qu'il traitoit un peu durement, & dont aussi il étoit plus craint qu'aimé. Mauvaise politique, & qui lui fut funeste & à toute sa Famille. 1688.

Le Roi de Siam est affectionné au Roi Tres-Chrétien.

Elle consistoit en deux Freres du Roi, qui n'avoit point d'Enfans mâles, dont l'aîné étoit perclus de tous ses membres, & le cadet contrefaisoit le muet, pour ne

Il n'aime point ses deux Freres, & veut faire regner son Favori.

portée dans le 3. Tome des Lettres sur les Matieres du Tems, & le Mercure Historique & Politique sur le mois de Fevrier 1689.

1688. pas s'exposer à perdre la vie sur le premier soupçon que le Roi eût pû prendre de sa conduite. Tous deux en étoient peu aimez, & ne se mêloient d'aucunes affaires, renfermez avec leurs Domestiques qui faisoient toute leur Cour & tout leur entretien. Il y avoit aussi une Princesse, Fille du Roi, de beaucoup d'esprit & d'un grand cœur, que le bruit commun disoit être mariée avec le plus jeune de ses Oncles, & qui sembloit au moins lui être destinée pour Epouse par l'inclination reciproque des deux Partis, & par les desirs du Peuple. Ce n'étoit pas la volonté du Roi. Il avoit donné toute son affection à un jeune homme nommé *Prapié*, que les uns disoient être son Fils naturel, & les autres son Fils adoptif, mais d'une fort basse naissance : & cette derniere opinion passoit pour la plus veritable. Quoi qu'il en soit, Prapié possedoit si absolument son cœur, qu'il eût voulu le faire monter sur le Trône, en lui faisant épouser la Princesse sa Fille, au préjudice de ses deux Freres qu'il n'aimoit pas & qu'il croioit incapables de regner, s'il n'eût aprehendé de trouver de la resistance dans l'esprit des Peuples, & plus encore dans la fierté de la Princesse, qui ne pouvoit consentir à une si indigne Alliance.

Quel étoit ce Favori.

Un autre Parti plus dangereux se formoit, & se fortifioit à l'ombre & sous le voile de celui des deux Princes, qu'il feignoit de favoriser secretement contre Prapié, pendant qu'il cherchoit à s'élever lui-même sur les ruines des deux Princes &

Politique d'un autre Courtisan qui veut usurper la Couronne.

du Favori. Son nom étoit *Opra Petcheratchas* : sa Famille étoit des plus anciennes & des plus considerées : il étoit Frere de lait du Roi, & environ de son âge. Quelques-uns même disent qu'il descendoit de la veritable Race Roiale, sur laquelle le Pere de celui qui regnoit avoit envahi la Couronne. Quelle que pût être la naissance de ce Mandarin, c'étoit un rusé Politique, qui cachoit son ambition sous un faux zele de Devot & de bon Compatriote, affectant un grand attachement pour sa Religion, ce qui lui avoit acquis l'estime & l'affection de tous les Talapoins (1) qui sont en grand nombre, & marquant en toutes rencontres son inclination pour ceux de sa Nation, & son mépris pour les autres : ce qui lui avoit gagné le cœur des Siamois : témoignant cependant un grand desinteressement, & un détachement de tous les Emplois Publics. Il joüa si bien son rolle, que Prapié crût qu'il n'en avoit rien à craindre, & que les Princes furent persuadez qu'ils en avoient tout à esperer. Le Roi de son côté le croioit un bon Sujet, ou du moins incapable de renverser son Projet, & ne se défioit nullement de lui. 1688.

Il étoit encore fortifié dans ces sentimens par un second Favori, nommé *Constance*, Venitien d'origine, & chargé des affaires des François en cette Cour, où il s'étoit acquis un grand credit. Pour se mieux assurer les bonnes graces du Roi, Credit de Constance qui faisoit les affaires des François.

(1) *Prêtres Siamois.*

1688. il avoit crû ne pouvoir rien faire de plus prudent, que de se lier fortement avec Prapié, qu'il regardoit comme l'Heritier Présomptif du Roiaume par sa qualité de Fils, soit adoptif, soit naturel du Roi, & par l'incapacité des deux Freres, Heritiers legitimes; haïs d'ailleurs du Roi, qui ne pensoit qu'à mettre la Couronne sur la tête de son cher Prapié. Jusques-là, si Constance n'agissoit pas en homme de bien, il se conduisoit au moins en Politique: mais il en manqua dans l'article capital. Il n'étudia pas assez le naturel de Petcheratchas, & il en fut la duppe. Il le méprisoit comme un homme, qui dégoûté de la Cour ne songeoit qu'à se renfermer avec ses Talapoins, pour mener une vie tranquille, & il ne s'apercevoit pas qu'il ne prenoit cette route écartée que pour s'aprocher de plus près du Trône, & pour s'en saisir à coup sûr aussi-tôt après le decès du Roi, qui n'avoit pas encore cinquante ans, mais qui étoit attaqué d'une maladie mortelle, & dont la prochaine mort entraîneroit la chûte de Prapié qui ne pourroit se soûtenir, n'aiant ni merite, ni amis, ni créatures pour l'apuier. A l'égard des deux Princes, il avoit resolu de les faire perir aussi-tôt que le Roi seroit expiré, & d'épouser la Princesse pour rendre son Usurpation moins odieuse. Telle étoit la Tragedie qu'il machinoit, & dont toutes les Scenes furent remplies selon son Plan, qu'il commença d'executer sur Prapié & sur Constance, justement puni sur son manque de droiture à l'égard

Il manque de penetration en s'attachant au Favori.

des deux Princes qu'il sacrifioit à Prapié, 1688.
& de son manque d'esprit & de penetration à l'égard de Petcheratchas qu'il n'avoit pas aprofondi, préoccupé de son amour propre qui lui faisoit mépriser un homme plus fin que lui. Tous les François eussent eu le même sort, s'ils ne se fussent sauvez comme par miracle, & par leur courage & leur fermeté extraordinaire.

Arrivée du General François à Siam, & les découvertes qu'il fait des intrigues de la Cour.

Leur General, qui donne la Relation de cette Catastrophe (1), étoit nouvellement arrivé de France au commencement de l'année, dans le tems de la fermentation qui préparoit tous ces tragiques Evenemens. Il ne fut pas long-tems sans les soupçonner, & sans connoître les differens caracteres de tous les Personnages dont je viens de parler, le genie de la Cour & de la Nation, & ce que les François en avoient à craindre. Il en avertit Constance, qui bien loin de profiter de ses avis s'en moqua, & qui fut un des premiers sacrifié, comme il y pensoit le moins.

Ruse de l'Usurpateur.

Dans le mois de Mars, le Roi s'étant trouvé plus mal qu'à l'ordinaire, chacun pensa à faire valoir son Parti: c'est-à-dire, Prapié & Petcheratchas: car les deux Princes étoient enfermez d'une maniere à

(1) *Voiez la Relation du General François. Voiez aussi la Relation Hollandoise, qui convient dans le fond, & ne differe que dans les circonstances en quelques endroits. Voiez la troisiéme & la vingt-quatriéme Lettre de la troisiéme année sur les Matieres du Tems.*

1688. ne pouvoir rien entreprendre : mais Petcheratchas feignoit de n'agir que pour eux & pour les mettre sur le Trône, que Prapié, disoit-il, & Constance vouloient leur faire perdre. Il joignoit à cette accusation, celle qu'il faisoit de tous les François, qu'il assuroit n'être venus que pour détruire la Race Roiale, la Religion & les Coûtumes des Siamois, en les assujettissant à Prapié & à Constance, qui devoit être le second du Roiaume en cas que le Complot réussît. Comme il y avoit beaucoup de vraisemblance dans ce discours, que Constance favorisoit extrêmement Prapié au préjudice des vrais Heritiers, & que ces derniers, prévenus que le Mandarin agissoit de bonne foi, excitoient le Peuple à se joindre à lui, il lui fut bien aisé de triompher du Parti contraire, & de faire perir Prapié & Constance.

Constance dévoué au Favori au préjudice des Princes.

Il courut un bruit sur la mi-Avril que le Roi étoit mort : il ne l'étoit pourtant pas encore; mais on desesperoit de sa vie. Alors Petcheratchas tira les Princes de leur solitude, sous prétexte de leur assurer le Trône, & d'empêcher Prapié d'y monter. Aussi-tôt qu'ils furent arrivez à un Château près de Siam, où le Roi étoit malade, il leur fit agréer & à tous les Mandarins qu'on se saisiroit de Prapié. Il étoit dans la Chambre du Roi; mais on trouva moien de l'en tirer, & quelques prieres que fît le Monarque agonisant pour lui sauver la vie, il fut massacré presqu'à ses yeux, & dès qu'il eut le pied hors de la Chambre. Constance fut arrêté aussi-

Massacre du Favori.

tôt

tôt après, jetté dans le cachot chargé de chaînes, & où après avoir été mis plusieurs fois à la torture, pour lui faire confesser la Conjuration de mettre Prapié sur le Trône, & tout ce qu'on vouloit sçavoir de lui, il fut mis par morceaux. 1688.

Les deux Princes, qui avoient favorisé ces deux Executions, n'avoient garde de soupçonner le cruel Mandarin qui en étoit l'auteur, de se fraier par là le chemin jusqu'à eux, & qu'ils seroient les dernieres Victimes qu'il immoleroit à son ambition. Il n'eût pas même la patience d'attendre que le Roi fût mort, & leur supofant d'avoir conspiré de se défaire de lui, pour la recompense de tous les services qu'il leur avoit rendus, il les fit declarer par tous les Mandarins, dont il étoit le Maître, indignes de la Couronne & de la vie, & fit aussi-tôt executer la Sentence, les faisant enfermer dans des sacs d'écarlate, & mourir à coups de bois de Sandal, selon la coûtume du Roiaume, où l'on distingue de cette maniere le suplice des Princes du Sang.

Tragique mort des deux Princes.

Pour la Princesse, Petcheratchas, soit par amour, soit par politique, aima mieux l'épouser que la faire mourir, & quelque repugnance qu'elle eût à être la Femme du Meurtrier de ses deux Oncles, elle préféra la condition d'être Reine à celle d'une Sujette, reduite à en pleurer la mort, & à mourir peut-être avec eux.

Il restoit encore un Ennemi à l'Usurpateur. C'étoit le Corps des François, qui avoient leurs Etablissemens à Siam & aux

L'Usurpateur veut faire perir les François.

1688. environs, qui s'étoient montrez toûjours affectionnez au Roi qui venoit de mourir, & qui avoient leurs inclinations tournées du côté des vrais Heritiers. L'Usurpateur ne l'ignoroit pas, & si des motifs de crainte & de politique ne l'eussent pas retenu, s'il n'eût pas aprehendé de sanglantes represailles de la part du Roi Tres-Chrétien, il les eût tous fait perir. Il en prit même d'abord la resolution, & il est étonnant qu'il n'eût pû pendant plusieurs mois en venir à bout, disposant de toutes les Forces du Roiaume contre une poignée d'Etrangers.

Il les tient assiegez à Bankok.

A peine étoient-ils trois ou quatre cens, qui s'étoient renfermez dans la Forteresse de Bankok, située sur une Riviere qui se décharge dans le Golfe de Siam, dont elle n'est éloignée que d'une petite journée : méchante Place, ouverte de tous côtez, & manquant de Provisions de Guerre & de bouche. Le Commandant sçût neanmoins si bien tout ménager, qu'il y en eût assez pour se maintenir jusqu'à la Capitulation. On ne peut lire sans étonnement la hardie resolution de ces braves desesperez, qui entreprenoient, sans s'effraier de leur petit nombre & du mauvais Etat de la Forteresse, à deux mille lieuës de leur Patrie, sans esperance de secours, au milieu d'un Roiaume ennemi, & dont toutes les Forces les environnoient par Mer & par Terre, de se faire accorder la permission de retourner en France avec des Vaisseaux pour les y conduire, ou de mourir les Armes à la main en défendant

Leur courage les sauve.

leur vie & leur liberté (1). Le nouveau Roi en fut épouvanté, & tout cruel qu'il étoit, tout rouge encore du sang des deux Princes qu'il avoit fait mourir, il n'osa répandre celui des Fils du General François qui étoient Prisonniers ou en Otage auprès de lui, & que le Pere, pour ne point manquer à son devoir, avoit abandonnez à sa fureur, ni pousser à bout le desespoir de la Garnison de Bankok. Il lui accorda de sortir Tambour battant, Mêche allumée, avec Armes & Bagage, & des Vaisseaux avec des Provisions suffisantes pour les conduire à un Port sûr hors du Roiaume. L'embarquement se fit le 2. de Novembre, & ils arriverent heureusement en France au mois d'Octobre 1689.

1688.

Ils reviennent en France.

L'affaire des Franchises & la Bulle du Pape du 12. de Mai 1687. faisoient du bruit en France (2): l'Interdiction de l'Eglise de St. Louïs prononcée le 26. de Decembre (3) acheva d'exciter la vengeance du Roi & de tout le Roiaume. Elle se fit dans les formes & d'une maniere convenable à la matiere dont il s'agissoit, &

(1) *La Relation Hollandoise est differente de la Françoise, & fait moins d'honneur au courage & à la bonne foi du General & de ses Gens: mais celle du General paroît plus naturelle.*

(2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand. De Riencourt, l'Histoire de Guillaume III. l'Histoire d'Angleterre, &c.*

(3) *Voiez ci-dessus page 169.*

1688. aux Parties à qui on avoit à faire.

Le Marquis de Lavardin fait afficher ses Protestations contre la Bulle.

Le Marquis de Lavardin fit ses Protestations dès le lendemain de l'Interdiction, contre cette Sentence & contre les Bulles d'Innocent XI. faisant afficher ses Protestations dans tous les Lieux Publics de la Ville. Il rejettoit la faute sur les Ministres mal intentionnez du Pape, & prétendoit que les Excommunications étoient nulles & abusives, au préjudice des Droits de la Couronne & de ceux de l'Eglise Gallicane, qui avoit toûjours regardé la Bulle *in Cœna Domini* insoûtenable à l'égard de la France, où les autres Bulles, à qui elle sert de fondement, sont regardées du même œil : si bien qu'il lui suffisoit de dire qu'il étoit Ambassadeur du Roi Tres-Chrétien, exempt par consequent de toutes Censures Ecclesiastiques, tant qu'il sera revêtu de ce Caractere, & qu'il executera les ordres du Roi son Maître. Il ne croioit donc pas necessaire d'apeller au futur Concile de ces Bulles, se contentant de sa Protestation de nullité de tout ce qui avoit été fait, ou pourroit être fait à l'avenir contre lui & ses Domestiques, & que si on manque au respect & aux égards dûs à son Caractere, on se rendra responsable envers Dieu & envers les Hommes, de tous les malheurs que peut attirer après soi l'offense faite à Sa Majesté, en violant le Droit des Gens en la personne de son Ambassadeur.

Arrêt du Parlement ... re la

Le Parlement de Paris fit ce que l'Ambassadeur n'avoit pas voulu faire, ou ce qu'il avoit crû n'être pas de son Ministe-

re. Le 22. de Janvier le Procureur General apella au futur Concile de la Bulle du 12. de Mai, & de la Sentence du 26. de Decembre, & le Parlement lui donna Acte de son Apel, declara nulle l'Interdiction de l'Eglise de St. Louïs, & les Bulles du Pape abusives, ordonna que l'Acte d'Apel interjetté au futur Concile seroit enregistré, & que le Roi seroit tres-humblement suplié d'emploier la puissance que Dieu lui avoit mise entre les mains, pour maintenir les Franchises du Quartier de ses Ambassadeurs à Rome dans toute leur étenduë. 1688.

La Cour en informa le Marquis de Lavardin, & lui donna ordre en même tems de paroître dans les ruës de Rome plus souvent qu'il n'avoit fait, de frequenter les Eglises, & de ne rien épargner pour se conserver tous les Droits de son Caractere.

On donne des Gardes au Nonce.

D'autre côté on enjoignit au Cardinal Ranucci, Nonce à Paris, de prendre son Audience de Congé, & de partir pour Rome. Tout d'un coup les ordres changerent, & aiant demandé Audience on la lui refusa, & on le retint comme Prisonnier, ne pouvant paroître en Public, qu'il ne fût accompagné d'un Officier avec un nombre de Gardes, sous prétexte d'assurer sa personne contre les insultes du Peuple. Ce qui dura jusqu'à la mort d'Innocent XI. qui arriva au mois d'Août 1689. Comme ce Pape avoit renouvellé le different de la Regale, pour animer de plus en plus le Clergé & tous les Zelateurs de

1688. la Catholicité contre le Roi, qu'il en dépeignoit comme le Persecuteur, Sa Majesté se trouva obligée de reveiller de son côté la vigilance & l'affection de son Parlement, & de l'Eglise Gallicane, pour maintenir les Droits de la Monarchie, & ceux du Clergé de France : leur zele & leur fidelité ne lui manquerent pas.

Le Procureur General, après avoir representé le Pape comme un imbecille, que son grand âge rendoit incapable de resister aux méchans conseils de ses Ministres, interjetta Apel au futur Concile des Procedures que le Pape pourroit avoir faites ou faire à l'avenir, & des Jugemens qu'il pourroit avoir rendus ou rendre dans la suite au préjudice du Roi & des Droits de sa Couronne. Sur quoi intervint l'Arrêt, rendu le 27. de Septembre par la Chambre des Vacations, conformément aux Conclusions. Cela fut suivi des Declarations du Clergé en diverses Assemblées, ainsi que de celles de la Ville de Paris, & de l'Université : tous ces divers Corps aiant aprouvé l'Arrêt, pour maintenir les Droits du Roi & les Libertez de l'Eglise Gallicane : comme ils avoient fait en 1682. (1).

Arrêt de la Chambre des Vacations contre la Bulle.

Le Clergé s'y conforme.

Pour punir le Pape de sa partialité & de son opiniâtreté, le Roi se saisit d'Avignon (2), comme il avoit fait en 1663. pour venger l'insulte faite par Alexandre VII. à l'Ambassadeur de France : cette Ville & tout le Comtat d'Avignon étant

Le Roi se saisit d'Avignon.

(1) *Voiez ci-dessus page 54. & suiv.*
(2) *Le 7. Octobre.*

considerez comme un Fief de la Provence, & comme un Membre du Parlement d'Aix, pour y être réuni quand il plaît au Roi, toutes les fois qu'il a de justes raisons de le faire, telles que sont celles qui équipollent à la felonnie d'un Vassal envers son Seigneur. Il n'use pourtant jamais de ce Droit à la rigueur, & on n'a pas plûtôt reparé l'injure qu'on lui a faite, qu'il restituë Avignon. C'est ce qu'il fit à Alexandre VII. par le Traité de Pise du mois de Fevrier 1664. & c'est encore de cette maniere qu'il en usa envers le Successeur d'Innocent XI. à qui il remit la Ville avec tout son Territoire, quelque chagrin qu'il eût reçû de son Prédecesseur dans l'affaire de la Regale & dans celle des Franchises, comme nous l'avons vû, & dans celle de l'Archevêché de Cologne, comme nous le verrons bientôt. 1688.

La puissance du Roi se faisoit sentir par tout, & son Pavillon se faisoit respecter sur la Mer en tems de Paix comme en tems de Guerre. Le Comte de Tourville, Lieutenant-General, qui commandoit une Escadre Françoise, aiant rencontré Paparhin, Amiral d'Espagne, le 2. de Juin, il l'obligea de baisser le Pavillon Espagnol, & de rendre à celui de France l'honneur qui lui étoit dû

L'Amiral d'Espagne baisse le Pavillon devant celui de France.

Un mois après (1) Alger ressentit de plus terribles effets de l'Armée Navale, que le Maréchal d'Estrées eut ordre de mener contre cette retraite de Barbares &

Bombardement d'Alger par le Maréchal d'Estrées.

(1) *Le 1. de Juillet.*

1688. de Corsaires, aussi perfides que cruels, & qui n'avoient pas plûtôt conclu un Traité de Paix ou de Trêve, qu'ils le violoient. Il n'y avoit pas long-tems, qu'ensuite du Bombardement de la Ville & de ses Vaisseaux par les Flottes Françoises, sous le Commandement du Marquis Du Quesne & du Comte de Tourville, le Divan & le Bacha avoient envoié des Ambassadeurs à Paris (1) pour ratifier le Traité fait avec le dernier, & pour faire leurs soûmissions au Roi. Ils avoient encore vû depuis bombarder ceux de Tripoli, & ceux de Tunis s'humilier, acheter la Paix, & paier les dommages causez par leurs pyrateries : tout cela n'étoit pas capable de les reprimer. Ils recommencerent leurs Incursions & leurs brigandages, & s'attirerent de nouveau le ressentiment de la France. Le Maréchal d'Estrées vint les punir, détruisit encore une fois la plûpart des maisons & des Mosquées, & coula à fond six de leurs Vaisseaux dans le Port. Ensuite de cette Expedition il remit à la voile, & cette année & la suivante il leur enleva autant de Vaisseaux & de Galeres qu'il en pût rencontrer, & les reduisit à de grandes extrémitez. Ils n'y trouverent point d'autre remede que la Paix, qu'ils demanderent, & qu'on leur accorda le 25. de Septembre 1689. Ils la garderent un peu mieux que les autres, soit par leur impuissance, soit par la crainte qu'ils eurent des terribles Flottes dont la France,

Les Algeriens s'humilient.

(1) *Le 4. de Juillet 1684.*

& les autres Puissances de l'Europe couvrirent la Mediterranée & l'Ocean. 1688.

Nous voici parvenus à la fameuse querelle qu'excita la prétention à l'Archevêché de Cologne, brigué par le Cardinal de Furstemberg, apuié du Roi Tres-Chrétien, & par le Prince Clement de Baviere, soûtenu de l'Empereur & favorisé du Pape. Ce fameux démêlé, qui jetta de l'huile dans le feu, & qui anima plus fort qu'auparavant les Partis oposez, merite d'être dévelopé.

L'Election de l'Archevêché & de l'Electorat de Cologne excitent de nouveaux Troubles.

Cologne, sur le Rhin, est un Rempart de l'Empire, & quoique son Archevêque n'en soit pas le maître, & que sa Residence soit à Bonne, il ne laisse pas d'y avoir un grand credit. Il importe donc à l'Empire d'empêcher qu'un Sujet suspect ne soit pas pourvû de l'Archevêché. Il n'importe pas moins à la France, pour s'assurer du Rhin, que cette Ville n'ait pas un Archevêque qui lui soit contraire, qui lui ferme ce Fleuve, & qui le tienne ouvert à ses Ennemis. C'est pour cela qu'après la mort de Maximilien de Baviere, dernier Archevêque, qui étoit dans ses interêts, elle travailla à faire élire le Cardinal de Furstemberg; & c'est pour la même raison que l'Empereur & les Princes de l'Empire ses Alliez s'y oposerent avec chaleur.

Brigues de la France pour le Cardinal de Furstemberg.

Il n'y avoit gueres d'aparence que la brigue de la Cour de France pût manquer, & il semble que tout parloit pour le Cardinal, son âge, sa naissance, sa capacité, le credit qu'il avoit dans le Chapitre. Le Roi Tres-Chrétien, qui l'avoit fait sortir

1688. de prison par la Paix de Nimegue, qui lui avoit conferé l'Evêché de Strasbourg, & qui avoit forcé le Pape à lui donner le Chapeau de Cardinal, croioit bien encore à lui donner sa Bulle pour l'Archevêché & l'Electorat que la plûpart des Suffrages lui faisoient esperer. Pour l'en aprocher de plus près, il emploia son credit pour le faire élire Coadjuteur de Maximilien de Baviere, qui vivoit encore, mais qui étoit moribond. Le Roi fit plus. Il crût qu'envoiant le Marquis de Lavardin à Rome au sujet des Franchises, l'arrivée toute extraordinaire de cet Ambassadeur intimideroit le Pape, & ne lui permettroit pas de traverser une Election, d'ailleurs aussi juste que celle du Cardinal de Furstemberg. Il en fut neanmoins autrement, & le Pontife, irrité par la hauteur de l'Ambassade Françoise, n'eut pas plûtôt apris la mort du dernier Electeur, qui arriva bientôt après, qu'il envoia ordre à ses Nonces à Vienne & à Cologne de s'oposer à l'Election de Furstemberg, & de la faire tomber sur le Prince Clement de Baviere.

Brigue contraire pour le Prince de Baviere.

Il falloit pour cela franchir bien des obstacles qui se présentoient en foule, & faire violence aux anciennes Constitutions. Elles sont telles, qu'il y a deux voies pour parvenir à cette dignité : la premiere & la plus naturelle est celle de l'*Election* ; la seconde est celle de la *Postulation*. Toutes deux se font par les Suffrages du Chapitre, qui élit toûjours. La difference consiste, premierement, dans le Sujet qui est élû, & en second lieu, dans le besoin qu'il

a de plus ou de moins de Voix, selon qu'il est plus ou moins éligible. S'il a toutes les qualitez requises, il parvient à l'Archevêché & à l'Electorat par voie d'*Election* : s'il lui manque une ou plusieurs de ces qualitez, il n'y peut parvenir que par voie de *Postulation*. Au premier cas, il lui suffit d'avoir plus de la moitié des Suffrages, comme de treize sur vingt-quatre; car les Capitulaires ou les Chanoines qui ont Droit d'élire sont toûjours vingt-quatre. Au second cas, il faut qu'il ait les deux tiers des Voix, c'est-à-dire seize de vingt-quatre. Les qualitez requises sont quatre : I. Qu'il soit de la Nation : II. Qu'il soit Chanoine de l'Eglise Cathedrale : III. Qu'il ait au moins vingt & un an : IV. Qu'il ne soit point attaché à d'autre Benefice. Le manquement d'une seule des qualitez met le Sujet hors de la voie de l'*Election*, le place dans celle de la *Postulation*, & par consequent dans la necessité d'avoir les deux tiers des Suffrages.

1688.

Election & Postulation en quoi different.

Les deux Competiteurs ne pouvoient être *élûs*, mais *postulez* : c'est-à-dire, que leur manquant une ou plusieurs des quatre qualitez requises, il leur falloit les deux tiers des Voix pour obtenir l'Archevêché & l'Electorat. Il ne manquoit pourtant au Cardinal de Furstemberg qu'une de ces qualitez & la moindre de toutes, c'étoit la possession d'une autre Benefice, de l'Evêché de Strasbourg, auquel il étoit déja attaché, mais qu'il offroit de resigner. Il n'en étoit pas ainsi du Prince Clement de

Qualitez des deux Competiteurs.

1688. Baviere, à qui toutes les qualitez manquoient, excepté celle de sa naissance, étant de la Nation : mais son âge de dix-sept ans sembloit l'exclurre absolument d'une dignité qui en demande vingt & un pour être capable de l'exercer. Il faut encore sçavoir que pour mettre le Sujet *élû* ou *postulé* en état de jouïr du Benefice, il faut qu'il obtienne la Confirmation du Pape à l'égard de l'Archevêché, & l'Investiture de l'Empereur à l'égard de l'Electorat : & le Chapitre, conjointement avec celui qui est *élû* ou *postulé*, la doit demander à ces deux Puissances, sans qu'il puisse mettre le Sujet, à qui il a donné ses Suffrages, en possession, qu'après l'avoir obtenuë.

Tous deux viennent par la voie de *Postulation*.

Telle est la Constitution de ce grand Benefice : le Chapitre y pourvoit, le Pape & l'Empereur y concourent, chacun selon son Droit : & telles étoient les qualitez des deux Sujets qui y prétendoient, non par voie d'*Election*, pour les raisons que j'en viens de dire, mais par voie de *Postulation*.

Le Chapitre se partage ; mais la pluralité des Voix est pour le Cardinal.

Comme chacun avoit sa brigue, le Chapitre se partagea, en sorte neanmoins que la plus grande partie se declara pour le Cardinal de Furstemberg, qui eut treize voix des vingt-quatre, & le Prince Clement n'en eut qu'onze. Tous deux prétendirent être élûs, & tous deux s'adresserent au Pape pour avoir sa Confirmation. La justice paroissoit toute entiere du côté du premier, la politique & la partialité emporterent la balance, & on fut éton-

né lorsque le 16. de Septembre le Pape rejetta sa *Postulation*, & lui préfera celle du Prince de Baviere. Il avoit pourtant contre lui trois grands défauts, que son Competiteur n'avoit pas : il étoit Mineur, n'aiant que dix-sept ans : il n'étoit point Chanoine de Cologne : il possedoit deux Evêchez, celui de Ratisbonne, & celui de Fressenheim. Trois Bulles du Pape le relevent de ces trois incapacitez, & lui en donnent Dispense. Ces obstacles levez, sa *Postulation* devient *Election*, le Pape la confirme, supléant par la plenitude de sa puissance au nombre des Voix, & le recommande au Chapitre pour le mettre en possession de l'Archevêché. Etoit-ce donc user de son autorité selon les Loix? n'étoit-ce pas plûtôt les enfraindre? Le Pape n'a que le Droit de Confirmation, mais il n'a pas celui de choisir un Sujet & de rejetter l'autre, étant obligé de confirmer celui qui a la pluralité des Voix, au moins si les Elections sont libres : au lieu que dans cette occasion il confirme celui qui en a le moins. N'étoit-ce pas anéantir les Droits & la Liberté du Chapitre?

1688.

Le Pape lui préfere le Prince de Baviere.

La politique & la partialité le faisoient agir : Aussi affectionné à la Maison d'Autriche que contraire à celle de Bourbon, il épousoit tous les interêts de la premiere, & s'oposoit de toute sa force à ceux de l'autre. Il sçavoit le dévoüement du Cardinal de Furstemberg pour la France, *tel*, disoit-il, *qu'avoir le Roi lui-même Electeur à Cologne, ou Furstemberg, c'étoit la même chose.* Il n'avoit donc garde d'en

Motifs de cette préference.

1688. confirmer la *Postulation*. Il connoissoit au contraire l'attachement de la Maison de Baviere à la Maison Imperiale; il ne trouva donc rien d'impratiquable pour un Prince Bavarois, & il se crût tout permis pour le mettre en possession de l'Archevêché. Ainsi parloient les Partisans du Cardinal de Furstemberg.

Le Roi prend le parti du Cardinal.

Le Roi de France se crût interressé dans l'injustice qu'on faisoit à ce Cardinal, & le regardant dans cette affaire comme une espece de Martyr de l'affection qu'on lui avoit témoignée en diverses occasions, il en marqua son ressentiment au Pape & à l'Empereur. Son Manifeste à l'égard du dernier fut bientôt suivi d'une Guerre sanglante: & il chargea le Cardinal d'Estrées, qui étoit à Rome d'un Memoire, qui contenoit des reproches fort aigres de la partialité du Pape, & ses protestations de s'en ressentir, avec ordre de le rendre public. Après s'y être plaint de la conduite de ce Pontife dans l'affaire de la Regale & des Franchises, ,, On peut dire, ajoûte-

Son Manifeste contre la partialité du Pape.

,, t-il, que Sa Sainteté a fait paroître sa ,, haine personnelle contre ma Couronne, ,, & sa partialité pour la Maison d'Autri- ,, che encore plus ouvertement, dans tout ,, ce qui s'est passé touchant la *Postulation* ,, du Cardinal de Furstemberg à la Co- ,, adjutorerie, & ensuite à l'Electorat de ,, Cologne... Je ne puis m'empêcher de ,, separer la qualité de Chef de l'Eglise de ,, celle d'un Prince Temporel, qui épou- ,, se ouvertement les interêts des Enne- ,, mis de ma Couronne. Après s'être mon-

tré si partial, je ne puis plus le reconnoître pour Mediateur des contestations qu'a fait naître la Succession Palatine entre ma Belle-Sœur & la Maison de Neubourg, & je sçaurai bien faire rendre à cette Princesse la justice qui lui est dûë. " Passant ainsi des reproches aux menaces : " Je ne prétends pas, dit le Roi outragé, laisser plus long-tems le Duc de Parme mon Allié, dépoüillé de ses Etats de Castro & de Ronciglione, dans lesquel il doit être rétabli en execution de l'Article premier du Traité de Pise, dont je suis Garent.... Je ferai entrer mes Troupes en Italie pour y demeurer, jusqu'à ce que ce Prince mon Allié soit rentré dans la joüissance de ses Etats : & je me mettrai en même tems en possession de la Ville d'Avignon, soit pour la rendre à Sa Sainteté après l'entiere execution du Traité de Pise, ou pour la retenir, & donner au Duc de Parme le prix pour lequel elle a été engagée, en deduction des dommages qu'il pourroit souffrir d'une plus longue privation de ses Etats. " 1688.

La Guerre se ralume. Les menaces du Roi furent bientôt executées, tant à l'égard du Pape par la saisie d'Avignon, qui se fit le 7. d'Octobre, qu'à l'égard de l'Empereur & de l'Empire, où les Armées de la France entrerent dans le même tems, se saisirent d'Hailbron, obligerent Ausbourg à paier Contribution, Heydelberg & Maience à recevoir Garnison Françoise, prirent Philisbourg, Manheim, Spire, presque tout le Palatinat,

1688. & se saisirent encore de Treves. Toutes ces Conquêtes se firent pendant les mois d'Octobre & de Novembre, & alors fut rompuë la Trêve de vingt ans qui avoit été concluë en 1684. & alors la Ligue s'unit tout de nouveau contre la France, & lui declara la Guerre de tous côtez, comme elle la declara de son côté à tous ces Confederez, sans s'étonner de leur multitude. Nous raporterons tous ces Evenemens en leur ordre.

La Paix de Nimegue, toute generale qu'elle devint en 1679. n'avoit pû établir la tranquillité de l'Europe: & la Trêve de vingt ans, concluë à Ratisbonne le 10. d'Août 1684. ne l'affermit pas pour long-tems. Les prétentions de la France, & le refus de l'Empire & de l'Espagne de lui en faire une raison, troublerent la Paix: la Trêve de vingt ans ne fit que suspendre la Guerre: l'ouverture à la Succession Palatine en fournit les premieres occasions: les Franchises, l'*Election* ou la *Postulation* de l'Archevêché & de l'Electorat de Cologne acheverent d'allumer le feu.

Abregé de la Revolution d'Angleterre.

La grande Revolution d'Angleterre, qui se ménageoit depuis quelque tems, & qui éclata cette année, n'y contribua pas moins que tout le reste. Je n'ai gueres parlé de ce Roiaume d'Outre-Mer depuis la Paix de Nimegue, où le Roi Charles II. Mediateur avoit joüé bien des rolles differens, selon qu'il étoit entraîné par les differens Partis qui l'obsedoient. Quoi que Catholique dans le cœur, il parut toû-

jours

jours Protecteur de la Religion Anglicane (1) : de sorte que bien que ses Parlemens fussent peu contens de l'Alliance qu'il avoit avec la France, ils souffrirent pourtant assez patiemment son Regne : & aussi l'Angleterre n'a jamais été plus riche & plus tranquille qu'elle le fut alors. Il aimoit la volupté & le repos : mais il ne manquoit ni de courage ni de bon sens quand il se croioit obligé d'agir : composé, comme la plûpart des hommes, de bonnes & de mauvaises qualitez, il tint une conduite fort irreguliere jusqu'à sa mort qui arriva le 7. de Fevrier 1685. Il laissa les trois Roiaumes de la Grande Bretagne pleins de haines & de Factions, qui avoient déja bien fait répandre du sang, & qui en firent bien répandre encore dans la suite. Je n'ai pas dessein de décrire ces tragiques Evenemens, dont les Protestans accusoient les Catholiques, & que les Catholiques retorquoient contre les Protestans. C'est dans l'Histoire d'Angleterre qu'il faut en chercher la Relation. Je dirai seulement que Charles cultiva avec soin l'Alliance du Roi Tres-Chrétien, jusqu'à faire dire qu'il lui sacrifioit les interêts du Prince d'Orange, son propre Neveu : à qui pourtant il fit épouser sa Niece, & l'aprocha par ce Mariage du Trône d'Angleterre. 1688

Son Successeur (2) Jaques II. eut de

La mauvaise conduite du Roi Jaques y donna lieu.

(1) *Voiez les Memoires du M. D. L. F.*
(2) *Voiez les divers Auteurs de l'Histoire d'An-*

1688. plus étroites liaiſons encore avec Louïs XIV. La conformité de leur Religion en ſerra les nœuds. Cette Religion fut fatale à Jacques II. par le zele outré & précipité avec lequel il entreprit de la faire regner en Angleterre, dont la Nation & le Clergé étoient Proteſtans. Les violences qu'il exerça, pouſſé par ſa haine contre la Religion Anglicane, & par les ſuggeſtions des Jeſuites, dont le Pere Petters, qui en étoit le Chef à Londres, correſpondoit avec le Pere la Chaiſe à Paris, firent prendre aux Anglois la reſolution d'apeller à leur ſecours le Prince d'Orange. Ils lui envoierent des Deputez comme au Liberateur que la Providence leur avoit deſtiné, „ Le conjurant de prendre ſoin de „ leur Liberté, de leur Vie, & de leur „ Religion, toutes trois, diſoient-ils, op„ primées, & prêtes à perir, s'il ne ſe „ hâtoit de les venir délivrer. „ Ils l'y excitoient en même tems par ſon propre interêt, le regardant & la Princeſſe ſon Epouſe comme les Heritiers Préſomptifs & legitimes de la Couronne d'Angleterre, qu'on vouloit leur ravir par la naiſſance d'un Prince ſupoſé.

Jaques n'avoit laiſſé de ſon Mariage avec Anne Hydre, Fille du Comte de Clarendon, que deux Filles, Marie, que le Prince d'Orange avoit épouſée, & Anne,

gleterre & celle des Revolutions par le Pere d'Orleans. Voiez auſſi l'Hiſtoire du Tems, & les Lettres écrites ſur les Matieres du Tems, & les Memoires du M. D. L. F.

mariée au Prince de Dannemark. Il avoit épousé en seconde Nôces la Princesse de Modene, dont il avoit eu plusieurs Enfans : mais tous étoient morts : & on croioit, quelle qu'en pût être la raison, que la Reine n'en pouvoit plus mettre au monde : de sorte que la Nation avoit les yeux sur le Prince d'Orange, Neveu & Gendre de Jaques II. & le regardoit comme Heritier Présomptif du Roiaume, tant de son Chef (1) que du Chef de la Princesse son Epouse. Les Anglois Protestans se consoloient dans cette esperance : mais la nouvelle qui se répandit que la Reine étoit grosse allarma le Peuple & le Clergé, & la naissance du Prince, dont on dit qu'elle étoit accouchée, & qu'ils prétendirent être un Enfant suposé, les détermina à hâter la venue du Prince d'Orange, qui étoit leur unique ressource. 1688.

Les Anglois apellent à leur secours le Prince d'Orange.

Leur Députation avoit été précedée par des Memoires que Jaques II. faisoit écrire au Prince, afin de sçavoir ses sentimens & ceux de la Princesse son Epouse sur la Revocation du *Test* & des Loix Penales, qui étoit le dernier coup que le Roi vouloit fraper pour détruire la Religion Anglicane. Par ces Loix, les Papistes sont exclus de l'entrée au Parlement, & des Emplois Publics, où personne ne peut être admis qu'il n'en jure l'observation, & l'abjuration du Papisme (2) : sans toucher

La Lettre que le Roi Jacques fait écrire au Prince & à la Princesse au sujet du *Test*.

N 2

(1) *Issu du Mariage de Guillaume II. avec Marie d'Angleterre.*

(2) *C'est ce Serment qu'on nomme le* Test.

1688. au reste ni aux biens ni aux Consciences des Catholiques du Roiaume. Le Prince & la Princesse, consultez sur cette Revocation, répondirent par la plume du Pensionnaire Fagel, à ce que Stewart, Conseiller du Roi de la Grande Bretagne lui en avoit écrit pour le communiquer à leurs Altesses, & à quoi il se disoit être autorisé du Roi: *Qu'ils ne trouvoient pas mauvais qu'on souffrît les Papistes dans les trois Roiaumes, & qu'on leur laissât faire des Exercices particuliers de leur Religion, sans les inquieter: mais qu'ils ne pouvoient aprouver qu'on abolît le* Test *ni les Loix Penales, qui excluoient les Papistes des Emplois Publics, sans leur faire d'autre mal, parce que ces Loix étoient necessaires pour la sureté de la Religion Protestante & de la Nation.*

Leur Réponse.

Jaques, qui avoit voulu tâter le pouls du Prince & de la Princesse, mais qui avoit pris son parti il y avoit long-tems, n'avoit garde de les en croire. Il avoit poussé les choses trop loin pour s'arrêter en chemin, où il n'avoit plus que ce pas à franchir, pour faire monter sa Religion sur le Trône.

Il en avoit été exclus par un Acte de la Chambre Basse du Parlement en 1679. & renouvellé en 1680. qui le declaroit: „ Incapable de succeder aux Couronnes „ d'Angleterre & d'Irlande à cause de sa „ Religion, & des liaisons étroites qu'il „ avoit avec le Roi de France & la Cour „ de Rome, sans pourtant en exclurre sa „ Posterité, si elle étoit Protestante. „ Il est vrai que la Chambre Haute refusa son

consentement à l'Acte : mais c'étoit toûjours un fâcheux préjugé pour ce Prince, lorsque la mort de son Frere Charles II. l'apelleroit à la Succession. Cette mort arriva au mois de Fevrier 1685. & le Duc d'York fut proclamé Roi par les principaux Seigneurs du Roiaume, sans qu'on lui oposât l'Acte de la Chambre Basse, dont je viens de parler. Il declara cependant qu'il étoit Catholique ; mais il protesta en même tems de sa resolution de conserver selon les Loix, le Gouvernement Ecclesiastique & Politique dans l'état où il le trouvoit. S'il l'eût fait, tout eût été tranquille, & son Regne n'eût fini qu'avec sa vie. Le Duc de Montmouth entreprit de l'y troubler bientôt après, & s'étant ligué avec le Comte d'Argile, ils firent une Descente, le premier en Angleterre & l'autre en Ecosse : mais tous deux perirent, & leur équipée n'eut pas de suite.

1688.

Revolte du Duc de Montmouth punie.

La Revolte du Duc de Montmouth fournit un sujet au Roi pour lever des Troupes, & il arma aussi parmi Mer, sans licentier ces Armées après que les Rebelles eurent été punis. Au contraire il les augmenta, & le Parlement eut la complaisance de lui accorder un Subside de sept cens mille livres sterlin, pour l'emploier à tel usage qu'il lui plairoit. Il lui présenta pourtant un Adresse, pour le suplier de donner son consentement au Bill qui devoit être passé en Acte contre les Catholiques, qu'il declaroit incapables d'exercer aucune Charge Publique. Non seulement il en rebuta la proposition, mais

Armemens du Roi Jaques.

1688. il fit encore entrer dans le Roiaume un grand nombre d'Etrangers Catholiques, de Prêtres & de Religieux, & sur-tout de Jesuites, qui tenoient le premier rang: aiant pris pour son Confesseur le Pere Petters, Anglois, qui étoit de cet Ordre, & lui donnant Seance dans le Conseil Secret. Ce Jesuite, trop violent, acheva de tout gâter, & le Roi s'en laissant gouverner ruina par sa précipitation l'Ouvrage de la Catholicité qu'il vouloit avancer. Leur grande affaire, & qu'ils prenoient le plus à cœur, étoit l'abolition du *Test* & des Loix Penales. Le Roi, ne pouvant là-dessus rien esperer du Parlement, prit un autre tour. Il fit assembler les douze Juges (1) du Roiaume d'Angleterre, pour déliberer si le Roi pouvoit dispenser ceux à qui il donnoit des Charges de prêter le Serment du *Test*: & ces Juges, qui lui étoient dévoüez, conclurrent presque tous pour l'affirmative. En vertu de cette décision les Catholiques furent élevez aux premieres Charges. Je ne parle point des autres Innovations qui se firent jusques dans les Eglises Protestantes, les Universitez, & les Ecoles Publiques. Mais le coup le plus hardi fut la Proclamation que Jaques fit publier, qui declaroit les Catholiques Romains capables d'exercer toutes les Charges & tous les Emplois du Roiaume. Les Jesuites alors obtinrent la permission d'ériger un College, dans un lieu de Londres, qu'on nomme la *Savoye*:

Introduit les Etrangers Catholiques en Angleterre.

Se laisse gouverner par le Pere Petters.

Veut abolir le *Test*.

College des Jesuites.

(1) *Ils sont les Interpretes des Loix departis dans les Provinces. On les nomme aussi* Jurez.

& le Roi ordonna aux Universitez de Cambridge & d'Oxford de recevoir dans leurs Corps des Sujets Catholiques Romains, parmi lesquels ils y avoit un Jesuite (1). 1688.

Donne Audience au Nonce du Pape.

La Nation murmura encore de voir le Nonce du Pape faire son Entrée Publique à Windsor, & avoir Audience du Roi & de la Reine de la même maniere que les Ambassadeurs des Têtes Couronnées, nonobstant les Loix du Roiaume qui ne permettent aucun commerce avec les Ministres de la Cour de Rome, sans se rendre coupable de Trahison.

Emprisonnement des Evêques.

La Prison des Evêques arriva bientôt après. La cause en fut le refus qu'ils firent de lire, ou de faire lire dans les Eglises de leur Diocese, la Declaration qu'il revoquoit le *Test* & les Loix Penales : & la Reine accoucha dans le tems qu'on les avoit envoiez à la Tour : ce qui fit croire qu'on ne les y avoit enfermez, que pour les empêcher d'assister à la naissance de l'Enfant, où par les Loix du Roiaume ils doivent être apellez, & pour en faciliter la supposition. Cette circonstance, & quelques autres que la fierté de la Reine lui fit negliger, confirmerent le Peuple dans ses soupçons. Quoi qu'il en soit, & quel que pût être le préjugé de la Nation, le Roi nomma des Commissaires pour faire le Procès aux Evêques : mais il fut bien étonné de la Sentence qui les declaroit absous, & qui les mettoit en liberté. Il le fut en-

(1) *Dans le College d'Oxford.*

1688. core plus des acclamations du Peuple, qui non content de les avoir aplaudis pendant le jour, en les voiant passer dans les ruës, emploia encore la nuit suivante à des Feux de joie & à des Festins pour rendre l'allegresse plus solemnelle.

Leur déliGrance.

Desobéïssance de l'Armée.

Il crût trouver plus d'obéïssance dans son Armée, où il se rendit dans le dessein d'obliger les Soldats à signer, qu'ils l'assisteroient pour executer la resolution qu'il avoit prise de revoquer les Loix Penales: mais il y trouva une desobéïssance generale. Il vit alors qu'il avoit été trop vîte, & concerta avec la France les moiens qu'il étoit à propos de prendre pour redresser une si méchante conduite, & pour le mettre en état de parvenir à son dessein par des voies mieux entenduës, & plus capables de le faire réussir. Il étoit trop tard.

Intrigues du Prince d'Orange avec les Etats Generaux.

Pendant qu'il déliberoit avec la Cour de France, les Députez Protestans d'Angleterre prenoient leurs mesures avec le Prince d'Orange, qui voiant le moment fatal que la Succession lui alloit échaper, s'il n'accouroit au secours du Parti qui l'apelloit, fit sous main ses préparatifs pour une si hardie entreprise. Il falloit pour cela une grande aplication & de grands mouvemens: engager non seulement toutes les Sept Provinces Unies, mais encore une partie des Princes d'Allemagne à l'apuier: les premieres en lui fournissant une Armée Navale, & risquant toutes les Forces de l'Etat: les autres en venant avec les leur couvrir la Hollande, & s'oposer aux Irruptions de la France. Quelque

profond que fût le secret, qui fut gardé là-dessus dans les Assemblées de la Republique, il ne pût être si bien caché que les deux Rois ne le devinassent au moins, s'ils ne pûrent le découvrir. 1688.

Memoire de l'Ambassadeur d'Angleterre aux Etats Generaux.

Pour s'éclaircir de leurs soupçons, ou pour intimider le Prince & ses Alliez, ils firent agir leurs Ministres à la Haye, qui présenterent leurs Memoires aux Etats Generaux. Celui du Marquis d'Abbeville, Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, qui fut présenté le 8. de Septembre de cette année, contenoit la surprise & l'allarme que donnoit à toute l'Europe les grands préparatifs qu'on leur voioit faire, & les prioit de la part de son Maître de lui aprendre à quoi tendoient ces préparatifs. Le Memoire que le Comte d'Avaux, Ambassadeur de France, présenta le lendemain, étoit beaucoup plus fier. Ce Ministre disoit, « Que le Roi son Maître ne « pouvoit voir que les Etats fissent venir « dans leur Païs tant de Troupes Etran- « geres dans une Saison si avancée, & « qu'ils équipassent une Flotte si nom- « breuse, sans se persuader que cet Ar- « mement regardoit l'Angleterre : Que « Sa Majesté lui avoit commandé de leur « declarer de sa part, que les liaisons d'A- « mitié & d'Alliance, qu'elle avoit avec « le Roi de la Grande Bretagne, l'obli- « geroient non seulement à le secourir, « mais encore à regarder comme une in- « fraction manifeste de la Paix, & com- « me une rupture ouverte contre sa Cou- « ronne, le premier acte d'hostilité qui «

Memoire de l'Ambassadeur de France.

1688. „ se feroit par leurs Troupes & par leurs „ Vaisseaux contre Sa Majesté Britannique.

Proclamation du Roi Jaques pour regagner l'affection de la Nation.

Ces Memoires ne produisant rien moins que l'effet qu'on s'en étoit promis, Jaques II. changea tout d'un coup de batterie, & quittant la peau de Lion, il prit celle de Renard. Le 20. de Septembre il fit publier une Proclamation, par laquelle il faisoit connoître qu'il étoit prêt d'entrer dans tous les engagemens qu'on voudroit pour la sureté de l'Eglise Anglicane, consentant que les Catholiques Romains demeurassent exclus de la Chambre Basse du Parlement. Il fit fermer le College des Jesuites, & les obligea à se retirer, sans en excepter le Pere Petters. Enfin il annulla toutes les Declarations qu'il avoit données contre l'Eglise & le Gouvernement, & rétablit toutes choses sur l'ancien pied, où il les avoit trouvées à son avenement à la Couronne.

Autre Proclamation pour s'opposer à la Descente.

De si grands changemens fraioient le chemin à la Proclamation du 8. d'Octobre, où le Roi disoit : „ Que sur des avis „ tres-certains qu'il avoit eus, qu'une „ Armée d'Etrangers devoit bientôt venir „ de Hollande pour envahir son Roiau„ me, & pour y exercer toutes sortes d'a„ ctes d'hostilité, il conjuroit ses Sujets „ de se défaire de toutes sortes d'animo„ sitez, de jalousies & de préjugez, & de „ s'unir ensemble pour défendre leur Roi „ & leur Patrie.

Dans le tems que le Roi de la Grande Bretagne tâchoit de regagner l'affection &

la confiance de ses Peuples, pour les disposer à s'unir avec lui contre le Prince d'Orange, le Roi de France envoioit ses Troupes sur le Rhin pour faire le Siege de Philisbourg, & tenir par là en échec les Princes d'Allemagne, confederez avec ce Prince & les Etats Generaux. La politique de Jaques II. ne réussit pas, & la Diversion de la France lui fut inutile. 1688.

Embarquement du Prince d'Orange, & quel en fut le succès.

Le Prince d'Orange aiant obtenu des Etats Generaux les Vaisseaux & les Troupes dont il crût avoir besoin, mit à la voile le 30. d'Octobre, arborant le Pavillon d'Angleterre avec cette Inscription, *Pour la Religion & pour la Liberté*. A peine la Flotte fut-elle en pleine Mer avec un vent favorable, qu'il s'éleva sur le minuit une furieuse tempête qui la dispersa. On la crût perie ; mais tout ce dommage fut bientôt reparé, & le 11. de Novembre la Flotte se remit en Mer dans le même état & dans le même ordre qu'elle étoit la premiere fois, lorsqu'elle avoit été si maltraitée de la tempête. Elle eut celle-ci une navigation plus favorable, & le Debarquement se fit le 15. dans les Ports d'Angleterre (1). Le Prince fut reçû des Anglois comme leur Liberateur : les Provinces par où il passa se feliciterent sur son arrivée, & lui aplaudirent : Londres imita les Provinces : les Armées de Terre & de Mer en qui se confioit le Roi l'abandonnerent, & lui-même, croiant qu'il n'y avoit plus de sureté pour lui dans le

(1) *A Darmouth, Torbay & Exmouth.*

1688. Roiaume, en sortit le 2. de Janvier, & alla chercher un asyle en France, où la Reine son Epouse s'étoit déja refugiée avec le jeune Prince, qui porta le surnom de *Prince de Galles*. Alors le Prince d'Orange prit l'Administration du Roiaume que lui offrit l'Assemblée qui se tint à Londres, & envoia des Lettres Circulaires par toutes les Provinces pour la Convocation d'un Parlement, qui ne prit d'abord que le nom de *Convention*, jusqu'à ce qu'aiant donné le titre de Roi & de Reine au Prince d'Orange & à la Princesse Marie son Epouse, cette Assemblée prit aussi celui de *Parlement*. Tout cela se fit dans le mois de Fevrier 1689. tant cette grande Revolution fut rapide. C'est dans l'Histoire d'Angleterre qu'il en faut voir les particularitez. Je reviens à celle de France.

Plaintes que le Roi Tres-Chrétien fait de la conduite du Pape, & de l'Empereur.

Dans le Memoire du 6. de Septembre des plaintes que faisoit le Roi de la partialité du Pape pour l'Empereur (1), il accuse ce Pontife d'avoir porté par là les affaires de l'Europe à une Guerre Generale. „ C'est, dit le Roi, la mauvaise „ conduite du Pape, qui donne au Prince d'Orange la hardiesse de faire tout ce „ que peut marquer un dessein formé, „ d'aller attaquer le Roi d'Angleterre dans „ son propre Roiaume, & de prendre pour „ prétexte d'une entreprise si hardie le „ maintien de la Religion Protestante. „ C'est ce qui donne à ses Emissaires &

(1) *Voiez les Fastes de Louis le Grand, de Riencourt, l'Histoire de Guillaume III.*

1688.

aux Ecrivains de Hollande, l'insolen- "
ce de traiter de suposition la naissance "
du Prince de Galles, d'exciter les Su- "
jets du Roi de la Grande Bretagne à "
la Revolte, & de se prévaloir de la ne- "
cessité où me mettent la partialité du "
Pape, & les violences de la Cour de "
Vienne contre le Cardinal de Furstem- "
berg, & la plus saine partie du Chapi- "
tre de Cologne, de faire avancer mes "
Troupes pour leur donner tout le se- "
cours & la protection dont ils peuvent "
avoir besoin, pour se maintenir dans "
leurs Droits & leurs Libertez. "

Suivant ce Memoire, qui explique non seulement le ressentiment du Roi contre le Pape & l'Empereur, mais encore sa resolution de leur faire la Guerre, on voit que son intention n'étoit pas proprement de faire une Diversion en Allemagne, capable d'empêcher la Descente du Prince d'Orange en Angleterre, laissant démêler la fusée à Jaques II. qui se vantoit d'avoir des Forces suffisantes pour se maintenir, sans avoir besoin d'un secours étranger (1). Il se trompa, comme nous venons de le voir: mais le Roi Tres-Chrétien se plaint que le Pape & l'Empereur le missent hors d'état d'arrêter cette Invasion, & dans la necessité de faire marcher ses Troupes sur le Rhin, au lieu de les emploier en Flandre & contre la Hollande. Le principal dessein du Roi étoit donc de soûtenir les Droits du Cardinal de Fur-

Le Roi execute ses desseins.

(1) *Voiez les Memoires du M. D. L. F.*

1688. stemberg, & de faire valoir sa *Postulation* pour l'Archevêché & l'Electorat de Cologne. Il vouloit en même tems apuier les prétentions de la Duchesse d'Orleans sa Belle-Sœur contre le nouvel Electeur Palatin. Enfin il avoit en vûë de prévenir l'Empire, dont la Ligue le menaçoit d'une Irruption dans ses Provinces, & la Diversion qu'il faisoit par ses Armemens regardoit moins l'Angleterre que la France elle-même.

Les reproches qu'on fait au Roi

Cette conduite étoit judicieuse : mais on lui reproche d'avoir écouté son ambition au préjudice de sa foi, & d'avoir enfraint les Traitez de Paix, & celui de la Trêve de 1684. (1). Il s'en disculpoit par le Manifeste qu'il fit publier, *Ne reprenant les Armes*, disoit-il, *que pour l'affermissement de la Tranquillité Publique* : & bien loin d'enfraindre le Traité provisionel de la Trêve de 1684. il demandoit qu'il fût converti en un Traité de Paix définitif. Il est vrai que c'étoit à ces deux conditions; La premiere, qu'on feroit justice au Cardinal de Furstemberg en le mettant en possession de l'Archevêché de Cologne; La seconde que la Duchesse d'Orleans seroit satisfaite pour ses prétentions à la Succession du feu Electeur Palatin. Le Pape & l'Empereur rejettoient hautement la premiere, & le nouvel Electeur Palatin, apuié des Imperiaux, prétendoient éluder l'autre, ou la traîner en longueur par

(1) *Voiez la Lettre XI. sur les Memoires du Tems pour l'année 1688.*

1688.

la voie des Negociations. " Les choses " ont changé de face, disoit-on (1): " l'Empire contraint de faire la Paix aux " termes que ce fier Monarque a voulu, " pour n'être point opprimé par le Turc, " à present qu'il est Victorieux se trouve " en état de donner la Loi plûtôt que de " la recevoir. Il s'agit donc d'attaquer ou " d'être attaqué: & il étoit de l'interêt " du Roi," ajoûte-t-on par une espece d'insulte, " de commencer l'Action, n'i- " gnorant pas combien il importe à un " grand Monarque, qui a entrepris de se " rendre redoutable à tous ses Voisins, " de paroître toûjours en état de les pré- " venir, bien loin de les craindre." Ainsi parloient les Partisans de l'Empereur & de ses Alliez. Pourquoi donc condamner les Armes de la France? *C'est*, répondoit-on, *qu'elle a attaqué l'Empire qui n'a encore fait aucun mouvement contre elle* (2). Mais puis qu'il s'agissoit d'attaquer ou d'être attaqué, n'étoit-il pas effectivement de l'interêt du Roi de prévenir ses Ennemis?

L'Armée du Roi marche sur le Rhin.

Ce fut dans cette vûë qu'il fit marcher ses Armées sur les Bords du Rhin sous le Commandement du Dauphin, soit pour illustrer ce jeune Prince par la gloire de cette importante Expedition, soit pour encourager les Troupes par l'honneur d'avoir à leur tête l'Heritier Présomptif de la Couronne. Ainsi l'Allemagne vit à la tête des Etendarts François un Fils de France,

(1) *Voiez la Lettre XI. ci-dessus alleguée.*
(2) *La même.*

1688. & qui en faisoit les delices, comme elle avoit vû autrefois un Drusus & un Germanicus, Fils adoptifs des Empereurs Romains, & qui faisoient l'amour & l'esperance de l'Empire, à la tête des Aigles Romaines: & comme elle avoit éprouvé la force de leurs Legions, elle éprouva de même la valeur de l'Armée Françoise.

Aiant passé le Rhin, une partie entra dans la Souabe & le 15. d'Octobre se saisit d'Hailbron, Ville Imperiale, qu'elle abandonna. Elle eût pû s'emparer aussi d'Ausbourg; mais elle se contenta de mettre cette Ville, où s'étoit formée la Ligue, sous Contribution. C'est ainsi que la France sçavoit mettre sous le joug des Places où l'on tenoit des Conferences pour l'opprimer. Le 25. d'Octobre on contraignit Heydelberg & Mayence à recevoir Garnison Françoise, & on fortifia Ebernbourg. Tous ces Exploits se faisoient par des Corps détachez: le gros de l'Armée marcha droit à Philisbourg, dont le Dauphin fit le Siege au commencement d'Octobre, & l'emporta le 29. après dix-neuf jours de Tranchée ouverte.

Siege & prise de Philisbourg.

Le Siege ne fut pas long pour une Place de cette importance, & défenduë par le Comte de Starremberg, l'un des meilleurs Generaux de l'Empereur, & qui fit une vigoureuse resistance. Mais les Bombes firent un si terrible desordre, & les Attaques furent si vives & si frequentes, que les Soldats, rebutez par les fatigues & par les dangers continuels qu'il leur falloit essuier, sans esperance d'ailleurs de

se-

secours, contraignirent le Gouverneur à capituler. Le Dauphin usant genereusement de sa Victoire (1), quelque grande que fût la perte qu'il avoit faite d'un grand nombre de ses meilleurs Soldats & de ses plus braves Officiers, entre lesquels on compte le Marquis de Nesle & Du Bordage, honora la valeur du Comte de Staremberg par les éloges qu'il lui donna, & celle de la Garnison par ses liberalitez. Illustres preludes d'un naturel heroïque & bienfaisant d'un Prince, dont la fortune envia à la France les suites qu'elle en esperoit. Il entra dans la Ville le 1. de Novembre, qui étoit le jour de sa naissance, qu'il ne pouvoit plus dignement solemniser. 1688.

Alors maître du Rhin, dont Strasbourg défendoit les Bords du côté de la France, & Philisbourg ceux qui sont du côté de l'Allemagne, il entra le 11. de Novembre dans le Palatinat, prit Manheim en trois jours, & passant dans les Evêchez de Spire & de Wormes, s'empara de ces deux Capitales, qui se rendirent, ainsi qu'Oppenheim & Frankendal, sans faire de resistance. Mais on jugea la garde de ces Places d'une trop grande étenduë & de trop peu d'utilité pour s'en charger, & on trouva à propos de les raser, pour n'affoiblir point l'Armée par des Garnisons qu'il y eût fallu tenir, & de ne conserver que celles qui

Conquêtes dans le Palatinat.

(1) *Voiez la Lettre XIII. en 1688. sur les Matieres du Tems.*

1688. étoient les Clefs & les Citadelles du Païs. Traitement cruel que la Politique peut autoriser, mais que l'Histoire a peine à pardonner (1).

On s'empare de Treves. On se saisit aussi de Treves sur la Moselle, pour empêcher aux Ennemis la communication de cette Riviere, & pour couvrir la Lorraine & la Champagne. Ainsi finit vers la mi-Novembre la glorieuse Expedition du Dauphin, qui par la prise de tant de Places merite le nom de Campagne, si elle ne le merite pas par sa durée, qui ne fût que d'un mois ou six semaines. La rapidité du Conquerant en releve la gloire, & donne plus d'éclat à ces quarante jours, qui furent autant de jours de Conquête, qu'une Campagne de six mois n'en peut donner aux plus heureux Capitaines. Mais rien ne lui fait plus d'honneur que sa moderation & sa generosité, pour adoucir ce que la Guerre l'obligeoit à faire de cruel malgré lui.

„ Voilà, „ se récrient les Partisans de l'Empereur (2), „ tout le Rhin au pouvoir de la France: mais les Confederez „ se disposent, continuë-t-on, quoi qu'un „ peu lentement à se mettre en marche „ pour arrêter le torrent, & pour donner une Paix plus sure que celle que „ propose cette Couronne. „ Nous verrons pourtant dans la suite qu'ils furent

(1) *Les Memoires du M. D. L. F. imputent ces cruautez au Marquis de Louvois.*

(2) *Voiez la Lettre XIII. en 1688. sur les Matieres du Tems.*

obligez d'accepter celle qu'elle leur offroit (1). 1688.

L'année finit par la Declaration de Guerre que le Roi fit publier le 3. de Decembre contre la Hollande. Nous verrons l'année prochaine quelle en fut la suite, & de celles qui furent publiées contre l'Espagne & contre l'Empire, qui en firent de leur part publier de semblables contre la France, qui se vit encore l'Angleterre sur les bras.

Declarations de Guerre de la France & de ses Ennemis.

Tant de Forces réunies ensemble sembloient devoir reduire cette puissante Monarchie dans ses anciennes Bornes. C'étoit aussi l'intention des Confederez: mais la prudence & la fermeté du Roi Tres-Chrétien rendirent leurs efforts inutiles, & secondé par la valeur de ses Troupes & par l'affection de ses Sujets il défit leurs Armées, prit leurs plus fortes Places, conquit ou desola leurs Provinces, & les contraignit, comme je viens de dire, d'accepter la Paix, dont ils avoient prétendus être les Arbitres.

Achevons cette année par l'Edition des Ordonnances pour la Marine, dont le volume est divisé en vingt-trois Livres (2),

Ordonnances pour la Marine.

O 2

(1) *Voiez le Traité de Ryswyck en 1698.*

(2) *Selon les Fastes. Le Journal de Trevoux pour le mois de Mars 1715. reduit l'Ordonnance du mois d'Août 1681. à cinq Livres, dont le premier concerne les Officiers de l'Amirauté & leur Jurisdiction : Le second traité des Gens & des Bâtimens de Mer : Le*

1688. qui font connoître à quel degré de perfection cette Science, si necessaire à la grandeur & à la prosperité d'un Etat, est en peu de tems parvenuë dans le Roiaume. On peut dire qu'il en fut des François comme des Romains, & que comme ces Maîtres du Monde ils aprirent à vaincre sur Terre, avant que de sçavoir vaincre sur Mer. Comme les Romains encore ils l'aprirent de leurs Ennemis. Rome aprit la Marine de Carthage sa Rivale, & la France forma la sienne sur celle de l'Angleterre & de la Hollande, qui s'étoient renduës maîtresses du Commerce, & qui partageoient l'Empire de la Mer, qu'elle est venuë leur disputer à toutes deux.

Mort & éloge de l'Electeur de Brandebourg.

J'ai trop souvent parlé de l'Electeur de Brandebourg (1), & ce Prince a joué un trop grand rolle dans les plus fameux Evenemens de cette Histoire, pour ne rien dire de sa mort, qui arriva vers le milieu de cette année. C'étoit le fameux Frederic-Guillaume, qui s'étoit signalé par un grand nombre de Victoires, cher aux Protestans François qu'il avoit recueillis dans ses Etats, & qui n'avoit pas laissé de se faire toûjours estimer du fier Monarque qui les avoit proscrits. Nous verrons dans la suite sa Posterité imiter ses vertus, & leur donner un nouveau lustre par son éle-

troisiéme explique les Contracts Maritimes: On parle dans le quatriéme de la Police des Ports, Côtes, Rades & Rivages de la Mer, & dans le cinquiéme de la Pêche.

(1) *Frederic-Guillaume.*

vation à la Couronne de Prusse : & nous verrons aussi cette Couronne entrer dans une nouvelle Alliance avec celle de France par la Paix d'Utrecht. 1688.

L'Année 1689. va nous ouvrir le Theatre de cette terrible Guerre, où presque toutes les Puissances de l'Europe liguées contre la France entreprirent de donner des bornes à son ambition, comme elles s'en expliquoient, de lui arracher ses Conquêtes, & de la reduire au Traité des Pyrenées. C'est à quoi les Imperiaux & les Espagnols, qu'on doit regarder comme les Chefs de la Ligue, avoient travaillé peu d'années après ce fameux Traité, irritez par l'Invasion des Païs, dont la France s'étoit saisie en vertu de ses Droits legitimes, comme elle s'en expliquoit à son tour. Les Traitez d'Aix-la-Chapelle & de Nimegue arrêterent les Armes des uns & des autres : mais ils ne firent qu'en suspendre les animositez, qu'ils ne purent éteindre. Celui d'Aix-la-Chapelle, conclu en 1668. fut suivi de la Guerre de 1672. que les ressentimens des Rois de France & de la Grande Bretagne, ou leurs Projets ambitieux exciterent contre la Hollande. On vit bientôt après l'Empereur & le Roi d'Espagne accourir au secours de la Republique, moins pour la sauver que pour se défendre eux-mêmes des Irruptions dont ils se croioient menacez, si les Armes victorieuses de la France s'emparoient des Provinces Unies, & renversoient ce Rempart, qui s'oposoit aux vastes desseins du Conquerant. Un second Traité, qui

1689. Situation des affaires par raport à la France en 1689.

1689. fut celui de Nimegue conclu sur la fin de l'année 1678. avec la Hollande & l'Espagne, & au commencement de 1679. avec l'Empereur & l'Empire, rétablit la Paix. Mais elle fut de peu de durée. La France, comme je l'ai déja dit (1), crût que le Traité de Nimegue lui avoit moins lié les mains, qu'elle ne l'avoit autorisée à de nouvelles prétentions en Flandre & en Allemagne : & ces differens n'aiant pû être reglez par les voies de la Negociation, elle reprit les Armes pour se faire justice elle-même. Une Trêve concluë à Ratisbonne en 1684. la desarma, & la tranquillité fut renduë à l'Europe. Elle en joüit peu d'années. De nouvelles secousses commencerent à l'agiter sur la fin de 1688. dont la Revolution d'Angleterre, & la querelle de l'Electorat de Cologne furent les principales causes. Nous avons vû l'interêt que prit la France à l'un & à l'autre de ces deux grands Evenemens, & nous allons voir la longue & furieuse Guerre qu'ils exciterent, qui ne pût être terminée qu'en 1697. (2). C'est où finit notre cinquiéme Periode, que nous avons commencé après le Traité de Nimegue. Il y en avoit donc déja dix années écoulées en 1689. qu'on peut moins nommer des années de Paix, que des années de troubles & de confusion : mais les huit ou neuf qui en restent sont encore plus tristes. On ne voit que Batailles, que Sie-

(1) *Voiez ci-dessus, pag. 192.*
(2) *Par le Traité de Ryswyck.*

ges & prises de Villes, que les horreurs 1689.
enfin d'une Guerre qu'on se fit de part & d'autre avec fureur.

Nous verrons presque toûjours la France victorieuse. Cependant elle n'eut pas seulement à combattre l'Espagne, l'Empire & la Hollande; le Duc de Savoie entra encore dans la Ligue faite pour l'opprimer, & ne fut pas un des moindres Ennemis qui lui tomba sur les bras, ni qui lui coûta moins de peine à reduire ou à regagner. Elle le vit même porter la terreur dans le Dauphiné & dans la Provence, & prêt à ouvrir de tous côtez par Mer & par Terre le passage aux Confederez. La valeur & le Destin de la France triompha de tout, & il fallut que tout pliât sous cette fiere Monarchie.

N'aplaudissons pourtant pas à toutes ses Victoires, & pendant qu'elle se vante des Conquêtes de Mons & de Namur, de Rose & de Palamos, de Nice & de Casal, de Philisbourg & de Treves, entendons la gemir de l'épuisement de ses Hommes & de ses Finances que les Guerres lui consument, & de la multitude des Impôts & des Maltotes qu'elle est obligée de lever sur le Peuple pour l'entretien de ses Armées. Quel avantage effectivement lui revient-il, que son Monarque ait plus de trois cens cinquante mille Hommes sur pied pour garder, ou pour étendre ses Frontieres, & des Places pourvûës de toutes choses & presque imprenable d'un bout du Roiaume à l'autre, si ses Terres sont incultes, & ses Villes desertes fautes de La-

Reflexion sur ses Conquêtes.

1689. boureurs & d'Ouvriers? C'eſt ce que les plus grands Flateurs de la France n'ont pas pû diſſimuler : mais ils ſe ſont contentez de déplorer ces calamitez, ſans en indiquer la cauſe.

L'endroit eſt delicat : & je crains que l'entreprenant on ne m'accuſe de variation, & de faire voir, pour ainſi dire, le revers de la Medaille. Ce n'eſt pas mon deſſein : mais, comme je l'ai dit ſouvent, il n'eſt pas poſſible de raporter fidelement les Evenemens, qu'il n'en coûte quelque choſe à la gloire du Heros, qui n'eſt pas exempt des foibleſſes de la condition humaine. Je raporterai dans la ſuite, comme j'ai fait juſqu'à preſent, avec fidelité la grandeur de ſes Actions, ſoit Militaires, ſoit Civiles : mais, je ne puis ſuprimer ici les fautes qu'on lui reproche, qui faillirent à l'abîmer avec la France, ſi la Providence n'avoit pas pris ſoin de les ſauver, en faiſant triompher ſes Armes, & en affermiſſant ſes Conquêtes par un Traité avantageux.

Sur ſes malheurs.

Quelles en furent les principales cauſes.

On met au nombre de ces cauſes fatales à ſon bonheur & à ſa gloire, l'oppreſſion & la proſcription de ſes Sujets Proteſtans : & qui peut douter que ce zele outré de ſon Clergé, pour lequel il eut trop de complaiſance, ne lui ait coûté la deſertion de ſes Villes & de ſes Campagnes? j'ajoûte, & n'ait privé ſes Armées d'une infinité de braves Soldats, & d'Officiers diſtinguez? Mais diſons, en le plaignant, comme fait un Auteur (1), qui d'ailleurs

(1) *L'Auteur du Mercure Hiſtorique & Politique. Tome IV.*

ne le flatte pas, *qu'il n'eût pas souffert ces* 1689
violences, si elles lui eussent été connuës.

A l'oppression des Protestans on joint celle du Pape, qu'il poussa avec trop de hauteur dans la Dispute de la Regale, & dans celle des Franchises. Quelle bisarre complication de voir le Pape & les Protestans dans une même Categorie! La passion du Monarque faisoit tout cela. Irrité de la resistance qu'il trouvoit dans l'un & dans les autres, il s'en montroit également ennemi.

Deux autres causes lui attirerent la Guerre des Confederez: les mouvemens qu'il se donna pour l'élection du Cardinal de Furstemberg à l'Archevêché de Cologne, & ses liaisons avec Jaques II. pour le maintenir, & pour le rétablir sur le Trône d'Angleterre. Les premiers firent armer tout l'Empire contre lui, & les autres armerent l'Angleterre & la Hollande, à qui l'Empire & l'Espagne avec le Duc de Savoie prêterent les mains. Tout se réunit, & reconnut pour Generalissime Guillaume III. Prince d'Orange, & proclamé Roi de la Grande Bretagne, qui parut dans toutes les Campagnes à la tête des Troupes Confederées, & qui teignit souvent les Lauriers de la France du sang d'une infinité des plus vaillans Guerriers. On le vit rouler pendant cinq ans nuit & jour, dit un François Catholique (1), qui ajoû-

(1) *Voiez la Lettre écrite de Paris à un Gentilhomme refugié en Hollande; imprimée à Utrecht en 1695.*

1689. te que la Patrie fut alors accablée sous le pesant fardeau des plus cruels malheurs : parce qu'en l'année 1693. le fleau de la Famine se joignit à celui de la Guerre. Louïs le Grand se soûtint & se roïdit contre tous ces torrens : & s'il offrit la Paix à ses Ennemis en 1694. ce ne fût pas au moins sur le pied du projet qu'ils en debiterent (1), puis qu'après avoir maintenu la gloire de ses Armes pendant les années suivantes, & détaché le Duc de Savoïe de la Ligue sur la fin de la Campagne de 1696. il amena enfin en 1697. tant de Puissances liguées contre lui à la Paix qu'il souhaitoit de conclurre, comme il fit, à de glorieuses conditions.

L'ambition de Louïs XIV. blâmée.

Il eut acquis plus de gloire encore, si moins prévenu par l'esprit de devotion qu'on lui inspiroit, & par l'ambition d'être le Restaurateur du Roi détrôné, dont on le flatoit, il n'eût pas mis en mouvement tant de machines, dont il eut bien de la peine d'arrêter les ressorts. Il se fût mieux préparé le chemin à l'immortalité, que ses Flateurs lui promettoient par des voies mal propres à l'acquerir, s'il se fût apliqué à rendre ses Peuples heureux, en leur faisant cueillir les fruits de la Paix, plûtôt qu'à se rendre celebre, & eux miserables par ses Victoires. Entrons maintenant dans le recit de tous les Evenemens d'une Guerre, qui sembloit menacer la

(1) *Voiez la Lettre écrite de Paris à un Gentilhomme refugié en Hollande, imprimée à Utrecht en 1695.*

plus grande partie de l'Europe d'une catastrophe generale, & sans enfler les succez qu'eurent les Armes de la France, n'en supprimons pas les Exploits, & ne déro- bons pas au Roi qui les animoit, l'honneur de plus d'un triomphe. 1689.

L'année 1689. fut regardée des deux Partis comme une année climacterique (1), qui devoit être fatale à ses Ennemis. La France se flatoit du prochain rétablissement de Jaques II. son Allié, & de la ruine de la Religion Protestante en Angleterre, après avoir terrassé la Ligue. Les Confederez au contraire étoient persuadez qu'ils l'obligeroient à lâcher prise, en abandonnant le Roi détrôné & le Cardinal de Furstemberg, à restituer ce qu'elle avoit conquis ou usurpé, & à rentrer dans ses anciennes bornes.

Le Roi & les Ennemis sont trompez.

Tous furent trompez, & la Providence voulut disposer de l'évenement. Louïs XIV. ne pût rétablir Jaques II. ni faire obtenir l'Archevêché de Cologne au Cardinal de Furstemberg : & les Confederez ne pûrent donner des Loix à Louïs XIV. comme ils se l'étoient proposé, ni lui arracher ses Conquêtes, obligez de se contenter de celles qu'il voulut bien leur ceder.

Le Roi loge Jaques II. & sa Famille à Saint Germain.

Les premiers soins de ce Monarque au

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, l'Histoire du Tems, les Memoires & Lettres sur les Matieres du Tems, les Histoires d'Angleterre, l'Histoire des Revolutions par le Pere d'Orleans, & l'Histoire de Guillaume III.*

1689. commencement de cette année furent emploiez à faire évader de Londres, & amener en France la Reine d'Angleterre & le Prince de Galles, que le Comte de Lauzun y conduisit, & qui arriverent le 6. de Janvier à Paris. Jaques II. s'y rendit lui-même le 7. échapé de Rochester, & s'étant embarqué sur la Tamise dans une Barque qui l'attendoit (1). Cette Cour fugitive fut recueillie genereusement par le Roi Tres-Chrétien, qui ceda la Maison Roiale de St. Germain pour y loger les Majestez exilées. Ce premier Evenement est trop considerable, pour n'être pas plus amplement éclairci: & quoi qu'il apartienne plus à l'Histoire d'Angleterre, qu'à celle de France, le détail qu'en fait la premiere n'empêche pas que l'autre ne fasse aussi le sien par raport à ce qui la regarde.

Le Comte de Lauzun passe en Angleterre.

Il y avoit quelque tems que le Comte de Lauzun étoit sorti de la Citadelle de Pignerol, où il avoit été dix ans prisonnier pour les causes que j'en ai raportées (2). On dit que pour achever sa reconciliation avec la Cour, il avoit brigué l'emploi de passer en Angleterre pour soûtenir le courage du Roi Jaques, & pour l'affermir sur le Trône: mais il arriva trop tard, & il ne pût empêcher la Revolution. Jaques, comme je l'ai dit, avoit tout gâté par sa mauvaise conduite, & le Prince d'Orange au contraire avoit mis tout le Roiaume dans son Parti par la sagesse de la sien-

Mauvaise conduite de Jaques II.

(1) *Voiez ci-dessus page 204.*
(2) *Dans le Tome IV. page 290.*

me. Apellé par cette Nation libre, pour rétablir les Loix qu'elle accusoit d'avoir renversées, il avoit paru comme un Liberateur (1), laissant à la Nation, rassurée par sa presence, le soin de revendiquer sa liberté, & de remettre la Monarchie sur ses veritables fondemens, dont elle avoit été arrachée par la Puissance arbitraire. C'est ce que firent les Seigneurs tant Ecclesiastiques que Seculiers assemblez à Londres, par l'Acte qu'ils présenterent au Prince pour le prier de concourir avec eux pour faire obtenir à la Nation un Parlement *libre* : ce qui leur fut accordé. Le Roi étoit encore dans le Roiaume ; mais son évasion, qui se fit bientôt après, donna lieu à une seconde Adresse au Prince, pour le prier de se charger du Gouvernement, & d'envoier des Lettres Circulaires pour la Convocation d'un Parlement. Il promit de le faire, selon leur desir : *mais ce ne sera*, dit-il, *que pour executer ce que les Paires & les Communes jugeront à propos.* L'Assemblée, qu'on nomma *Convention*, parce que le Parlement ne peut être convoqué que par le Roi, mais qui n'en differoit que par le nom, fut fixée au premier jour de Fevrier, & dura jusqu'au 16. Les premieres Seances declarerent le Trône vacant par la retraite de Jaques, & les secondes le remplirent par l'installation du Prince & de la Princesse d'Orange, declarez Roi & Reine d'Angleterre. Ainsi la porte fut fermée à Jaques II. & tous les

1689.

Habileté du Prince d'Orange.

(1) *Voiez ci-dessus page 203. & suiv.*

1689. secours de la France pour la faire rouvrir furent inutiles.

Il prit pourtant peu de tems après envie au Roi détrôné de tenter son retour, encouragé & secondé par son Allié le Roi Tres-Chrétien, qui le fit conduire par le fameux Gabaret, l'un de ses plus vaillans Chefs d'Escadre, en Irlande, où il arriva le 17. de Mars (1). Il voulut émouvoir en passant les Ecossois en sa faveur, les piquant de fidelité pour le Sang Roial des Stuarts leurs Princes originaires, & tâchant de leur inspirer de l'aversion pour celui d'un Prince Etranger, tel qu'étoit le Prince d'Orange. Il n'y gagna rien, & continuant sa route, il alla débarquer à Cork, où le vint recevoir Tyrconel, Viceroi d'Irlande. Il y trouva les Peuples mieux disposez qu'en Ecosse: & il y a de l'aparence que s'il eût eu plus de fermeté, ou qu'il eût eu affaire à un Prince moins belliqueux que Guillaume III. il s'y fut cantonné, pour avec l'aide de la France faire de dangereuses Irruptions en Ecosse & en Angleterre, & y traverser la nouvelle Roiauté, s'il n'eût pas pû y établir la sienne. On sçait que de tout tems l'Irlande se voioit avec regret sous la domination de la Monarchie Angloise, dont elle étoit devenuë tributaire. D'ailleurs presque tous les naturels du Païs avoient conservé un zele qui alloit jusqu'à la fureur pour la Religion Romaine, & contre l'Eglise Anglicane: c'en étoit assez pour favoriser le Parti du Roi

Descente de Jaques II. en Irlande.

Disposition de l'Irlande en sa faveur.

(1) *Selon les Fastes.*

Jaques. Il avoit qui plus est pour Amis 1689
plusieurs Seigneurs du Païs, tels qu'un Richard Talbot, qu'il fit Comte, & ensuite Duc de Tyrconel, & à qui il avoit conferé la Viceroiauté dès l'année 1687. Il ne pouvoit donc pas manquer d'en être bien reçû : & il crût avec trop de présomption, qu'il suffisoit des Troupes que commandoient les Chefs qui lui étoient dévouez, & des Places qu'ils occupoient, pour chasser tous les Anglois Protestans de cette Ile, également ennemie de la Nation & de la Religion Anglicane. Voions les Expl its qui s'y firent cette année, puisque la France y fut si interressée, avant que de reprendre le fil des Evenemens qui se passerent dans son propre Roiaume.

Tyrconel, comme je l'ai dit, avoit reçû le Roi Jaques à Cork, d'où il le conduisit à Dublin, la Capitale du Roiaume, dont il lui avoit soûmis la plus grande partie, sur-tout vers le Midi, & toutes les meilleures Places le reconnurent pour leur legitime Souverain. Il ne restoit dans l'obéïssance de Guillaume III. que quelques Places dans le Nord, dont Londonderri étoit la principale. Jaques en vint faire le Siege sur la fin du mois d'Avril, à la tête d'une Armée de trente mille Hommes. C'étoit plus qu'il n'en falloit, non seulement pour se rendre maître de cette Ville, qui n'avoit pour Commandant qu'un Ecclesiastique (1), & qui d'ailleurs manquoit de Vivres, mais encore pour re-

(1) *Le Ministre Walker.*

1689. duire toutes les autres, si le Roi n'eût pas manqué de politique. La principale faute qu'il fit, ce fut de donner les Emplois Militaires, & les Gouvernemens des Places aux François qui l'avoient suivi au préjudice des Irlandois, dont il s'attira le mécontentement, qui rallentit leur zele pour son service, & leur courage dans les Expeditions Militaires. De sorte que les Attaques n'étant pas aussi vigoureuses qu'il eût fallu, & la resolution des Assiegez étant plus courageuse & plus intrepide qu'il ne l'avoit pensé, il laissa la conduite du Siege à ses Lieutenans, & revint à Dublin, pour assister au Parlement qu'il y avoit convoqué. Il en fit l'Ouverture le 17. de Mai par une Harangue, où il continua de faire voir qu'il étoit un mauvais Politique; car la plûpart de son Discours roula sur les éloges de la France & de son Roi, en qui il mettoit toute sa confiance, comme s'il eût compté pour rien l'affection & les services des Irlandois. Ce fut pour eux un nouveau sujet de mortification & de refroidissement. Le Siege de Londonderri ne laissoit pas de continuer, & la Place affamée n'en pouvoit plus. Elle fut encore reduite au desespoir, en voiant arriver au Camp le nouveau secours que le Marquis de Château-Renaud amenoit de France avec une Escadre de douze Vaisseaux, après avoir battu l'Amiral Anglois (1) qui commandoit une Flotte de vingt-deux Navires près de la Baye de Bantrye. Mais le

Sa mauvaise politique.

Défaite de l'Amiral Anglois.

(1) *Herbert.*

le General Kirke, qui s'étoit mis sur un Vaisseau chargé de Vivres, aiant été assez hardi & assez heureux pour rompre l'Estacade qui lui fermoit le Port, & pour entrer dans la Ville, tout le monde reprit courage: & les Assiegeans au contraire, découragez par le secours qu'ils avoient vû avec étonnement s'ouvrir un passage qu'ils croioient impenetrable, ne songerent plus qu'à lever le Siege.

1689.

Siege de Londonderri levé.

De plus grands préparatifs se faisoient en Angleterre, sur la remontrance du Roi Guillaume de la necessité d'assister l'Irlande Protestante de toutes les Forces de la Nation Angloise, qu'il étoit resolu d'y aller commander en personne.

Cette Expedition fut précedée de la Declaration de Guerre, qui fut publiée à Londres le 17. de Mai contre la France. Les motifs en étoient: « Que le Roi Tres-Chrétien aiant declaré la Guerre aux Alliez de Sa Majesté Britannique, contre la foi des Traitez, confirmez par la Garentie de la Couronne d'Angleterre, cette Couronne étoit obligée de s'unir avec eux dans une Guerre qui leur étoit commune, & de regarder le Roi des François comme l'Infracteur de la Paix, & l'Ennemi Commun de la Chrétienté: Qu'elle y étoit d'autant plus obligée, qu'elle avoit eu part aux outrages aussi-bien que les autres: Que les François avoient fait sentir leur Invasion dans la Pêche des Mers de Terre-neuve, dans les Iles de Charibes, dans la Nouvelle York & dans la Baye de Hudson:

Guillaume III. declare la Guerre à Louïs XIV.

1689. „ Qu'ils avoient disputé le Droit du Pa„ villon, attaché à la Couronne d'An„ gleterre : Que le Roi avoit persecuté „ les Marchands Anglois qui negocioient „ en France, avec la même cruauté que „ ses Sujets Protestans : & qu'enfin, & „ c'étoit le principal grief, il avoit tâché „ depuis plusieurs années de renverser le „ Gouvernement d'Angleterre, & en„ voié des Troupes en Irlande pour s'em„ parer de cette Ile.

Le Roi Tres-Chrétien s'étoit jusqu'alors contenté de faire passer ses Vaisseaux & ses Troupes comme Auxiliaires pour le Roi Jaques : mais aiant appris la Declaration de Guerre que Guillaume III. avoit fait publier, il fit aussi publier la sienne le 25. de Juin. Elle portoit : „ Que Sa „ Majesté auroit declaré la Guerre à l'U„ surpateur d'Angleterre dès que son en„ treprise a éclaté, si elle n'avoit aprehen„ dé de confondre avec ses Adherens les „ fideles Sujets de Sa Majesté Britanni„ que : mais aiant été informée que le „ Prince d'Orange lui a declaré la Guerre „ par son Ordonnance du 17. du mois de „ Mai dernier, Sa Majesté a ordonné à „ tous ses Sujets de courre sus aux An„ glois & Ecossois, Fauteurs de l'Usur„ pateur des Roiaumes d'Angleterre & „ d'Ecosse.

Declaration de Guerre de Louïs XIV.

Je ne sçai s'il n'y a point trop d'aigreur dans les expressions des deux Rois, & s'ils furent assez maîtres de leur haine & de leur ressentiment. Alexandre & Darius, Cesar & Pompée en se faisant la Guerre à

Reflexion sur ces Declarations.

outrance, ne laisserent pas de s'honorer reciproquement: & de semblables Ennemis ne doivent jamais oublier le respect qu'ils se doivent l'un à l'autre. Il est beau d'entendre là-dessus un ancien Historien (1). Parlant de Ptolomée & de Demetrius (2), deux des Successeurs d'Alexandre, *Le seul desir de la gloire*, dit-il, *les enflâmoit, & ils se faisoient la Guerre avec plus d'honneur qu'on n'exerce aujourd'hui les offices de l'amitié.* 1689.

Le Duc de Schomberg passe en Irlande.

Pour revenir au dessein du Roi Guillaume de passer en Irlande, il ne le pût executer cette année; mais il y dépêcha le Duc de Schomberg, connu auparavant sous le nom de *Marechal de France*, dont il renvoia le Bâton, aussi-tôt qu'il eût pris parti pour le Prince d'Orange, qu'il accompagna dans l'Expedition de sa Descente en Angleterre. Sa retraite ne fut pas une des moindres pertes que la Revocation de l'Edit de Nantes causa à la France, dont cet illustre Exilé pour sa Religion eut la permission de sortir. Il alla premierement en Portugal, & les services qu'il y avoit rendus lui faisoient esperer qu'il y pourroit achever tranquillement ses jours. Mais l'Inquisition ne l'y aiant pû souffrir, il passa à la Cour de l'Electeur de Brandebourg, qui l'honora du Gouvernement de Prusse. Ce fut sous un Chef si renommé que Guillaume III. fit partir les Troupes qui se trouverent prêtes, en

P 2

(1) *Justin Liv.* 15. *Chap.* 1. *&* 2.
(2) *Fils d'Antigonus.*

1689. attendant qu'il pût y mener lui-même le reste de l'Armée. Le Duc s'étant embarqué le 22. d'Août, vint descendre dans la Baye de Bangor, qui est dans le Comté de Downe de la Province d'Ulster (1). Le Roi Jaques tenoit alors la Campagne avec son Armée, qui avoit quitté le Siege de Londonderri, & maître de Dundalke qui n'est pas éloignée de Downe, il observoit les mouvemens que feroit le Duc de Schomberg, qui avoit assis son Camp assez près de celui du Roi. Il ne se passa cependant rien de considerable entre les deux Armées. L'Angloise étoit trop bien retranchée, & commandée par un General trop experimenté, pour que celle du Roi, composée de Troupes moins aguerries entreprît de la forcer dans ses Lignes : & la prudence du Chef Anglois ne lui permettoit pas d'attaquer celle des Irlandois à couvert de la Ville de Dundalke, & qui avoit son Roi à la tête de ses Enseignes. De sorte qu'après s'être observées tant que la Saison leur permit de tenir la Campagne, l'Hiver les obligea de se retirer, & chacun aiant décampé au commencement de Novembre, mit ses Troupes en des Quartiers de rafraichissement jusqu'à la Campagne prochaine.

Conspiration sur sa vie.

Je ne puis finir celle-ci, sans dire quelque chose d'une Conspiration faite sur la vie du Duc de Schomberg. Un François, nommé *Du Plessis*, qui avoit été Capitaine de Cavalerie en France, & qui servoit

(1) *Ou d'Ultonie.*

alors dans l'Armée Angloise en étoit le Chef: & lui & ses Complices en furent convaincus & punis (1). Il est fâcheux que la France produise de tels Monstres, & c'est moins pour noircir ma Patrie, où ils sont rares, que j'en raporte les crimes, que pour la plaindre d'en avoir été souillée. 1689.

Création de plusieurs Chevaliers, de l'Ordre, jusqu'au nombre de soixante & dix.

L'année s'étoit ouverte en France par la Création de plusieurs Chevaliers de l'Ordre, qui se fit le 1. de Janvier (2). C'étoient des Etrennes veritablement roiales, dont le Monarque gratifioit ceux de sa Noblesse, qui avoient le plus de part à sa faveur ou à son discernement, soit par leur merite & par leur naissance, soit par les services qu'il en avoit reçûs ou qu'il esperoit en recevoir. Car enfin rien n'est plus veritable que cette Maxime, *les Hommes nourrissent les Arts* (3), soit Civils, soit Militaires, qui servent à la conservation & à la grandeur de l'Etat. Jamais la France n'eut plus de besoin de reveiller le zele de ses Gentilshommes & de tous ses Citoiens par des marques de distinction qui les attachassent fortement à la Patrie, que dans la conjoncture où elle se trouvoit par la Ligue de tant de Princes confederez contre elle.

(1) *Voiez l'Histoire d'Angleterre par Tirrel Vol. III. & le Mercure Historique & Poltique pour le mois de Novembre* 1689.

(2) *Selon les Fastes de Louïs le Grand. Voiez aussi le Mercure Historique & Politique.*

(3) Honos alit Artes.

1689. *Edits Burfaux.* La Création des autres Charges, levées par des Edits Burfaux, comme celle de trois Treforiers de l'Epargne (1), ne fut pas fi agréable au Peuple. Mais que faire? & comment foûtenir les dépenfes de la Guerre autrement que par des Impôts? Les Princes qui ont le plus de tendreffe pour leurs Sujets, fe trouvent obligez par la neceffité des tems d'en venir là: & Louïs XII. le meilleur de tous les Rois qui l'avoient précedé, n'introduifit-il pas la venalité des Charges de Judicature, le plus odieux de tous les Edits? mais que le befoin de l'Etat lui fit pardonner, & que la même caufe a fait fubfifter dans la fuite.

Bonne foi des Efpagnols. La Providence envoia cette année un autre fecours à la France. Car on ne peut regarder que comme un bonheur extraordinaire, ce que l'Efpagne fit en fa faveur (2), à la veille d'une Guerre formidable où les deux Nations étoient prêtes d'entrer. Plufieurs Negocians François étoient interreffez dans le Commerce d'Efpagne à l'Amerique, où font les riches Mines du Perou, d'où fa Flotte lui amene les barres d'argent qu'elle débarque à Cadix. Les Gallions y étoient nouvellement arrivez, & les François, qui craignoient que la Declaration de Guerre qui étoit fous la preffe, ne donnât lieu à la Confifcation de leurs Effets, s'intriguerent pour en

(1) *On dit qu'il en revint plus de deux millions aux Coffres du Roi.*

(2) *Voiez les Lettres fur les Matieres du Tems, IV. Lettre pour l'année 1689.*

avoir la délivrance. Ils n'eurent pas beſoin 1685.
de grandes ſollicitations : & il faut rendre cette juſtice aux Eſpagnols, qu'ils en uſerent avec toute l'équité & toute la generoſité d'une Nation qui ſe pique de faire les choſes avec honneur, auſſi-bien qu'avec faſte & avec hauteur. Le Conſeil d'Eſpagne n'ignoroit pas la rupture prochaine entre les deux Couronnes, & quelques-uns vouloient qu'on ſe ſervît de l'occaſion de profiter d'un bien, qu'on pouvoit regarder comme des repreſailles anticipées des dommages que leur cauſeroient les Armes des Ennemis, & pour les priver de ce ſecours. Mais la plus grande partie ne fut pas de cet avis, & crût qu'on ne devoit pas mettre la main ſur ces Effets de la Nation Françoiſe, à cauſe des conſequences dangereuſes qui pouvoient naître d'une telle ſaiſie, ou ſimplement par des motifs de la bonne foi, qui ne permettoit pas de ſe prévaloir de cet évenement ſous prétexte d'affoiblir une Couronne, avec qui on n'avoit point encore de Guerre declarée. Ainſi les François eurent le bonheur de retirer leurs Effets qui montoient à des ſommes conſiderables, & la liberté de tranſporter dans le Roiaume l'argent qui ſervit à faire fleurir le Commerce, la plus ſure & la meilleure ſource des Finances.

Il eſt tems de parler des Exploits qui ſe firent cette année, tant de la part de la France que des Confederez, qui avoient pris les Armes contre elle. Ils furent peu conſiderables des deux côtez : & chaque

1689. Parti songea plus à faire des préparatifs, & à réunir toutes ses Forces pour la Campagne de 1690. qu'à donner des Batailles, ou à prendre des Villes.

Declaration pour desarmer les Nouveaux Convertis.

Je ne mettrai pas au nombre des précautions que prit la France pour assurer le dedans du Roiaume, pendant qu'elle seroit occupée à en défendre les Dehors, la Declaration donnée dès le mois d'Octobre 1688. mais qui ne parut qu'en 1689. pour desarmer les Nouveaux Convertis. Je remarquerai seulement que ces défiances ne donnoient pas une idée fort avantageuse des Conversions forcées, & que la France eût mieux fait de se conserver l'affection de ses Sujets, qui lui avoient toûjours été fideles dans les plus grandes Troubles de ce Regne, que de s'en rendre la fidelité suspecte en opprimant leurs consciences.

Prise & ruine de Campredon.

Je passe aux Operations de la Campagne. Campredon, dans la Catalogne, fut la Conquête du Duc de Noailles, qui l'emporta le 23. de Mai après cinq jours de Siege. Elle fut bientôt après investie par les Espagnols : mais le General François y aiant jetté du secours, ils furent contrains de se retirer : & alors pour leur ôter l'envie de reprendre la Place, le Duc de Noailles trouva à propos de la démolir, & d'en faire sauter le Château, après avoir retiré la Garnison avec les Munitions de Guerre.

Echec des François à Valcourt.

L'Armée, qui avoit marché en Flandre, sous le Commandement du Maréchal d'Humieres, reçût un échec à Valcourt,

que *les Fastes de Louïs le Grand* n'ont pas dissimulé. Le Prince de Waldeck aiant passé la Sambre, en vint aux mains avec les François qui avoient attaqué cette petite Ville. Le Combat fut sanglant, & si on en croit la Lettre du Prince de Waldeck (1), six Bataillons des Gardes y furent presque tous défaits, & leur Commandant (2) avec trois Capitaines faits Prisonniers. Cela n'empêcha pourtant pas le Maréchal d'Humieres, qui se retira en bon ordre, de camper toûjours sur le Païs ennemi, & de fourager jusqu'aux Portes de Bruxelles. 1689

L'Armée, que le Marquis de Boufler commandoit sur la Moselle, força Kocheim le 26. d'Août avec perte de trois cens Allemands, & les Troupes Françoises furent continuellement sur les Terres des Ennemis. Celle du Rhin leur causa de plus grands dommages, aiant ruiné un grand nombre de Places au de là de ce Fleuve, & faits Prisonniers les Soldats qui y étoient en Garnison, dont on fait monter le nombre jusqu'à cinq mille Hommes. C'est ainsi que de ce côté-là la France affoiblissoit leurs Troupes, ruinoit leurs Places, & ravageoit leurs Campagnes, pour les empêcher d'y venir prendre des Quartiers d'Hiver.

Explois des François sur la Moselle & sur le Rhin.

Telles furent cette année les Expeditions de cette Couronne sur Terre. Cel-

Exploits sur Mer.

(1) *Raportée dans le II. Tome des Lettres sur les Matieres du Tems.*

(2) *Artagnan.*

1689. les qui se firent sur Mer n'ont rien de plus considerable, que d'avoir conduit le Roi Jaques en Irlande, & d'avoir tenu les Flottes Angloises en crainte, n'osant s'éloigner de leurs Rades, & n'en venant aux mains qu'à leur confusion : témoin le Combat donné près de la Baye de Bantrye, où leur Amiral fut défait. Ce fut encore une entreprise bien hardie que celle de l'Escadre de Provence, qui se vint joindre avec les Vaisseaux du Ponant dans le Port de Brest, à la vûë, pour ainsi dire, des Ennemis.

Prise de Maience par les Confederez.

Je ne veux pas suprimer les avantages qu'ils remporterent de leur côté, dont la prise de Maience & de Bonne sont les plus considerables. Ce fut pendant le Siege de ces deux Places, que se passa l'échec de Valcourt, que je viens de raporter. Maience fut assiegée la premiere dans les formes : Ville mediocre, disent les François, & fort mal fortifiée : pourvûë de tout, disent les Allemands, & défenduë par une forte Garnison : de sorte qu'il étoit facile de juger que sa Conquête seroient cherement venduë. Elle soûtint effectivement un assez long Siege, & ne se rendit le 8. de Septembre, qu'après quarante-huit jours de Tranchée ouverte.

De Bonne.

Bonne resista encore plus long-tems. Le Baron d'Asfeld la défendit avec vigueur pendant quatre-vingt dix-sept jours, dont il n'y en eut pourtant que vingt-sept de Tranchée, les autres s'étant consumez dans le Blocus, plûtôt que dans un veritable Siege. Mais elle fut si desolée par le

Canon & par les Bombes, que le Gouverneur n'aiant plus ni maisons, ni dehors, ni esperance de secours, fut obligé de la rendre le 12. d'Octobre. Les Troupes de Brandebourg se signalerent dans cette Conquête, & leur jeune Prince, nouvellement installé dans l'Electorat, en fut lui-même le General. Aiant converti le Blocus en Siege, il s'y rendit le 24. de Septembre : & la plus furieuse Attaque fut celle du Chemin-Couvert, qui se fit par ses Grands Mousquetaires & par ses Cadets, commandez par le Comte de Dohna, qui franchirent les Palissades, se jetterent dans le Fossé, emporterent la Demi-Lune, & se logerent sur la Contrescarpe. Cet Exploit hâta la reddition de la Place, dont la prise est dûë principalement à ces Troupes animées par la présence de leur Prince. Mais autant que les Confederez relevent le succès de ce Siege & de celui de Maience, autant les François en abaissent la gloire & l'utilité : *Deux Places*, disent-ils, *qu'on n'avoit pas dessein de garder, ont occupé toutes les Troupes des Ennemis, laissant à notre discretion tous les Païs d'entre le Rhin & le Neckre : de sorte*, ajoûtent-ils, *qu'ils ont eu là deux os à ronger pour le fruit de toute leur Campagne.* 1689.

Ils oublient pourtant la prise de Keyserswert, qui s'étoit renduë le 26. de Juin au jeune Electeur : & on voit la Medaille qui fut frapée pour en conserver la memoire (1). Entré dans l'Electorat par la De Keyserswert.

(1) Primas dat Cæsaris Insula Lauros.

1689. mort du fameux Frederic-Guillaume son Pere, il ne pouvoit commencer son Regne par de plus beaux préludes, ni marcher plus dignement sur les traces d'un Prince si renommé par ses Victoires, & dont celui qui lui avoit été donné pour former sa jeunesse (1), lui mettoit continuellement la gloire devant les yeux.

Les François ne ravalent pas moins les Exploits de Mer des Confederez que ceux de Terre : & ils en font consister tout l'avantage à la prise de quelques Vaisseaux Marchands, dont deux richement chargez avoient relâché au Cap de Bonne Esperance, comme en un Païs ami, ignorant les Declarations de Guerre nouvellement publiées. Mais outre qu'ils furent dédommagez de ces pertes par les prises que firent leurs Armateurs, qu'est-ce que tout cela, disent-ils, en comparaison de la jonction qu'on laissa faire des Vaisseaux de Provence à ceux de Brest, & de la Descente de leurs Escadres en Irlande?

Les François battent les Algeriens.

Ce n'étoit pas seulement sur les Vaisseaux Anglois & Hollandois que les Armateurs François faisoient des Courses : ils se faisoient craindre encore des Algeriens, & ces Corsaires n'osoient plus se montrer à la vûë du Pavillon François. Ils en évitoient la rencontre tant qu'ils pouvoient, & tous ceux qui oserent risquer le Combat, en furent ou coulez à fond, ou enlevez. Ils se virent donc obli-

(1) *Le Baron de Dankleman honoré dans la suite de la Charge de Grand Président.*

gez d'avoir recours à leur manége ordinaire, c'est-à-dire aux soûmissions, & à demander la Paix qui leur fut accordée.

Le Duc de Beauvilliers Gouverneur des trois Fils de France.

Il se fit vers le milieu de cette année deux Promotions qui meritent d'être raportées ; celle du Duc de Beauvilliers, que le Roi nomma pour Gouverneur du Duc de Bourgogne, & des Ducs d'Anjou & de Berri, tous trois Fils du Dauphin, & celle de Phelippeaux Pont-Chartrain, qui fut revêtu de la Charge de Controlleur-General. Le Roi ne pouvoit faire un choix plus judicieux à l'égard de l'un & de l'autre. On loüe la vertu & la sagesse du premier, digne de cette grande Charge de Gouverneur des trois Fils de France, ainsi que de celles de premier Gentilhomme de la Chambre, de Chef du Conseil Roial des Finances, & de Gouverneur du Havre : moins illustre encore par tant d'honneurs que par sa moderation. Aussi eut-il le rare bonheur accordé à peu de Favoris, que tout le monde vit sa faveur avec plaisir, & que l'envie, compagne presqu'inseparable de la gloire, ne s'attacha point à la sienne.

Pont-Chartrain fait Controlleur-General.

A l'égard de Pont-Chartrain, il étoit d'une Famille, qui depuis long-tems s'étoit renduë illustre dans le Ministere. Il ne le fut pas moins dans le grand & penible Emploi de Controlleur-General, dont le Pelletier voulut se décharger, après l'avoir exercé pendant plusieurs années avec toute l'integrité & toute l'aplication qu'exige une Charge si importante & si laborieuse. Son Successeur eut les mêmes ta-

1689. lens : mais les grandes dépenses d'une Guerre, où la France avoit toutes les autres Puissances de l'Europe sur les bras, ne lui permettoient pas de ménager le Peuple autant qu'il l'eût souhaité, & ne lui laissoient que la gloire d'avoir fidelement administré les Deniers, dont la Levée épuisoit le Roiaume.

Le Roi donne l'Abbaye de St. Germain au Cardinal de Furstemberg.

Le Roi donna cette année la riche Abbaye de St. Germain des Prez au Cardinal de Furstemberg. C'étoit une belle recompense de l'affection de ce Prélat, qui trouvoit dans cette nouvelle gratification d'un si magnifique Bienfaiteur un nouveau sujet de son attachement à son service, & de quoi se consoler des injures de l'Empereur & du Pape dans l'exclusion de l'Archevêché de Cologne. Il succedoit dans la possession de cette Abbaye au Roi Casimir, qui en avoit joui depuis son abdication de la Couronne de Pologne en 1669. jusqu'à sa mort, qui arriva sur la fin de l'année 1672. Le Roi n'en avoit point disposé depuis ; mais il en avoit confié l'Oeconomat à Pelisson, pour en dispenser les Revenus aux Nouveaux Convertis, que le Clergé persuadoit moins par ses Missions, que la Cour ne sçavoit les gagner par ses liberalitez.

Mort de la Reine d'Espagne.

La mort de la Reine d'Espagne arriva cette année : mais comme j'en ai parlé en un autre endroit (1), je ne repeterai point ici ce que j'en ai dit.

Mort de la Reine Christine.

Il y eut deux autres morts illustres. La

(1) *Voiez ci-dessus pag. 6.*

premiere fut celle de la Reine Christine, que son amour pour la France & pour les belles Lettres ne me permet pas d'oublier. J'ai fait mention de la magnifique Entrée que lui fit la Ville de Paris en 1656. (1): mais je n'ai rien dit d'une des plus fameuses Actions de sa vie, qui se passa le 6. de Novembre 1657. à Fontainebleau. Le Marquis de Monaldeschi, son Grand Ecuyer, l'avoit mortellement offensée: & son crime étant impardonnable, sans qu'on en sçache la nature, elle le condamna à la mort, & le fit massacrer dans son Apartement. Ce ne fut qu'après l'avoir convaincu par ses propres Lettres, en la présence du Religieux qu'elle envoia querir pour le disposer à mourir, & qui nous donne cette Relation (2). Il y eut sans doute de la cruauté dans cette action: il y eut d'ailleurs de la temerité d'exercer dans la Maison du Roi un tel Acte de Souveraineté: mais il y eut en même tems de la grandeur à exercer à Fontainebleau, comme à Stockholm, le pouvoir de la Roiauté, *qui l'accompagnoit*, disoit-elle, *par tout*. Il semble que le Roi en fût lui-même persuadé: au moins, s'il n'aprouva pas l'entreprise, il en dissimula son mécontentement. Peu de tems après cette Reine passa en Italie, & mourut dans la Communion de l'Eglise Romaine qu'elle avoit embrassée, sans aprouver les violences qu'on faisoit

1689.

Elle fait mourir son Grand Ecuier.

(1) *Voiez le II. Tome, pag. 361. & suiv.*

(2) *Voiez le Recueil de diverses Pieces pour servir à l'Histoire, imprimé en 1664.*

1689. en France aux Proteſtans, comme je l'ai dit ailleurs (1).

Mort d'Innocent XI.

L'autre mort fut celle du Pape Innocent XI. qui auroit été plus regretté de la France, s'il avoit eu plus de complaiſance pour elle : mais n'étant pas moins jaloux des Droits de ſa Tiare, que l'autre de ceux de ſa Couronne, il y eut une Guerre perpetuel entre ce Pape & le Roi. La Regale, les Franchiſes, & l'Archevêché de Cologne en fournirent les plus ſcandaleuſes Scenes, & leur diviſion ſepara les Sujets qui euſſent dû être le plus fortement unis, & unit au contraire ceux qui ſembloient les plus incompatibles. Tel eſt l'effet des paſſions & de l'amour propre. Le Pape, pouſſé par la hauteur du Roi, s'aliena du Fils aîné de l'Egliſe, & s'attacha à l'Empereur. Il fit plus : il ſe montra ennemi des Jeſuites, les Supôts du Siege Romain, & ami des Proteſtans, non pas par indulgence pour leur Religion, mais par la communauté qu'il crût avoir avec eux de l'oppreſſion de la Cour de France, dont ils ſe plaignoient également. Quoi qu'il en ſoit, il mourut le 12. d'Août avec la reputation du meilleur & du plus vertueux Pontife, qui eût rempli le Siege depuis pluſieurs Siecles. Avant ſa mort il témoigna ſon détachement des affaires du Monde : il ne voulut entendre parler ni de Promotion de Cardinaux, ni de pluſieurs autres choſes dont on a coûtume d'importuner le Pape mourant, & ne penſa au Sacré College

(1) *Voiez ci-deſſus pag. 147.*

lege, que pour recommander aux Cardinaux de s'apliquer à choisir un Pontife digne du Gouvernement de l'Eglise Universelle. 1690.

Pontificat d'Alexandre VIII.

Je ne dois pas finir cette année sans parler de l'Exaltation d'Ottoboni, sous le nom d'*Alexandre VIII.* Le Roi, qui n'avoit pas contre le nouveau Pontife les sujets de plainte qu'il crût avoir contre son Prédecesseur, lui rendit Avignon, & calma ou suspendit la Dispute des Franchises (1).

Préparatifs des Confederez contre la France.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, on n'avoit gueres fait que des préparatifs pour la Guerre, qui ne s'alluma tout de bon que celle-ci (2). Il avoit fallu du tems aux Confederez pour unir toutes leurs forces, & pour se mettre en état de porter à la France les grands coups, dont ils la menaçoient depuis tant d'années. La Ligue, qui s'étoit faite contre elle en 1673. & qui dura jusqu'à 1678. ne fut pas à beaucoup près si formidable que celle-ci. Il y avoit de puissans Princes en Allemagne, qui du tems de la premiere ne fournissoient à l'Empereur que leur cotte-part : l'Angleterre étoit neutre : la Suede faisoit une forte Diversion en faveur des François, &

(1) *Le 6. Octobre 1689.*

(2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, l'Histoire du Tems, les Memoires & Lettres sur les Matieres du Tems, le Memoire Politique, le Recueil des Traitez, le Mercure Historique & Politique, & les Historiens d'Angleterre.*

1690. les Troupes de l'Empereur n'égaloient pas celles qu'il eut cette année sur le Rhin. Dans cette seconde Ligue on voit entrer en foule tous les Princes d'Allemagne, l'Angleterre joint ses Forces aux leurs, & si les Suedois & les Danois n'y ont pas des Armées complettes, ils fournissent au moins quantité de bons Soldats. Enfin des quatre coins de l'Europe tout s'est confederé contre la France : l'Allemagne Catholique & Protestante, l'Espagne, la Hollande & l'Angleterre, avec la Savoie qui s'y vint joindre, tout agit par Mer & par Terre, & de quelque côté qu'elle jette les yeux, elle ne voit que des Ennemis qui veulent venger leurs injures, & reprimer son ambition. C'est ce qu'ils se promettent de leur Union, & on leur entendoit publier (1), *Qu'à force de Conquêtes & d'Invasions la France avoit rallié tout le monde contre elle, perdit ses Amis, vû détrôner un Roi son plus étroit Allié, mettre sa Couronne sur la tête d'un puissant Ennemi, & perdre tout d'un coup avec la confiance le bruit de ses Ambassades & de ses Negociations.* Ce que disoient les Confederez n'étoit pas sans fondement : mais le Roi n'en fut point épouvanté, & il eut le bonheur d'en dissiper les projets, battre les Armées, & prendre les Places, sans que ses Frontieres pûssent être entamées. Je l'ai déja dit, je ne décide point de la justice des Armes des deux Partis; je ne fais que le recit des Evene-

(1) *Voiez la premiere Lettre de l'année* 1690. *sur les Matieres du Tems.*

mens: mais on peut dire sans flatterie, qu'il n'y avoit qu'un grand Roi qui agît de tête, & qui dirigeât dans son Cabinet les Operations de la Campagne, qui fût capable de triompher d'une Ligue si puissante, par la multitude de ses Troupes, par la valeur & la capacité de ses Generaux, & enfin par l'aide de ses Finances, qu'elle trouvoit dans diverses sources: au lieu que le Roi étoit obligé d'épuiser son Roiaume, pour avoir les siennes toûjours prêtes de fournir aux frais immenses de la Guerre. Il a fallu pour tout cela une grande habileté dans l'art de regner, & sçavoir établir une exacte Discipline dans ses Armées, aussi-bien qu'un grand ordre dans ses Finances. *Jamais Prince, ni même jamais particulier n'eut tant d'ordre dans tout ce qu'il fait, qu'en a le Roi.* C'est ainsi qu'en parle un Auteur, qui n'est rien moins que le Flateur de ce Prince (1). 1690.

Comme les Finances sont les nerfs de la Guerre, il ne balança pas, pour y contribuer le premier de son propre fond, à sacrifier les plus excellens Ouvrages d'Orfevrerie, qui faisoient l'ornement de ses Palais, pour les convertir en Especes. Il donnoit ainsi l'exemple à ses Sujets de faire la même chose, & pour cet effet il fit publier son Edit du mois de Decembre 1689. au sujet de la conversion, fabrication, & augmentation des Monnoies (2). Le Duc

(1) *L'Auteur du Mercure Historique & Politique.*

(2) *L'augmentation consistoit à hausser d'un dixiéme le prix des Especes.*

1690. d'Orleans, & tous les autres grands Seigneurs de la Cour suivirent à l'envi l'exemple du Roi, & le Peuple obéït à l'Edit, qui ordonnoit à toute personne aiant de l'argenterie, excedant le poids d'une once, de la porter aux Hôtels des Monnoies, pour être converties en Pieces aiant cours au coin du Roi. Voions maintenant les Exploits de la Campagne.

Edit pour faire porter la Vaisselle d'argent aux Hôtels des Monnoies.

Je commence par les Declarations de Guerre, & par les Manifestes que chaque Parti fit publier dès l'année précedente pour justifier sa prise d'Armes, mais dont on ne vit une pleine execution que celle-ci & les suivantes.

Manifeste de la Diette de Ratisbonne contre la France.

La Diete de Ratisbonne fut la premiere à se declarer. Voici son Manifeste. Après une ample exposition des griefs de l'Empire contre la France (1), qui consistent principalement : „ En ce que cette Couronne au préjudice des Traitez a élevé des Citadelles, bâti des Ponts sur le Rhin, coupé des Bois, & s'être aproprié des Païs entiers par ses chimeriques Réunions : Qu'elle a rempli de Troupes l'Electorat de Cologne & les Principautez voisines, tiré des sommes considerables par ces Executions Militaires, & fait plusieurs autres vexations sur les Sujets de l'Empire, sans rien oublier de ce qui peut opprimer leur liberté : Pour toutes ces raisons l'Assemblée, après avoir remercié Sa Majesté Impe-

(1) *Voiez dans les Lettres sur les Matieres du Tems la IX. Lettre pour l'année 1689.*

riale des assurances données de sa part, " qu'elle assisteroit l'Empire de plus de " trente mille Hommes, & préparée à se- " conder de son mieux les bonnes inten- " tions de Sa Majesté Imperiale: A trouvé " bon & resolu, Qu'attendu tous les griefs " ci-dessus énoncez, on declare la Cou- " ronne de France pour Ennemie de l'Em- " pire, & que cette Guerre doit être re- " putée pour une Guerre commune d'E- " tat, & qu'on la publieroit comme telle " dans toute l'étendue de l'Empire: Qu'on " ne pourra entretenir, sous quelque pré- " texte que ce soit, aucune Correspon- " dance ou Neutralité avec la France, & " que tous ceux qui l'assisteront directe- " ment ou indirectement seront tenus " pour Ennemis: Que l'on concertera au " plûtôt ensemble les moiens d'entrete- " nir & de continuer cette Guerre selon " les Constitutions de l'Empire: & que " pour l'execution de tous ces Articles " on s'adressera à Sa Majesté Imperiale. " C'est le précis du resultat de l'Empire, arrêté à cette Diete de Ratisbonne au mois de Fevrier 1689.

1690.

Aprobation de l'Empereur.

L'Empereur, à qui l'Acte en fut envoié, ne tarda pas à l'aprouver, & le 4. de Mars le Prince Herman de Bade présenta de sa part l'Acte d'aprobation, à quoi l'Empereur avoit ajoûté: " Qu'étant " notoire que la Couronne de France a " fomenté la Rebellion en Hongrie, & " excité le Turc contre Sa Majesté Im- " periale, & que même on a des avis cer- " tains qu'elle a fait offrir à la Porte Ot- "

1690. „ tomane une Alliance Offensive, avec „ assurance qu'elle ne fera la Paix que „ conjointement avec elle : A cause de „ cela on devoit declarer cette Couronne „ pour l'Ennemi Commun, non seulement de l'Empire, mais aussi de toute „ la Chrétienté, de même que le Turc: „ ainsi qu'il fut pratiqué en 1544. en pareil cas contre la France par l'Assemblée „ Generale tenuë à Spire. „ Il faut joindre à cet Acte de l'Empereur, l'Extrait du Traité de la Grande Alliance du 12. de Mai, dont j'ai déja parlé, & qui n'est pas moins fort.

C'est ainsi que s'exprimoient l'Empereur & l'Empire contre la France & son Monarque. Les Romains ne se servoient point d'expressions si odieuses dans leurs Declarations de Guerre, & leurs *Ferialiens* (1) la dénonçoient d'une maniere plus grave & moins emportée: comme si, à la honte du Christianisme, cette moderation eût été reservée aux Païens.

Declaration de Guerre de l'Espagne.

La Declaration de Guerre de l'Espagne fut conforme à celle des Imperiaux. Il ne faut pas s'en étonner, c'étoit le même esprit qui animoit les deux Branches de la Maison d'Autriche. C'étoit aussi le même stile. Le Marquis de Castanaga, Gouverneur & Capitaine General des Païs-Bas la fit publier le 3. de Mai par ordre de Sa Majesté Catholique. Il accusoit la France „ D'infraction de tous les Traitez qu'elle

(1) *Les Heros qui alloient dénoncer la Guerre, institués par Numa Pompilius.*

avoit faits, & de se liguer avec le Turc " 1690.
pour troubler l'harmonie de la Chré- "
tienté, & pour attirer toutes les For- "
ces Ottomanes à la destruction de la "
Hongrie. "

La Hollande se contentoit de justifier sa confederation, par l'interêt qu'elle avoit de s'unir avec le Roi Guillaume, avec l'Espagne, & avec les Princes de l'Empire. Il est vrai que son Manifeste contenoit les griefs dont elle se plaignoit, en remontant jusqu'à la Guerre de 1672. Mais comme tout cela devoit être effacé par la Paix de Nimegue, elle s'arrêtoit à ce qui s'étoit fait depuis, & imputoit au Roi Tres-Chrétien, " De n'avoir eu que de "
mauvais desseins pour l'affoiblir & pour "
la surprendre au dépourvû, s'il lui "
avoit été possible : Que toutes les of- "
fres de son Alliance n'avoient eu pour "
but que de l'endormir, & de l'empêcher "
de veiller à sa sureté : Et qu'enfin les "
Habitans de l'Etat, qui ne s'étoient éta- "
blis en France que pour y exercer leur "
Negoce, avoient été compris dans la "
Persecution faite aux Protestans du "
Roiaume contre le Droit des Gens, & "
la teneur formelle des Traitez. D'ail- "
leurs que la Declaration de Guerre que "
le Roi avoit fait publier contre la Re- "
publique le 26. de Novembre 1688. (1) "
l'obligeoit à en user de même, pour le "

De la Hollande.

(1) *Le 3. de Decembre selon les Fastes, voiez ci-dessus pag. 211.*

1690. „ maintien de sa Souveraineté, & pour „ la défense de ses Etats.

Du Roi Guillaume. La Declaration de Guerre du Roi Guillaume parut ensuite, publiée le 17. Mai de la même année 1689. dont j'ai raporté le contenu, ainsi que celle du Roi Tres-Chrétien dâtée du 25. Juin, que je ne repeterai point ici.

Declarations de Guerre de Louïs XIV. contre l'Espagne, la Hollande & l'Allemagne. Je passe aux autres Declarations de Guerre de ce Monarque contre l'Espagne, la Hollande & l'Allemagne. Il avoit declaré la Guerre à l'Espagne dès le 15. d'Avril. Les motifs en étoient, la Correspondance de Sa Majesté Catholique avec les Princes de l'Empire, & les Negociations de de ses Ministres aux Dietes Imperiales qui machinoient la Ligue contre la France: „ Que le Roi Tres-Chrétien avoit cependant toûjours dissimulé, jusqu'à ce qu'il „ eût apris que l'Ambassadeur d'Espagne „ en Angleterre voioit journellement le „ Prince d'Orange, & sollicitoit les An-„ glois à faire la Guerre à la France: Que „ le Gouverneur des Païs-Bas levoit des „ Troupes pour les faire agir en Flandre, „ conjointement avec celles du Prince „ d'Orange & des Hollandois: Que ne „ pouvant plus demeurer insensible à tant „ d'injures, qu'il regardoit comme au-„ tant d'infractions aux Traitez de Paix „ & de Trêve, il se voioit obligé de de-„ clarer la Guerre à l'Espagne, & à la por-„ ter dans tous les Païs de sa Domination.

A l'égard de la Hollande & de l'Allemagne, il avoit ouvertement declaré la Guerre à la premiere dès l'année 1688. pour

avoir favorisé la Descente du Prince d'Orange en Angleterre, & plus fortement encore dans le même tems à l'Allemagne par la prise de Philisbourg & la ruine du Palatinat, pour rompre ou pour prévenir les desseins de la Diete de Ratisbonne. 1690.

Il se justifie des accusations de ses Ennemis.

Mais il nioit la Correspondance telle „ que l'Empire l'accusoit d'avoir avec le „ Turc, n'aiant avec lui qu'une Alliance „ qu'autorise la Politique, telle qu'ont les „ autres Etats Chrétiens pour faciliter à „ leurs Sujets le Commerce du Levant, & „ pour entretenir avec la Porte Ottomane „ des liaisons utiles à sa Couronne, sans en „ attirer les Armes contre les Chrétiens, „ comme on lui reprochoit faussement: „ Qu'il avoit bien fait connoître le contrai- „ re, lorsqu'en 1683. il arrêta le progrès de „ ses Armes, pour donner le moien à l'Em- „ pereur de s'oposer à l'Armée Ottomane „ qui venoit assieger Vienne, bien loin de „ profiter d'une Diversion qui lui eût été „ vrai-semblablement fort avantageuse: „ Qu'il avoit encore fait connoître ses in- „ tentions dans la suite, en proposant de „ convertir la Trêve de vingt ans de l'an- „ née 1684. en une Paix perpetuelle, à „ la faveur de laquelle les Puissances Chré- „ tiennes pûssent s'unir contre l'Ennemi „ Commun: Qu'au reste la Diete de Ra- „ tisbonne, qui se piquoit de conformité „ avec celle de Spire de l'année 1544. de- „ voit se souvenir qu'il en avoit coûté „ cher à l'Allemagne pour avoir voulu „ trop abaisser François I. & trop élever „ Charles-Quint, & combien ses resolu- „

1690. „ tions avoient été fatales à la Ligue de „ Smalcade, & aux Confederez qui la „ soûtenoient.

Passons des Declarations de Guerre & des Manifestes des deux Partis, à l'execution de leurs menaces & de leurs Projets. Les Armes des Confederez ne répondirent pas en tout aux grandes esperances qu'ils en avoient conçûës. Celles de la France soûtinrent mieux qu'on n'eût crû la gloire de la Nation & du Monarque.

Rétablissemens des Parlemens de Bretagne & de Guienne.

Avant que de s'oposer aux efforts de ses Ennemis, il voulut faire éprouver sa clemence à ceux de ses Sujets, dont il avoit puni les fautes ou la negligence. C'étoient les Parlemens de Rennes & de Bordeaux, qui avoient manqué de reprimer les Troubles, que les Seditieux causerent aux deux extrémitez du Roiaume en l'année 1675. (1) à cause des Impôts que la Bretagne & la Guienne souffrent avec plus d'impatience que les autres Provinces. Il étoit de leur devoir de faire le Procès aux Seditieux, & d'arrêter la Revolte par le suplice des Chefs: leur indulgence les rendit suspects, ou d'intelligence, ou de complaisance, & pour n'avoir pas rempli le devoir de leurs Charges dans une occasion si essentielle, ils furent transferez, les premiers à Vannes & les autres à Condom, petites Villes, dont le sejour leur étoit moins agréable que celui de leurs Capitales. Il y avoit quinze ans qu'ils y souffroient une espece de relegation, quand

(1) *Voiez le IV. Tome page 206. & suiv.*

le Roi crût qu'il suffisoit d'une telle mortification pour expier leur faute, & pour les tenir dans une parfaite soumission à l'avenir aux ordres de la Cour, & dans une plus grande attention à la Tranquillité Publique. 1690.

La mort de la Dauphine, qui arriva le 20. d'Avril, m'oblige encore de m'arrêter un moment sur cet Evenement, où la Cour de France fut trop interressée pour le passer sous silence. Elle étoit Sœur, comme je l'ai dit de l'Electeur de Baviere, & elle avoit épousé en 1680. le Dauphin de France, à qui la mort l'enleva la dixiéme année de leur Mariage : Heureuse, mais trop courte union des deux Epoux, dont la France regretta la separation que vinrent faire des Funerailles si prématurées. Les précieux gages qu'elle laissa au Prince son Epoux de leur amour conjugal, dont elle eut trois Princes, lui en rendit la memoire chere, aussi-bien qu'à tout le Roiaume, qui en voit le Fils de l'aîné sur le Trône de France, & l'un des puisnez sur celui d'Espagne. De sorte que de ce Mariage est sortie une Posterité qui a réuni dans ces deux Branches d'une même Tige, deux Rivales qui sembloient incompatibles & s'entredisputer l'Empire de l'Europe. J'ai raporté la politique qu'avoit euë la France dans ce Mariage, & comment elle y fut trompée par le parti que prit l'Electeur, en s'attachant à la Maison Imperiale. La Dauphine en souffrit, ne pouvant oublier son affection pour la Maison d'où elle étoit sortie, &

Mort & éloge de la Dauphine.

1690. celle où elle étoit entrée aiant de la peine à lui pardonner une inclination, si juste pourtant & si naturelle.

Je viens aux Operations de la Campagne : mais avant que d'en donner la relation, il faut dire quelque chose de la Marche & de l'Ordonnance des Troupes des deux Partis (1).

Armées des Confederez.

Les Envoiez de tous les Princes s'étant trouvez à la Haye au commencement de l'année, il s'y tint au sujet de la Campagne une Assemblée Generale, dont les Conferences s'ouvrirent le 16. de Mars. Les resolutions y aiant été prises, les Princes & les Etats de l'Empire envoierent deux Armées sur le Rhin, dont la premiere étoit composée des Troupes de l'Empereur, de l'Electeur de Saxe, & du Roi de Suede pour les Terres que cette Couronne possedoit dans le Païs de Breme; de celles de la Maison de Lunebourg & de quelques autres Princes, & enfin des Troupes de Baviere, que l'Electeur commandoit, & toute l'Armée en Chef, au défaut du Duc de Lorraine qui devoit en avoir le Generalat, s'il ne fût pas mort peu de jours auparavant. Cette Armée alla se poster près du Rhin & de Philisbourg. La seconde, qui campa dans le Païs de Cologne, étoit composée des

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, l'Histoire du Tems, les Memoires & Lettres sur les Matieres du Tems, l'Histoire d'Angleterre par divers Auteurs, l'Histoire de Guillaume III.*

Troupes de l'Electeur de Brandebourg qui la commandoit en personne, & de celles de Neubourg & de Munster. Comme elle étoit moins nombreuse, & plus propre à garder le Païs qu'à rien entreprendre, on ne fait gueres attention qu'à la premiere. 1690.

La France lui oposa une Armée considerable sous le Commandement du Dauphin, & on attendoit de grands Exploits de deux aussi belles Armées. On voïoit avec quelque émotion ce premier Fils de France, & l'Electeur de Baviere, deux Beaux-Freres, à la tête des deux Partis oposez, des François & des Allemands, & prêts à répandre le sang l'un de l'autre. Cependant comme on se trouva également fort des deux côtez, chacun voulut conserver l'avantage de son Poste, & on se contenta de s'observer & de se défier l'un l'autre sans rien entreprendre. Ainsi malgré les resolutions qui avoient été prises dans l'Assemblée de la Haye, tant de Princes à la tête de ces nombreuses Troupes, qui se promettoient de chasser les François des Bords du Rhin, & d'entrer en triomphe en France, n'oserent pas même hazarder une Bataille. Il est vrai que l'Armée Françoise n'executa rien de son côté, se contentant de défier ses superbes Ennemis, qui l'avoient menacée de lui faire abandonner Philisbourg & repasser le Rhin. Elle le repassa en effet, la Campagne finie, mais ce fut de son gré pour se retirer en Alsace & en Franche-Comté, après avoir assuré ses Conquêtes, & vû

Armée de la France sur le Rhin

Exploits des uns & des autres.

1690. les Allemands se retirer chez eux, aussi mortifiez qu'ils avoient fait paroître de fierté à l'ouverture de la Campagne, & avec moins de fruit & moins de gloire qu'ils ne s'en étoient promis.

Les Suisses demeurent Neutres.

Ils avoient esperé que les Suisses, violant la Neutralité, prendroient parti parmi eux, & pour les y obliger ils tâchoient à leur donner de la jalousie des Fortifications de Hunningue, que la France avoit fort avancées dès l'année 1686. (1) & qu'elle faisoit continuer. Il y eut là-dessus des Memoires présentez de part & d'autre à la Diete de Bade qui se tint le mois d'Octobre, dont j'ai déja fait mention au commencement de ce cinquiéme Tome (2). C'est pourquoi je me contenterai de dire ici, que les remontrances de l'Ambassadeur de la France (3) l'emporterent sur celles des autres Ministres du Parti contraire.

Bataille de Fleurus.

Les Ennemis furent encore moins heureux sur la Sambre que sur le Rhin: & la Bataille de Fleurus, qui se donna le 1. de Juillet, fit triompher les Armes de France, sous le Commandement du Duc de Luxembourg, de l'Armée Espagnole & Hollandoise, dont le Prince de Waldeck avoit la conduite. On ne s'accorde pas sur le nombre des Troupes, que quelques-uns font assez égales, & que les Ecrivains Hollandois disent avoir été beaucoup

(1) *Voiez ci-dessus, pag.* 159.
(2) *Voiez ci-dessus, pag.* 25.
(3) *Amelot.*

moindres de leur côté, où ils avoient à peine trente mille Hommes, que de celui des Ennemis qui se trouvoient jusqu'à quarante mille. Le Maréchal de Luxembourg n'étoit pas venu commander en Flandre avec tant de Troupes : mais le Marquis de Bouflers avoit eu ordre de lui envoier un Détachement de son Armée, & Gournai, qui commandoit un Camp volant, l'étoit venu joindre. On avoit encore tiré une partie des Garnisons des Places voisines : si bien que tous ces divers Corps avoient grossi son Armée, qui se trouvoit alors superieure à celle des Ennemis. 1690.

Les deux Armées s'étant mises en marche le 29. de Juin, dans le dessein d'en venir aux mains, il y eut le 30. une rencontre assez chaude, où de part & d'autre on perdit du monde, & des Officiers de distinction, entre lesquels l'Armée Hollandoise regretta le Comte de Berlo, qui commandoit un gros de six cens Chevaux: mais ce Combat n'étoit pas décisif, & chacun rentra dans son Camp. Ce fut pour en sortir le lendemain 1. de Juillet, que se donna la Bataille. Elle est raportée un peu diversement. Ce qu'il y a de plus constant & de plus avoué par les uns & par les autres, c'est que l'Armée Françoise s'étant avancée vers Fleurus, elle arriva sur les onze heures du matin en présence de la Hollandoise rangée sur deux Lignes. Le Maréchal de Luxembourg fit occuper Fleurus par deux Bataillons & quelques Dragons, & le Prince de Wal-

1690. deck se saisit de Saint Amand & de deux Châteaux voisins. Chacun pourvoiant ainsi à la sureté de son Camp & de sa Retraite.

L'Action commença vers le midi par les décharges de l'Artillerie, & on ne tarda pas d'en venir aux mains. Le choc fut rude & sanglant, & on combattit des deux côtez avec une égale envie de remporter la Victoire, & avec une égale fureur pour l'arracher à son Ennemi. La Cavalerie Françoise fondant avec impetuosité sur la Hollandoise, en fit plier les deux Aîles, qui laisserent l'Infanterie exposée à l'Epée & au feu des Vainqueurs. Elle ne pût neanmoins que difficilement en être rompuë, & fit ferme long-tems, encouragée par son General le Prince de Waldeck. Mais l'Ennemi revenant incessamment à la charge, cette brave Infanterie, qui se vit envelopée de tous côtez, fut obligée de lâcher le pied & de se retirer. Ce fut pourtant toûjours en combattant, & en se faisant jour au travers de l'Aîle gauche de la Cavalerie Françoise, sans que le Maréchal de Luxembourg pût empêcher une si belle Retraite. On en fait honneur au Prince de Waldeck, quoi qu'on le blâme de n'avoir pas hâté sa marche, & d'avoir laissé passer la Sambre au Maréchal de Luxembourg, avant qu'il se fût ébranlé pour s'y oposer : ce qui avoit été cause du gain de la Bataille. La principale perte fut de plus de cinq mille morts qui perirent dans le Combat. Ils tâcherent de s'en consoler en publiant que les François n'y

Valeur de l'Infanterie Hollandoise.

n'y en avoient pas moins perdu (1) : & 1690.
il est vrai que la Victoire leur coûta cher, & que de part & d'autre il y eut bien du sang répandu. On dit même que dans le premier choc, les Hollandois prirent quelques pieces de Canon ; enleverent des Etendarts, & firent des Prisonniers qu'ils amenerent avec eux. Mais le Vainqueur ne compte que les morts & les Prisonniers de l'Ennemi qu'il a vaincu, & sa Victoire le dédommage de toutes ses pertes. Sur la Relation du Prince de Waldeck, les Etats Generaux firent distribuer à chaque Fantassin une piece de trois Florins, pour marque de l'estime que faisoit la Republique de leur bravoure, & ne firent rien donner aux Cavaliers pour les punir de leur lâcheté. Le Gouverneur des Païs-Bas fit de son côté l'éloge des Bataillons Hollandois, en les comparant aux Legions Romaines, plus fieres que consternées de la Bataille de Cannes.

Ainsi triompha la France sur le Rhin & sur la Sambre, en Allemagne & en Flandre. Voions tout de suite les Victoires en Italie contre le Duc de Savoie.

Guerre de Piemont contre le Duc de Savoie.

C'étoit Amedée, digne Petit-Fils (2) de Charles Emanuel dit *le Grand*, dont l'Histoire dit qu'il n'y eut jamais un Prince moins penetrable & plus caché que ce Duc, & que son cœur étoit couvert de

(1) *Un Auteur dit qu'ils perdirent douze cens Officiers. Voiez le Mercure Historique & Politique, Juillet* 1690.

(2) *Arriere Petit-Fils.*

1690. Montagnes, aussi-bien que son Païs (1). C'est qu'il étoit bossu, comme la Savoie est toute montueuse. On voit dans l'Histoire toute l'ambition & toute la politique de ce Prince: mais il ne pût tromper Henri le Grand plus habile que lui, & bien loin de l'amener à ce qu'il en exigeoit, il fallut qu'il se contentât de ce que le Roi voulut bien lui accorder (2). Son Descendant en imita la conduite, & il eut le même sort, aiant trouvé dans le Petit-Fils la même superiorité que son Prédecesseur avoit trouvée dans l'Aieul.

Il y avoit long-tems que la fidelité du Duc de Savoie étoit suspecte: & dès l'année 1687. comme je l'ai dit (3), on avoit éventé ses intrigues au Carnaval de Venise: & l'on dit même (4) que l'Envoié de France, qui l'avoit suivi à ce voiage, avoit trouvé moien de se faire donner une Copie du Traité de sa Ligue avec l'Empereur. Le retour des Vaudois dans leurs Vallées (5), dont cette Couronne avoit sollicité le Duc de les chasser (6), confirmoit ses soupçons. Le Comte de Rebenac, envoié à la Cour de Turin pour s'éclaircir de cette Revolution, parut satisfait de la protestation du Duc de ne point favoriser le rétablissement de ces malheureux: mais la Cour de France persistant dans ces dé-

Motifs de cette Guerre.

(1) *Voiez l'Histoire de Henri IV. par Perefixe.*

(2) *Au sujet du Marquisat de Saluces.*

(3) *Voiez ci-dessus, pag. 161.*

(4) *Voiez le Mercure Historique & Politique pour le mois d'Août 1690.*

(5) *En 1689.* (6) *En 1686.*

fiancés, donna des ordres à Catinat, l'un de ses plus habiles Generaux, de marcher vers le Piemont avec un Corps de dix ou douze mille Hommes. Un Traité (1) du Duc de Savoie avec l'Empereur causoit ce mouvement. Dans le tems que la France travailloit à le tenir attaché à ses interêts, l'Empereur mettoit tout en œuvre pour le faire entrer dans les siens. Il avoit nouvellement accordé à ses Ambassadeurs les mêmes Droits qu'à ceux des Têtes Couronnées : & de plus il lui avoit vendu des Fiefs, dont son Altesse Roiale souhaitoit il y avoit long-tems d'avoir la possession, parce qu'ils étoient enclavez dans ses Etats, & pour lesquels elle avoit paié six-vingts mille pistoles (2). Ni l'un ni l'autre ne s'étoit pû faire dans la conjoncture où étoient les choses entre l'Empire & la France, sans qu'un Prince enfermé, pour ainsi dire, entre ces deux Puissances, prît parti pour la premiere qui venoit de traiter avec lui. Il n'en fallut donc pas davantage à l'autre pour s'assurer de ses Etats, si elle ne pouvoit pas s'assurer de sa personne. C'est ce qui obligea le Roi à donner des ordres positifs à Catinat de s'avancer de ce côté-là. Le General les aiant reçûs fit marcher ses Troupes, comme s'il eût dessein d'entrer dans le Milanez : mais tout d'un coup il se vint poster près de Turin.

1690.

Alors il ne fit plus un mystere de sa

Les demandes que lui fait le Roi.

(1) *Ce n'est pas le Traité negocié à Venise.*

(2) *Voiez dans les Lettres sur les Matieres du Tems la XIII. Lettre pour l'année 1690.*

1690. marche. Il declara nettement au Duc, que l'ombrage qu'il avoit donné de sa conduite au Roi, l'obligeoit à s'en assurer par des gages qui le tinssent attaché à la France. Comme il avoit donné trois mille Hommes de ses Troupes à l'Empereur, le Roi vouloit qu'il lui en fournit un pareil nombre. Il semble que la proposition étoit juste, & que l'égalité devoit être gardée entre les deux Souverains, s'il vouloit de bonne foi garder la Neutralité. Mais d'autre côté c'étoit desarmer le Duc, & donner beau jeu à la France pour envahir son Païs toutes fois & quantes qu'il lui plairoit. Il fallut pourtant obéïr. Le Roi, persuadé des mauvaises intentions de ce Prince, ne crût pas que c'en fût encore assez pour le lier, & pour l'empêcher de donner passage aux Troupes de l'Empereur, & d'agir même conjointement avec lui pour entrer dans le Dauphiné & dans la Provence. Il lui fit donc encore demander pour une plus grande assurance qu'il lui livrât, non seulement Veruë, une des plus fortes Places du Piemont, mais encore la Citadelle de Turin, qui en est la Capitale & le Siege de sa Cour. C'étoit à la verité lui demander les Clefs de ses Etats, & l'y tenir dans une fâcheuse dépendance : mais la Politique le vouloit ainsi, & en le regardant comme le bras droit de la Ligue, tel qu'il parut bientôt après, on ne pouvoit trop l'affoiblir & lui ôter les moiens de nuire. C'est le malheur des Princes qui ont pour Voisin un plus puissant qu'eux, & leur perte de s'en atti-

rer la défiance & le ressentiment. Je ne raporte point toutes les raisons que crût avoir le Roi d'en user de la sorte avec le Duc de Savoie. On les peut voir dans le Manifeste qui en fut publié. Le Duc eût bien voulu mettre les choses en Negociation, en attendant le secours qu'il esperoit de ses Alliez : mais il avoit affaire à un Prince trop vigilant pour se laisser endormir, & Catinat eut des ordres précis de ne se point relâcher. 1690.

Cependant le Duc de Savoie écrivit le 20. de Mai une Lettre fort soûmise au Roi (1). " Il declare que sur la demande des Troupes, le Roi en étoit le maître, & qu'elles passerent les Monts incessamment pour aller au service de Sa Majesté : & sur la demande des deux Places, qu'il étoit prêt encore de donner à Sa Majesté cette preuve essentielle de sa soûmission : la supliant neanmoins tres-humblement de vouloir agréer que ce fût avec les conditions qu'un Prince, qui avoit l'honneur de lui apartenir de si près, devoit esperer de la bonté & de la generosité d'un si grand Roi : & que s'il lui plaisoit de choisir telle autre Place qui lui conviendroit dans le Piemont, au lieu de la Citadelle de Turin, pour laisser son Altesse Roiale dans sa Capitale avec la dignité d'un Souverain, elle lui seroit infiniment redevable. "

Lettre du Duc au Roi.

La Réponse du Roi vint huit jours après.

Réponse du Roi.

(1) *Voiez l'Historien Anonyme de Guillaume III.*

1690. Elle étoit conçûë en ces termes fort imperatifs : *Sa Majesté a jugé à propos d'envoier au Sieur de Catinat un pouvoir, pour recevoir en son nom la Citadelle de Turin & Veruë : témoignant au surplus qu'elle a un déplaisir sensible, d'être obligée de prendre le parti de faire entrer ses Troupes dans les Etats de Son Altesse Roiale, & que lors qu'elle n'aura plus lieu de douter du zele de Son Altesse Roiale pour ses interêts, elle lui rendra son amitié avec joie.*

C'est donc malgré lui que le Roi se voit contraint pour sa sureté de traiter si durement le Duc de Savoie : & c'est sur la fatalité & sur la necessité des tems, ou sur l'ambition de ce Prince, plûtôt que sur celle de Sa Majesté, qu'il faut rejetter la Guerre de Piemont.

La Réponse du Roi ne contenta pas le Duc de Savoie. *Il n'y trouvoit*, disoit-il, *rien qui le pût assurer du retour des bonnes graces du Roi, ni aucune esperance de la restitution de ses Places : Que si d'injustes prétextes*, continuoit-il, *dans sa douleur & dans sa colere, ont porté Sa Majesté à vouloir être saisi de ces deux Places, en manquera-t-elle pour les retenir?*

Propositions du Duc rejettées.

Dans cette extrémité il envoie le Marquis de Ferrero & de Saint Thomas à Catinat, pour tâcher d'en obtenir quelque adoucissement : mais ils le trouverent inflexible. Il avoit des ordres précis, & ausquels il ne pouvoit rien changer. A leur retour, il fit une nouvelle Députation de son Chancelier, qui proposa de remettre la Citadelle de Turin entre les mains du Pape ou des Suisses, dont le Gouverneur

fût agréable au Roi, & la Garnison paiée aux frais de Sa Majesté : sous la promesse, que si son Altesse Roiale faisoit quelque chose de positif contre son service, la Citadelle seroit remise à Sa Majesté. L'expedient fut rejetté, & le General n'avoit garde d'accepter une offre qui ne tendoit qu'à éluder la demande du Roi, & à lui faire perdre les gages qu'il prétendoit lui devoir être remis, & non confiez à des mains étrangeres. Il falloit donc que le Duc se reduisît à une pleine obéïssance, ou qu'il se resolût à une Guerre ouverte. Il assembla ses Ministres, & leur aiant exposé la necessité où il se trouvoit de devenir le Vassal ou l'Ennemi de la France, il ajoûta, *Qu'il avoit pris son parti, & qu'il aimoit mieux risquer sa personne & ses Etats, que de se racheter avec eux au prix de sa gloire & de sa dignité.* Sa resolution fut aprouvée de tout le Conseil : & alors, sans tarder davantage, il fit dire à Catinat de se retirer avec ses Troupes incessamment de ses Etats.

1690.

Fiere resolution du Duc.

Il écrivit à même tems une longue Lettre au Duc d'Orleans (1), qui étoit un Manifeste de toute sa conduite envers le Roi. Je ne la raporte point ici. Elle contenoit, non seulement tout ce que je viens de dire, mais encore plusieurs autres plaintes qu'il faisoit de la dureté qu'on avoit euë pour lui. J'avouë que si on s'arrête

Sa Lettre au Duc d'Orleans.

R 4

(1) *Voiez les Pieces qui servent à l'éclaircissement de la rupture entre la France & la Savoie.*

1690. au plan qu'il donne de la maniere qu'on l'a traité, moins en Souverain & en Parent, qu'en Tributaire ou en Vassal & en veritable Ennemi, on ne peut qu'on ait de la compassion pour ses malheurs, & qu'on ne blâme une Couronne qui en a usé avec tant de rigueur. Mais écoutons ce que dit l'Auteur (1), qui raporte la Lettre du 20. de Mai qu'il écrivit au Roi. Il ajoûte immediatement après cette Lettre, *Que dans le tems qu'il l'écrivoit, il faisoit solliciter secrettement l'Empereur & les Princes d'Allemagne & d'Italie; de lui accorder la protection & le secours dont il avoit besoin pour se declarer contre la France.* Pouvoit-il mieux justifier les soupçons de cette Couronne, & les raisons qu'elle avoit de demander à un Parent, si peu sûr & si mal intentionné, des gages capables d'empêcher l'effet de sa mauvaise volonté?

S'il agissoit de bonne foi.

Elle parut hautement dans la fiere resolution qu'il prit d'envoier ordre au General François, de se retirer & de faire sortir ses Troupes du Piemont: mais le General n'étoit pas d'humeur à lui obéïr: & il avoit d'autres ordres d'un Maître plus fier que lui, & qui joignoit à une volonté absoluë un pouvoir qui ne l'étoit pas moins. Tant s'en fallut donc qu'il se retirât des Etats du Duc, qu'il y répandit ses Troupes, non seulement en Piemont, mais encore en Savoie, & alors la Guerre fut declarée (2), où le sort des Armes

La Guerre est declarée.

(1) *L'Historien Anonyme de Guillaume III.*
(2) *Le 3. Juin.*

suivit le cours ordinaire des Evenemens, la Fortune s'étant declarée pour le plus fort, & n'aiant laissé au plus foible que l'honneur d'avoir montré beaucoup de courage & de fermeté dans sa disgrace. 1690.

C'est ce qui parut dans la Bataille de Staffarde qui se donna le 18. d'Août (1). Le Duc de Savoie y fut battu, & toute sa valeur fut obligée de ceder à des Forces superieures aux siennes. Les deux Armées s'étoient mises en marche, la Françoise dans le dessein de se saisir de Saluces, & celle du Duc de Savoie dans la resolution de l'empêcher. L'Avant-Garde de la premiere avoit déja passé le Pô, & le Duc de Savoie s'avançoit en deçà de ce Fleuve pour charger l'Arriere-Garde, ce que le General François aiant aperçû, il fit repasser le Pô à ses Troupes, & les deux Armées camperent toute la nuit assez près l'une de l'autre. Celle de Piemont s'étoit postée près de l'Abbaye de Staffarde, qui a donné le nom à la Bataille (2). La situation étoit avantageuse. Plusieurs Cassines (3) couvroient sa droite: elle avoit des Haies & des Marais à sa gauche, & derriere un Bois & des Vallons, qui ne laissoient de passage que par un Défilé fort étroit. Mais les Troupes de Savoie n'étoient pas égales à celles des François, ni pour le nom- Bataille de Staffarde.

(1) *Voiez le Mercure Historique & Politique & les Auteurs citez ci-dessus.*

(2) *D'autres disent que c'est la Riviere de Staffarde.*

(3) *Maisons de Campagne.*

1690. bre ni pour la valeur. Celles des deux Generaux s'entredisputoient l'honneur de la Journée : mais l'un sçût bien maintenir la superiorité de ses Troupes, & l'autre ne pût toûjours supléer à l'inferiorité des siennes. De sorte qu'après un sanglant Combat & qui dura six heures, il fut obligé de ceder le Champ de Bataille couvert de trois mille morts, outre un grand nombre de Prisonniers. Mais il sauva les débris de son Armée, avec laquelle il se retira à Carmagnole, resolu de reparer sa perte dans un second Combat, s'il recevoit les secours qu'il attendoit de ses Alliez. Leur lenteur le jetta dans de grandes extrémitez, & leurs Forces jointes aux siennes ne firent point changer de parti à la Victoire, qui se declara toûjours pour les François.

Les Suisses refusent de se joindre au Duc.

Il avoit compté sur les Suisses, & il croioit qu'il étoit de leur interêt de joindre leurs Armes aux siennes, parce que la même Puissance qui l'attaquoit, *ne manqueroit pas*, disoit-il, *de les attaquer ensuite, & de les opprimer l'un aprés l'autre.* Mais l'Ambassadeur de France (1) auprès des Cantons, leur representa, „ Qu'il n'y „ avoit rien de plus préjudiciable à leur „ repos & à leur Liberté, que de prendre „ parti dans cette Guerre : Qu'en „ demeurant Neutres ils assuroient en „ même tems la sureté & la tranquillité „ de leur Païs, & qu'en abandonnant cette „ heureuse Neutralité, ils y attireroient

(1) *Amelot de la Houssaye.*

1690.

les Troupes des deux Partis, & en fe- " roient le Theatre de la Guerre, où cha- " cun voudroit faire ses Campemens & " ses Places d'Armes. " *Les conjonctures presentes*, leur dit-il dans (1) la Diete d'Arau, tenuë pendant le mois de Juillet, *m'obligent de vous retoucher ici ce que je vous ai souvent representé, & que vous-mêmes avez estimé necessaire à votre honneur & à votre repos : j'entens l'observation de la Neutralité, dont vous vous êtes si solemnellement declarez. Il serait superflu*, ajoûtoit-il, *de vous entretenir des malheurs, des troubles, & de la confusion qu'un changement de resolution causeroit infailliblement à la Suisse, & de la gloire, de la reputation & de l'heureuse tranquilité qu'une conduite sans partialité, convenable à des Etats Libres & Souverains, ne peut manquer d'attirer à votre Gouvernement & à vos Peuples. Vous sçavez*, leur disoit-il sur la fin, *que l'amitié du Roi vous a toûjours été aussi avantageuse qu'honorable, & qu'il vous est aujourd'hui plus important que jamais de la conserver.*

Discours de l'Ambassadeur de France aux Cantons.

Ce Discours fit plus d'impression sur les esprits de l'Assemblée que toutes les remontrances du Duc de Savoie. La Constitution du Corps Helvetique contribua encore beaucoup à le faire valoir. La Religion partage ses Peuples : mais quoi qu'ils soient là-dessus toûjours oposez, ils conviennent dans tout le reste pour la défense de leurs Païs & de leur Liberté. Chacun ne laisse pas d'aporter ses préjugez

Raisons des Suisses pour demeurer Neutres.

(1) *Voiez dans les Lettres sur les Matieres du Tems la XVI. Lettre pour l'année 1690.*

1690. dans les Dietes. Les Catholiques raisonnerent dans celle-ci, comme des gens qui craignoient que les Ennemis de la France ne voulussent favoriser la Religion Protestante qu'elle persecutoit : de sorte qu'ils refuserent de se joindre au Duc de Savoie & aux Confederez. Les Cantons Evangeliques de leur côté, quoique par un motif qui n'avoit rien de commun avec le leur, furent bien-aises que ce refus leur servît de prétexte pour demeurer Neutres dans une conjoncture si delicate, & où effectivement la Suisse auroit manqué de prudence à prendre parti. Ce n'est pas qu'ils ne vissent bien le danger où ils se trouvoient exposez, par la trop grande puissance de cette Couronne : mais après tout, ils ne crurent pas, qu'habile & politique comme elle étoit, elle songeât à l'Invasion d'un Païs si sterile, & dont la conservation lui coûteroit plus, que la Conquête ne lui en seroit avantageuse. Ils crurent que Louïs XIV. n'auroit jamais l'entetêment de Charles le Hardi, & qu'il ne lui prendroit pas envie, comme à ce Duc de Bourgogne, d'aller se briser contre ce Corps tout de fer. Telles furent les raisons des Suisses pour les empêcher d'entrer dans la Ligue du Duc de Savoie. Et ce fut pour les mêmes raisons, que dans la Diete du mois d'Octobre suivant, ils refuserent d'écouter les sollicitations des Confederez, qui vouloient qu'ils s'oposassent aux Fortifications d'Huningue, comme je l'ai raporté (1).

(1) *Voiez ci-dessus, pag. 24.*

Le Duc de Savoie tira plus de secours des Vaudois. Je dirai quelque chose de ces derniers, sans avoir dessein de les justifier ni de les condamner, mais uniquement pour l'intelligence de l'Histoire. Le Duc de Savoie, dont ils sont Sujets Naturels, soit par des motifs de Religion, soit par des motifs de Politique & de complaisance pour Louïs XIV. les avoit bannis en 1686. & contraints de sortir de leur Païs natal, s'ils ne vouloient pas changer de Religion. C'étoit une suite de la Revocation de l'Edit de Nantes, que le Roi étendoit jusques dans les Etats Voisins, qui pourtant ne relevoient pas de sa Couronne. Ils sortirent donc & se refugierent dans les Etats & chez les Princes de leur Croiance: mais par une des plus surprenantes Revolutions de ce tems-là, ils y rentrerent, & s'y rétablirent en 1689. On dit, & il est fort vrai-semblable, que ce fut du consentement du Duc de Savoie, qui donna un Edit aussi favorable pour leur rétablissement, qu'il en avoit donné un cruel trois ans auparavant pour leur proscription. Chacun oublia le passé: le Duc rendit ses bonnes graces aux Habitans des Vallées, & ils furent plus sensibles à ce second traitement qu'au premier. 1690.

Tout méprisables qu'ils parurent d'abord par leur petit nombre & par leur rusticité, mal armez & mal disciplinez, ils ne laisserent pas d'être d'un grand secours au Duc de Savoie, & d'incommoder extrêmement les Troupes Françoises. La situation avantageuse de leur Païs, qu'ils

1690. connoissoient parfaitement, leur fournissoit des Citadelles naturelles, dans des Montagnes & des Défilez, dont il étoit presqu'impossible de les chasser, & d'où ils faisoient de fâcheuses Irruptions sur les Ennemis, qui entreprennoient d'en forcer les passages. Ils se joignirent le 8. d'Août de cette année près de Luzerne aux Troupes que commandoit le Marquis de Parelle, Lieutenant-General du Duc de Savoie, battirent les Troupes Françoises, se saisirent de Luzerne, & d'autres petites Places. Nous les verrons encore dans la suite faire des Exploits qu'on n'eût pas attendus d'une si vile Nation. Tant il est vrai qu'il n'est point de petits Ennemis! Mais il est tems de reprendre le fil de la Guerre que faisoit le sage & vaillant Catinat en Piemont.

Exploits de Catinat.

La Bataille de Staffarde lui avoit ouvert le chemin au Marquisat de Saluces, où il parut dès le lendemain. Ce Marquisat étoit originairement un Fief mouvant du Dauphiné, & François I. s'en étoit saisi par Droit de Reversion, faute d'Enfans mâles dans la Succession des Seigneurs qui le possedoient. Aiant été ainsi réuni à la Couronne, il y fut toûjours attaché jusqu'à l'année 1588. que le Duc de Savoie, profitant des troubles que causoit la Ligue, s'en empara, sous prétexte de zele pour la Catholicité, & pour empêcher qu'il ne tombât entre les mains de Lesdiguieres, qui faisoit alors profession de la Religion Protestante. Henri IV. parvenu à la Couronne, revendiqua ce Duché (1), lors

(1) *Voiez l'Histoire de Henri IV. par Perefixe.*

du Traité de Vervins : mais la restitution en fut remise à l'Arbitrage du Pape, qui s'en départit sur les soupçons du Duc de Savoie. Je ne raporterai point toutes les intrigues de ce Prince pour se maintenir dans sa possession, & la fermeté du Roi pour l'obliger à lâcher prise, ou à lui fournir un Equivalent dont il se pût contenter. C'est par où se termina le different. Le Marquisat de Saluces demeura au Duc, qui ceda au Roi en échange le Bailliage de Gex, les Seigneuries de Bresse & d'autres Païs le long du Rhône. Le Duc possedoit donc en vertu de ce Traité le Marquisat de Saluces, enclavé dans ses Terres, qu'il n'eût pû abandonner, sans s'exposer aux Partis de la France, qui eussent pû venir fourager jusqu'aux Portes de Turin, & le tenir bloqué dans sa Capitale. Mais le Petit-Fils perdit en un jour, ce que son Bis-Aieul n'avoit acquis que par des ruses & des Negociations de plusieurs années, par des dépenses extraordinaires, & par des échanges d'une partie de ses plus beaux Païs. Le General François se présenta devant la Capitale, qui porte le nom du Marquisat, & qui ne fit qu'une foible resistance. Les autres petites à son exemple ouvrirent leurs Portes aux Vainqueur, qui bientôt après vint faire le Siege de Suse, Place considerable par sa situation, qui ouvre le passage pour entrer du Dauphiné dans le Piemont.

1690. Intrigues du Duc de Savoie pour le Marquisat de Saluces.

Prise de Saluces.

Cette Conquête ne lui coûta pas plus que celle du Marquisat de Saluces. La Ville se rendit le 12. de Novembre, & le

Et de Suse.

1690. Château le 13. Pour en assurer la Conquête, il fit bâtir sur une des Hauteurs qui environnent la Place, un Fort portant son nom : mais le Duc s'étant raccommodez avec la France par le Traité de 1696. Suse lui fut renduë : & aiant depuis changé de Parti, il en fut dépossedé une seconde fois en 1705. la Ville & la Citadelle n'aiant resisté gueres plus longtems au Duc de la Feuillade, qu'elles avoient faites à Catinat quinze ans auparavant. Nous verrons toutes ces Revolutions en leur ordre.

St. Ruth entre en Savoie.

Dans le tems que le Piemont se soûmettoit à l'Armée de Catinat, la Savoie étoit envahie par celle que commandoit St. Ruth, plus odieux par ses cruautez (1) que celebre par ses Victoires, plus propre à faire le mêtier de Comite que celui de General d'Armée, & qui l'année suivante fut tué dans la Guerre d'Irlande. Ainsi le Duc de Savoie se voioit dépoüillé de ses Etats, où il ne lui restoit plus que quelques Citadelles qui tenoient bon, & sous les ruines desquelles ce Prince fier étoit resolu de s'enseveiir, plûtôt que de se soûmettre.

Le Duc implore le secours de Guillaume III.

Au lieu de rechercher les bonnes graces d'un grand Roi son Voisin, dont il s'étoit attiré le ressentiment, il aima mieux passer la Mer & venir en Angleterre implorer le secours du Roi Guillaume. Il ne fit pas ce voiage lui-même ; mais le Président de la Tour, son Ministre, se ren-

(1) *Voiez l'Histoire du Tems, Tome IV.*

rendit de sa part à Londres avec le Caractere de son Envoié Extraordinaire, & le 12. de Novembre il eut son Audience Publique. Je ne raporterai point son Discours, qui fit admirer le genie de l'Orateur & la flaterie de ses expressions; Je me contenterai d'en raporter la fin: *Mes paroles*, dit-il, *& le Traité que j'ai signé à la Haye avec le Ministre de Votre Majesté, n'expriment que foiblement la passion qu'a mon Maître, de s'unir à Votre Majesté par un attachement inviolable à son service. L'honneur Sire*, ajoûta-t-il, *qu'il a de vous apartenir, a formé les premiers nœuds de cette union: le respect infini qu'il a pour votre Personne sacrée les a serrez plus étroitement, & la protection que vous lui accordez avec tant de generosité achevera de les rendre indissolubles.* Ils ne le furent pourtant pas, comme nous le verrons dans la suite, & en l'année 1696. l'ambition du Duc de Savoie, trouvant mieux son compte dans l'Alliance de la France que dans celle de ses Ennemis, il prit de nouveaux engagemens avec cette Couronne, & se détacha du Parti des Confederez. Au reste l'Ambassadeur, qui faisoit valoir la Parenté de son Maître avec le Roi Guillaume, avoit-il oublié qu'il en avoit une plus proche avec Louïs XIV. (1) à qui par consequent elle eût dû l'unir plus étroitement. Mais l'experience de tous les Siecles nous aprend, qu'il n'est 1691

(1) *Christine de France, Fille de Henri IV. étoit l'Aieule du Duc de Savoie.*

1690. point de liens plus fragiles que ceux du Sang & de la Parenté, dont la Politique ne fait de cas, qu'autant qu'elle en tire de profit.

La Victoire marcha sur Mer devant le Pavillon de France, comme elle avoit marché sur Terre devant ses Etendarts.

Il courut un bruit en Angleterre, pendant l'absence du Roi qui étoit passé en Irlande, „ Qu'il y avoit eu une Conspi-„ ration faite pour se rendre maître de la „ personne de la Reine, & que dans ce „ dessein la Flotte de France devoit en-„ trer dans la Tamise, pour favoriser les „ démarches des Conjurez : Que cette „ Flotte avoit huit mille Hommes desti-„ nez à empêcher le retour du Roi, & à „ faire soûlever l'Ecosse. „ Quelque opinion qu'on eût de ces nouvelles, que la Renommée répandoit à l'ordinaire en les grossissant, mais dont on n'eut point de preuves pour en être persuadé, la Reine ne voulut rien negliger, & elle ordonna à l'Amiral Torrington, qui avoit sa Flotte prête, de se mettre en Mer pour chercher celle de France, dont on publioit de si grands desseins, & pour lui donner Bataille. La Flotte Hollandoise avoit joint l'Angloise, & toutes deux faisoient ensemble cinquante-huit Vaisseaux de Ligne : mais la Françoise en avoit quatre-vingt, dont l'Avant-Garde étoit commandée par le Comte de Château-Renaud, & le Corps de Bataille par le Comte de Tourville. Le Combat commença le 10. de Juillet dans la Manche, ou dans le Ca-

Les Flotres d'Angleterre & de Hollande battuës par celle de France.

nal (1), & dura depuis neuf heures du matin jusques bien avant dans l'après-midi. Il s'y fit de part & d'autre des Actions d'une grande valeur. Les Hollandois y perdirent deux Chefs d'Escadre, un de la Meuse, & un de la Nort-Hollande, plusieurs moindres Officiers, & environ cinq cens Soldats : outre huit de leurs Vaisseaux brûlez ou coulez à fond. La perte des Anglois fut moins considerable, parce qu'ils eurent moins de part à l'Action. On soupçonna leur Amiral de Trahison, & ses Commissaires l'aiant absous, le Roi Guillaume (2) ne fut pas de leur avis, & le dégrada de sa Charge. On l'accusoit d'être demeuré simple Spectateur du Combat, pendant que la Flotte Hollandoise essuioit tout le feu de la Françoise, qui en laissa échaper à peine quatorze Vaisseaux fort maltraitez, & qui eurent bien de la peine à se sauver en prenant la route de la Tamise, à l'Embouchure de laquelle ils n'arriverent que le 17. du mois. On ne dit point quelle fut la perte des François, qui sans doute n'égala pas celle des Vaincus qu'ils avoient mis en fuite, & poursuivis plusieurs jours. Il est toûjours certain, & leurs Ennemis en conviennent, *que la Flotte de France, qui avoit vaillamment combattu, demeura maîtresse de la Mer.* On ne peut parler plus magnifiquement de leur Victoire : & des Vaincus, qui sçavent

1690.

Torrington accusé de Trahison.

S 2

(1) *A la hauteur de Beachi qui est du Comté de Sussex vis-à-vis de Dieppe.*

(2) *A son retour d'Irlande.*

1690. ainsi honorer la vertu de leurs Vainqueurs, meritent qu'on donne aussi des loüanges à leur valeur. Quelle que pût être la conduite du Comte de Torrington, elle n'ôta pas le courage à quelques Capitaines Anglois, entre lesquels on nomme Botham & Pumrey qui seconderent la bravoure du Duc de Grafton, & se détachant avec lui du Corps de Bataille que commandoit l'immobile Amiral, vinrent se joindre aux Vaisseaux Hollandois. Mais ils ne pûrent arracher la Victoire aux François.

Les Armes de Louïs XIV. ne sont pas heureuses en Irlande.

Les Armes de la France ne furent pas si heureuses en Irlande, où elle avoit fait passer des Troupes au secours de Jaques II. & la fortune de Louïs XIV. victorieuse par tout ailleurs, ne pût rien changer à la destinée de ce malheureux Prince, ni lui faire gagner la fameuse Bataille de la Boine, dont nous allons donner la relation. Ce coup fatal acheva de renverser le Roi détrôné, & toutes les tentatives qu'il fit dans la suite avec l'aide des François, ne furent pas capables de le rétablir. Comme si la Providence, qui avoit resolu la Revolution de l'Angleterre, eût voulu faire sentir à Louïs XIV. qu'elle n'aprouvoit pas les obstacles qu'il entreprenoit d'y mettre.

Le Duc de Schomberg, comme je l'ai dit (1), avoit précedé le Roi Guillaume, & étant arrivé sur la fin de l'année 1689. s'étoit retranché près de l'Armée du Roi

(1) *Voiez ci-dessus, pag. 228.*

Jaques pour en observer les mouvemens, 1690.
sans que de part & d'autre il se fît rien de considerable. Si le Roi en eût voulu croire le Lieutenant-General Rose, qui étoit passé en Irlande avec le Comte de Lauzun, il n'eût pas souffert que le Duc de Schomberg se fût retranché si près de lui. Il remontra fortement dans le Conseil de Guerre, qu'on auroit jamais une plus belle occasion d'abattre par un seul coup le Parti du Roi Guillaume, & toutes les Forces des Anglois : Qu'il y avoit peu de Cavalerie dans leur Armée, & que celle des Irlandois, qui leur étoit fort superieure, pouvoit passer sur le ventre à leur Infanterie, & la tailler en pieces : Que le Duc de Schomberg, l'ame du Parti ennemi, & qui seul valoit plus de dix mille Hommes, perdant la Bataille & peut-être la vie, une si belle Victoire feroit triompher les Irlandois, & aplaniroit le chemin à l'entier rétablissement du Roi. Il y avoit dans ce Conseil autant de bon sens que de hardiesse : & tel avoit été celui qu'Achitopel donna à Absalom (1). Il eut aussi le même succès, & la Providence, qui avoit dissipé celui de cet habile Juif, ne permit pas que celui du General François fût mieux écouté. Il étoit trop sage pour imiter le desespoir d'Achitopel; mais irrité du mépris qu'on faisoit de son avis, & comme s'il eût prévû la funeste catastrophe qui en arriveroit, il quitta le service d'un Prince qui n'avoit pas assez de lumiere,

(1) *Voiez le II. Livre de Samuel, Chap. 17.*

1690. ou assez de courage pour le croire, & retourna en France. On dit qu'un trait d'habileté du Duc de Schomberg contribua beaucoup à faire échouer le Conseil du General Rose. Il en craignoit l'execution, & pour en détourner le Roi Jaques, il prit plaisir d'en parler comme de l'avis d'un étourdi, auquel un Prince, disoit-il, aussi sage & aussi grand Capitaine qu'étoit le Roi n'auroit garde de deferer. Il sçavoit bien que ce discours lui seroit raporté, & il ne doutoit point qu'étant aussi amateur de loüanges, & aussi présomptueux qu'il étoit, il n'en fût la dupe. C'est effectivement ce qui arriva : il aima mieux manquer à sa fortune, que de la devoir à la hardie resolution d'un des Generaux de son Armée. L'Hiver venant obligea les deux Armées à finir la Campagne. Elles y rentrerent cette année aussi-tôt que la Saison le pût permettre. Je ne parlerai point de la prise de Charlemont, qui se rendit le 23. de Mai au Duc de Schomberg, ni des autres Exploits qui se firent entre les Anglois & les Irlandois à l'entrée de cette Campagne. Cela ne concerne point l'Histoire de France. Je passe tout d'un coup à l'arrivée du Roi Guillaume, & à la Bataille de la Boine, où les Troupes Françoises n'eurent pas moins de part que les Irlandoises.

Le Roi Guillaume arrive en Irlande.

Le Roi Guillaume étant parti de Londres le 14. de Juin (1), & s'étant embar-

(1) *Voïez les Fastes de Louis le Grand, l'Histoire du Tems, les Lettres & Memoires sur*

qué à Higlake le 21. débarqua deux jours après à Knocfergus, d'où il alla par terre à Belfast joindre son Armée, qui se trouva composée de soixante & deux Escadrons, & de cinquante-deux Bataillons, le tout faisant ensemble quarante mille Hommes. Il les partagea en quatre Corps. L'Avant-Garde étoit commandée par le General Douglas : l'Aîle droite par le General-Major Kirke : la gauche par les Comtes d'Oxford & de Solms : & le Corps de Bataille par le Roi & par le Duc de Schomberg. L'Armée marchant en cet ordre vint le 7. de Juillet se poster dans les plaines de Dundalke. Le 10. elle continua sa marche, & s'avança jusqu'à la portée du Canon de Drogheda. C'est où l'Armée ennemie étoit campée le long de la Riviere de Boine, pour en défendre le passage. Le Roi Guillaume voulant voir la disposition de cette Armée, un Boulet de Canon tiré du Camp lui effleura l'épaule droite, & comme il le dit en portant la main sur sa blessure, *il ne falloit pas que le coup fût plus prés.* Il eut été mortel, & c'étoit fait non seulement de sa personne, mais encore de toute la Revolution des trois Roiaumes de la Grande Bretagne. Le Ciel qui en avoit disposé autrement le sauva de ce danger, & de tous ceux qu'il courut dans la Bataille. 1690.

S 4

les Matieres du Tems, l'Histoire d'Angleterre par divers Auteurs, l'Histoire de Guillaume III. & les Memoires du M. D. L. F.

1690. Bataille de la Boine.

Elle se donna le lendemain 11. de Juillet, & décida de la fortune des deux Partis : car ce qui se passa dans la suite ne pût relever le Parti abattu, ni arrêter long-tems l'entiere Conquête de l'autre. Chacun en avoit connu l'importance, & chacun aussi avoit porté ses Forces de ce côté-là avec la resolution, l'un de s'ouvrir le passage pour aller à Dublin, & l'autre de l'empêcher. La Riviere de Boine le fermoit au Roi Guillaume, & le Roi Jaques, campé au delà avec les Irlandois & les François, défioit les Anglois rangez sur l'autre Bord, & sembloit attendre avec impatience qu'ils osassent traverser une aussi grande & aussi profonde Riviere à la vûë d'une Armée, dont il falloit encore, qu'avant que de gagner le Rivage, ils essuiassent tout le feu du Canon & de la Mousqueterie, & en abordant, le fer des Piques de cinq Bataillons qui les attendoient pour les tailler en pieces au sortir de l'eau. C'est pourtant ce qu'entreprit le Roi Guillaume, & ce qu'il eut le bonheur d'executer avec un succès étonnant.

Le Comte Menard de Schomberg passa le premier avec la Cavalerie de l'Aîle droite, deux Regimens de Dragons de l'Aîle gauche, & avec la Brigade d'Infanterie de Treulani. Huit Escadrons des Ennemis voulurent lui disputer le passage : mais il les força, & se rangea en Bataille sur le Bord dont il s'étoit saisi. Le Roi Guillaume, à qui il en donna avis, ne tarda pas à le suivre. Son Infanterie passa dans un endroit, où elle avoit l'eau jusques

par dessous les bras, & sa Cavalerie par un autre, où les Chevaux furent obligez de nager. Ces Troupes étant passées nonobstant la rapidité de la Riviere, & le feu des Ennemis, garderent si bien leurs rangs dans une marche si extraordinaire, qu'elles se trouverent en ordre de Bataille en arrivant sur l'autre Bord. Elles en firent éloigner ceux qui le défendoient: & les Gardes Hollandoises à la tête du Corps de Bataille étant encore dans l'eau, firent sur eux des décharges si terribles, qu'ils lâcherent le pied & leur abandonnerent le Terrain. C'est par où commença la défaite des Troupes Irlandoises. Le Roi Guillaume étant passé, envoia douze Bataillons & neuf Escadrons au Comte de Schomberg, pour renforcer le Corps avec lequel il avoit le premier fraié le passage de la Riviere, & se mettant à la tête des autres Troupes, il chargea les Ennemis avec une valeur, dont ils ne soûtinrent pas long-tems l'impetuosité. Après une assez foible resistance tout plie: les lâches Irlandois prennent la fuite, sans qu'il soit possible aux Officiers, qui vouloient faire ferme, de les arrêter, ni de les ramener au Combat. Ni le salut de la Patrie, ni celui de leur Roi, qu'ils abandonnoient si honteusement, ni le zele de leur Religion, dont ils avoient paru si ardens défenseurs, rien n'est capable d'en rapeller le courage, ni d'en rétablir le desordre. Le Roi Jaques tâcha inutilement de rallier les débris de cette miserable Armée, il n'en fut pas écouté, & se vit contraint 1690.

1690. à se retirer avec les Fuiards, laissant à ses Generaux, & particulierement au Comte de Lauzun, à sauver comme ils pourroient l'honneur de la Journée. Ce General François sauva au moins l'honneur de sa Nation. Il s'étoit retranché dans un Village avec la Cavalerie qu'il commandoit, & au desespoir de voir la lâcheté des Irlandois, il avoit de la peine à ceder le Champ de Bataille au Vainqueur. Il y fut pourtant contraint; mais ce fut en se retirant en bon ordre, & en ne témoignant pas moins de resolution dans sa retraite, qu'il avoit fait paroître de valeur dans le Combat.

La Victoire demeure au Roi Guillaume.

L'Armée victorieuse, contente de la défaite des Irlandois, & de la fuite du Roi Jaques, fatiguée d'ailleurs d'une si penible Journée, ne voulut pas, en poursuivant un si fier Ennemi, s'exposer à quelque échec capable de lui faire perdre une partie de la gloire qu'elle s'étoit acquise. Elle lui coûta cher, & la mort du Duc de Schomberg, dangereusement blessé de deux coups de Sabre, & tué d'un coup de Pistolet, diminua beaucoup la joie du Triomphe. On regretta encore le fameux Walker, qui tout Ecclesiastique qu'il étoit, avoit si hautement signalé son courage & sa capacité dans la défense de Londonderri, & qui voulut encore en donner des preuves dans cette Bataille, & mourir les Armes à la main. Un des Fils du Marquis de Ruvigni y trouva aussi la fin de sa vie, aiant reçû à la tête du Regiment qu'il commandoit une blessure, dont il mourut peu

Mort du Duc de Schomberg.

de jours après. Il y perit encore d'autres Officiers : & peu s'en fallut que le Chef principal, le Roi Guillaume, ne perît lui-même d'un Boulet de Canon qui lui emporta une partie de sa botte : ce qui donna lieu au bruit de sa mort, dont je parlerai bientôt. 1690

Le Roi Guillaume a une partie de sa botte emportée d'un Boulet de Canon.

Cependant le Comte de Lauzun prenant le chemin de Limmerick, s'y rendit avec Tyrconel qui le joignit sur la route, & menant avec eux les Troupes qu'ils pûrent ramasser. Mais ils ne trouverent pas à propos de se renfermer dans la Place, à l'aproche du Roi Guillaume qui en vint faire le Siege. Ils en laisserent la défense à un Officier François, & ne croiant pas pouvoir sauver l'Irlande, ils ne songerent qu'à en partir pour faire voile en France.

Retraite du Comte de Lauzun & de Tyrconel.

Le Roi Jaques y arriva avant eux. Il étoit venu à Dublin après la perte de la Bataille, où aiant tenu Conseil avec un petit nombre de ses Confidens, il leur parla comme aiant perdu toute esperance. Abandonné, dit-il, en Irlande par la « lâcheté de ses Troupes, après avoir été « exilé d'Angleterre par la Rebellion de « ses Sujets : Qu'il ne lui restoit donc plus « qu'à retourner dans son Asyle, & chercher « auprès du Roi Tres-Chrétien son « repos & sa sureté. « Comme il parloit à des gens aussi consternez que lui, il n'y eut personne qui entreprît de relever son courage abatu, ni qui osât lui promettre qu'il seroit mieux défendu dans les Murailles de Dublin, qu'il ne l'avoit été sur les Bords de la Boine. Il partit donc avec

Arrivée du Roi Jaques à Dublin.

1690. précipitation, étant entré dans la Ville à dix heures du soir, & en étant sorti à la pointe du jour, pour aller s'embarquer à Waterford, faisant rompre derriere lui tous les Ponts sur lesquels il avoit passé, pour ne pouvoir être poursuivi. Il trouva le Vaisseau qui l'attendoit tout prêt; & qui l'aiant reçû, & mettant à la voile, l'eut bientôt mené sur les Côtes de France, d'où il ne tarda pas à faire le reste du chemin par terre pour arriver à Paris. Il y porta lui-même la triste nouvelle de sa défaite & de sa fuite, & remplit non seulement la Cour de St. Germain de deuil, mais affligea encore celle du Roi Tres-Chrétien, sensible à cette nouvelle disgrace, & touché de compassion pour tant de revers, que la mauvaise fortune de ce malheureux Prince lui faisoit souffrir.

Il passe en France.

Une nouvelle vint le lendemain faire succeder la joie à la tristesse. Un Valet de Chambre du Roi fugitif, qui étoit parti d'Irlande un peu après lui, vint avec la diligence d'un Courier annoncer la mort du Prince d'Orange, soit qu'il en fût persuadé lui-même, soit qu'il eût dessein d'en persuader les autres. Les deux Boulets de Canon, dont l'un avoit touché l'épaule de ce Prince, & l'autre lui avoit emporté une partie de sa botte la veille & le jour de la Bataille, pouvoient autoriser cette nouvelle, & comme on croit d'ailleurs aisément ce qu'on souhaite, il n'y eut personne dans les deux Cours & dans tout Paris, qui n'ajoûtât foi à un recit qui lui faisoit tant de plaisir. Mais on alla trop

loin, lorsque le bruit s'en étant répandu 1690.
la nuit les Commissaires des Quartiers allerent fraper à la porte des Bourgeois, pour les éveiller, & les exhorter à faire des Illuminations, pour témoigner leur joie de la mort du plus grand Ennemi du Roi & de tout le Roiaume. La Populace, toûjours prompte à executer de semblables ordres, n'obéit que trop volontiers. En un moment toute la Ville est illuminée, les Trompettes & les Tambours se font entendre dans toutes les ruës, il n'y en a presque pas une, où il n'y ait des Feux allumez. On sonne les Cloches dans plusieurs Eglises, on tire le Canon de la Bastille : en un mot on n'oublie rien de ce qui peut marquer une allegresse publique de la maniere la plus éclatante & la plus solemnelle. La joie ne se renferma pas dans Paris. Elle se répandit dans toutes les Provinces : & qui plus est on obligea ceux d'Orange à la solemniser, & tous les Membres du Parlement d'assister en Robes rouges au *Te-Deum* chanté pour rendre graces à Dieu de ce grand Evenement, comme du gain de quelque fameuse Bataille, ou de la Conquête d'une Place importante. Charles-Quint en usa plus genereusement quand après le gain de la Bataille de Pavie, où François I. fut fait Prisonnier, il ne voulut pas qu'on en fit des Feux de joie. Quelle confusion d'ailleurs ne fut-ce pas pour toute la France, quand elle aprit peu de jours après la fausseté de cette nouvelle, & que le Prince, à qui on avoit fait de si étranges Funerail-

La joie de Paris pour la prétenduë mort du Prince d'Orange.

Et dans les Provinces.

Le Parlement d'Orange assiste au *Te-Deum*.

Belle Action de Charles-Quint.

1690. les, marchoit à grands pas à la reduction de Dublin & de toute l'Irlande.

Entrée du Roi Guillaume à Dublin.

Il entra le 16. de Juillet dans la Capitale, d'où le Roi Jaques étoit sorti le 12. & il y fut reçû avec toutes les marques de soumission & de joie qu'on a coûtume de donner à un Liberateur.

Sa politique & sa clemence.

Il fit paroître aussi de son côté une politique bien differente de celle du Roi fugitif: & dès le lendemain de son Entrée, il fit publier une Declaration qui pardonnoit à tous ceux qui avoient pris les Armes, les assuroit de sa clemence & de sa protection; qu'il étendoit même aux Chefs de Parti qui avoient attiré les François dans le Roiaume, pourvû qu'ils donnassent des marques de leur attachement à l'avenir au Gouvernement Anglois. Cette douceur lui en gagna encore plus que sa Victoire.

Cruauté du Roi Jaques.

Le Roi Jaques au contraire donna dans sa fuite des marques de cruauté mal propres à le rétablir, aiant fait mourir à Gallowai, par où il passoit, ceux qui n'avoient pas été d'avis de le recevoir. Il ne faut pas s'étonner si des manieres si oposées produisirent des effets si differens.

Il restoit cependant à ce malheureux Prince, encore plusieurs Places importantes, telles qu'Athlone & Limmerick. Le Roi Guillaume marcha vers la derniere, aiant pris en passant à Waterford, qui se rendit le 4. d'Août: & le 19. il vint faire le Siege de Limmerick. Les Comtes de Lauzun & de Tyrconel en étoient sortis, comme je l'ai dit; mais ils en avoient confié la défense à Boisselot, Officier Fran-

çois d'une bravoure à toute épreuve, & qui n'avoit pas moins de politesse, comme il parut par la réponse qu'il fit au Heraut que le Roi Guillaume envoia pour le sommer de rendre la Place. *Elle m'a été confiée*, répondit-il, *par des personnes à qui je suis obligé d'obeïr, & le Prince d'Orange auroit mauvaise opinion de moi, si je la rendois sans resistance. Je suis resolu à la défendre jusqu'à l'extrémité, & c'est par ma fidelité & par mon courage, & non par ma lâcheté, que je veux meriter l'estime d'un Prince qui honore la vertu.* 1690.

Belle réponse du Commandant de Limmerick à la sommation de se rendre.

Il tint parole: & sa hardie resolution fut heureuse. La Tranchée fut ouverte le 27. d'Août, & jusqu'au 7. de Septembre, ce fut un carnage perpetuel par les Bombes & par les Carcasses, qui reduisirent plusieurs maisons en cendres, par les Batteries qui firent Brêche au Rempart, & par les Attaques furieuses des Assiegeans: mais les Défenses des Assiegez ne furent pas moins vigoureuses: & enfin le 8. du mois il fallut lever le Siege. Les pluies y contribuerent: & le Roi Guillaume aiant à combattre contre les Hommes & les Elemens, aima mieux ceder en se retirant, & en sauvant son Armée, quoi qu'il en coûtât à sa gloire, que de s'opiniâtrer à un Siege où il eût pû perir avec elle. Ainsi aiant fait partir le Canon le 9. il décampa le 10. & s'étant embarqué le 15. il arriva le 20. à Londres. Cet échec aida un peu à soûtenir le Parti du Roi Jaques, ou plûtôt servit moins à relever ses esperances, qu'à donner du relief aux Armes & à la fortu-

Siege de Limmerick.

Levée du Siege.

1690. ne du Roi Tres-Chrétien, qui étoit presque toûjours Victorieux, quand la fatale destinée de son Allié n'entraînoit pas les Troupes Françoises avec les siennes.

Comme ce n'est pas l'Histoire d'Angleterre que j'écris, je ne donnerai pas la relation de tous les Exploits des Troupes, dont le Roi Jaques laissa le Commandement à ses Lieutenans-Generaux, & surtout au Duc de Berwick, à qui les Comtes de Lauzun & de Tyrconel, en avoient remis la conduite à leur départ d'Irlande. Je me contenterai de dire pour finir la Campagne, que le Comte de Marlborough, étant venu avec un renfort d'Anglois, & aiant débarqué le 3. d'Octobre à Cork, il se rendit maître de la Ville le 7. Mais le brave Duc de Grafton, qui s'étoit signalé dans la Bataille Navale qui s'étoit donnée au mois de Juillet de cette année, & qui voulut encore se signaler à ce Siege, y fut dangereusement blessé, & mourut quelques jours après, regretté de toute la Nation Angloise. La prise de Cork finit la Campagne, & le Roi Guillaume en alla rendre compte au Parlement d'Angleterre.

Exploits de Mylord Marlborough en Irlande.

Mort du Duc de Grafton.

Ce fut dans cette conjoncture que le Président de la Tour, Envoié Extraordinaire du Duc de Savoie, vint lui faire cette Harangue si soûmise & si flateuse de la part de son Maître, dont j'ai déja parlé (1). Ce fut alors que le Roi Guillaume, prenant connoissance de l'affaire du Comte

Le Roi Guillaume condamne Torrington comme Traître.

(1) *Voiez ci-dessus, pag. 273.*

Comte de Torrington, le regarda comme un Traître, & le dégrada de sa Charge d'Amiral. Je ne dirai rien des Conspirations contre la personne & les Armes du Roi Guillaume, dont l'Histoire d'Angleterre fait mention, & notamment de celle d'Aston & de Mylord Peston, tous deux condamnez à être pendus & écartelez, comme coupables & convaincus de Haute Trahison : mais la Sentence ne fut executée que contre le premier, aiant été suspenduë contre le second, qui obtint quelque tems après sa grace, en nommant ses Complices. Ce détail n'est pas de mon Histoire. 1690. Conspirations contre ce Prince.

J'y reviens par ce qui se passa à Quebec entre les François & les Anglois pendant le mois d'Octobre. C'est, comme je l'ai dit en un autre endroit (1), la Capitale de la Nouvelle France dans le Canada, située sur une des Rives du grand Fleuve de St. Laurens. La Flotte Angloise y vint débarquer des Troupes pour en faire le Siege : mais elles furent repoussées, & obligées à se rembarquer, pour aller dans les Iles Caribes, où elles s'emparerent de celle de St. Christophle. Descente des Anglois à Quebec. Ils s'emparent de St. Christophle.

La mort du Marquis de Seignelai, qui arriva le 3. de Novembre, fut une perte considerable pour la Marine de France, qu'il cultivoit avec une grande aplication, & qu'il avoit mise dans le plus florissant état, où elle eût été jusqu'alors. Il l'au- Mort & éloge du Marquis de Seignelai.

(1) Voiez Tome IV. pag. 208.

1690. roit sans doute mise encore dans une plus grande perfection, s'il ne fût pas mort à la fleur de son âge au milieu des honneurs dont il jouïssoit, *& des épines qui les suivent*, dit un Auteur (1), qui, quoi que dans le Parti des Ennemis de la France, rend justice au merite de ce laborieux Ministre qui avoit le Département de la Marine, & qui avoit été formé par les mains d'un Pere infatigable. Il ne l'eût pas été moins, s'il en eût encore eu la temperance : mais la volupté le détourna quelquefois de ses occupations, & avec trop d'ambition & trop de fierté, il eut en même tems trop de mollesse, & aima trop le luxe : Actif, ambitieux, magnifique, hautain, trop adonné à ses plaisirs : entre lesquels & les occupations de son Ministere il partagea son tems. C'est le portrait qu'en fait un autre Ecrivain impartial (2). Après tout la France perdit en lui un Ministre habile & zelé, & qui avoit porté la magnificence avec l'habileté & la bravoure dans ses Flottes. Ses Charges furent données à plusieurs Ministres : celle de Secretaire d'Etat à Pont-Chartrain, Controlleur-General : celle de Commandeur & Tresorier des Ordres du Roi au Marquis de Croissi, Secretaire d'Etat : celle d'Ordonnateur des Fortifications & des Places Maritimes au Marquis de Louvois, & celle des Gardes des

(1) *L'Auteur du Mercure Historique & Politique.*

(2) *Les Memoires du M. D. L. F.*

Pierreries & Ameublemens de la Couronne au Duc de Beauvilliers. Précieuses dépoüilles d'un si puissant Favori, à qui la mort les enlevoit pour en faire des magnificences à ses Parens & à ses Rivaux. 1690.

L'Allemagne crût avoir fait une beaucoup plus grande perte par la mort du Duc de Lorraine, que l'Empereur avoit rapellé des Bords du Danube sur ceux du Rhin, pour venir commander en Chef l'Armée contre les François. J'ai dit qu'étant mort un peu avant l'Ouverture de la Campagne, l'Electeur de Baviere avoit été mis en sa Place : mais je crois être obligé d'ajoûter l'éloge (1), que meritent ses glorieux Exploits dans la Guerre qu'il fit avec tant de succés contre les Turcs. Ne dérobons point à ce vaillant Prince, que la necessité des tems rendit ennemi de la France, la gloire qu'il s'acquit par ses grandes Actions. Neveu de l'inconstant & malheureux Charles IV. qui étoit mort en 1675. dépoüillé de ses Etats, il n'en avoit herité que les Titres : mais il avoit sçû par sa valeur se fraier un chemin pour y rétablir sa Posterité, & pour s'acquerir une reputation, où l'inquietude & la legereté de son Prédecesseur l'avoit empêché de parvenir. Il nâquit le 3. d'Avril 1643. & il épousa le 1. de Fevrier 1678. Eleonore Marie d'Autriche, Douairiere de Michel, Roi de Pologne, & Sœur de l'Empereur Leopold, à qui cette Alliance

Mort & éloge du Duc de Lorraine.

(1) *Voiez les Auteurs ci-dessus, & les Memoires du M. D. L. F.*

1690. acheva de l'attacher encore plus étroitement que les malheurs de sa Maison. Nous avons vû que l'Empereur fit son possible pour l'en relever à la Paix de Nimegue : mais il ne pût obtenir son rétablissement qu'à des conditions, où son Oncle Charles IV. avoit reduit le Duché, dont il aima mieux être exilé, que d'y rentrer comme un Vassal & comme un Esclave de la France. Il choisit donc le parti d'aller meriter de nouveaux Etats aux dépens des Turcs, s'il ne pouvoit pas être rétabli dans les siens. Mais le tems des Godefrois de Bouillon, qu'il comptoit entre ses Prédecesseurs (1), étoit passé, & on ne voioit plus de ces illustres Aventuriers, qui gagnoient des Empires l'Epée à la main. S'il n'acquit pas une Couronne, il acquit au moins une reputation immortelle par une infinité de Victoires & de Conquêtes. Il partagea en 1683. la gloire de la levée du Siege de Vienne avec le Roi de Pologne. La prise de Neuhausel & de Gran, & la Victoire remportée sur soixante mille Turcs, que commandoit le Seraskier, furent les succés de l'année 1685. La Conquête de Bude, emportée l'année suivante, fut encore suivie de celle de Segedin, & de celle de Cinq-Eglises. La campagne de 1687. ne fut pas moins glorieuse. Le Duc de Lorraine battit les Turcs, ou les mit en fuite par tout ; les contraignant d'abandonner la Hongrie, où l'Empereur

(1) *Godefroi de Bouillon étoit Fils de Godefroi le Bossu, Duc de Lorraine.*

alla faire couronner son Fils sur la fin de 1690
l'année : Agria, cette fameuse Forteresse, que les Turcs croioient imprenable, & dont le Sultan grossissoit la pompeuse énumeration de ses Titres, se rendit le 28. de Novembre par Capitulation. L'importante Forteresse de Montcasch fut reduite le 17. de Janvier 1688. & la prise des Villes d'Albe-Roiale & de Belgrade (1) finirent la Campagne. En un mot tout plia devant l'Armée du Duc de Lorraine, ou des Corps que commandoient ses Lieutenans-Generaux : & il eut poussé ses Conquêtes plus loin, si l'Empereur n'eût pas crû avoir besoin de toute sa valeur & de toute sa capacité contre les François, qui lui parurent plus redoutables que les Turcs. Il se mit donc en chemin pour se rendre à Vienne; mais étant tombé malade à Wels, près de Lintz (2), il fut attaqué d'une Esquinancie, dont il mourut subitement. Il n'y eut au moins le loisir que d'écrire deux Lettres, l'une à l'Empereur pour lui recommander sa Famille, & l'autre à la Reine son Epouse pour la consoler de leur separation. Ces deux Lettres au reste sont bien differentes de celle qu'on lui attribuë d'avoir écrite, pour se plaindre d'une Puissance ennemie de sa Maison, qui en avoit été toûjours persecutée & qu'il soupçonnoit d'avoir hâté sa mort. On devine aisément sur qui pouvoient

(1) *Ce fut l'Electeur de Baviere qui prit Belgrade.*

(2) *En Autriche.*

1690. tomber ces injurieux soupçons : mais les veritables Lettres, qui furent renduës publiques, sont une preuve de la suposition & de la fausseté de celle qu'on débita sur les bruits d'une renommée, qui se plaît à publier les calomnies dont le Peuple, toûjours credule, est aussi toûjours avide. Le Duc de Lorraine mourut donc à l'âge de quarante-huit ans, couvert d'une gloire qui donne plus de lustre à sa Famille, que n'eût fait la restitution de ses Etats, où sa Posterité fut rétablie par le Traité de Ryswyck, & par le Mariage de l'Aîné des Princes Lorrains avec une des Filles du Duc d'Orleans en 1698. dont le Contract fut suivi de l'hommage qu'il rendit au Roi du Duché de Bar le 25. de Novembre 1699. Ainsi la fortune du Duc ne voulut pas qu'il allât hazarder contre la France, la gloire qu'il avoit acquise contre les Turcs, ou plûtôt la fortune de la France ne permit pas qu'un si grand Capitaine vint arrêter ses Victoires.

J'ai raporté l'exaltation d'Alexandre VIII. (1) & la restitution que le Roi lui fit d'Avignon, avec la suspension de l'affaire des Franchises. Le Pape en eût souhaité l'abolition : mais le Roi ne crût pas qu'il fût de sa gloire de relâcher un Droit de sa Couronne si legitime, & qu'il avoit soûtenu avec tant de hauteur. Ainsi les deux Cours convinrent de garder le silence de part & d'autre.

Il s'offrit une question plus épineuse &

(1) *Voiez ci-dessus, pag. 241.*

plus importante, qui faillit à les brouiller tout de nouveau. Elle concernoit la prétention des Papes sur le Temporel des Rois, & le Droit des Rois de France qui s'y sont toûjours fortement oposez. Elle comprenoit aussi les Libertez de l'Eglise Gallicane contre le pouvoir exorbitant des Pontifes, & les atteintes que ces derniers tâchent d'y donner de tems en tems. On s'échauffa fort sur ces Matieres en 1682. & j'ai raporté les Décisions de l'Assemblée du Clergé (1), suivies de la Déclaration du Roi, verifiée au Parlement, pour maintenir l'Autorité Roiale, & les Libertez de l'Eglise contre les entreprises de Rome. Innocent XI. en avoit témoigné de l'indignation, & en étoit demeuré là. Alexandre VIII. voulut aller plus loin, & refusa les Bulles aux Prélats qui avoient assisté à cette Assemblée, jusqu'à ce qu'ils se fussent retractez. C'est ce qu'ils ne voulurent pas faire. Ils croioient qu'ils se chargeroient d'une oprobre éternel, s'ils révoquoient leurs Décisions conformes à ce que l'Eglise Gallicane avoit toûjours enseignée: & le Pape de son côté, croioit faire une brêche irreparable à son Autorité, s'il accordoit des Bulles à des Prélats, qui l'avoient si hautement contestée. Il y eut là-dessus plusieurs allées & venuës des Ministres des deux Cours, sans qu'on pût se concilier. Chacune évitoit d'en venir à une rupture; mais chacune vouloit conserver ses Droits. L'Abbé de Polignac

1690. Different avec la Cour de Rome.

(1) *Voiez ci-dessus, pag. 57. & suiv.*

1690. aiant raporté de Rome un projet d'accommodement qui ne fut pas goûté, le Roi nomma pour l'examiner les Archevêques de Paris & de Rheims, avec quelques autres Prélats, & voulut même que le Pere La Chaise assistât aux Conferences. Ils conclurrent unanimement à la rejection du projet, dont les principaux points alloient à flétrir les Evêques qui avoient assisté à l'Assemblée de 1682. Le Roi, qui ne vouloit avoir rien à se reprocher, voulut encore que la question fût examinée par des Seculiers, qui n'aiant pas le même interêt que les Prélats, donneroient un Jugement qu'on ne pourroit accuser de partialité. Il choisit pour cela le Chancelier, le Duc de Beauvilliers, le Controlleur-General, & le Marquis de Croissi. Leur sentiment fut conforme à celui des Evêques François, „ Qui n'avoient, „ dirent-ils, „ rien innové dans „ le fond : Qu'ils avoient expliqué l'opi- „ nion constante de l'Eglise Gallicane, „ qui n'a jamais eu de l'Autorité du Pape „ les opinions outrées des Theologiens „ Ultramontains. „ Il fut donc conclu qu'il étoit impossible de donner au Pape la satisfaction qu'il demandoit : & le 18. de Septembre on dépêcha un Député (1), pour faire sçavoir à Sa Sainteté les intentions du Roi, & pour soûtenir le Parti des Evêques. Sa mort, qui arriva le 1. de Fevrier 1691. laissa l'accommodement imparfait. Mais avant que de mourir il lan-

Jugement des Commissaires nommez par le Roi.

(1) *Varet, Vicaire de St. Eustache.*

ça une Bulle contre les Evêques François, dont je parlerai en son ordre. 1690.

Création de plusieurs Charges.

Le Roi créa sur la fin de cette année plusieurs Charges nouvelles. Il y en eut deux de Président au Mortier pour le Parlement de Paris, estimées cinq cens mille livres chacune : une troisiéme Charge d'Avocat-General (1), & seize Charges de Conseillers, distribuées dans toutes les Chambres du Parlement. Ces nouveautez ne faisoient pas plaisir aux Anciens : mais le premier Président leur representa,

Discours du premier Président.

" Qu'on ne pouvoit penser au grand " nombre d'Ennemis que la France avoit " sur les bras, sans admirer la sagesse du " Roi, qui seul pouvoit donner ordre à " tout, & resister à tant de Puissances : " Que tous les Membres de l'Etat de- " voient seconder le Roi dans ses gene- " reux desseins : Que les Princes le fai- " soient en exposant leurs vies : Que la " Noblesse en répandant son sang prodi- " guoit encore ses Biens : Que le Clergé " avoit donné des marques de son zele, " non seulement en levant les mains au " Ciel, mais encore en fournissant de " grosses sommes : Que le Parlement avoit " fait l'année derniere des efforts extra- " ordinaires, en fournissant une somme " plus proportionnée au zele & à la bon- " ne volonté de la Compagnie, qu'à la " fortune de ses Membres : Qu'elle con- "

(1) *Le jeune d'Aguesseau, Fils du Conseiller d'Etat en fut pourvû. Il est aujourd'hui Chancelier.*

1690. „ tinuoit son affection en souffrant des „ nouveautez qu'on y établissoit, & qui „ avoient été jusqu'à present inconnuës : „ mais que ce qui devoit consoler tout le „ monde, c'est que Dieu benissoit visiblement les Armes de Sa Majesté : „ & il prit de là occasion de s'étendre sur ses Victoires. Toute la Compagnie lui aplaudit, & l'interêt particulier ceda aux motifs du Bien-Public.

1691. Recapitulation de ce qui s'étoit passé en 1690.

La France étoit assez contente de la Campagne de 1690. & elle avoit raison. Tout lui avoit reussi, excepté ce qui s'étoit passé en Irlande. Mais c'est à la mauvaise fortune, ou à la mauvaise conduite du Roi Jaques & de ses Irlandois qu'il en falloit imputer les méchans succés : c'est aussi sur lui, & non sur le Roi Tres-Chrétien, qu'en tombent la honte & le dommage. Par tout ailleurs les Armes de la France ont été victorieuses. Elles ont gagné deux Batailles sur Terre, & une sur Mer, conquis une Partie du Piemont & presque toute la Savoie, fait trembler toute l'Italie, consterné toute la Flandre, reprimé les menaces de l'Allemagne, & en un mot fait échouer tous les projets des Confederez, pendant qu'elles battoient les uns, & qu'elles enlevoient les Places & les Païs des autres.

Abregé de la Campagne de 1691.

Elles ne furent pas moins heureuses en 1691. Les Conquêtes du Piemont & de la Savoie continuerent avec rapidité : Elles furent grossies de celles de Mons dans le Hainaut, & d'Urgel en Catalogne : Liege & Barcelonne furent bombardées, & la

France porta la terreur par tout. L'Irlande fut encore un écueil qui l'arrêta, & le Roi Tres-Chrétien ne voulut plus dans la suite exposer sa gloire & sa fortune, dans une entreprise qui leur avoit été jusqu'alors fatale, & qui eût pû l'être encore davantage à l'avenir (1). Dévelopons maintenant chaque Evenement de cette année. 1691.

Comme les premieres Operations de la Campagne se firent en Piémont, je commencerai par là ma relation, que je continuerai de suite jusqu'à la prise de Montmelian, pour ne point interrompre le fil de ces Expeditions, qu'on lira plus agréablement ainsi liées, que si elles étoient entrecoupées par d'autres incidens. La Campagne de Piemont.

Le Marquis de Feuquieres, qui commandoit dans Pignerol, en fit sortir au mois de Fevrier pendant la nuit cinq cens Chevaux, deux cens Grenadiers, & deux Petardiers qui attaquerent le Château de Renaze, & s'en rendirent maîtres (2). De là marchant en ordre de Bataille, ils se répandirent dans la Plaine de Millefleurs, brûlerent le Village de Lingor, qui n'est qu'à une lieuë de Turin, & se retirerent à Pignerol avec leurs Prisonniers & leur Butin. Exploits du Marquis de Feuquieres.

Peu de jours après le Marquis de Feuquieres se mit en marche lui-même, partant le soir de Pignerol avec six cens Dragons précedez de pareil nombre d'Infanterie, & arriva à la pointe du jour aux

(1) *Il exposa pourtant encore sa Flotte en 1692.*
(2) *Voiez le Mercure Historique & Politique.*

1691. Portes de Savigliane, qui lui furent ouvertes sans resistance. Il fit Prisonniers de Guerre soixante Gendarmes qui gardoient la Place, prit leur Etendart, leur Canon, leurs Chevaux, & tout leur Equipage. Ce n'étoient que des coups de mains & des préludes de la Campagne.

Siege de Ville-Franche & de Nice par le General Catinat.

Elle commença proprement par les Sieges de Ville-Franche & de Nice, deux Villes sur la Mer à deux lieuës l'une de l'autre, que le General Catinat vint faire sur la fin de Mars.

La premiere ne fit pas grande resistance. La Ville se rendit après avoir tiré un seul coup de Canon, & le Château ne tint que deux jours de Tranchée ouverte.

Le Duc de Savoie croioit que Nice se défendroit mieux, fortifiée d'une Citadelle ou d'un Château sur le Roc, environné d'Ouvrages bien revêtus. Cette Ville, qui a un Port comme Ville-Franche, est de consequence par sa situation sur la Mer de Provence, & faisoit autrefois partie de cette Province: mais Jeanne, Reine de Naples & Comtesse de Provence, la vendit l'an 1365. à Louïs II. Duc de Savoie, avec tout le Comté de Nice, & depuis ce tems-là les Ducs de Savoie en furent toûjours les maîtres. Le General Catinat vint donc en faire le Siege le 24. de Mars. Comme la Citadelle étoit forte, pourvûë d'une bonne Garnison & de toutes les provisions necessaires pour soûtenir le Siege, il y avoit aparence qu'il seroit long & meurtrier, si même on n'étoit pas obligé de le lever, parce que depuis peu

il y étoit entré quatre cens Hommes de Troupes d'élite, & quarante Officiers distinguez. Mais toutes les difficultez s'aplanissoient devant les Troupes du Roi, & tout concouroit à les faire triompher. 1691.

On fit trois Attaques qui furent poussées avec vigueur, nonobstant la difficulté du Terrain : les Bombes firent un fracas terrible, & contribuerent plus que tout le reste à la prise de la Place. Le 30. du mois, trois tomberent si à propos dans un Edifice à côté du Donjon, qu'elles mirent le feu à un Magasin à Poudre, d'où il se répandit dans tout le Château & en firent sauter une partie, plus de cinq cens des Assiegez aiant été ensevelis sous les ruines de ce débris, ou tuez par les éclats des pierres qui en volerent de tous côtez. Un autre Bombe acheva le lendemain de tout consterner, aiant mis le feu à un Magasin de Grenades & de Bombes, dont la Garnison fut si épouvantée, que plusieurs sortirent & abandonnerent non seulement leurs Postes, mais encore la Place. Le Gouverneur (1) la voiant toute ouverte, & la moitié de la Garnison écrasée sous les masures, ou mise en pieces par les Bombes & par les Grenades fut obligé de capituler : & le 4. d'Avril la Porte du Château fut livrée aux François, dont l'humain General accorda des conditions plus honorables que le Gouverneur n'eût pû esperer du triste état où le Château étoit reduit. Il obtint, que la Garnison, forte encore de douze

(1) *Le Comte de Frosasque.*

1691. cens Hommes, sortiroit Tambour battant, Mêche allumée, Enseignes déploiées, avec Armes & Bagage : qu'elle emmeneroit quatre pieces de Canon, & qu'elle emporteroit avec elle les Meubles & Effets apartenant au Duc de Savoie. Il n'y eut peut-être pas moins de politique que de generosité dans une telle Capitulation, qui sembloit ménager l'esprit du Duc, aussibien que l'honneur de ses Troupes, & du Gouverneur de Nice. Quoi qu'il en soit, il est toûjours beau de voir un Vainqueur user genereusement de sa Victoire.

Le Comte d'Estrées vient avec sa Flotte devant Onelie.

Je ne croi pas traverser la narration des Conquêtes de Catinat, en faisant mention de ce que fit la Flotte Françoise, sous le Commandement du Comte d'Estrées, immediatement après la reduction de Nice. Il vint avec ses Vaisseaux & les Galeres devant Onelie (1), Ville Maritime, située dans la partie Occidentale de la Côte de Genes, & qui apartient au Duc de Savoie depuis l'an 1576. qu'elle fut venduë par Jerôme d'Orense, qui en étoit Souverain. Le Comte d'Estrées fit d'abord sommer la Ville & le Château de se rendre; mais le Comte de Frosasque, qui venoit de sortir de Nice, dont les ruines ne lui avoient pas permis de défendre plus long-tems la Place, se jetta dans Onelie avec mille Hommes de Troupes reglées, qu'il joignit à deux mille Bourgeois armez, dans la resolution de reparer par le salut de cette Ville le dommage qu'il avoit

Valeur du Comte de Frosasque au Siege d'Onelie.

(1) *Ou Oneglia.*

souffert par la perte de la premiere, & d'éprouver si la fortune qui est journaliere, ne lui seroit pas plus favorable dans la défense de ce Siege, que dans celle de l'autre. Il soûtint sans s'épouvanter le feu des Bombes que le Comte d'Estrées fit jetter dans la Ville, où elles mirent le feu en plusieurs endroits. Il en eût pourtant été bientôt d'Onelie comme de Nice, & ruinée de même par ces terribles Machines, elle eût été contrainte de subir le même sort, si une tempête ne s'étoit pas levée à propos, qui obligea le Comte d'Estrées de se retirer avec sa Flotte, de peur d'échouer sur les Côtes. Mais en partant de là il mit tout le Païs voisin sous Contribution, & le contraignit de paier au Roi les mêmes sommes qu'il paioit auparavant au Duc de Savoie. 1691.

Je reviens aux Exploits qui se firent par Terre par l'heureux & vaillant Catinat. Ses Conquêtes de Ville-Franche & de Nice furent suivies de celles de Veillane & de Carmagnole. Veillane, qui n'est qu'à dix milles de Turin, couvre cette Capitale, dont la Cour de France avoit resolu qu'on feroit le Siege: desorte que son General trouva à propos de s'emparer d'une Place qui s'étoit oposée à ses aproches, & pour la même raison le Duc de Savoie avoit tâché de la fortifier le mieux qu'il avoit pû, pour empêcher les François de s'en rendre les maîtres: mais il n'avoit eu que le tems d'y faire construire à la hâte quelques mediocres Ouvrages, qu'il avoit environnez de Palissades, & d'y mettre une Garnison de qua-

1691. tre cens Hommes. Ce n'étoit pas dequoi arrêter le Conquerant de Ville-Franche & de Nice, qui vint l'investir le 28. de Mai, & qui obligea le Gouverneur de se rendre le 30. à discretion, après avoir vû les Dehors emportez le jour d'auparavant par les Troupes que commandoit le Marquis de Feuquieres, & ce jour-là les Palissades ruinées par les Grenadiers de la Marine, sans que les François y eussent eu plus de vingt Soldats tuez, & dix-huit blessez.

Siege & prise de Veillane.

Le dernier du mois le General François partit de là avec toute son Armée, laissant les Ennemis inquiets de ce qu'il vouloit entreprendre, & craignant également qu'il ne vint faire le Siege de Turin, ou qu'il n'allât du côté de Casal, pour de là entrer dans le Milanez. On ne fut pas long-tems incertain de sa resolution, & le huitiéme de Juin il parut devant Carmagnole, située dans le Marquisat de Saluces à deux milles du Pô, & à huit ou neuf de Turin, de sorte qu'il importoit de s'en saisir ainsi que de Veillane, pour faciliter le Siege de la Capitale, & achever par sa Conquête celle de tout le Piemont. Quoi que Carmagnole fût mieux fortifiée que Veillane, & qu'elle eût une assez bonne Citadelle, avec plus de deux mille Hommes de Garnison, elle ne resista gueres plus long-tems, n'aiant tenu que deux jours de Tranchée ouverte, & s'étant renduë le 9. de Juin, aiant été permis aux Soldats d'en sortir avec leurs Armes, sans aucunes autres marques d'honneurs. Le Gouvernement en fut donné au Marquis du Plessis-Bellievre.

Siege & prise de Carmagnole.

On

On ne peut pas être toûjours heureux, & la Fortune se plaît à mêler à ses faveurs quelque mortification qui les tempere. C'est ce qu'elle fit éprouver au General François qui vint faire le Siege de Coni. Cette Ville est située à vingt-cinq milles de Carmagnole vers le Midi, sur une Coline au confluent de deux petites Rivieres (1). François I. l'assiegea autrefois, & ne pût la prendre : le Comte de Harcourt, General de Louïs XIII. fut plus heureux, & la prit en 1641. mais elle fut depuis renduë au Duc de Savoie. Le General Catinat n'en fit pas le Siege lui-même ; il en laissa la conduite à un de ses Subalternes nommé *Bulonde*, pendant qu'il commandoit l'Armée d'Observation, & qu'il épioit le tems propre à une plus importante Expedition. Aiant sçû que le Prince Eugene marchoit au secours de la Place, il en avertit Bulonde, afin qu'il prît ses mesures, soit pour la sûreté de ses Lignes, soit pour se retirer, s'il y étoit contraint, en bon ordre, & sans confusion. Sa présomption ou son ignorance lui fit mépriser cet avis.

1691. Siege de Coni.

Présomption de Bulonde.

Les Assiegeans, après une vigoureuse resistance, qui leur coûta bien du monde, s'étoient rendus maîtres du Chemin-Couvert & de la Contrescarpe le 23. de Juin, & y aiant fait des Logemens se préparoient à la descente du Fossé : mais les Assiegez ne perdoient pas courage, & travailloient

(1) *La Sture & le Gesse.*

1691. à la reparation des Brêches, dans la resolution de se défendre jusqu'à l'extrémité, & dans l'esperance qu'ils seroient secourus. Ils avoient déja soûtenu dix-sept jours de Tranchée ouverte, lorsque le Prince Eugene de Savoie fut détaché de l'Armée de Piemont avec quatre mille Chevaux, pour jetter dans la Place autant de monde qu'il jugeroit à propos, & qu'elle en auroit besoin. Bulonde en fut averti, avec ordre du General de se tenir dans ses Lignes, & d'attendre un renfort de deux mille cinq cens Chevaux, qu'il lui envoioit sous le Commandement de St. Sylvestre, Maréchal de Camp. Il manqua de tête & de courage: & le Prince Eugene se trouvant plus près qu'il ne l'avoit crû, il ne songea qu'à lever le Siege avec tant de précipitation, qu'il laissa dans son Camp une partie de son Canon, trois Mortiers, & quantité de Provisions de Guerre & de Bouche, outre les Blessez, qu'il abandonna à la merci des Ennemis. On à peine à comprendre une retraite si honteuse, si prompte, si en desordre, où il n'y avoit encore rien de pressé, & on ne peut l'attribuer qu'à une terreur panique, dont les plus vaillans ne sont pas quelquefois exempts. Aussi ne pût-il se justifier devant le General, qui reçût ordre du Roi de l'arrêter & de lui faire son Procès. Il avoua qu'il avoit été informé de la marche du Prince Eugene huit heures avant qu'il parût; mais qu'il avoit craint, s'il ne se fût pas hâté de décamper, d'être coupé dans sa retraite, & de se trouver entre

Sa retraite précipitée.

On lui fait son Procès.

1691.

les Troupes que menoit le Prince, & celles de la Ville assiegée : de sorte qu'il n'avoit songé qu'à sauver l'Armée. C'étoit une méchante raison. Aiant reçû les ordres du General de tenir bon, & d'attendre le renfort qu'il lui envoioit, il falloit les executer, & ne penser qu'à combattre, & non pas à fuir, quelle que pût être la destinée de ses Troupes & la sienne. Alors ce n'eût pas été à lui, mais au General d'en répondre. Il fut donc jugé coupable par le Conseil de Guerre, & condamné à la mort : mais le Roi commua la peine en une Prison perpetuelle, & peu de tems après il fut mis en liberté. Je ne dois pas oublier ce que les Memoires de ce tems-là (1) raportent de la fermeté du Roi, lorsque Louvois, inconsolable de la levée du Siege, vint tout effraié lui en annoncer la nouvelle. *Vous êtes abattu pour peu de chose*, lui répondit le Roi. *On voit bien que vous êtes trop accoûtumez aux bons succez. Pour moi, qui me souviens d'avoir vû les Troupes Espagnoles dans Paris, je ne m'abats pas si aisément.*

Il est severement puni.

Belles paroles du Roi.

C'est ainsi que la levée du Siege d'une Place, peu considerable en comparaison des autres Villes que Catinat avoit reduites sous la puissance du Roi, ternit un peu la gloire de ses Conquêtes, quoique la faute ne tombât pas directement sur lui. La fortune au reste prit plaisir à montrer ce qu'elle sçait faire, & dans l'Officier qui conduisoit le Siege, dont elle fit éclipser

(1) *Les Memoires du M. D. L. F.*

1691. la valeur, & en la personne de celui qui commandoit dans la Place, nommé *Julien*, dont elle mit la bravoure, jusques-là peu connuë, dans un grand éclat. Il en conçût trop d'orgueil, lorsque croiant meriter le Gouvernement d'une Place qu'il avoit sauvée, & n'aiant pû l'obtenir, il quitta le Parti du Duc de Savoie.

Bravoure gâtée par la vanité.

Siege de Carmagnole par les Confederez.

Ceci se passa sur la fin du mois de Juillet. Au commencement d'Octobre le General Catinat reçût une seconde mortification par la perte de Carmagnole. La prise ne lui avoit coûté que deux jours de Tranchée : la reprise en coûta davantage aux Ennemis. Le Prince Eugene vint l'investir le 27. de Septembre avec quinze cens Chevaux, & le 28. toute l'Armée arriva devant la Place. Le 3. d'Octobre la Tranchée fut ouverte, & on fit trois Attaques, commandées par trois Nations differentes: la premiere par les Allemands, la seconde par les Piemontois, & la troisiéme par les Espagnols. Le Gouverneur de la Place (1), battu de tous côtez par la multitude des Assiegeans, par leurs Bombes & par leur Canon, en soûtint la furie jusqu'au septiéme qu'il fut obligé de capituler, & il sortit de la Place avec sa Garnison, à qui on accorda toutes les marques d'honneur : mais les Articles de la Capitulation furent mal observez. On on en fit des plaintes au Prince Eugene, qui répondit, " Qu'on n'avoit pû empê-
„ cher ces represailles à des gens qui se

(1) *Du Plessis-Bellievre.*

plaignoient eux-mêmes, que les François avoient violé les premiers la Capitulation du mois de Juin (1) : qu'ainsi aiant donné le premier exemple, ils n'étoient pas recevable à se plaindre qu'on leur eût rendu la pareille. " Tant il importe de n'autoriser pas la mauvaise foi des autres par la sienne. 1691.

Pendant que ces choses se passoient, Catinat, pour se venger de ce double échec, méditoit une entreprise de plus grande importance, qui rendît à sa reputation & aux Armes de la France toute leur gloire. Il attendoit à Pignerol les ordres de la Cour pour le Siege de Montmelian, l'unique Forteresse qui restoit au Duc de Savoie dans ce Duché, dont Saint Ruth avoit pris l'année précedente toutes les autres Places. Montmelian étoit pour lui un morceau de trop dure digestion : la prise en étoit reservée à un plus digne General.

Il parut devant la Place le 16. de Novembre avec toutes les Troupes commandées pour le Siege, qui fut formé dès ce jour-là, & la Tranchée ouverte le lendemain. Il y avoit deux Attaques : la premiere & la principale du côté du Fort de Barraux, & l'autre du côté de la Ville brûlée, comme on nommoit ce Quartier-là : & l'on fit des Lignes de Communication de l'une à l'autre entre les deux Quartiers, si près de la Citadelle qu'on pouvoit s'entendre parler les uns les autres.

Siege de Montmelian.

V 3

(1) *Lors du premier Siege.*

1691. Ces Travaux ne se faisoient pas sans danger, & l'on y étoit plus exposé que dans la Tranchée. Les Assiegez faisoient un si grand feu sur les Travailleurs, que la nuit du 18. au 19. ils furent obligez par trois fois de discontinuer leur Ouvrage. Les Officiers qui les commandoient furent tous tuez ou mis hors de Combat, & il y eut plus de cent Hommes morts, ou dangereusement blessez. Je ne raporterai point les Exploits qui se firent depuis, pendant tout le Siege qui dura trente-trois jours, la Citadelle ne s'étant renduë que le 21. de Decembre. On n'avoit point encore vû dans les Etats du Duc de Savoie de Place si vigoureusement attaquée, ni si bien défenduë. Tout y fut emploié de part & d'autre, Bombes, Mines & Fourneaux : & si le General François fit voir par tout sa valeur & son habileté, le Marquis de Bagnasque, Gouverneur de la Forteresse, n'en témoigna pas moins de son côté. Un coup de hazard fit plus que tout le courage & toute l'ardeur des uns & des autres. Tant il est vrai que les plus grands Evenemens sont souvent les effets des plus petites causes. Une Bombe des Assiegeans tomba le 20. de Decembre à l'endroit de la Contremine, que faisoient les Assiegez pour rencontrer la Mine des Ennemis, & fit sauter une partie du Bastion attaqué, & qui avoit déja coûté bien du monde. Le General aiant vû ce fracas, détacha six cens Grenadiers pour en aller reconnoître l'état, & ils s'y logerent, sans trouver personne qui les en empêchât. Le raport

lui en aiant été fait, il voulut aller lui-même passer la nuit dans la Tranchée, dans la resolution de donner le matin un Assaut general, si le Gouverneur s'opiniâtroit encore à défendre la Place: mais dès huit heures du matin il fit battre la Chamade. La Capitulation se fit aussi avantageuse qu'elle pouvoit être pour un Gouverneur & pour des Troupes, qui avoient témoigné tant de resolution & tant de valeur, & de la part d'un Vainqueur qui n'avoit pas moins de moderation & de generosité après ses Conquêtes, que de sagesse à les entreprendre, & de hardiesse pour en venir à bout. Il ne refusa rien aux Vaincus, de ce qui pouvoit rendre leur disgrace, & sa Victoire tout ensemble honorable. 1691. Reduction de la Place.

Ainsi finirent cette année les Victoires de la France, & les Exploits de son General en Piemont & en Savoie. Il faut dire quelque chose des secours qui étoient venus au Duc, depuis qu'il étoit entré dans le Parti des Confederez, sans quoi il ne lui eût été pas possible de lutter, comme il fit, avec une puissance aussi superieure à la sienne, que l'étoit celle du Roi Tres-Chrétien.

Il attendit long-tems ce secours, que la lenteur Allemande differoit tous les jours à lui envoier. Le Roi Guillaume de son côté étoit occupé des affaires d'Irlande & des Païs-Bas, & ne pouvoit pas faire des Détachemens pour l'Italie, aiant besoin de ses Troupes dans la Grande Bretagne contre les Mal-intentionnez, & au de là

1691. de la Mer en Flandre contre les François.

Les secours que les Confederez envoient au Duc de Savoie.

Chacun pourtant des Confederez, voiant de quelle consequence il leur étoit de ne pas abandonner le Duc de Savoie, se mit en mouvement pour le secourir. Ce fut vers le mois d'Août que toutes ces Puissances se mirent en Campagne, & traversant les Mers, les Rivieres, les Alpes, & les divers Païs par où il leur fallut passer, arriverent enfin sur les Terres qui apartenoient encore au Duc de Savoie, à qui le General François en avoit déja enlevé la meilleure partie : le secours vint à propos pour sauver le reste.

Disposition de leur Armée.

On en faisoit une Armée de quarante-sept à quarante-huit mille Hommes, en y comprenant les Troupes du Duc, & on la divisoit en trois Corps. Le premier étoit composé de vingt mille Allemands, commandez par le Duc de Baviere, qui avoit passé les Alpes au commencement d'Août, & avoit fait son Entrée à Turin le 19. de ce mois-là ; le second étoit composé d'Espagnols, de Piemontois & de Suisses, sous les ordres du Duc de Savoie : & le troisiéme, de Vaudois, de François refugiez, & de quelques autres Troupes, sous le Comte de Schomberg.

Toutes ces Troupes s'étant jointes au commencement de Septembre, on tint divers Conseils, où d'abord les voix furent partagées. Les uns vouloient qu'on divisât les Troupes, & qu'une partie marchât en Savoie, pour couvrir Montmelian : les autres qu'elles demeurassent unies, & que toute l'Armée s'emploiât à purger

le Piemont de François, & cherchât à leur donner Bataille. Cet avis l'emporta, & le 14. de Septembre l'Armée décampa de Carignan, aiant pris des Vivres pour dix jours, & s'avança vers Ville-Franche. Le General François, craignant que les Ennemis n'en voulussent à Saluces, vint se poster sous le Canon de la Place, évitant le Combat selon les ordres qu'il en avoit reçûs de la Cour, & parce qu'il étoit beaucoup plus foible que les Ennemis, mais si bien campé qu'ils n'oserent entreprendre de le forcer dans ses Retranchemens. Pour ne point perdre le fruit de leur marche, ils vinrent faire le Siege de Carmagnole, & la reprirent, comme je l'ai dit, sans qu'il fut possible de la secourir. 1691.

Le General Françoit attendoit à Pignerol les ordres de la Cour pour faire le Siege de Montmelian, dont j'ai raporté le succès. Il prit pour cela habilement le tems, que l'Armée des Confederez avoit fini la Campagne, & s'étoit separée. Les Espagnols étoient retournez dans le Milanez prendre leurs Quartiers d'Hiver : les Piemontois étoient restez chez eux avec quelques Allemands : le reste des Troupes Imperiales avoit été hiverner dans le Montferrat, le Mantouan, le Modenois, & sur les Terres des autres Etats Feudataires de l'Empire, qui, comme le remarque l'Annaliste, se fussent bien passez de tels Hôtes. Le judicieux Catinat ne pouvoit trouver une conjoncture plus favorable, & il n'eut garde de la manquer.

L'Armée des Confederez prend ses Quartiers d'Hiver.

Nous verrons l'année suivante les Brû-

1691. lemens du Duc de Savoie en Dauphiné, & la vengeance qu'en prit en 1693. Catinat, alors Maréchal de France, sur les Palais du Duc aux Portes de sa Capitale.

Je passe aux Expeditions des François en Flandre (1), dont j'avois remis la narration après celle de la Guerre de Piemont. La Campagne s'ouvrit par le Siege de Mons. Tout le monde en fut surpris : & quoi qu'on vît de grands préparatifs de Guerre, on avoit de la peine à croire, en France même, qu'on fût en état d'agir offensivement contre un aussi grand nombre d'Ennemis qu'étoient les Confederez, & d'attaquer une Place si forte & si bien pourvûë, dans une Saison si peu avancée, & si mal propre à faire un Siege de cette importance. Mais on n'en douta point, lorsque dès le 14. de Mars on aprit de la propre bouche du Roi, que Mons étoit investi par le Marquis de Bouflers, & qu'il avoit résolu de partir lui-même avec le Dauphin, les Princes & les Seigneurs de la Cour, pour aller commander en personne au Siege de cette Place. Il partit effectivement dès le 17. après avoir nommé le Maréchaux de Luxembourg, de Duras & de la Feuillade pour servir sous ses ordres, pendant que le Maréchal d'Humieres commanderoit un Corps separé, pour observer la contenance des Confederez. Je ne parle point des Lieutenans-Ge-

Siege de Mons.

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III. le Mercure Historique & Politique.*

néraux, entre lesquels étoient Boufflers & Rose, qui furent faits Maréchaux de France dans la suite (1), ni des Maréchaux de Camp & des autres principaux Officiers. 1691.

Le Roi arriva au Camp le 21. de Mars, & prit son Quartier à l'Abbaye de Bethlehem. Dès qu'il fut arrivé il fit le tour de la Place, accompagné du Dauphin, du Duc d'Orleans & du Duc de Chartres (2). Le 22. il visita les Postes, & s'exposa si fort que le Cheval d'un Officier (3) fut tué tout près de lui. Il ne laissa pas de continuer les jours suivans à visiter les endroits les plus considerables, & en même tems les plus dangereux, & les passages par lesquels on pouvoit tenter le secours. Je fais ces remarques après l'Annaliste (4), qui donne la Relation du Siege, pour détruire les bruits que faisoient courir ses Ennemis qui en parloient comme d'un faux brave. Enfin le soir du 23. au 24. la Tranchée fut ouverte en sa presence. Les Ennemis n'avoient point encore paru; mais on sçût que leurs Troupes se rendoient de toutes parts en Flandre, aiant leur Rendez-vous general à Hall, entre Mons & Bruxelles, avec une Armée si nombreuse & si leste, qu'on ne douta pres-

Le Roi expose sa personne à tous les dangers du Siege.

(1) *Boufflers en 1693. & Rose en 1702.*
(2) *Depuis d'Orleans & Regent du Roiaume.*
(3) *Aide de Camp du Dauphin.*
(4) *L'Auteur du Mercure Historique & Politique.*

1691. que point que le Roi Guillaume, qui avoit passé la Mer dès le mois de Janvier, & qui étoit arrivé le 30. en Hollande, n'entreprit de secourir les Assiegez, qui se défendoient avec beaucoup de vigueur, & faisoient perir bien du monde. Ils n'en perdirent gueres moins de leur côté. Ce carnage continua, & ne se rallentit point pendant tout le Siege qui dura jusqu'au 9. d'Avril.

Le Roi, qui visitoit souvent les Travaux, se hâtoit d'emporter la Place, sur les avis qu'il avoit de l'aprocher des Ennemis, & les Assiegez, encouragez par le secours qui étoit en marche, redoubloient leurs efforts pour lui donner le tems d'arriver. Les Combats qui se firent le 1. & le 2. d'Avril furent fort opiniâtres & fort meurtriers, & les Assiegeans n'emporterent les Ouvrages qu'ils attaquoient, qu'après y avoir perdu plusieurs braves Officiers, & grand nombre de leurs meilleurs Soldats. Le feu de plusieurs pieces de Canon & de vingt-sept Mortiers embrasa divers endroits de la Ville : celui des Ennemis au contraire diminua beaucoup : ce qui fit croire qu'ils manquoient de Poudre, & qu'ils seroient bientôt obligez de se rendre. Cependant le Roi Guillaume aprochoit, aiant marché avec toute son Armée jusqu'à Notre-Dame de Hall. Le Roi détacha un Officier pour la reconnoître, qui raporta que le 8. elle étoit encore à Hall, où elle attendoit de nouvelles Troupes. Ce jour-là sur les quatre heures du soir les Assiegez battirent la Chamade.

Ce fut une action de la Bourgeoisie, qui voulut se racheter avant qu'on en vint à l'extrémité, & qui força le Prince de Berghes, Gouverneur de la Place, à signer la Capitulation. Elle se fit aux conditions les plus avantageuses qu'on pouvoit souhaiter. La Garnison sortit le 10. au nombre de quatre mille cinq cens Hommes, & de deux cens quatre-vingt Officiers, emmenant six pieces de Canon. 1691. Reduction de Mons.

Telle fut en seize jours de Tranchée la reduction de Mons, l'une des plus fortes Places des Païs-Bas, à la vûë des Ennemis, dont toutes les Forces assemblées pour la secourir, ne pûrent l'entreprendre. C'est avec peu de raison, que pour diminuer la gloire de ce succès, on dit que les François avoient si bien pris leurs mesures, qu'ils n'avoient laissé derriere eux aucune Place sans défense, par où on pût les surprendre, & qu'ils avoient donné de si bons ordres pour tous les besoins du Siege, que rien ne manquoit pour les Provisions de Guerre & de Bouche. Les Ennemis au contraire n'avoient ni Magasins pour la subsistance de l'Armée, ni la Poudre & l'Artillerie qui leur eût été necessaire, pour hazarder la Bataille contre des Troupes nombreuses, aguerries, & commandées par un Roi que la fortune suivoit par tout.

Le Roi, content d'une si belle Conquête, partit le 12. du Camp pour s'en retourner à Versailles. L'Armée fut divisée en plusieurs Corps, l'un pour aller sur le Rhin, l'autre pour garder les Côtes, &

1691. un troisiéme pour se rendre sur la Moselle : mais la meilleure partie fut reservée pour la Campagne de Flandre, quand la Saison le permettroit. On dit que la France perdit à ce Siege plus de cinq mille Hommes ; mais elle gagna une des plus importantes Places qu'eussent les Espagnols dans les Païs-Bas.

Le Roi Guillaume ne peut secourir Mons.

Pendant que le Roi Tres-Chrétien répandoit sur sa route la joie d'un si grand succès, & qu'il entroit triomphant dans son Roiaume, le Roi Guillaume, mortifié d'un si triste Evenement, prenoit soin d'en empêcher les suites ; & comme la Saison ne permettoit pas encore de tenir la Campagne, il distribua ses Troupes en divers Quartiers, jusqu'à ce qu'il y eût du Fourage pour la Cavalerie. Une partie fut envoiée en Garnison à Bruxelles, une autre à Ath, à Charleroi, à Namur, soit pour fortifier ces Places, soit pour y faire subsister l'Armée : le reste fut renvoié à Malines, à Gand, à Louvain, & dans les autres Villes de Flandre.

Il passe en Angleterre.

La présence du Roi Guillaume n'étant plus necessaire dans ce Païs-là, & les affaires de la Grande Bretagne l'y rapellant, il passa la Mer pour s'y rendre avec la même diligence qu'il en étoit parti. Il n'y fit pas un long sejour, puis qu'y étant arrivé le 21. d'Avril, on le vit de retour à la Haye le 13. de Mai, pour se mettre derechef à la tête des Troupes Confederées, & venger s'il pouvoit l'affront de la prise de Mons. Il trouva l'Armée Françoise en Campagne.

Son retour à la Haye.

La Saison propre pour camper ne fut pas plûtôt arrivée, qu'elle se mit en marche sous le Commandement du Maréchal de Luxembourg, pendant que le Marquis de Boufiers, avec un Camp de quinze à seize mille Hommes, alloit & venoit pour observer les Ennemis. Le Duc de Luxembourg s'aprocha de Hall, & le Comte de Thian, qui en étoit Gouverneur, ne jugeant pas la Place en état de défense, en sortit & la lui abandonna, faisant partir la Garnison avec tant de précipitation, qu'elle laissa une partie de son Bagage, n'ayant pas eu le tems de l'emporter.

1691. Marche de l'Armée Françoise.

On lui abandonne Hall.

Cologne & Liege, quoique mieux fortifiées, craignirent le même sort. La derniere sur-tout étoit dans de grandes allarmes, & elle fut effectivement attaquée par le Marquis de Boufiers. Il parut le 1. de Juin près de la Hauteur de la Chartreuse avec un grand attirail, & tout le bruit avec lequel il avoit coûtume d'annoncer ses Expeditions. Il étoit à la tête de soixante Escadrons, & de vingt Bataillons, & menoit un grand nombre de Chariots chargez de Bombes, & quatre cens autres chargez de toutes sortes de Munitions de Guerre & de Bouche. Dès qu'il fut arrivé, il fit dresser une Batterie de quatre pieces de Canon, qui se firent entendre le lendemain matin. Quatre autres pieces y furent ajoûtées le jour suivant, qui firent une Brêche de quarante pas, & le troisiéme jour les François gagnerent la Chartreuse, dont le Comte de Tserclas fit retirer l'Infanterie qui l'avoit défenduë pen-

Siege & Bombardement de Liege.

1691. dant deux jours, & la logea dans le Faux-bourg. De nouvelles Batteries furent dressées le quatriéme, pour jetter des Bombes, que douze Mortiers tiroient incessamment. Ce terrible feu ne cessa point, & fut accompagné de vives attaques de tous côtez: mais de tous côtez les François trouverent une vigoureuse resistance, & les Postes occupez par de bonnes Troupes qui firent ferme par tout. Le 5. ils tournerent leur fureur contre la Ville, où avec leurs Mortiers ils firent pleuvoir pendant dix-huit heures des Boulets rouges, pour embraser toutes les maisons. Enfin le 6. le Marquis de Bouflers pensa à lever le Siege, sur l'avis qu'il eut du secours qui s'avançoit. Il étoit conduit par le Comte de la Lippe, & venoit à grandes journées. Il fallut donc se retirer, & le 7. le Marquis de Bouflers décampa en bon ordre, *pour aller*, disoit-il, *regaler Huy, comme il avoit fait Liege.*

Levée du Siege.

Cependant on sçût qu'il s'étoit retiré du côté de Luxembourg, d'où il avoit été camper à trois heures de Namur, après avoir fait un Détachement pour la grande Armée, que commandoit le Maréchal de Luxembourg. On dit que le dessein des François n'étoit pas de se rendre maîtres de Liege, mais de la châtier de son infidelité, ou de celle de son Prince, qui avoit pris le Parti des Alliez, au préjudice de la parole qu'il avoit donnée de garder la Neutralité: qu'ainsi le Marquis de Bouflers avoit pleinement executé son dessein, ou celui de la Cour.

Je reviens au Maréchal de Luxembourg. Il s'étoit, comme je l'ai dit, saisi de Hall: mais aiant apris que le Roi Guillaume étoit arrivé à l'Armée, des Confederez, & que cette Armée qui grossissoit tous les jours, seroit bientôt, a ce qu'on disoit, plus nombreuse que la sienne, il alla se poster avantageusement près d'Enguyen, où il se retrancha. Il faut voir les mouvemens des deux Camps, & des deux Generaux qui les conduisoient. 1691. Mouvemens & Marches des deux Armées.

Chacun songeoit à se poster si avantageusement, qu'il ne pût être forcé dans le lieu qu'il occupoit, & pensoit en même tems à surprendre son Ennemi, pour lui donner Bataille, s'il trouvoit le tems & le lieu favorable pour l'attaquer.

Le Roi Guillaume se rendit le 2. de Juin à l'Armée, qu'il trouva campée à deux milles au dessus de Bruxelles, quatre jours avant que le Maréchal de Luxembourg eût entrepris de s'emparer de Hall, d'où il alla camper près d'Enguyen. Le Roi Guillaume s'avança de son côté jusqu'à Anderlech, où il se retrancha: & les deux Armées demeurerent ainsi plusieurs jours dans leur Camp vis-à-vis l'une de l'autre sans en venir aux mains, que par quelques Escarmouches, & par des rencontres des differens Partis, qui battoient la Campagne. Les Fourages commençant à manquer à l'Armée Françoise, le Duc de Luxembourg décampa d'Enguyen, pour aller camper à Braine-le-Comte près de Nivelle, & le Roi Guillaume, quittant aussi son Camp d'Anderlech, vint se poster

1691. à Dieghem de l'autre côté de Bruxelles. Il s'avança ensuite du côté de Namur, sans que le Maréchal de Luxembourg, qui l'observoit, pût penetrer son dessein. Quel qu'il pût être, il trouva à propos de venir camper à Bois Seigneur Isaac, lieu fameux par divers Campemens des deux Armées, pendant que la Guerre a duré entre la France & les Confederez, non seulement jusqu'au Traité de Ryswyck, mais encore jusqu'à celui d'Utrecht. On crût alors que le mois de Juillet ne se passeroit point, qu'il n'y eût quelque grande Action, où les Ennemis tâcheroient de reparer les pertes des mois précedens, & où la France voudroit maintenir ses avantages. On se trompa dans ses conjectures. Il ne se passa rien de considerable, ni ce mois-là, ni tout le reste de la Campagne, jusqu'au 18. de Septembre, qui se donna le Combat de Leuse, dont je parlerai bientôt.

Tant que les deux fameux Generaux furent à la tête des deux Armées, ils semblerent moins se défier, que se respecter reciproquement : de sorte qu'il étoit difficile de sçavoir s'ils se fuioient, ou s'ils se poursuivoient l'un l'autre, chacun campant & décampant selon ce qu'il voioit faire à son Ennemi, toûjours prêts d'en venir aux mains, & retenant toûjours leur impatience & leur ardeur, pour ne point exposer leur fortune, ou celle de leur Parti par un coup de décision.

Armée des Confederez. On n'avoit vû de long-tems de plus belles Troupes dans les Païs-Bas. Celles des Confederez étoient divisées en [illegible]

Corps, dont le plus considerable, commandé par le Roi Guillaume, étoit de cinquante-six mille Hommes : le second de quatorze à quinze mille marchoit sous le Commandement du General Flemming : & le troisiéme de sept à huit mille avoit à sa tête le Marquis de Castanaga. Ce dernier Corps, qui campoit à une heure de Bruxelles, n'étoit posté là proprement, que pour empêcher les François de jetter de fortes Garnisons dans les Places qu'on voudroit attaquer. Ainsi il ne faut compter que sur les deux premiers, qui composoient la grande Armée forte de soixante & dix mille Hommes. 1691.

L'Armée de France, que commandoit le Duc de Luxembourg, n'étoit pas moins nombreuse ni moins leste, & il y avoit une égale envie de combattre dans l'une & dans l'autre. Armée de France.

Celle des Ennemis aiant demeuré trois semaines à Gemblours près de Namur, où elle assembla un grand nombre de Bombes, de Feux d'artifice, & d'Instrumens pour remuer la terre, dans le dessein d'un Siege, sans qu'on pût deviner de quelle Place, aussi ne s'en fit-il aucun, décampa le 19. de Juillet, passa la Sambre sur des Ponts, & alla camper à Gerpines. Le Duc de Luxembourg averti de cette marche passe la Riviere le même jour, & vient camper entre Valcourt & Florennes. Le 7. d'Août le Roi Guillaume fait avancer son Armée jusqu'à une lieuë près de Beaumont, & le Duc de Luxembourg, aprehendant pour Maubeuge ou pour Mons,

1691. vient le 10. se poster proche des Ennemis. Ce fut alors qu'on ne douta point qu'il n'y eût Bataille. Il y avoit toûjours les mêmes raisons pour la faire souhaiter aux deux Partis, & les mêmes pour la leur faire craindre. On se contenta donc de se canonner de part & d'autre, & après avoir été vingt-quatre heures sous les Armes, on se separa sans en venir aux mains.

Le Roi Guillaume quitte l'Armée.

Le Roi Guillaume décampa le premier, & fit sauter en partant les Fortifications de Beaumont, sans que le Duc de Luxembourg se remuât. Il attendoit le moment favorable pour faire son coup : & il crût l'avoir trouvé dans le départ du Chef des Confederez, faisant autant de mouvemens qu'il lui en voioit faire. L'aiant vû enfin quitter l'Armée le 17. de Septembre à Leuse, dont il laissa la conduite au Prince de Waldeck, il crût que tout étoit de bon augure pour donner la Bataille, & qu'aiant affaire au même General qu'il avoit battu à Fleurus, il en remporteroit le même avantage à Leuse. Il ne se trompa pas.

Le Duc de Luxembourg profite de son départ.

Il y arriva le 18. de Septembre sur le midi, au moment que le Prince de Waldeck achevoit de faire passer un Ruisseau (1) à une partie de son Armée, dans le dessein d'éviter le Combat, & d'aller camper à Cambron. Un brouillard fort épais empêcha de voir l'Armée Françoise qui suivoit, jusqu'à ce qu'elle fût si près qu'il n'y avoit pas moyen de continuer à mar-

(1) *Le Ruisseau de la Catoire.*

cher, ſans abandonner l'autre partie des Troupes qui étoient encore de l'autre côté du Ruiſſeau. Le Comte de Tilly, qui commandoit cette Arriere-Garde composée de quatre Eſcadrons, de deux Regimens de Dragons & de deux Bataillons d'Infanterie, rangea ces Troupes le plus promptement qu'il lui fut poſſible, pendant que celles qui avoient paſſé le Ruiſſeau ſe hâtoient de le repaſſer pour les ſoûtenir. Le Combat devint alors general, & fut rude & ſanglant, ayant duré juſqu'à ce que la Cavalerie ennemie pliât, comme elle avoit fait à Fleurus, laiſſant l'Infanterie à la merci des François. Cette derniere auſſi ſoûtint, comme à Fleurus, le feu de l'Armée Françoiſe, & fit ſa retraite en ſi bon ordre, que le Duc de Luxembourg content de ſa Victoire ne trouva pas à propos de la pourſuivre. La perte fut grande des deux côtez : mais ſelon la Relation des Vainqueurs, beaucoup plus du côté des Ennemis, qui laiſſerent ſur le Champ quinze cens morts, entre leſquels étoit le jeune Prince d'Anhalt, outre trois cens Priſonniers, dont il y avoit un Brigadier, deux Colonels, & trente autres Officiers : laiſſant auſſi pluſieurs paires de Tymbales, & quarante Etendarts. Les François avoüent qu'ils perdirent de leur côté vingt de leurs Officiers, entre leſquels on compte Dauger, Lieutenant-General, & un des plus hardis Capitaines qu'eût la France, & qu'ils eurent quatre cens Soldats morts ou bleſſez. Le Duc de Char-

Il attaque & bat le Prince de Waldeck à Leuſe.

1691. tres (1) n'aiant que dix-sept ans se trouva à cette Expedition (2), & le Duc de Luxembourg eut bien de la peine à en moderer l'ardeur.

Separation des deux Armées.

C'est par où finit la Campagne, toute glorieuse pour le Duc de Luxembourg, & toute malheureuse pour le Prince de Waldeck : comme si l'Etoile de l'un eût eu une influence superieure sur l'Etoile de l'autre. Ce dernier continuant sa route se retira à Cambron, où il vouloit aller camper avant le Combat, & il n'en décampa que le 23. de Septembre pour venir à Ninove. L'Armée de France de son côté s'avança jusqu'à Harlebeck, d'où elle décampa le 4. d'Octobre, & après avoir fait plusieurs Détachemens pour se cantonner en divers endroits, le Duc de Luxembourg marcha avec le gros de l'Armée du côté d'Ypres, faisant consumer les Fourages à sa Cavalerie dans tous les Villages dépendans de cette Ville & de Courtrai. Enfin la rigueur de la Saison obligea les deux Armées à entrer dans leurs Quartiers d'Hiver.

Pour ne point interrompre le fil de la Guerre des Païs-Bas, j'ai laissé en arriere celle de la Catalogne, dont je vais donner la description par la prise d'Urgel, & le Bombardement de Barcelône (3).

Le Duc de Noailles vint au commencement de Juillet faire le Siege d'Urgel,

(1) *Duc d'Orleans & Régent du Roiaume.*
(2) *Voiez les Memoires du M. D. L. F.*
(3) *Voiez les Auteurs ci-dessus.*

qui fut investi la nuit du 4. au 5. par le Lieutenant-General de Chazeron, pendant que l'Armée, qui marchoit par Mont-Louïs & Puycerda, vint camper à Belver, situé entre Mont-Louïs & Urgel. On eut de la peine à faire passer le Canon par des lieux si entrecoupez de Montagnes, & il fallut faire joüer des Mines en plusieurs endroits pour s'ouvrir le passage. Ces difficultez retardant la Marche de l'Armée, le Viceroi de Catalogne (1) eut le tems d'assembler ses Troupes: & comme le Duc de Noailles crût que son dessein étoit d'entrer dans la Cerdagne, & d'attaquer le Poste de Belver, cela l'obligea d'y demeurer quelques jours, pour conserver la communication avec Mont-Louïs, dont il tiroit des Vivres & des Munitions. Le General Espagnol, qui étoit campé à Vich, avoit crû que les François abandonneroient Belver dès qu'ils l'en verroient approcher : mais voiant qu'ils s'y étoient retranchez, il n'osa entreprendre de les y forcer, & retourna dans son ancien Poste, sans penser à secourir Urgel.

1691. Marche de l'Armée du Duc de Noailles pour faire le Siege d'Urgel.

Cependant le Canon arriva devant la Place, où le Duc de Noailles s'étant rendu, on commença à y faire Brêche, & après huit jours de Tranchée ouverte les Travaux se trouverent si avancez, que le Gouverneur (2) demanda à capituler. On refusa de l'écouter, & lui accorder d'autres

Siege d'Urgel.

Sa reduction.

X 4

(1) *Le Duc de Medina Sidonia.*

(2) *Don Joseph d'Aguilla.*

1691. conditions que d'être faits Prisonnier de Guerre avec toute la Garnison, qui étoit de neuf cens Hommes de Troupes reglées, tirées des meilleurs Regimens d'Espagne. Il y avoit outre cela six cens Hommes de Milices qui furent renvoiez chez eux. On ne dit point quelle fut la perte des Assiegeans ni des Assiegez : mais il est certain que la Conquête étoit d'importance, ouvrant le chemin pour entrer dans l'Arragon. C'est pourquoi le Duc de Noailles mit dans la Place une forte Garnison, qui pût faire des Courses dans ce Roiaume qui confine à la Catalogne.

Ensuite de cette Expedition, & de la prise d'une Abbaye considerable, où les Ennemis eussent pû se loger, il divisa son Armée en deux Camps, dont le premier qu'il commandoit, alla se poster à Belver, pour de là observer les Espagnols; & l'autre s'avança sous les ordres du Lieutenant-General de Chazeron, du côté de Barcelone.

Reflexions de la Cour de Madrid sur sa decadence.

La prise d'Urgel allarma si fort l'Espagne, qui craignit de perdre la Catalogne, que le Conseil s'assembla plusieurs fois pour trouver les moiens de sauver cette Province, & de reprimer les Conquêtes de la France. On raisonna d'abord sur les causes du mauvais état où se trouvoit non seulement la Catalogne, mais encore la Monarchie entiere, & on s'arrêta à deux principales: La premiere fut, de ne point voir le Roi à la tête de ses Armées : la seconde, de n'y voir pas même sa Noblesse, qui s'étoit laissé corrompre par la mollesse

& par la fainéantise, & qui préferoit les plaisirs de Madrid aux fatigues de la Campagne. De sorte que toute l'Espagne languissoit dans l'oisiveté, pendant que sa Rivale profitant de cette foiblesse poussoit avec rapidité les progrez de ses Armes. Le mal ainsi connu il falloit y apliquer le remede. Il n'y en avoit point de plus efficace, disoit-on, que la présence du Roi dans ses Camps & dans ses Armées : Que c'étoit le moien de relever le courage des Soldats, d'obliger tous les Officiers à faire leur devoir, & de retirer tous les Grands de la paresse & de la volupté, où ils s'endormoient à Madrid, pour les faire courir à la gloire des Armes, où leur naissance les engageoit : Qu'il n'y en auroit aucun qui osât rester chez lui, pendant que Sa Majesté exposeroit sa personne pour la défense de ses Etats. C'est ainsi, ajoûtoit-on, que les Armées de France, qui ont leur Roi à leur tête, sont toûjours victorieuses. 1691.

Cet avis fut fort apuié: & le Duc d'Ossone, qui l'embrassa avec chaleur, protesta, que plûtôt de ne point suivre le Roi, il se feroit simple Piquier. Mais d'autres representerent, Que la mauvaise santé du Roi & la delicatesse de sa complexion rendoient l'avis impratiquable : Qu'on ne pouvoit exposer sa personne à des Campagnes & à des Expeditions qui demandoient un corps plus robuste, sans risquer une vie plus précieuse à l'Espagne, que la conservation de plusieurs Provinces, & dont la perte lui importoit infiniment plus que la Cata-

1691. logne, & même que la moitié de tous les Roiaumes d'Espagne.

Le remede qu'elle veut y aporter.

Ces reflexions l'emporterent, & on ouvrit un autre avis, qui ne devoit pas produire de moindres effets : Ce fut, de reveiller si bien le courage de la Noblesse abatardie par les delices de la Cour, qu'aiant honte de sa mollesse, elle se souvint de sa veritable profession, qui consistoit dans le glorieux métier de la Guerre, & dans l'honneur de répandre son sang dans les Batailles pour le salut de la Patrie & la grandeur de l'Etat. Ce fut là-dessus qu'on fit valoir la politique du Roi de France, qui sçavoit exciter le zele des Seigneurs & des Gentilshommes de son Roiaume, & les obliger à signaler leur valeur dans les Combats : Que ce n'étoit pas à Versailles qu'on faisoit la Cour au Roi Tres-Chrétien, & en se tenant auprès de lui, quand on n'y étoit pas apellé par le devoir de sa Charge, mais en Flandre, en Catalogne, en Allemagne, & par tout où marchoit l'Armée : Que c'étoit-là, que tout absent qu'on étoit, on étoit plus present à ce Prince, que si on eût été devant ces yeux: Qu'il fallois imiter cet exemple : Que le Roi Catholique fît mauvaise mine à tous ceux qui demeuroient à la Cour, sans y être attachez par leurs Fonctions, & qu'on leur fît recevoir de tems en tems des chagrins pour les mortifier. Ces raisonnemens étoient solides ; mais l'Espagne étoit trop abattuë & trop épuisée pour en profiter, & la France avoit trop pris le dessus, pour la pouvoir arrêter. Au reste

c'est un bel éloge que celui dont la premiere, toute jalouse qu'elle étoit de l'autre, se voit contrainte de l'honorer, éloge bien glorieux pour le Roi & pour toute la Nation Françoise, puisqu'on ne peut pas douter que sortant de la bouche de leurs Ennemis il ne fût sincere. 1691.

Si l'Espagne fut allarmée de la prise d'Urgel, elle le fut bientôt après encore plus du Bombardement de Barcelone. Le 19. d'Août (1) le Comte d'Estrées parut devant la Ville avec vingt-six Galeres, quelques Vaisseaux de Guerre, & trois autres à jetter des Bombes. Il commença le même jour à faire joüer ses Mortiers, qui ne discontinuerent point pendant trois jours à faire un feu & un fracas épouvantable. Le feu prit en plusieurs endroits, l'Arsenal en fut consumé, & la plûpart des maisons qui étoient les plus proches de la Mer, où étoient postez les Vaisseaux chargez de ces foudroiantes Machines. Plus de cent en furent ruinées, & beaucoup d'autres fort endommagées. On n'avoit pas eu le tems de dépaver cette Ville, l'une des plus propres & des plus magnifiques d'Espagne, pour empêcher l'effet des Bombes: de sorte que tombant sur ce qui étoit encore pavé, elles y firent un plus grand dommage. Ainsi ce qui servoit à l'embellissement de Barcelone, causa sa plus grande perte. Le Roi Catholique, touché de la misere des Habitans, envoia une somme considerable au Viceroi de Catalogne,

Bombardement de Barcelone.

Compassion & liberalitez du Roi Catholique.

(1) *Selon les Fastes de Louis le Grand.*

1691. pour la faire distribuer à ceux qui auroient le plus souffert, & qui en auroient le plus de besoin. Il envoia aussi des ordres d'armer toutes les Galeres, & tous les Vaisseaux qu'on trouveroit en état de servir, & d'aller chercher incessamment les François pour leur livrer Combat à quelque prix que ce fût. Enfin on resolut de faire travailler en diligence à l'Armement de soixante nouvelles Galeres, aux dépens de toutes les Eglises du Roiaume. C'étoit un Fond bien mal assuré : car quoique le Clergé fut assez riche pour en armer quatre fois autant sans s'incommoder, il est de tous les Corps du Roiaume celui qui aime le moins à contribuer aux necessitez publiques. Tous ces ordres d'ailleurs pour l'Equipement de sa Flotte furent fort mal executez, & personne ne s'empressa de mettre en pratique les Deliberations du Conseil de Madrid. Tant il est vrai que lorsque le Roi n'est pas le premier Agent, tout va toûjours fort mal. La France étoit bien éloignée de tomber dans ce défaut, gouvernée comme elle étoit par un Roi trop vigilant & trop apliqué, & dont les ordres étoient aussi ponctuellement executez que promptement donnez. Le Comte d'Estrées les fit sentir aux autres Places de la Mediterranée qui appartenoient à l'Espagne, & ses Villes Maritimes ne furent pas plus à couvert des Armes de la France que les autres.

Ses ordres mal executez.

Bombardement des autres Villes d'Espagne.

Etat de l'Irlande.

Il n'y avoit qu'en Irlande où elles n'étoient pas heureuses (1) : c'étoit toûjours

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, les Hi-*

l'endroit fatal. Le Parti du Roi Jaques s'y soûtenoit encore depuis le départ de ce Prince, & même depuis que le Comte de Lauzun étoit retourné en France suivi du Comte de Tyrconel. Aussi les Jacobites possedoient-ils encore les meilleures Places, Athlone dans la Connacie, & Limmerick dans la Mommonie, & plusieurs autres. Le Comte de Tyrconel y étoit arrivé de France, où il sembloit n'être venu que pour y conferer avec le Roi son Maître des affaires de ce Roiaume d'Outre-Mer, & pour implorer le secours du Roi Tres-Chrétien. Il ne lui manqua pas, & le 18. de Mai St. Ruth y passa, pour y commander en qualité de Lieutenant-General, menant avec lui un Aide de Camp, deux Brigadiers-Generaux, l'un de Cavalerie, & l'autre d'Infanterie, & cent autres Officiers: outre les Gentilshommes Anglois & Ecossois, qui l'accompagnerent au nombre de plus de trois cens. Trois mille Soldats s'embarquerent sur les Vaisseaux de la Flotte: & afin que rien ne manquât non seulement à ces Troupes, mais encore à celles qui étoient en Irlande, soit pour leur subsistance, soit pour les Combats & pour les Sieges, il y avoit vingt-quatre Chirurgiens, cent quatre-vingt Maçons, vingt-six Charpentiers, deux Bombardiers, dix-huit Canonniers, & trois Ingenieurs. Quarante Bâtimens suivoient, chargez de tou-

1691.

Le secours qu'y fait passer le Roi Tres-Chrétien.

stoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III. le Mercure Historique & Politique.

1691. te sorte de Provisions de Guerre & de Bouche, & de deux mille Chevaux. On avoit pourvû jusqu'aux Equipages des Chevaux & des Hommes, & on avoit embarqué douze mille Fers de Cheval, six mille Selles, & autant de Brides, & des Souliers pour vingt-six mille Hommes. On n'avoit pas oublié le Canon, dont il y avoit dix-neuf pieces qu'on devoit débarquer. Ce Convoi étoit escorté par douze Vaisseaux de Guerre, sous la conduite du Chevalier de Nesmond, qui débarqua le 18. de Mai, comme je viens de dire, à Limmerick, où il fut reçû avec des acclamations de triomphe de la Bourgeoisie, & de la Garnison. Mais une chose manquoit à un si beau secours pour triompher: c'étoit la fortune du Roi qui l'envioit, toûjours obstinée à ne point suivre ses Etendarts en Irlande, entraînée par celle du Roi Jaques qui venoit toûjours tout gâter: comme nous l'allons voir.

Le Débarquement se fait à Limmerick.

Le Roi Guillaume en partant d'Irlande avoit laissé de bons ordres, de bonnes Troupes, & d'habiles Officiers, dont le General Ginkel avoit le principal Commandement. Il ne s'étonna point du Débarquement des François, ni des Provisions arrivées à Limmerick, & ne laissa pas d'en resoudre le Siege: mais il voulut faire auparavant celui d'Athlone. C'est une Place dans la Connacie, dans le Comté de Roscomen, située sur le Shanon qui passe au milieu de la Ville, dont il fait comme deux parties: l'une qui est à l'Orient de la Riviere, se nomme *Athlone An-*

gloise, & l'autre qui est à l'Occident, *Athlone Irlandoise*. Le General Ginkel, après avoir pris Baltimore, qu'il trouvoit sur son chemin, vint mettre le Siege devant Athlone. Il n'eut pas beaucoup de peine à reduire l'Athlone Angloise, qui n'étant que foiblement fortifiée fit peu de resistance, & se rendit le 29. de Juin. L'Athlone Irlandoise se défendit mieux, parce qu'elle avoit un assez bon Château & une Garnison suffisante. Les Assiegez ne tinrent pourtant que quelques jours. Les Batteries aiant été dressées le 2. de Juillet, on bombarda le Château, & on battit la Ville avec tant de furie, que le 7. tout se trouva disposé pour l'Assaut. Deux Sorties des Ennemis le retarderent, & obligerent même le General Anglois à chercher un gué pour faire passer le Shanon à ses Troupes, afin de donner l'Assaut, après avoir passé la Riviere par le gué & à la nage, n'aiant pû la passer sur le Pont que les Ennemis avoient ruiné par leurs Sorties. Cela se fit le 10. à quatre heures après midi. Les Grenadiers entrerent les premiers dans l'eau qu'ils avoient jusques sous les aisselles, & quoi qu'obligez de porter leurs Mousquets & leurs Grenades sur la tête, ils gagnerent courageusement l'autre Bord. Comme les Bombes & les Canons avoient fait la Brêche, ils s'y avancerent, & jetterent de là leurs Grenades, dont les Irlandois furent si épouvantez qu'ils abandonnerent leur Poste. Ils porterent la fraieur & la confusion par tout: en moins d'une heure la Place fut emportée:

1691.

Siege d'Athlone.

1691. on passa au fil de l'Epée tous ceux qui firent quelque resistance : plus de mille perdirent la vie, & trois cens furent faits Prisonniers. Cette Conquête merita à Ginkel le titre de *Comte d'Athlone*, dont il fut honoré par le Roi Guillaume.

Reduction de la Place.

Siege de Limmerick.

Le General victorieux ne s'arrêta pas en si beau chemin : son but étoit la prise de Limmerick. Il y marcha le 20. aiant fait passer le Shanon à son Armée sur le Pont qu'on avoit reparé, & vint camper à cinq milles au-delà d'Athlone : le lendemain il continua sa marche, & s'avança jusqu'à la Riviere du Suc, prenant son chemin à la gauche de Balinasso. C'est où l'attendoit St. Ruth, posté à trois milles de là tres-avantageusement, dans la resolution de lui disputer le passage. Son Armée avoit devant elle deux Marais : l'Infanterie occupoit à la gauche les ruines d'un Château, & à la droite elle étoit fortifiée par divers Retranchemens. Son General, resolu de vaincre ou de mourir, la rangea en Bataille à l'aproche des Ennemis, & l'exhortant à la même resolution, il fit confesser les Soldats, leur declarant qu'il n'y avoit de salut que dans le gain de la Bataille, & que pour leur ôter les moiens de le chercher dans la fuite, il avoit fait rompre les Ponts qu'ils avoient derriere eux. Une Armée si bien postée, & plus forte de huit mille Hommes que l'Angloise, commandée d'ailleurs par un General François, qui n'étoit pas moins brave que cruel, assisté de Sarsfield, General Irlandois, qui n'avoit pas moins

moins de valeur, sembloit devoir esperer un plus heureux succès qu'elle n'en eût. Mais le courage des Soldats n'égala pas celui de leurs Generaux, entre lesquels d'ailleurs il y avoit une mesintelligence, que l'antipathie des deux Nations ne manquoit gueres d'exciter. 1691.

Combat des deux Armées.

Ils laisserent passer la Riviere du Suc aux Anglois, qui s'avancerent vers eux en bon ordre, & alors la Bataille se donna le 22. du mois. Les Anglois aiant passé les Marais, attaquerent avec vigueur les Irlandois dans leurs Retranchemens, & ces derniers s'y défendirent courageusement pendant deux heures: mais l'Infanterie aiant plié la premiere, & la Cavalerie l'aiant suivie bientôt après, tous prirent la fuite, laissant 400. Prisonniers, 32. Drapeaux, & 12. Etendarts, avec toutes les Provisions, les Tentes, le Canon, & un nombre prodigieux d'Armes, & d'Ustensiles propres à remuer la terre, pour faire des Sieges, & les Retranchemens de leur Camp: desorte que ce fut une Victoire complete pour le General Ginkel. On dit qu'il en fut principalement redevable à la mort de St. Ruth, emporté d'un Boulet de Canon, comme l'avoit été, dit-on, le Vicomte de Turenne, sur le point qu'il se préparoit à battre les Allemands au delà du Rhin. Mais s'il y a quelque conformité dans la mort de ces deux Generaux, ils ne se ressemblent gueres dans le reste, & le dernier laissa en mourant une aussi belle reputation, que l'autre en laissa une odieuse par ses cruautez.

Mort de St. Ruth.

1691. Quelque importante que fût cette Victoire, le plus difficile reſtoit encore à faire. C'étoit la reduction de Limmerick, qui ſembloit être le Donjon de toute l'Irlande Jacobite. Le Comte de Tyrconel y étoit mort le 24. d'Août de chagrin du mauvais état où il voioit ſon Parti, & toutes les affaires du Roi ſon Maître: mais le Lieutenant-General d'Uſſone François en avoit pris la Place, & ne témoigna pas moins de réſolution dans la défenſe, que le General Anglois dans l'attaque d'une Ville qui faiſoit toute l'attention des deux Partis.

Mort de Tyrconel.

Le Siege de Limmerick.

Elle fut aſſiegée le 4. de Septembre, après que Gallowai & Slego, qui ſe trouverent ſur le chemin, eurent été emportées, & ſe furent rendues au Vainqueur. La Tranchée fut ouverte le 5. & le 9. les Batteries aiant été achevées, on commença à bombarder la Ville & à la canonner. Le 19. il y eût une Brêche ſi conſiderable à la Muraille de la partie qu'on nommoit *Limmerick Anglois*, cette Ville comme celle d'Athlone étant diviſée en deux, que cent Hommes y pouvoient paſſer de front. Mais on ſçût que les Ennemis avoient fait des Retranchemens au dedans de la Place, qui ſeroient fort meurtriers, ſi on entreprenoit de les forcer; c'eſt ce qui obligea le General Ginkel à uſer d'un ſtratagême qui lui reuſſit. Il feignit le 25. de Septembre de lever le Siege, & remua effectivement ſon Camp: mais c'étoit pour paſſer le Shanon, afin d'aller charger la Cavalerie Irlandoiſe, qui étoit campée dans le

Comté de Clare, & ferrer Limmerick de ce côté-là. Les Assiegez, qui crurent qu'il se retiroit tout de bon, en jetterent des cris d'allegresse: mais ils furent bien étonnez, quand ils aperçûrent le lendemain l'Armée en Bataille, à un mille de la Ville de l'autre côté du Shanon, qu'elle avoit passé sur un Pont de Batteaux qu'on avoit dressé toute la nuit. Le Brigadier Cliffort, qui commandoit quatre Regimens de Dragons, voulut s'oposer au passage des Anglois: mais ses Dragons lâcherent bientôt le pied, & d'autres Troupes postées un peu plus haut, prirent aussi la fuite dans les Montagnes. Sarsfield, qui s'y étoit retiré avec quatre mille Chevaux, ne s'y crût pas non plus en sureté, & s'enfuit à Limmerick avec ceux qui le pûrent suivre. Les Anglois les poursuivirent, & d'Ussone, craignant qu'ils n'entrassent pêle-mêle avec les Fuiards, fit fermer la Porte: il n'y eut que Sarsfield & quelques Officiers, à qui il fit ouvrir le guichet, qui pûrent entrer. Six cens demeurerent sur la Place, & on fit quatre-vingts Officiers Prisonniers. 1691.

Les Assiegez, qui du haut de leurs Murailles voioient tout ce carnage, en furent si consternez qu'ils ne penserent plus qu'à se rendre, quoique la Garnison fût de quinze mille Hommes. Le 3. d'Octobre ils demanderent une Cessation d'Armes, qui leur fut accordée jusqu'au lendemain, & prolongée encore pour trois jours, afin de pouvoir conferer de la Capitulation avec le Colonel Schelton, & l'y faire com- Capitulation de Limmerick.

1691. prendre avec ses Troupes, qu'il commandoit dans un lieu un peu éloigné de Limmerick. On travailla cependant aux Articles du Traité, qui ne pûrent être arrêtez plûtôt que le 13. d'Octobre, & le 14. la Ville fut livrée aux Anglois. Ainsi finit la Guerre d'Irlande, dont le Comte de Château-Renaud ramena sur les Vaisseaux de France tous les François, avec les quinze mille Irlandois de la Garnison de Limmerick, en faisant executer la Capitulation (1).

Les Articles en sont singuliers : & il semble qu'on lit moins les conditions accordées à une Ville qui se rend, que celles qu'elle se prescrit elle-même, & qu'elle force le Vainqueur d'accepter : moins les graces qu'on fait à des Ennemis vaincus, que les dépouilles dont se chargent ces fiers Ennemis qui ne se retirent d'un Païs, qu'après en avoir enlevé tout ce qu'ils peuvent emporter avec eux, & à qui on fait un Pont d'or pour en sortir.

Avant que d'en donner le détail, il faut sçavoir que cette Ville stipuloit l'accord non seulement pour elle, mais encore pour toute l'Irlande, qui avoit mis les débris de sa malheureuse fortune entre les mains de la France, & que c'étoit elle proprement qui en avoit negocié le Traité, par l'entremise de son Lieutenant-General d'Ussone, & qui le fit executer, disent ses Annales (2), par le Comte de Château-Renaud.

(1) *Selon les Fastes de Louïs le Grand.*
(2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand.*

I. „ Il étoit permis à toute sorte de 1691.
„ personnes, de quelque qualité & con- Articles de la Capitulation.
„ dition qu'elles fussent, qui voudroient
„ sortir du Roiaume d'Irlande, de se re-
„ tirer en France ou dans les autres lieux
„ qu'ils souhaiteroient avec leurs Famil-
„ les, Meubles, Argent, Vaisselle d'ar-
„ gent, leurs Joiaux & leurs Papiers.

II. „ Que les Officiers Generaux, Co-
„ lonels, & generalement tous les Offi-
„ ciers tant de Cavalerie que d'Infanterie
„ & de Dragons, Gardes du Corps, Ca-
„ valiers, Dragons & Soldats quels qu'ils
„ puissent être, & en quelque lieu qu'ils
„ fussent en Garnison, & même les Ra-
„ peries, qui voudroient passer en France,
„ auroient la liberté de s'embarquer dans
„ les lieux où seront les Vaisseaux pour
„ les transporter, sans qu'il leur soit don-
„ né aucun empêchement ni directement
„ ni indirectement.

III. „ Que la même permission sera ac-
„ cordée à tous les Officiers François, &
„ à tous les Etrangers qui sont en Irlan-
„ de, soit dans le Commerce, soit dans
„ les Troupes, pour pouvoir s'embarquer
„ avec tous leurs Chevaux, Equipages,
„ Argent, Vaisselle d'argent, & tous leurs
„ Effets.

IV. „ Que pour faciliter l'Embarque-
„ ment, le General Ginkel fournira cin-
„ quante Vaisseaux du Port de deux cens
„ Tonneaux chacun, qui seront pourvûs
„ de tous les Vivres necessaires pour être
„ conduits en France, & débarquer, soit
„ à Brest, ou à Nantes, ou ailleurs sur les
„ Côtes de Bretagne.

1691. V. „ Que toutes les Troupes Irlandoises, qui sont en Garnison dans quelques lieux d'Irlande que ce soit, en sortiront avec leurs Armes, Bagage, Bale en bouche, Mêche allumée par les deux bouts, Tambour battant, Enseignes déploiées, & les Munitions de Guerre & de Bouche qui seront dans les Places qu'ils abandonneront. „

VI. „ Qu'on aura la liberté d'embarquer jusqu'à neuf cens Chevaux pour les Gardes, & trois cens pour les Officiers tant de Cavalerie que d'Infanterie. „

VII. „ Qu'on aura soin de fournir aux Malades & aux Blessez, obligez de rester, les médicamens & les secours dont ils auront besoin jusqu'à leur guerison, ensuite de laquelle on leur donnera des Vaisseaux & des Vivres pour les transporter en France. „

VIII. „ Que ceux qui voudront passer en France, n'en pourront être empêchez pour dettes, ni leurs Equipages saisis.

IX. „ En consideration du present Traité, les deux Villes de Limmerick seront remises au General Ginckel, & la Garnison en sortira avec les mêmes marques d'honneur, accordées ci-dessus à celle des autres Villes, qui seront pareillement renduës aux Anglois.

Je ne parle point des autres Articles stipulez pour l'observation & la sureté du Traité, tant à l'égard de l'évacuation des Places, que du transport des Troupes hors

du Roiaume. Je ne croi pas qu'on ait jamais ouï parler d'une telle Capitulation, & la France qui l'avoit negociée avoit raison de s'en aplaudir : mais l'Angleterre n'en avoit pas moins, de se voir par là exempte de tenir des Armées par Mer & par Terre, dans un Roiaume toûjours prêt à recevoir dans ses Ports & dans ses Villes, les Troupes que le Roi Jaques, aidé de la France, y feroit passer, & qui y trouveroient des Hommes & des Places pour les recevoir. 1691

C'est trop long-tems parler de Guerre. Je crains que la narration n'en soit ennuieuse, & n'ait plus l'air de ces Romans, qui font passer & repasser la Mer à leurs Heros, & qui les menent de Victoire en Victoire, & de Conquête en Conquête d'un bout du Monde à l'autre, que d'une veritable Histoire. J'ai pourtant raporté simplement les Evenemens, sur la foi des Memoires & des Annales les plus fideles : j'ai évité les minuties, & j'ai abregé le recit des Faits les plus importans, autant que je l'ai pû, sans faire tort à l'Histoire, qui ne doit pas suprimer les principales circonstances. J'ai raporté les Guerres de cette année dans l'ordre qu'elles ont été faites, tant à l'égard des tems que des lieux, sans entrecouper la description de l'une par celle de l'autre, & j'ai laissé en arriere les Affaires Civiles & Politiques du Roiaume, dont je vais donner la relation, pour achever l'année 1691.

Je commencerai par la dispute qu'avoit

1691. la France (1) avec le Pape Innocent XII. en reprenant la narration que j'en ai finie à la mort d'Alexandre VIII. (2). Elle arriva, comme je l'ai dit, le 1. de Fevrier, & le 30. de Janvier il fit apeller les douze Cardinaux de la Congregation, établie pour regler les differens de la Cour de Rome avec la Cour de France, & s'étant rendus auprès de Sa Sainteté, il fit lire la Bulle qui avoit été dressée dès le 4. du mois d'Août passé, qui casse les Propositions avancées par les Prélats de France en 1682. comme injurieuses au St. Siege, avec tout ce qui avoient été fait en consequence. „ Il n'avoit pû voir, disoit-il, „ dans cette Bulle, sans un sensible déplaisir, ce que quelques-uns des Prélats „ & autres Ecclesiastiques avoient resolu „ dans l'Assemblée du Clergé de France, „ tenuë à Paris en 1682. contre l'Autorité du Pape & l'Eglise Catholique au „ sujet de la Regale, & les quatre Propositions concernant l'Autorité de l'Eglise, de même que tous les Mandemens, Arrêts, Declarations, Edits faits „ en consequence, tant par le Clergé, „ que par les Tribunaux & Puissances Seculieres: Qu'il avoit toûjours soupiré „ après un heureux accommodement de „ ces disputes, & qu'il n'avoit rien negligé de tout ce qui étoit en son pouvoir, pour terminer une affaire de cet-

Bulle d'Alexandre VIII. contre les Prélats de l'Assemblée de 1682.

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, le Mercure Historique & Politique.*

(2) *Voiez ci-dessus, pag. 295. & suiv.*

„ te importance : Qu'enfin après une plei- 1691.
„ ne connoiſſance & un mur examen, de
„ ſon propre mouvement il caſſoit & an-
„ nulloit toutes ces Propoſitions, avec
„ tout ce qui s'en étoit enſuivi & pouvoit
„ s'en enſuivre à l'avenir : Qu'afin que
„ le preſent Bref fût mieux obſervé,
„ & eût plus de force, il dérogeoit à
„ tous Droits, Immunitez & Privile-
„ ges contraires, &c.

La lecture de la Bulle aiant été faite, il declara, que s'il ne l'avoit pas fait publier dès ce tems-là, c'étoit parce qu'il avoit toûjours eſperé de trouver quelque moien de terminer tous les differens, & de faire entendre raiſon au Roi Tres-Chrétien. C'étoit parler en Maître : mais il avoit affaire à un Roi qui ne reconnoiſſoit pas cette ſuperiorité, & qui ſçavoit maintenir la ſienne dans l'Etat & dans l'Egliſe, dont il prétendoit ſoûtenir les Libertez.

Politique du Pape.

On voit par la Bulle & par le diſcours du Pape, quelle étoit ſa politique dans les eſperances qu'il donnoit aux Miniſtres du Roi d'un accommodement, où les deux Partis pûſſent trouver leur compte. A parler ſincerement il n'avoit point d'autre intention, que d'obtenir ſes fins, & d'obliger le Roi & le Clergé de France à y donner les mains, après les avoir laſſez par toutes ces remiſes. Tel eſt l'eſprit de la Cour de Rome, que nous verrons paſſer de ce Pontife à ſon Succeſſeur : & il n'y a qu'une fermeté à toute épreuve qui s'en puiſſe garentir. Tout habile qu'étoit le Roi, il fut trompé long-tems par Alexan-

1691. dre VIII. & sous de belles aparences ce Pape en obtint presque tout ce qu'il voulut, sans que de son côté il relâchât rien au sujet de la Regale, & des Bulles qu'on lui demandoit pour les Ecclesiastiques qui avoient assisté à l'Assemblée de 1682. Mais il ne pût venir à bout de lasser le Roi, comme il l'avoit prétendu, & Louïs XIV. étoit trop fier pour en être la Dupe. Sa fermeté ne dura pas toûjours.

Ressentiment du Roi de la conduite du Pape.

Il avoit envoïé le Duc de Chaulnes à Rome en qualité d'Ambassadeur, pour avoir soin des interêts de la France dans le Conclave où ce Pape fut élû; & s'il y étoit resté depuis, ce n'étoit ni son intention ni celle de la Cour qu'il y restât plus long-tems, lorsqu'on vit les chicanes dont on éludoit la demande des Bulles pour les Evêques François. Son rapel fut resolu tout de bon après la Bulle du 4. d'Août, dont je viens de parler, qui ne fut pas ignorée à Paris, quelque soin qu'on prît à Rome de la cacher. Le Roi voiant alors que tous les moiens d'accommodement proposez étoient inutiles, & que tout se disposoit à la rupture avec le St. Siege, ne voulut pas être prévenu, & rapella son Ambassadeur, avant que la Bulle eût été publiée: mais la mort du Pape, qui arriva bientôt après, le fit rester à Rome pour veiller à l'élection du Successeur.

Il menace le Pape de rétablir la Pragmatique Sanction.

Le Roi avoit fait dire au Nonce d'Alexandre VIII. par le Marquis de Croissi, Secretaire d'Etat, que si les Bulles n'étoient pas accordées avant les Fêtes de Pâques, il rétabliroit la Pragmatique San-

ction, abolie par le Concordat passé entre Leon X. & François I. On ne pouvoit faire de menace plus capable d'intimider le Pape, n'y aiant point de meilleur rempart contre les entreprises de la Cour de Rome: & l'on sçait avec quelle repugnance le Parlement de Paris acquiesça à la Verification du Concordat. Mais soit qu'Alexandre VIII. fût bien sûr que la menace ne seroit point executée, ou qu'il voulût montrer sa fierté, il se contenta de suspendre la Bulle pendant six mois, & ne voulut pas mourir avant qu'elle fût publiée. 1691.

La France en souhaite le rétablissement.

On se flatoit cependant en France de voir le rétablissement de la Pragmatique: & on y étoit, disoit-on, d'autant mieux fondé, qu'elle est toute puisée dans les Decrets du Concile de Basle: Concile à la verité peu agréable aux Papes, dont il reprime les entreprises, mais par la même raison fort respecté en France, dont l'Historien (1) traite de *Sainte*, l'Assemblée des Peres qui le composoient. Il est vrai qu'il n'y eut jamais de parfaite intelligence entre eux & le Pape Eugene IV. parce que, dit le même Historien, les Peres soûtenoient fortement cette ancienne Regle, *Que le Concile est au dessus des Papes*: & c'est aussi l'opinion constante de l'Eglise Gallicane, & la Décision formelle de l'Assemblée de 1682. On continuoit de s'aplaudir en France là-dessus. Si le Roi, disoit-on, est une fois sorti à son honneur des grandes affaires qu'il a présentement sur les bras, & que le Pape s'obstine à refu-

(1) *Mezerai.*

1691. ſer les Bulles qu'on lui demande, on verra caſſer le Concordat, & toutes ſes ſuites, & établir en France des Regles toutes contraires, par leſquelles les meilleures ſources, d'où le St. Siege tire des ſommes ſi conſiderables de l'argent de France, seront entierement bouchées. C'étoit des raiſonnemens en l'air : la France eſt trop attachée au Siege de Rome, pour en venir à une rupture ouverte, & les Papes ſçavent trop bien ce qui leur en coûteroit, ſi cette Couronne prenoit une telle reſolution, pour n'uſer pas de complaiſance dans l'extrémité. Les deux Cours continuerent donc après la mort d'Alexandre VIII. leurs negociations & leurs intrigues.

Intrigues pour l'élection du Pape.

Il y eut cinq mois & demi de Vacance, tant il y eut de brigues dans le Conclave. Je ne parlerai que de celles de la France pour l'élection d'un Pape, qui ſe montrât bien intentionné au ſujet des Bulles : & c'eſt ce qui fut ménagé par le Duc de Chaulnes, mais ſans ſuccès. Les Cardinaux François cependant, & cet Ambaſſadeur s'expliquerent hautement dans le Conclave du mois d'Avril, ſe croiant aſſurez de plus du tiers des voix. Ils demanderent que le Sacré College, avant que d'élire un Pape, fit raiſon au Roi de tous les ſujets de plainte qu'il pouvoit former tres-juſtement contre les deux derniers Pontifes. Le Sacré College en fut étourdi : mais il revint de ſon étonnement, & chacun alla à ſon but. Dans la ſuite, comme ils virent que les ſuffrages tournoient du côté du Cardinal Pignatelli, ils lui firent

 1691.

la proposition à lui-même : mais il garda le silence, ce qu'ils prirent pour un refus. Ils revinrent de ce sentiment, trompez par la Cabale qui vouloit élire ce Cardinal. Ils ne croioient pourtant pas qu'on allât si vîte à son exaltation. Elle se fit dès le lendemain de la Conference qu'ils avoient euë avec ses Partisans, sans qu'ils pûssent la faire differer seulement trois jours, qu'ils demanderent pour se déterminer. Ainsi le 12. de Juillet Pignatelli fut élû Pape, annoncé au Peuple, & publié par les décharges du Château Saint Ange, & par le son des Cloches. Il prit le nom d'*Innocent XII.* en memoire d'Innocent XI. qui l'avoit élevé au Cardinalat. Nous verrons sous son Pontificat les differens des deux Cours terminez (1), à la satisfaction de celle de Rome, beaucoup plus qu'à l'avantage de celle de France.

Election d'Innocent XII.

Nous avons vû au commencement de l'année 1689. la Création de soixante & dix (2) Chevaliers de l'Ordre : le Roi donna au commencement de celle-ci le Cordon bleu au Maréchal d'Humieres (3), au Comte de Maulevrier Colbert, au Comte de Montal, & au Marquis de Chazeron.

Carnaval de Venise, Comedie.

La Cour étoit toûjours partagée entre les affaires & les plaisirs, & on n'étoit pas tellement occupé des soins de la Guerre, qu'on n'oubliât les galanteries & les divertissemens. Le Theatre donnoit tous les

(1) *En 1693.* (2) *D'autres disent soixante-quatorze.* (3) *Voiez les Auteurs ci-dessus.*

1691. jours quelque Piece nouvelle, & on representa une Comedie qui avoit pour titre, *le Carnaval de Venise.* On y tournoit en ridicule l'entrevûë qui se fit là en 1687. des Princes qui s'y étoient rendus sous prétexte du Carnaval, mais en effet pour faire une Ligue contre la France: comme je l'ai raporté en son ordre. L'Electeur de Baviere & le Duc de Savoie en étoient les Chefs, & la Comedie Françoise les joüa avec toute la licence que se donne le Théatre, & peut-être avec trop peu d'égard pour leur dignité. C'est ainsi que la France joüoit sur le Theatre de Paris, ceux qui l'avoient voulu joüer au Carnaval de Venise.

Devotion de la Cour.

On ne s'occupoit pas seulement des affaires & des plaisirs qui se présentoient tour à tour: la devotion étoit encore de la partie, & à l'exemple du Roi, à qui la Marquise de Maintenon l'avoit inspirée, on affectoit pour faire sa Cour de contrefaire l'homme de bien, & on s'empressoit de paroître tel aux yeux du Prince. C'étoit un étrange mélange que celui d'une telle Religion, avec le luxe & la débauche, qui ne vouloient rien perdre, & qui conserverent toûjours leurs places & leurs heures favorites. Les Exercices de pieté, disoit-on, servent à sanctifier les divertissemens, & ceux-ci à leur tour raniment & rechauffent la pieté, qui se rallentiroit, si elle étoit perpetuelle. Je ne sçai si le Christianisme s'accommoderoit d'une telle Morale; mais le monde se fait une Religion à sa mode, & croit qu'il peut se par-

tager entre une mortification de quelques momens, & des journées entieres de divertissemens. 1691.

Les grandes dépenses que la Guerre coûtoit à la France, donnerent lieu aux Edits Bursaux pour avoir de l'argent. Il y en eut un cette année au mois d'Avril, qui suprimoit les Elections des Syndics & Jurez de tous les Corps des Métiers generalement dans tout le Roiaume, & qui les érigeoit en Charges dont le prix étoit fixé, & on faisoit état que la vente de ces Charges produiroit quinze millions : Fâcheuse ressource cependant, & qui ne peut être excusée que par les pressantes necessitez de la Couronne. On ne pouvoit douter que cet Edit ne fût préjudiciable au Commerce, & ne jettât les Artisans dans un grand desordre, par l'injustice qu'exerceroient les acheteurs des Charges, pour être remboursez de ce qu'elles leur auroient coûté, & pour se dédommager aux dépens des Particuliers en recevant dans les Corps, non les plus habiles, mais les plus liberaux à leur égard. Mais il y a toûjours eû de semblables cas quelque chose de fâcheux, & même d'injuste, qui est compensé par l'utilité publique : les Particuliers souffrent, & le Prince pourvoit aux besoins de l'Etat, qui doivent marcher avant tous les autres.

Edits Bursaux.

Je dis la même chose de plusieurs autres Edits qui suivirent celui-là, & entre les autres de la Création de soixante nouvelles Charges de Secretaires du Roi, & de Présidens dans les Chambres du Châtelet.

1691. Encore une fois ce furent les suites d'une Guerre, où la France avoit presque toutes les Puissances de l'Europe à combattre, & à quoi elle ne pouvoit fournir sans des secours extraordinaires, pour remplir les Coffres du Roi, en épuisant les bourses de ses Sujets.

Mort du Marquis de Louvois.

Le Marquis de Louvois mourut le 16. de Juillet fort subitement. S'étant trouvé mal dans la Chambre du Roi, il se retira pour se faire saigner : ne se sentant point soulagé par la saignée d'un bras, il voulut être encore saigné de l'autre, & mourut dans l'operation. Le bruit courut, mais sans fondement, qu'il avoit été empoisonné : préjugé ordinaire du Peuple au sujet de la mort des personnes extraordinaires, qu'il s'imagine ne pouvoir mourir de mort naturelle. Il n'y avoit cependant rien de surprenant dans celle de ce Ministre, homme gros & replet, & qui peut avoir été suffoqué par la graisse, sans que le poison s'en mélât. Quoi qu'il en soit, il mourut âgé de cinquante & un an, & laissa un grand nombre de belles Charges, des richesses immenses, & des Enfans qui n'avoient pas ses talens. Aussi n'y eut-il que le second, connu sous le nom de *Barbesieux*, qui lui succeda à la Charge de Secretaire d'Etat, dont il avoit obtenu la Survivance. Ses autres Charges furent distribuées à divers Favoris, à la reserve de celle de la Maîtrise des Postes (1), qui fut venduë

(1) *Voyez les Memoires du M. D. L. F. & les Auteurs ci dessus.*

vendue quarante millions (1) au profit du Roi. C'est encore un problême s'il rendit de plus grands services, ou causa de plus grands préjudices au Roi. A ne regarder que son zele, il n'y a jamais eu de Ministre plus dévoüé : mais s'il fut l'auteur de toutes les Guerres du Roiaume, comme on l'en accuse, il ne fut pas moins pernicieux : & il s'étudia moins à procurer la gloire de son Maître, qu'à en flatter l'ambition, pour satisfaire en même tems à la sienne & à son propre intêret. Il fut à la verité laborieux, infatigable, tout apliqué aux grandes entreprises : mais n'étant pas toûjours justes, elles lui ont attiré moins d'éloges, que de haine & de blâme de la part de sa Nation & des Etrangers. Aussi ne ménageoit-il personne, fier aux plus grands, dur à tout le monde, & qui vouloit que tout pliât sous ses ordres, comme sous ceux de son Maître : *D'une ame d'ailleurs peu élevée*, dit l'Auteur qui en donne le portrait (2), *mais tyrannique*, quoi qu'il eût des talens peu propres à soûtenir le poids des affaires. Un Ministre de ce caractere ne pouvoit pas être fort regreté, ni du Peuple qui lui imputoit sa misere, causée par les Guerres qu'il prenoit soin d'entretenir, ni de la Noblesse qu'il fouloit, pour ainsi dire, aux pieds, ni des gens de Guerre qu'il traitoit avec une hauteur qui l'en faisoit plus haïr que respecter. Il sem-

1691.

Ses bonnes & ses mauvaises qualitez.

(1) *Ou dont le bail se fit sur ce pied-là.*
(2) *Le M. D. L. F.*

1691. ble que le Roi lui-même commençât à s'en lasser : il lui reprocha au moins les cruautez exercées dans le Palatinat (1), & l'accusa de les lui avoir fait commettre: *Cruautez*, dit l'Auteur (2) qui les raporte, *qui inspirerent de l'horreur à toute l'Europe contre le Roi & contre toute la Nation* : mais qu'on devoit imputer à ce furieux Ministre. On l'accusa encore d'avoir été cause de la Guerre de Piemont, & d'avoir empêché un Seigneur Piemontois de parler au Roi, à qui il venoit offrir la carte blanche. Aussi le Roi ne fit paroître aucun chagrin de sa mort, & on ne s'en aperçût ni dans le Conseil, ni dans les Armées. Tout alla son train dans la suite comme auparavant, & l'ombre du Favori aiant disparu, les vertus du Roi parurent dans tout leur jour. On vit mieux que jamais, que s'il avoit besoin de Ministres pour le soulager, il n'en avoit pas besoin pour le conduire: qu'il sçavoit gouverner par lui-même, & qu'il avoit plus de part à tout ce qui se faisoit sous son Regne, qu'aucun de ses Ministres.

Beau discours du Roi dans son Conseil, en parlant au Dauphin.

C'est ce qu'il fit voir peu de jours après, dans le grand Conseil qui se tint à Versailles le 25. de Juillet. Il y fit un long Discours sur l'état de ses Finances, sur les affaires de la Marine, & sur les Negociations Etrangeres. Il entra sur tous ces points dans un détail qui fit connoître sa suffisance, & qu'il n'ignoroit rien du dedans ni du dehors de son Roiaume. Le

(1) *Voiez ci-dessus, pag.* 71.
(2) *Voiez les Memoires du M. D. L. F.*

Dauphin se trouva dans cette Assemblée, 1691.
& s'adressant à lui, il lui dit, " Qu'un " Prince ne pouvoit jamais acquerir de " gloire, ni rien faire de grand, s'il n'a- " voit une connoissance exacte de toutes " les affaires de ses Etats: Que c'étoit pour " l'en instruire qu'il vouloit qu'il se trou- " vât dans tous les Conseils, & qu'il " pourroit arriver que dans la suite il au- " roit besoin de son secours, pour être " soulagé dans la conduite de son Roiau- " me. " On n'avoit point encore entendu parler le Roi jusqu'alors au Dauphin en ces termes. On crût qu'il falloit l'imputer à la jalousie du Marquis de Louvois, & que dans la crainte qu'il avoit eue de l'autorité du jeune Prince, il l'avoit rendu suspecte au Roi lui-même.

Titre de premier Ministre.

Je remarquerai en passant que le titre de Premier Ministre, que quelques-uns donnent au Marquis de Louvois, ne se trouve point parmi ceux dont il fut honoré, & que ce titre ambitieux mourut avec le Cardinal Mazarin, depuis lequel il n'y a point eu de Premier Ministre d'Etat. Mais le Vulgaire nomme ainsi celui qu'il voit être le plus accredité, & avoir le plus de part à la faveur & à la confidence du Prince.

Mort du Duc de la Feuillade, & son portrait.

La mort du Marquis de Louvois fut suivie bientôt après de celle de François d'Aubusson, Duc de la Feuillade, & ne fut pas moins prompte, attaqué d'apoplexie à quatre heures de matin (1), après s'être

(1) *Le 19. de Septembre.*

1691. couché en bonne santé. Il étoit âgé de soixante-treize ans, qu'il avoit passez dans la faveur du Roi avec éclat, mais avec plus de faste que de sagesse, comme le témoignent les actions que j'en ai raportées, qui alloient quelquefois jusqu'à l'extravagance (1), & qui firent tort aux belles qualitez de l'esprit & du courage, qu'il possédoit d'ailleurs éminement avec une naissance des plus illustres du Roiaume, puisque, s'il en faut croire l'Histoire d'un de ses Prédecesseurs, Grand Maître de Rhodes (2), la Famille d'Aubusson étoit celebre en France dès le tems de Charlemagne. Celui dont je raporte le décès fut Pair & Maréchal de France, Colonel des Gardes Françoises, & Gouverneur de la Province de Dauphiné. Il merita ses Emplois par sa bravoure aussi-bien que par l'amour qu'il eut pour le Roi, qui donna au Fils le Gouvernement qu'avoit eu le Pere, en consideration des marques d'affection qu'il en avoit reçûs, & peut-être aussi en la faveur de la Marquise de Maintenon, dont le jeune Duc épousa la Niece (3). Sa Charge de Colonel du Regiment des Gardes Françoises fut donnée au Marquis de Boufiers; mais il s'obligea de paier au jeune Duc deux cens soixante & dix mille livres, pour le Brevet de retenuë que le Pere avoit sur cette belle Charge.

(1) *Voiez les Memoires du M. D. L. F. & les Auteurs ci-dessus.*

(2) *Pierre d'Aubusson. L'Histoire est écrite par le P. Bouhours.* (3) *Mad. d'Aubigny.*

TABLE DES MATIERES,

contenuës dans le V. Tome de

L'HISTOIRE DE FRANCE

sous le Regne de

LOUIS XIV.

A.

ACademies de Gardes-Marine & de Cadets instituez en France. 70. Condition requise pour y être reçû. *ibid.*

Alexandre VIII. (Le Pape) Le Roi de France lui rend Avignon, & suspend la querelle pour les Franchises. 241. Se brouille avec le Roi sur d'autres choses plus importantes. 295. Moiens d'accommodement proposez. *ibid.* Sa mort, qui laissa l'accommodement imparfait. 296 Avant sa mort il avoit dressé une Bulle contre les Prélats de l'Assemblée de 1682. Contenu de cette Bulle. 344. Raisons pour lesquelles il en differa la Publication. *ibid.* *Innocent XII.* lui succede. 349. Voiez *Innocent XII.*

Alger bombardé. 73. Bombardé une seconde fois. 77

Algeriens (les) envoient des Ambassadeurs pour demander la Paix. 124. Bombardez par le Maréchal *d'Estrées.* 183. S'humilient & demandent la Paix. 184 Sont battus par les Armateurs François. 236

Ambletuse, Port de Mer sur la Manche : Singularité qu'on en dit. 28

Angleterre (Revolution d') 192. Ce qui y donna lieu. 193. Voiez aussi *Jaques II.*

Anglois (les) s'emparent de St. Christophle. 289

Anjou, (Le Duc d') second Fils du Dauphin,

ſa naiſſance. 76

Année 1680. Ses Evenemens renfermez *depuis la page* 10. *jusqu'à la* 45. Ceux de l'année 1681. *depuis la page* 45. *jusqu'à la* 56. Ceux de l'année 1682. *depuis la page* 56. *jusqu'à la* 75. Ceux de l'année 1683. *depuis la page* 75. *jusquà la* 113. Ceux de l'année 1684. *depuis la page* 113. *jusqu'à la* 127. Ceux de l'année 1685. *depuis la page* 127. *jusqu'à la* 149. Ceux de l'année 1686. *depuis la page* 149. *jusqu'à* 159. Ceux de l'année 1687 *depuis la page* 159. *jusqu'à la* 170. Ceux de l'année 1678. *depuis la page* 170. *jusqu'à la* 213. Ceux de l'année 1689. *depuis la page* 213. *jusqu'à la* 241. Ceux de l'année 1690. *depuis la page* 241. *jusqu'à la* 298. Recapitulation des Evenemens de cette année *ibid.* Evenemens de l'an 1691, contenus *depuis la* 299 *jusqu'à la fin* de ce Volume.

Apartemens chez le Roi. 75

Armée des Confederez ſur le Rhin. 252. Celle que la France lui opoſe. 253. La Campagne finit ſans qu'on entreprît rien de part ni d'autre. *ibid.*

Aſtorga (Le Marquis d') vient recevoir la Reine d'Eſpagne au nom du Roi ſon Maître. 8

Athlone Siege de cette Ville. 335. Sa reduction. 336

Avaux, (Comte d') ſon Diſcours aux Etats Generaux, & la Lettre du Roi qu'il leur preſente. 3

Avignon, ſaiſi diverſes fois par la France, & rendu enſuite. 183

B.

Balie. C'eſt ainſi que les Siamois nomment la Langue de leurs Sçavans. 149. Elle a ſes regles & ſes inflexions comme celles de l'Europe, & ils écrivent auſſi de la gauche à la droite. *ibid.*

Bankok, Petite ville de Siam, où les François furent aſſiegez avec leur General. 178. Leur bravoure à ſe défendre, leur fait obtenir une Capitulation honorable, & la liberté de retourner en France. *ibid.*

Barcelone : Bombardement de cette Place. 331. Et de pluſieurs autres Villes d'Eſpagne. 332

Baviere (l'Electeur de) ſol-

licité d'entrer dans une étroite Alliance avec la France, à quelle condition & dans quelles vûës. 41. Ces sollicitations n'ont point d'effet, & pourquoi. 42. Il se distingue dans la Bataille contre les Turcs qui assiegeoient Vienne. 99

Beauvilliers (Le Duc de) Gouverneur des trois Enfans de France. 237

Benedictins (les) s'emparent des Cures, & en abusent. 151. Reglemens faits contre eux pour ce sujet en divers tems, & par divers Conciles. 152. Et en dernier lieu par un Edit de Louïs XIV. *ibid. & seq.*

Berle (Le Comte de) tué à la Bataille de Fleurus. 255

Berri: (Le Duc de) sa naissance. 155

Berwick (Le Duc de) laissé en Irlande aprés le départ de Jaques II. de Tyrconel & Lauzun. 288

Boham engagé au service de Tekeli. Contes qu'on fait de ses entretiens avec le Roi & le P. de la Chaise. 95

Boisselot à qui la défense de Limmerick avoit été confiée: ce qu'il répond à la sommation qu'on lui fait de se rendre. 287

Boine (La Bataille de la) en Irlande. 280. Gagnée par le Roi Guillaume. 281

Bonne. Prise de cette Place par les Confederez. 234

Bordage (Le Marquis du) tué au Siege de Philisbourg. 209

Bordeaux, (Le Parlement de) qui avoit été transferé à Condom, rétabli en son lieu. 250

Boucherat élû Chancelier de France. 148

Bouillon (La Duchesse de) accusée de poison brave ses Juges. 23

Bourgogne: (Le Duc de) sa naissance. 70. Il épouse la fille aînée du Duc de Savoie. 114

Bourgogne: (La) ses diverses Revolutions. 70. *& suiv.*

Brandebourg (L'Electeur de) presse l'Empereur d'entendre à la Paix avec la France. 82. Sa mort & son éloge. 212

Brefs. Trois Brefs du Pape envoiez en France le brouillent avec le Roi. 53 Renvoiez à l'examen du Clergé. 55. Comment il y procede. *ibid. & suiv.* Il prend le parti du Roi contre le Pape. 56. L'Acte qu'il en dresse porté au Roi. *ibid.* Reglemens qu'il

fait sur le Droit du Pape, & sur celui des Rois. 57. Voiez aussi *Regale*.

Brest : (La Ville de) son Port est perfectionné. Le Roi la fait fortifier. 169

Brinvilliers (La Marquise de) grande Empoisonneuse; son suplice. 23

Brisach : Chambre qui y est établie pour les Réunions. 34. Voiez *Chambres*.

Bulonde, General François commis au Siege de Coni: Sa faute & sa disgrace. 306. 307.

C.

Campagne de 1691. Abregé de cette Campagne. 298. Les Operations en commencerent en Piemont. 299

Carmagnole. Siege & prise de cette Place. 304. Reprise sur les François par le Prince Eugene. 308

Carnaval de Venise, Comedie joüée à Paris. 349

Carousel à Versailles. 134. Autre Carousel. 154

Casal se soûmet à la France, & reçoit ses Troupes pour Garnison. 45. & 52. Quelles en furent les suites. *ib. & suiv.*

Catinat : ses exploits en Piemont. 300. Il assiege Montmelian en Savoie. 308. Et l'emporte. 311

Cevenes, (Troubles dans les) dans le Dauphiné & le Vivarais. 112

Chambres de Mets & de Brisach érigées par Louïs XIV. 34. Origine & dessein de cette érection. 35. & 36.

Chancelier (Le) de France: ses paroles en scellant l'Edit revocatif de celui de Nantes. 146. Sa mort & ses qualitez personnelles. *ib.* Boucherat lui succede. 148

Charlemont cedé à la France par l'Espagne. 25

Charles-Quint après avoir gagné la Bataille de Pavie, où il fit Prisonnier François I. ne voulut pas qu'on en fît des feux de joie. 287

Charles II. Roi d'Espagne envoie un Ambassadeur en France, pour demander en Mariage la fille aînée de *Monsieur*. 5. Les conditions du Mariage reglées, la Celebration s'en fait. 6. & 7. Compassion & liberalitez de ce Roi pour les Habitans de Barcelone ruinez par les Bombes de la France. 330

Charles II. Roi d'Angleterre, sollicité d'être Mediateur

de la Paix, refuse de l'être. 82. & 102

Chiney, cedé au Roi de France, & ses prétentions en consequence. 13

Choiseul, Capitaine François Prisonnier à Alger, sauvé d'un suplice affreux par la generosité d'un Capitaine Turc. 80

Colbert, Controlleur-General, sa mort & son éloge; son aplication, ses richesses. 93

Colbert-Croissi, Branche collaterale du Controlleur-General. 93

Comete extraordinaire: ce qu'on pense de ces Phenomenes. 43

Coni assiegé. 305. Le Siege échoué. 306

Conti (Les deux jeunes Princes de) se signalent à la Bataille qui fit lever le Siege de Vienne. 99

Cordons Bleus que fait le Roi. 349. & 350.

Courtrai. On y traite de la Paix. 81. Siege & prise de cette Place par le Maréchal d'Humieres. 107

Création de plusieurs Charges. 297. & 351

Crequi (Le Maréchal de) bombarde Luxembourg. 111

D.

Dauphin: (Le) Son Mariage avec la Princesse de Baviere. 26. Leur entrevûë. 27. Benediction de ce Mariage. *ibid.* Il commande les Armées du Roi sur le Rhin. 207. Passe ce Fleuve, & se rend maître de plusieurs Places. 208 Beau Discours que le Roi lui adresse. 355

Dauphine, (Mort de la) & & son éloge. 251

Dauphiné. On y persecute. 62. Troubles excitez dans cette Province. 112

Devotion de la Cour de France, moien de sanctifier les divertissemens. 350

Deux-Ponts (Le Duché des) prétendu par la France, en vertu dequoi. 37

Diettes (Lenteur des) tenuës pour la Paix. 83

Dragonnade en Poitou. 62. en Languedoc, en Dauphiné & à Orange. 63

Droit François: (Le) Chaire établie à Paris pour l'enseigner. 44

Du Quesne (Le Marquis) ses exploits contre les Tripolins. 46. Bombarde Alger. 73. & 77. Quantité d'Esclaves Chrétiens qu'il

délivre. 78. L'état déplorable où il réduit les Algeriens, les oblige d'envoier des Ambassadeurs à Paris pour demander la Paix. 81. Il bombarde aussi Genes. 118

E.

EDit qui autorise les Enfans de sept ans à faire choix d'une Religion. 60

Edits Bursaux qui accablent le Peuple. 230. & 351. Autre Edit pour faire porter la Vaisselle d'argent à la Monnoie. 244

Election & Postulation. On ne peut parvenir à l'Archevêché de Cologne que par l'une ou l'autre de ces deux voies. 187. En quoi elles different. *ibid.*

Emanuel, Roi de Portugal, met les Juifs au desespoir en voulant leur ôter leurs Enfans 60. Son procedé condamné par l'Evêque de Sylva. *ibid.*

Empereur (L') refuse la Paix avec la France, aux conditions qu'elle propose. 82. Les plaintes qu'il fait contre elle. 83. Plan sur lequel il offre de traiter de la Paix. 84. Ce que répond là-dessus l'Ambassadeur de France. 85. Lettre de l'Empereur aux Etats Generaux pour les mettre dans ses interêts. 105

Empire : (L') son embarras & ses plaintes au sujet des Réunions prétenduës par la France. 34

Enfans illegitimes (Les) ne sont pas responsables du crime de ceux qui leur ont donné la vie. 92

Espagne : (L') Chicanes que lui fait la France sur les Réunions. 34. *jusqu'à* 42. Ses Armemens sur Mer & sur Terre. 103. Ses plaintes contre les entreprises de cette Couronne. 104. & *suiv.* Sa Declaration de Guerre contre la France. 246. Mort de la Reine d'Espagne. 238. Triste état de cette Monarchie. 328. Reflexions qu'elle fait elle-même là-dessus. *ibid.* Divers avis qu'on propose pour y remedier. *ibid.* & 329. Celui qu'on préfere. 330

Espagnols : Leur bonne foi dans une affaire de Commerce où la France étoit interressée. 230

Estrées (Le Comte d') assiege Onelie & la prend. 302

Etats Generaux : (Les) Lettre interceptée qui pensa

les brouiller avec la France 122. Ne veulent point consentir à la Levée de seize mille Hommes pour secourir l'Espagne. *ibid.* Se contentent d'être Mediateurs, & de procurer une Trêve de vingt ans. 123

Eugene (Le Prince) fait lever le Siege de Coni. 306. Assiege & reprend Carmagnole. 308

F.

Erialiens: Herauts chez les Romains, dont on se servoit pour dénoncer la Guerre, & leur moderation en la dénonçant. 246

Feuillade (Le Maréchal de la) éleve une Statuë au Roi, dans la Place des Victoires. 153. Ceremonies qu'on y observe vont dans l'excès 154. Mort de ce Maréchal, & son portrait. 355

Feuquieres: (Le Marquis de) ses exploits en Piemont. 299

Fleurus (La Bataille de) gagnée par la France. 254. Valeur de l'Infanterie Hollandoise dans cette Bataille. 256

Flottes d'Angleterre & de Hollande battuës par celle de France. 274

Fontange: (Mademoiselle de) nouvelle Maîtresse du Roi. 91. Sa mort. *ibid.*

France (La) ses nouvelles prétentions après la Paix de Nimegue. 11. Les plaintes qu'on en fait. 13. & 14. Ce qu'elle y répond. 15. Elle se plaint à son tour des mauvaises intentions de la Cour de Vienne. 85. Tout est ligué contre elle, & elle triomphe de tout. 215. Mais ses triomphes l'épuisent, & la font gemir. *ibid.* & 216 Ses succez sur la Moselle & sur le Rhin. 233

Franchises des Quartiers à Rome; ce que c'est. 161. Leur origine. 162. Atteintes faites à ce Droit par divers Papes. 163. Innocent XI. le veut abolir. 164 Le Nonce du Pape tâche en vain d'y faire consentir Louïs XIV. 165. Fiere réponse qu'il en reçoit. *ib.* Ses bulles pour les abolir avec Excommunication aux Contrevenans quels qu'ils fussent. 166

Frosasque: (Le Comte de) Sa valeur à défendre Onelie, où il s'étoit jetté après avoir rendu Nice. 302

Furstemberg mis en liberté. 5. La reconnoissance qu'il en témoigne à son Liberateur. *ibid.* Son frere fait Cardinal à la recommandation du Roi. 195. Ce dernier apuïé par la France pour être élû Coadjuteur de l'Archevêché de Cologne. 185. & 206. L'Abbaye de St. Germain lui est donnée par le Roi. 238

G.

Genes bombardé par la Flotte de France. 114. & 118. Et pour quel sujet. 114. & *suiv.* Constitution & genie de cette Republique. 116

Genois (Les) offrent de se soûmettre à Loüis XII. 116. Belle réponse qu'il fait aux Députez qu'ils lui envoient à ce sujet. *ibid.* Ils obtiennent de Loüis XIV. la Paix à de dures conditions. 126

Germain (L'Abbaye de St.) donnée au Cardinal de Furstemberg. 238

Ginkel (Le General) assiege Athlone. 335. Et le prend. *ibid.* En consequence de quoi il est honoré par le Roi Guillaume du titre de Comte d'Athlone. 336. Bataille donnée entre ce General & St. Ruth. 337

Grafton : (Le Duc de) sa mort au Siege de Limmerick. 288

Grana : (Le Marquis de) sa réponse aux propositions que le Maréchal d'Humieres lui fait de la part du Roi. 101. Quel en fut le succès. 102. L'ordre qu'il a de la Cour d'Espagne d'oposer la violence à la violence. 103. & *suiv.* Ses Lettres circulaires aux Commandans Espagnols, où il se plaint hautement de la France. *ibid.* & *suiv.* Son Placart violent contre la France. 108. Effet que ce Placart produisit à l'égard de la France. *ibid.* & *suiv.* & à l'égard des Etats Generaux. *ibid.* & 109.

Grand, Surnom donné à plusieurs grands Capitaines, Rois, Empereurs, &c. 19. Jugement qu'on en fait. *ibid.*

Grimoald, Duc de Benevent: conte qu'on en fait. 21

Guillaume III. declare la Guerre à Loüis XIV. 225. Le bruit se répand en France qu'il étoit mort à la Bataille de la Boine. 284. La joie qu'on en a

dans Paris & dans les Provinces. 285. Le Parlement d'Orange fut même obligé d'assister au *Te-Deum* qui y fut chanté en action de grace pour cette nouvelle. *ibid.* Entrée du Roi Guillaume à Dublin après cette Bataille. 286. Sa clemence qui lui gagne les cœurs encore plus que la Bataille. *ibid.* Conspiration contre sa vie. 289 Ne peut secourir Mons assiegé par la France. 318. Il passe en Angleterre, & en revient bientôt en Hollande. *ibid.* Se rend à l'Armée. 321. Differens Postes & Campemens des deux Armées. *ibid.* Il quitte l'Armée. 324

H.

HArcourt (Le Prince de) remet la Reine d'Espagne entre les mains du Marquis d'Astorga, qui l'étoit venu querir au nom du Roi son Maître. 8. Ce qu'ils se dirent l'un à l'autre en executant leur Commission. *ibid.*

Heretiques : Détestable maxime qu'on ne leur doit point garder la foi, refutée. 142. & 143

Heydelberg contraint de recevoir Garnison Françoise. 208

Hollande : Sa Declaration de Guerre contre la France, & les raisons dont elle l'apuie. 147

Hôtel (L') de Ville de Paris traite le Roi à dîner. 159. Le Roi ne veut point d'autre Garde que celle des Bourgeois, ni être servi par d'autres Officiers que ceux des Magistrats de la Ville. 160

Hunningue (Le Fort de) bâti par la France mécontente les Suisses. 24. Ce que son Ambassadeur leur represente là-dessus pour les rassurer. 25. On en continuë les Fortifications, qui leur donnent de nouvelles inquietudes. 159. On ne laisse pas de les achever. *ibid.*

I.

JAques II. Roi d'Angleterre; son zele pour la Religion Romaine, & sa haine contre la Religion Anglicane, font prendre aux Anglois la resolution d'apeller le Prince d'Orange à leur secours. 194. Sa Lettre au Prince & à la Princesse d'Orange au sujet du

Test, & leur réponse à cette Lettre. 195. Proclamé Roi sans aucune oposition. 197. Il arme, il introduit quantité d'Etrangers Papistes, de Prêtres, de Religieux, & sur-tout des Jesuites dans le Roiaume. 198. Se laisse gouverner par le Pere Petters. ib. Donne un College aux Jesuites dans Londres. 199. Ordonne aux Universitez de recevoir dans leurs Corps des Sujets Catholiques Romains, entre lesquels il y avoit un Jesuite. ibid. Reçoit un Nonce du Pape, & lui donne Audience. ibid. Fait emprisonner les Evêques, & nomme des Commissaires pour leur faire leur Procès. ibid. Mais ils furent absous par ces Commissaires. 200. Desobéissance de son Armée. ibid Memoire de son Ambassadeur aux Etats Generaux au sujet des Armemens qui se faisoient en Hollande. 201 Secondé par celui de l'Ambassadeur de France. ibid. Proclamations de ce Prince pour regagner l'affection de son Peuple, & au sujet de la Descente qu'il craignoit. 217. Jaques II. & sa Famille se retirent en France, où le Roi leur donne asyle, & les loge à St. Germain. 220. Sa mauvaise conduite. ibid. Il passe en Ecosse, où il ne gagne rien. 222. Fait une Descente en Irlande, où il est mieux reçû. ibid. Sa mauvaise politique refroidit l'affection que les Irlandois avoient pour lui. 224. Avant que la Bataille de la Boine fut terminée, il se sauve à Dublin tout désolé, & va s'embarquer pour France à Waterford dans un Vaisseau qui l'attendoit. 283. Sa cruauté dans sa fuite. 386

Jean d'Autriche (Dom) fils naturel de Philippe IV. sa mort, son éloge, ses exploits & ses avantures. 9

Iccius, Port de Mer, d'où Cesar passa des Gaules dans la Grande Bretagne. 28 Comment on l'apelle aujourd'hui. ibid.

Infanterie. Valeur de celle de Hollande dans la Bataille de Fleurus. 256

Innocent XI. se brouille avec la France au sujet de la Franchise des Quartiers. 164. Ses Bulles pour en abolir le Droit. 166. Voiez aussi *Franchise des*

Quartiers, Louïs XIV. & Lavardin. Le Parlement de Paris declare ses Bulles abusives, & en apelle au futur Concile. 180. Son Nonce demande Audience; on la lui refuse & on lui donne des Gardes. *ibid.* Accusé de partialité pour l'Empereur. 204. & d'avoir favorisé l'Invasion du Prince d'Orange en Angleterre. *ibid.* & 205. Ses démêlez avec la France pendant son Pontificat. 240. Sa mort & son éloge. *ibid.*

Innocent XII. Son Election au Pontificat. 349

Irlande, (Etat d') 333. Secours qu'y fait passer la France. *ibid.* Où s'en fait le Débarquement. 334

Julien: Sa bravoure mal recompensée dans la défense de Coni qu'il sauva, lui fait quitter le Parti du Duc de Savoie. 308

K.

Keyserswert (La Ville de) prise par l'Electeur de Brandebourg. 235. Medaille frapée à ce sujet. *ib.*

L.

Lavardin (Le Marquis de) Ambassadeur de France à Rome au sujet de la Franchise des Quartiers. 166. Y entre comme en triomphe, & prend possession des Quartiers. 168. Il fait demander Audience au Pape qui la refuse. *ibid.* Il s'en plaint, & represente les mauvaises suites que pourroit avoir ce refus. *ibid.* Le Pape interdit l'Eglise de S. Louïs, où cet Ambassadeur avoit assisté avec pompe au Service divin. 169. Ses protestations contre cette interdiction, & contre les Bulles du Pape. 180. Arrêt du Parlement de Paris qui declare les Bulles abusives, & ordonne l'enregistrement de l'Acte d'Apel au futur Concile. 181

Lauzun (Le Comte de) passe en Angleterre, à quel dessein. 220. Se retire avec Tyrconel d'Irlande en France après la Bataille de la Boine. 283. Ils laissent en se retirant la conduite des Troupes au Duc de Berwick. 288

Libertez de l'Eglise Gallicane. 58

Liege assiegé & bombardé par le Marquis de Boufler. 319. Siege levé. 320

Ligues de divers Princes contre la France. 161. 213. & *suiv.* 217.

Limmerick assiegé par les Anglois, & le Siege levé. 287. Assiegé une seconde fois & pris. 338. Détail & Articles de la Capitulation. 341. & *suiv.*

Locusta, fameuse pour la subtilité de ses poisons. 20

Londonderri assiegé par Jaques II. 223. Le Siege levé. 225

Lorraine (Le Duc de) prie la Diette de Ratisbonne de prendre soin de ses interêts. 88. Contribuë au succès de la Victoire remportée sur les Turcs au Siege de Vienne. 99. Sa mort & son éloge. 291. Ses avantures & ses exploits. *ibid.* & 292. Avant que de rendre l'esprit il écrit à l'Empereur pour lui recommander sa Famille. 293. Et à la Reine son Epouse pour la consoler de leur separation. *ib.* L'aîné de ses Heritiers a été rétabli dans ses Etats par la Paix de Ryswyck, & par son Mariage avec une des filles du Duc d'Orleans. 294

Los Balbasés (Le Marquis de) vient à Paris en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire d'Espagne, demander pour le Roi son Maître en Mariage la fille aînée de *Monsieur*. 6

Louis XII. Bon mot de ce Roi aux Genois, qui lui offroient de se soûmettre à lui. 116

Louis XIV. Son contentement au sujet de la Paix de Nimegue. 2. La maniere dont il en écrit aux Etats Generaux. *ibid.* Le Discours flatteur que lui firent leurs Ambassadeurs à la premiere Audience qu'il leur donna là-dessus. 3. Medaille frapée par la Hollande à son honneur. 4. & 11. Fait solliciter les Etats Generaux d'entrer avec lui dans une Alliance défensive, & à quelles conditions. 18. Le surnom de *Grand* lui fut donné la premiere fois en 1680. ce qu'il prit à bon augure. 19. Raisonnement qu'on fait à cette occasion. *ibid.* Sa Declaration contre les Empoisonneurs & les Devins. 22. Son Voiage pour visiter

les

les Frontieres de son Roiaume. 28. Il vient à Dunkerque, où il est complimenté de la part du Roi d'Angleterre. 29. On lui fait voir un des plus beaux Vaisseaux qu'il y eût dans ses Ports. *ibid.* Ses liberalitez dans ce voiage. 31. Magnifique reception qu'on lui fait à Ipre. *ibid.* & à Lille, où la Marquise d'Humieres se signala. 32 Son retour à Versailles. 33 L'Ordre qu'il donne à tous les Capitaines de ses Vaisseaux de faire baisser le Pavillon à ceux d'Espagne. 34. Oblige le Roi d'Espagne à renoncer au titre de *Comte-Duc de Bourgogne. ibid. & 72.* Il le fait encore citer à la Chambre de Mets & de Brisach sur d'autres prétentions. 34. & 39. Il joint la force à ses prétentions pour les faire valoir. 41. Il traite de même l'Electeur Palatin, & le Comte de Veldens. *ibid.* Petite singularité dont on lui fait honneur. 44. Il établit une Chaire pour le Droit François. *ibid.* Ses soins pour la Marine & pour la sureté de la Navigation. 45. Son Expedition contre les Tripolins. 46. Se brouille avec le Pape. Voiez *Regale* & *Franchise des Quartiers.* Son voiage en Bourgogne & en Alsace. 88. Sa douleur sur la mort de la Reine, & comment il s'en exprime. 90. L'ordre qu'il donne au Maréchal d'Humieres de faire marcher ses Troupes contre les Païs-Bas Espagnols. 98. Quoi qu'il fît, disoit-il, il ne cherchoit que la Paix, & il l'offroit toûjours. 111. & *suiv.* Trêve qu'il fait avec l'Espagne & l'Empire. 123. Envoie des Ambassadeurs à Siam. 126. Sa maladie. 157. Operation douloureuse qu'il lui faut souffrir, & sa guerison. 158. Nouveau sujet de querelle qu'il a avec le Pape. 161. & *suiv.* Suites de cette affaire *depuis la page* 179. *jusqu'à la* 183. Voiez aussi *Innocent XI.* & *Lavardin.* Accuse ce Pape de partialité contre lui en faveur de l'Empereur, & d'avoir par là rallumé la Guerre en Europe. 204. Son Manifeste sur ce qui l'oblige à reprendre les Armes. 206. Reproches qu'on lui fait là-dessus. *ibid.* & 207. Ses

Armées sur les Bords du Rhin. *ibid.* Ce qu'elles executent après l'avoir passé. 208. *& suiv.* Ses Conquêtes le ruinent, & font gemir ses Sujets. 215. *&* 216. Reflexions sur ces fautes & sur ses malheurs, & à qui on en attribuë les principales causes. 216. *&* 217. Son ambition blâmée. 218. Après que Guillaume III. lui eut declaré la Guerre, il la lui declare à son tour. 226. Termes de son Manifeste. *ibid.* Ce qu'on dit de l'une & de l'autre Declaration, en proposant l'exemple d'Alexandre & de Darius, de Cesar & de Pompée, de Ptolomée & de Demetrius. 227. Réponse du Roi au Marquis de Louvois sur la levée du Siege de Coni. 307. Il ne regrette pas la mort de ce Ministre. 354. Son ressentiment sur la conduite du Pape Alexandre VIII. qui sous de belles aparences l'avoit long-tems trompé. 345. *&* 346. Le menace de rétablir la Pragmatique Sanction. 347. Le beau discours du Roi dans son Conseil, en parlant au Dauphin. 354

Louvois. Ambition de ce Favori. 16. A quoi il engage le Roi après la Paix de Nimegue. *ibid. &* 39. Ses Negôciations pour reduire Strasbourg à l'obéïssance du Roi. 48. Sa Lettre au Duc de Noailles pour pousser les Reformez à toute rigueur. 145. Inconsolable de la levée du Siege de Coni, reçoit du Roi une réponse qui lui reproche son peu de fermeté dans les disgraces. 307. Sa mort. 352. Ses bonnes & ses mauvaises qualitez. 353. N'est regretté de personne, pas même du Roi, qui lui impute les cruautez exercées dans le Palatinat & ailleurs. 353. *&* 354

Luxembourg, pourquoi bloqué. 65. Injustice de ce Blocus 66. Ordre de le lever donné au Maréchal de Crequi. 67. & notifié à l'Ambassadeur d'Espagne. 68. Raisonnement qu'on fait là-dessus. *ibid.* On aime mieux tout risquer que de le ceder à la France. 105 106. *& suiv.* Cette Place est bombardée. 111 Assiegée & prise. 120. *& suiv.*

Luxembourg (Le Duc de) profite du départ du Roi

Guillaume qui avoit quitté l'Armée des Confederez. 324. Il attaque & bat le Prince de Waldeck. 325. Separation des deux Armées pour entrer en Quartier d'Hiver. 326

M.

Mademoiselle, fille aînée de *Monsieur*, mariée au Roi d'Espagne. 6. Peu de contentement de ce Mariage. 7. Quelles en furent les suites. *ibid.* Ce qu'on dit de sa mort *ibid.*

Magodie : (Le Païs de) Conte qu'on en fait. 21

Maintenon : (Madame de) son élevation. 91. Elle profite de la disgrace de Madame de Montespan, son habileté. 92. Ennemie des Reformez. *ibid.*

Marie, (La Reine) Epouse de Guillaume III. Bruit qui se répand en Angleterre d'une Conspiration contre elle. 274

Marlborough. (Le Comte de) Ses Exploits en Irlande. 288

Maience reçoit Garnison Françoise. 208. Prise par les Confederez. 234

Medaille que la Hollande fait fraper à l'honneur de Louïs XIV. 4

Metempsycose, Dogme des Siamois. 150

Mezzo-Morto, Amiral d'Alger, vient demander la Paix à Mr. Du Quesne. 78. A quelles conditions il l'accorde. *ibid.* Perfidie de celui-là. 79. La Guerre recommence. *ibid.*

Monaldeschi, Grand Ecuier de la Reine Christine, cruellement massacré. 2 9

Montmouth, (Le Duc de) *& le Comte d'Argile.* Descente du premier en Angleterre, & du second en Ecosse, où ils perirent tous deux. 197

Mons assiegé par la France. 314. Se rend par une Capitulation honorable. 317

Montausier : (Mr. de) ses Lettres où il blâme la violence en matiere de Religion. 147

Montespan : (La Marquise de) sa disgrace. 91. A quoi on l'attribuë. *ibid.* Le Roi lui laisse une pension. *ibid.* Reflexions sur cette disgrace. 92

Montmelian assiegée par Catinat. 309. & reduite. 311

N.

Nantes. (Edit de) Resolution de le revoquer. 139. Actuellement revoqué. 145. C'est une tache à la gloire du Roi. 139. Les justes plaintes qu'en font les Protestans. 140. La justice du Roi surprise en cette occasion. 142. Refutation de l'odieuse Maxime, *qu'on ne doit point garder la foi aux Heretiques*, par des autoritez non suspectes. *ibid.* & 146 Examen de l'Edit qui revoque celui de Nantes, lequel Henri en l'accordant avoit lui-même declaré perpetuel & irrevocable. 143. Enregistrement de l'Edit de Revocation précipité, & pourquoi. 145. Ce qu'on fait dire au Chancelier en le scellant. *ibid.* Ce que Mezerai observe, en parlant de la Verification de l'Edit de Nantes, merite d'être remarqué. 146. Petit nombre de ceux à qui on accorde la liberté de sortir du Roiaume après cette Revocation. 147

Neubourg (Le Duc de) herite de l'Electorat Palatin. 128. Les démêlez qu'il eut avec la France au sujet de cette Succession. 129 Mouvemens qu'on se donne, & raisons qu'on allegue de part & d'autre là-dessus. *ibid.* & *suiv.*

Nice conquise par la France. 300. Vigoureusement défenduë par le Gouverneur qui obtient une Capitulation honorable. 301

Nimegue; la Paix qui y fut faite en 1678. 1. Contentement reciproque du Roi de France, & des Etats Generaux au sujet de cette Paix. 2. La Lettre que le Roi en écrivit aux Etats. *ibid.* Discours que leur fit son Ambassadeur à sa premiere Audience. 3. Le discours flateur de leurs Ambassadeurs au Roi. 4. Medaille que la Hollande fait fraper à l'honneur du Prince, qui y est qualifié de *Louïs le Grand*, *Pacificateur de l'Univers. ibid.* Plan de la situation où la Paix de Nimegue avoit mis toute l'Europe. 12. & *suiv.*

Noailles: (Le Duc de) ses Exploits en Catalogne. 327

Nouveaux Convertis; Declaration du Roi pour les desarmer. 232

O.

ONelia conquise par la France. 302
Opra-Petcheratchau, Chef de Parti pour usurper la Couronne de Siam. 173. Sa dissimulation & ses intrigues pour y réussir. 174. *& suiv.* Il y parvient enfin par son habileté, & par la mort de tous ceux qui auroient pû s'y oposer. 176. *& suiv.* Il tâche de faire perir les François qu'il tenoit assiegez. *ibid.* Leur courage les sauve. 178. *& suiv.*
Orange : (La Principauté d') on y persecute les Reformez. 62. Ce qu'on fait pour autoriser cette persecution. 63
Orange (Le Prince d') son expedition en Angleterre, & quel en fut le succès. 203. *& suiv.* Reçû des Anglois comme leur Liberateur. 204. *&* 221. Ses Lettres circulaires pour la Convocation d'un Parlement. 204. *&* 221
Ordonnances pour la Marine. 211. A quel degré de perfection elle est parvenuë en France, & sur quel modele. 213
Ottoboni (Le Cardinal) élevé au Pontificat sous le nom *d'Alexandre VIII*. 241. Voiez *Alexandre VIII*.

P.

PAix : (la) efforts inutiles qu'on fait pour y parvenir. 81. *& suiv.*
Palatin (L'Electeur) attaqué par la France au sujet des Réunions. 39. La mort de l'Electeur Charles fournit à la France de nouvelles prétentions. 128
Palatinat : (Le) Ravages qu'y fait la France. 209
Palatine (La Princesse) fameuse intriguante, sa mort. 126
Pape, (Le) se brouille avec la France au sujet de la Regale. 53. *& suiv.* Voiez *Brefs du Pape* & *Regale*. Son autorité reduite à de justes bornes. 58
Parlement. Celui de Paris declare les Bulles du Pape Innocent XI. abusives, & en apelle au futur Concile. 181. Celui de Bordeaux qui avoit été transferé à Condom ; rétabli en son lieu. 250. Celui de Rennes, qui avoit été transferé à Vannes, il y est aussi rétabli. *ibid.*

Pavillon : L'Amiral d'Espagne baisse le Pavillon devant celui de France. 183

Persecution (La) commence tout de bon contre les Reformez. 59. Le Clergé en est le principal Promoteur. 60. & *suiv.* Exemples de persecution. 62. 63. 64. 112. 113. 144.

Petcheratchas, voiez *Opra.*

Philisbourg pris par le Dauphin. 208

Pignatelli (Le Cardinal) élû Pape, prend le nom *d'Innocent XII.* 349

Poitou. On y persecute les Reformez. 62

Pologne (Le Roi de) fait lever le Siege de Vienne. 99

Pont-Chartrain fait Controlleur-General. 238

Pont-Major (La Bataille de) ou de Pont de Medigal en Catalogne entre le Maréchal de Bellefond & le Duc de Bournonville. 119

Portions congruës. 151. Ce que c'est, & leur origine. 152. Le Roi les fixe par un Edit. 153

Prapié, qui eut beaucoup de part à la Revolution de Siam. 172. Qui il étoit. 173. Ses vûës & ses avantures. *ibid.* & enfin massacré. 177

Protestans (Les) oprimez en France. 59. Ils n'imputent cette opression qu'au Clergé. 61. & 140. Les differentes voies qu'on emploie pour les faire changer de Religion. *ibid.* & *suiv.* Mesures qu'on prend pour les détruire. 138. Assemblée du Clergé sur ce sujet. *ibid.* Cette maniere de convertir representée avec horreur par divers Auteurs même Catholiques Romains, par Osorio, Evêque de Sylva. 60. Paroles remarquables d'un autre sur le même sujet. 61. & 138. 146

Q.

Q*Uebec* : Descente qu'y font les Anglois. 289

R.

R*Atisbonne* : (La Diette de) son Manifeste contre la France. 244. & *suiv.* L'Empereur y donne son aprobation. 245. Les propres termes qu'il emploie. 246. Jugement qu'on en fait. *ibid.*

Ravaux, Conseiller au Parlement de Metz. 35. C'est sur le plan de ces Memoires qu'on érigea les deux

Chambres Souveraines des Réunions. 36

Regale : (Le Droit de la) Ce que c'est. 54. Devient un sujet de brouillerie entre le Pape & le Roi. *ibid.* Raisons du Roi pour maintenir son Droit. 54. *& suiv.* Il fait assembler les Prélats de son Roiaume sur la matiere. 55. Leur jugement, & les suites qu'il eut. 56. *& suiv.*

Reims. (L'Archevêque de) Bon mot de Pasquin à son sujet. 58

Reine (La) de France ; sa maladie, sa mort, sa pompe funebre. 89. Les regrets du Roi sur la perte d'une si digne Epouse. 90

Rennes (Le rétablissement du Parlement de) qui avoit été transferé à Vannes. 250

Réunions que la France prétend faire de diverses Villes, Terres & Seigneuries à sa Couronne, & les moiens qu'on emploie pour en faire réussir le projet. 34. *& suiv. jusqu'à* 43

Rhingrave : (Le) comment il en use avec la France au sujet des Réunions. 40

Robert, un des fils de l'Electeur Palatin, Roi de Bohême ; sa mort ; son éloge, son âge, ses emplois, &c. 74. & 75

Roses : (Le Lieutenant-General) Il quitte le service du Roi Jaques, qui avoit méprisé un bon conseil qu'il lui donnoit, & retourne en France. 277

Ruth (St.) entre en Savoie. 272. Passe en Irlande. 333. Sa mort. 337

S.

Saar-Louïs, fortifié par Louïs XIV. qui en fait une Ville considerable, & le Siege du Présidial. 24

Saluces : (Le Marquisat de) Sujet de dispute entre la France & le Duc de Savoie. 271

Savoie, divers Mariages de cette Maison avec celle de France & d'Espagne. 114. Celui du Duc d'aprefent avec la Princesse d'Orleans. *ibid.* L'aînée de ses filles a épousé le Duc de Bourgogne, & la seconde Philippe V. Roi d'Espagne. *ibid.*

Savoie (Le Duc de) devenu suspect à la France, & pourquoi. 258. Demandes que lui fait le Roi. 260 Sa Lettre fort soûmise au

Roi. 261. Ce que le Roi lui répond. 262. Il implore le secours de Guillaume III. 272. Ses pertes en Piemont & en Savoie. 299 *& suiv.* Mouvemens des Confederez pour le secourir. 311. Leur Armée & la sienne jointes, tiennent conseil & prennent Carmagnole. 312. & 313

Saxe (L'Electeur de) contribuë au gain de la Bataille contre les Turcs devant Vienne. 99

Schomberg (Le Duc de) autrefois Maréchal de France, dont il renvoia le Bâton aussi-tôt qu'il eut pris Parti pour le Prince d'Orange, qu'il accompagna dans la Descente en Angleterre. 227. Ce Prince le fait passer en Irlande avec des Troupes, pour l'oposer à celles du Roi Jaques, qui y avoit une Armée considerable. 228. Le Duc de Schomberg débarque dans la Baye de Bangor. *ibid.* Conspiration sur sa vie. *ibid. & suiv.* Sa mort à la Bataille de la Boine. 282

Segnelai (Mr. de) chargé du soin de l'Armement de la Flotte destinée contre Genes. 117. Le Senat députe vers lui pour faire des excuses qu'il rejette. *ibid.* Regale le Roi dans sa belle maison de Seaux. 134. Magnificence du repas. 135. & 137. Sa mort & son éloge. 289. Ses Charges données à d'autres Ministres. 290

Siam (Le Roi de) recherche l'amitié de Louïs XIV. & lui envoie des Ambassadeurs, qui concluent un Traité de Commerce. 125. Ils suplient aussi le Roi d'envoïer un Ambassadeur à leur Maître. 126. Le Chevalier de Chaumont y fut envoié en cette qualité. *ibid.* Et en ramena avec lui trois Ambassadeurs. *ib.* Qui eurent leur Audience. 149. Ce qu'on dit de ces trois Ambassadeurs, & les esperances qu'on fondoit sur leur Ambassade. 150. Revolution qui arrive dans ce Roiaume les fait évanouïr. 170. *& suiv.* Differentes personnes & differens Partis causerent cette Revolution. *ibid. & suiv.* Plusieurs y perirent. 176. & 177. L'Usurpateur en vouloit aussi aux François, & à leur General. 178. Mais ils se sauverent par leur valeur, & revin-

revinrent en France. *Ibid.*

Siamois, leur Langue, leurs Sciences, leur Religion, & les cinq principaux Articles de leur Morale. 149.

Soffa (honneurs du) accordez à l'Ambassadeur de France. 74.

Soissons, (La Comtesse de) decretée en prise de corps pour empoisonnement, se sauve en Flandre. 23.

Sorciers & Empoisonneurs, sortileges & empoisonnemens, quel jugement on en doit faire, & quels Païs en ont été infectez. 20. *& suiv.*

Staffarde (La Bataille de) 264.

Staremberg, Gouverneur de Vienne. La maniere dont il défend cette Place contre les Turcs. 97. Son éloge. 100.

Staremberg, (Le Comte de) Gouverneur de Philisbourg, la rend au Dauphin. 208.

Statuë du Roi élevée dans la Place des Victoires. 153.

Strasbourg se vend ou se donne à la France. 45. Description de cette Ville, & de son Gouvernement. 48. A quel Droit le Roi en prétendoit la souveraineté. *Ibid.* A quelles conditions elle se rend. 50. Le Roi y fait son Entrée. *Ibid.*

Suisses (Les) demeurent Neutres, quelques efforts que fassent les Confederez pour les attirer dans leur Parti. 254.

T.

Talapoins, Prêtres des Siamois, ne sont pas des imposteurs. 150.

Torrington, Amiral Anglois, soupçonné de trahison & dégradé. 275. & 289.

Toulouse: (Le Comte de) sa naissance. 91.

Trêves: (La Ville de) La France s'en empare. 210.

Trêve pour trente ans proposée par la France. 86. Divers sentimens pour & contre. *Ibid.* Contestations là-dessus qui l'accrochent. 87. Autre Trêve pour vingt ans concluë entre la France & l'Espagne, acceptée aussi par l'Empereur. 125.

Tripolins reprimez par le Marquis du Quesne. 46. Caracteres de cette Nation, & ses pirateries. *Ibid.* Ils se soumettent. 136. Ambassade solemnelle qu'ils envoyent au Roi. 138.

Turc. (Heroïsme d'un) 80.

Turcs: (Les) Leurs preparatifs contre la Hongrie. 64. Leur marche & prodigieuse Armée pour le Siége de Vienne. 96. Le jour qu'ils y ouvrent la tran-

chée. 97. La Bataille qu'ils perdent, & qui les oblige d'en lever le Siége. 99. La perte qu'ils y font. 100.

Tyrconel reçoit le Roi Jaques en Irlande, & le sert en tout ce qu'il peut. 222. & *suiv.* Se retire en France. 283. Sa mort. 338.

V.

Vacher, (Le) Consul François à Alger; tragique mort, que lui font souffrir les Algeriens. 80.

Valcourt; échec que le Maréchal d'Humieres y reçoit. 233.

Vaudois (Les) rétablis par le Duc de Savoye. 269. Service qu'ils lui rendent. 270.

Veillane assiégée & prise par le Maréchal de Catinat. 304.

Veldents (Le Comte de) cité par la France, au sujet de son Comté, n'en peut empêcher la Réünion. 39.

Vermandois, (Le Duc de) Fils naturel de Loüis XIV. sa mort. 107.

Versailles (Le Palais de) achevé. 170.

Vienne assiégée par les Turcs: la tranchée ouverte. 97. secouruë par le Roi de Pologne, qui en fait lever le Siége. 99. Description de la Bataille qui se donna en cette occasion entre son Armée & celle des Turcs. *Ibid.* Ces derniers sont défaits, & se retirent à la faveur de la nuit, abandonnant leur Camp avec toute leur Artillerie & de grandes richesses. 99. & 100.

Vigoureuse, (La) & la *Voisin* brûlées toutes vives comme Empoisonneuses & Sorcieres. 23.

Ville-Franche, conquise par la France. 300.

Vissan ou *Essen*, Port de Mer dans la Manche. 28.

Vivarais: (Le) Les troubles qui y arriverent, & ce qu'en souffrirent les Reformez. 112. & 113.

Urgel. Siége de cette Place, & sa reduction. 327.

W.

Waldeck (Le Prince de) perd la Bataille de Fleurus; mais il la fait acheter bien cher au Maréchal de Luxembourg. 256. Battu encore une fois par le même. 325.



FIN DE LA TABLE.





